

RAPPORT



ETUDE DE L'IMPACT DE LA MIGRATION SUR LES FAMILLES DE MIGRANTS PRESENTES AU PAYS

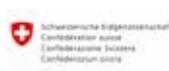




Mohamed KRIAA
Moez EL ELJ
Hayet MOUSSA

EMR consulting : www.emr.tn - info@emr.tn

Crédits Photographiques :
Marrekchi Hajer
N.Fauqué
Ibrahim Gueddish
Renato Fogal
Hichem Hosni
Joe Lowry
Adam Photography
Imed Photography



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de ses auteurs, et ne représente pas les opinions des organisations commanditaires. L'OTE, l'INS, l'UNFPA, l'UNICEF, l'OIM ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

REMERCIEMENTS



Même s'il a été rédigé par 3 personnes, ce rapport n'aurait jamais été possible sans la contribution de plusieurs autres, qui doivent être vivement remerciés pour leur contribution.

Au premier chef, nous tenons à remercier chaleureusement les nombreux intervenants qui ont consacré temps et énergie à organiser et participer aux nombreuses rencontres qui ont été tenues à différents endroits à travers le pays. Il y a tout particulièrement lieu de remercier le Directeur Général de l'OTE et le Président Directeur Général de l'INS, les Délégués Régionaux de l'OTE et leurs collaborateurs, les Directeurs Régionaux des Affaires Sociales, les Directeurs Régionaux de l'Education, les directeurs régionaux de la CNAM, CNSS et CNRPS, les directeurs régionaux des institutions d'appui à l'investissement (APII et APIA), les présidents et responsables d'associations et tous les responsables d'institutions régionales qui ont organisé des rencontres avec les experts auxquelles ils ont convié leurs collaborateurs, que nous souhaitons remercier également.

Tous nous y ont communiqué des états de situation, des bilans et des visions sans les quels notre tâche eût été tout simplement impossible.

Notre rapport est en même temps le leur.

Nous souhaitons remercier vivement tous nos collaborateurs à l'OTE et à l'INS de leur accueil et du soutien qu'ils ont apporté à la mission. Nos remerciements vont particulièrement à Mr Taha Khsib, Directeur Centrale à l'INS ainsi que Mme Hayet Jouini, Chef de service des études sociales à la Direction des études démographiques et sociales de l'INS, Mme Naïma Néfzaoui, Directeur Administratif et Financier, Mme Assma Meftah, Administrateur auprès de la DAF de l'OTE et Mr Bilel Abidi, Administrateur auprès de la Direction des Etudes de l'OTE.

Nous tenons également à remercier chaleureusement les membres des missions de l'UNICEF et de l'UNFPA en Tunisie, particulièrement Monsieur Georges Gonzales, le Représentant Adjoint de l'Unicef en Tunisie, Mr Samir Bouzekri Spécialiste des Politiques Sociales à l'UNICEF, Mme Manel Stambouli, coordinatrice du Programme Genre à l'UNFPA et Mr Abderahman Jmour, consultant auprès de l'UNFPA.

Ce rapport leur doit beaucoup, que ce soit pour la conception et la préparation de la mission qui a été menée et pour le rôle sans cesse actif et aidant joué pendant sa réalisation.

Nous remercions enfin tous les membres du comité de pilotage qui ont participé activement aux différentes réunions depuis le lancement de l'étude jusqu'à la restitution des travaux.

À toutes et tous, merci.

TABLE DES MATIÈRES



LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES ENCADRES	3
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION GENERALE	4
PARTIE I :	
ETUDE QUALITATIVE DE L'IMPACT DE LA MIGRATION	
SUR LES MEMBRES DES FAMILLES DES MIGRANTS	7
I. Conditions et motivations de l'émigration	8
I.1. La nature de la motivation de départ et le choix de la destination	8
I.2. L'espoir d'une migration organisée	11
I.3. Une migration à tout prix	11
I.4. Une émigration de voisinage vers la Libye et l'Algérie	14
I.5. Participation à la décision de migration et soutien familial	15
I.6. Migrations internes et internationales	16
I.7. Migrants de retour et motivations	17
I.8. Destins de femmes d'émigrés et/ou émigrées	19
II. Maintenir les contacts ou comment vivre en famille malgré la distance	21
II.1. Les contacts pour réduire l'impact de la séparation	21
II.2. Les contacts et la nature de la migration	23
II.3. Les visites : se ressourcer et préparer le retour	24
III. Impact de la migration sur les conditions de vie de la famille	25
III.1. Les transferts de fonds : une preuve d'existence et une source d'amélioration de la situation matérielle des ménages	25
III.2. Impacts social et culturel	28
III.3. Effets indésirables de la migration	30
III.4. Femmes et vécu de la migration	30
III.5. Investissements des migrants : un potentiel non exploité	32
IV. Migration, santé de la famille et santé de la reproduction :	35
IV.1. Accès aux soins et prise en charge	35
IV.2. Femme de migrant et santé de la reproduction	37
V. Impact psychosociologique de la migration	38
V.1. Les normes et les valeurs du pays d'origine : entre attachement et critique	39
V.2. La représentation de l'émigré : entre mythe et réalité	39
V.3. Partir à tout prix : mariages mixtes et migration	40
V.4. Entre séparation et rencontre : adaptation, insertion et réinsertion	41
VI. Migration et scolarisation des enfants	43
VI.1. Scolarisation et éducation des enfants de migrants de retour au pays	44
VI.2. Scolarisation des enfants de migrants restés au pays	45
VI.3. Scolarisation des enfants d'émigrés dans les pays d'accueil	48
VII. Droits des migrants, de leurs familles et perception du rôle de l'Etat	50
VII.1. Les migrants et leurs familles connaissent-ils leurs droits ?	50
VII.2. La protection des droits des migrants et des familles : les services publics et la société civile	51
VII.3. Le dispositif public d'accompagnement des migrants et leurs familles : la perception du rôle de l'Etat	54
PARTIE II :	
ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET DE LA SOCIETE CIVILE	58
INTRODUCTION	59
I. Le rôle des délégations régionales de l'Office des Tunisiens à l'Etranger	60

I.1.	Une couverture territoriale relativement satisfaisante;	60
I.2.	Evaluation de la performance opérationnelle des délégations régionales	60
II.	Le rôle des autres acteurs institutionnels en matière d'assistance sociale	65
II.1.	Le rôle de la direction régionale des affaires sociales	65
II.2.	Sécurité sociale et assurance maladie: le rôle des acteurs (CNSS - CNRPS et CNAM)	67
II.3.	Un réseautage quasi-inexistant avec les autres acteurs concernés par la famille et l'enfance	70
III.	Suivi de la scolarité des enfants des migrants	71
III.1.	Des résultats scolaires relativement faibles en particulier pour les garçons	71
III.2.	Un système inefficace de recueil, d'échange et d'analyse des données sur la scolarité des enfants des migrants	73
III.3.	Absence de programmes d'assistance spécifiques aux enfants de migrants à l'école	74
IV.	L'appui à l'investissement	74
V.	Diagnostic des actions de la société civile	76
V.1.	Typologie des associations	77
V.2.	Les faiblesses du travail associatif	79
PARTIE III :		
RECOMMANDATIONS		82
Recommandation n° 1		
En relation avec la mission des Délégués Régionaux de l'OTE et du travail en réseau		84
Axe 1.1.	Institutionnaliser les protocoles de coordination entre les acteurs	85
Axe 1.2.	Elaboration des outils de travail	88
Axe 1.3	Instaurer la culture du suivi-évaluation par l'élaboration d'indicateurs de résultats	89
Recommandation n°2		
En relation avec le renforcement des capacités desDélégations Régionales de l'OTE		89
Axe 2.1.	Elaboration de programmes de formation et de mise à niveau	90
Axe 2.2.	Revoir l'organigramme et engager des ressources humaines spécialisées	91
Axe 2.3.	Engager les moyens matériels nécessaires	91
Axe 2.4.	Doter les délégations des moyens de communication et de sensibilisation	91
Recommandation n°3		
En relation avec les droits de sécurité sociale et de l'assurance maladie		92
Recommandation n°4		
En relation avec les services rendus par les autres partenaires institutionnelsles autres partenaires institutionnels		93
Axe 4.1.	Des incitations à la formalisation et la facilitation des transferts de fonds	96
Axe 4.2.	Des mécanismes de garantie et des fonds de co-développement pour une meilleure valorisation des fonds pour la création de projets	97
Axe 4.3.	Une nouvelle vision de l'accompagnement par une meilleure attractivité des fonds pour le développement en Tunisie	98
Recommandation n°5		
En relation avec la société civile : les associations		99
Axe 5.1.	La gestion des associations	99
Axe 5.2.	Réseautage associatif national et transnational et institutionnalisation des outils de concertation et de coordination avec les acteurs locaux en matière de migration et de développement	101
CONCLUSION		103
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		104
SITES WEB CONSULTES		104

ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le réseau d'échanges actuel	85
Figure 2 : Un réseau dense et institutionnalisé	86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des délégations régionales de l'OTE	60
Tableau 2 : Les conventions bilatérales de sécurité sociale conclues par la Tunisie	67
Tableau 3 : Champs d'application matériel des conventions bilatérales	68
Tableau 4 : Champs des personnes protégées suivant les conventions bilatérales de sécurité sociale	69
Tableau 5 : Projets des Tunisiens Résidents à l'Etranger en Tunisie	75

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Le taux d'encadrement dans la délégation régionale de l'OTE à Kasserine	64
Encadré 2 : La scolarité des enfants de migrants à Kasserine	72

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

APIA: Agence de Promotion de l'Investissement Agricole
APII: Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
ANETI: Agence National de l'Emploi et du Travail Indépendant
BFPME: Banque de Financement des petites et Moyennes Entreprises
CASS: Cellule d'Action Sociale Scolaire
CNRPS: Caisse Nationale de Retraite et de prévoyance Sociale
CNSS: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNAM: Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
CRSR: Centre Régional de Santé de la Reproduction
CSB: Centre de Santé de Base
DRAS: Direction Régionale des Affaires Sociales
DRPE: Délégué Régional de la Protection de l'Enfance
DRE: Direction Régionale de l'Education
MAS: Ministère des Affaires Sociales
MAFF: Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille
MEFP: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEN: Ministère de l'Education Nationale
MJS: Ministère de la Jeunesse et du Sport
MSP: Ministère de la Santé Publique
ONFP: Office National de la Famille et de la Population
OTE: Office des Tunisiens à l'Etranger
PNAFN: Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
TRE: Tunisiens Résidents à l'Etranger
ULPS: Unité Locale de Promotion Sociale
UTICA: Union Tunisienne des Industries, du Commerce et de l'Artisanat

INTRODUCTION GENERALE



A la veille de sa révolution, la Tunisie a connu un relâchement sécuritaire qui a provoqué le départ, via les réseaux clandestins, de milliers de jeunes désespérés vers l'île italienne de Lampedusa, à la poursuite d'un eldorado imaginaire. Cette situation est le reflet d'une crise économique grave dans les pays du Sud, notamment en Tunisie couplée avec un durcissement sans précédent des conditions d'entrer en Europe qui connaît, elle aussi, une récession économique avec de moindres opportunités d'emplois notamment dans les pays qui accueillent traditionnellement les migrants tunisiens. La prédominance de la logique sécuritaire des politiques migratoires de l'Union Européenne adressées aux pays du sud, a exercé une pression croissante, déjà élevée, sur les flux migratoires, même organisés, vers ces pays.

L'orientation de l'organisation des migrations en Europe, se tourne aujourd'hui vers les pays de l'Europe de l'Est avec une priorité accordée aux ressortissants issus des pays de l'Union Européenne. Cependant, conscients des besoins de leurs économies en main d'œuvre qualifiée, certains pays de l'Europe ont ratifié de nouvelles conventions favorisant la migration d'employés qualifiés provenant de pays tel que la Tunisie qui devrait cependant organiser ses flux en fonction des besoins de son économie en qualifications, au risque de manquer à son tour de facteurs de production nécessaires à la relance économique.

Les conséquences de ces difficultés des deux rives de la Méditerranée se sont ressenties pour les migrants tunisiens et leurs familles depuis plus d'une dizaine d'années. Nous avons ainsi enregistré un ralentissement significatif de l'émigration régulière des tunisiens en Europe mais aussi des retours de migrants en difficulté sans emplois ou le retour des familles des migrants. Un retour massif a concerné aussi certaines familles expatriées en Libye surtout après la révolution de février 2011 et la dégradation des conditions sécuritaires et économiques dans ce pays frontalier. Ces mouvements de retour en Tunisie ont fortement contribué à détériorer la situation des migrants et de leurs familles présentes au pays, notamment sur le plan financier. D'autres problèmes sociaux ou psychologiques latents, qui étaient masqués par l'équilibre financier de ces ménages, se sont naturellement déclenchés en l'absence de ressources financières suffisantes.

Fin 2011, les tunisiens résidants à l'étranger avaient atteint 1 201 929 migrants soit 11.3% de la population totale. Cette migration est principalement motivée par la recherche d'emploi et l'amélioration des conditions de vie du migrant et de sa famille au sens large. Il est aujourd'hui de plus en plus fréquent de voir des jeunes émigrer, laissant derrière eux les autres membres de leurs familles (parents, femmes et enfants) ce qui provoque un démembrement de la famille difficile à vivre. Ainsi, la migration a un prix, celui de séparer le migrant des autres membres de sa famille en produisant ainsi une famille transnationale avec tous les problèmes sociaux, culturels et économiques auxquels elle fait face.

La famille joue ainsi un rôle primordial dans les différentes phases du processus migratoire. Elle participe au processus de prise de décision qui va de celui de quitter le pays à la décision d'intégrer un pays d'accueil ou de retour au pays d'origine. La famille est donc le lieu où se prend le plus souvent la décision de migrer, où s'organise la migration, où se met progressivement le processus d'intégration au nouvel environnement et où se formule enfin le choix de rentrer au pays ou non. Cependant, le rôle de la famille dans ce processus est souvent négligé voir même occulté dans le débat public et les données sur les familles transnationales ainsi que les études consacrées à la relation «familles et migration» sont rares.

Les familles transnationales communiquent et échangent, comme cela se fait dans les familles vivant sous le même toit, mais elles s'organisent différemment. Avec le développement de la téléphonie mobile et des plateformes de communication sur Internet, les contacts se sont considérablement améliorés et les possibilités de communication se sont multipliées réduisant ainsi l'impact négatif de la séparation sur la famille.

Les transferts d'argent des migrants constituent aussi des leviers permettant la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les familles des migrants, restées au pays, utilisent l'argent reçu pour faire face aussi bien aux dépenses de la vie quotidienne que pour faire des investissements. Ces transferts constituent ainsi un vrai soutien à l'économie locale et permettent aux membres de la famille d'améliorer leur niveau de vie. Grâce à ces mécanismes, les migrants à travers leurs familles, deviennent des acteurs actifs dans le développement de leurs régions d'origine. Les transferts de fonds font certes l'objet de plusieurs études sur la migration, mais ils sont le plus souvent le seul objet de ces recherches. Les conséquences sociales sur les familles et les régions des migrants, sont souvent sous-estimées et ne sont que rarement prises en compte par les décideurs.

La Tunisie est plus que jamais appelée à bâtir sa politique migratoire autour d'une organisation optimale de sa diaspora à l'étranger et de l'accompagnement des familles des migrants présents aux pays. Des instruments de traitement des besoins des familles des migrants existent certainement à l'intérieur des mécanismes d'ordre général mais qui ne ciblent pas suffisamment cette population. Il n'existe pas actuellement en Tunisie des programmes spécifiques pour les familles des migrants et à leurs enfants. Les familles des migrants sont généralement ignorées en tant que population cible à caractéristiques et besoins spécifiques, elles peuvent être de ce fait vulnérables et leurs problèmes ne sont que marginalement traités. Par ailleurs, les politiques de migration et/ou d'intégration et de réinsertion des migrants, sont elles aussi souvent axées sur la seule personne migrante et ne reflètent que rarement la dimension familiale de l'émigration. Or, même si une personne émigre seule, les attentes de la famille sont cruciales. L'émigration est considérée comme un moyen pour améliorer la qualité de vie de la famille et assurer un meilleur avenir à ses membres. Le fait de ne pas prendre en compte la dimension familiale implique alors une approche et une compréhension partielle du processus migratoire qui conduit, à son tour, à des politiques limitées et non ciblées, de toutes manières, non efficaces.

Intégrer la dimension familiale dans les politiques sur la migration et les accords avec les pays partenaires s'impose aujourd'hui. Les conséquences sociales de la migration à long terme doivent être prises en compte et des politiques spécifiques doivent être développées. Mais comme première étape, des recherches doivent être initiées pour permettre d'avoir une meilleure vision du phénomène des familles transnationales. Une analyse exploratoire de la relation migration/famille en constitue une phase indispensable dans cette démarche. Elle se baserait sur une collecte et une analyse de données et d'informations qualitatives auprès de l'ensemble des acteurs du processus migratoire. Cette étape déboucherait naturellement dans une deuxième étape, sur la définition du cadre conceptuel nécessaire pour l'élaboration d'enquête par sondage et la collecte de données quantitatives relatives aux familles des migrants.

La présente étude s'inscrit dans la perspective développée ci-dessus et concerne l'analyse qualitative. L'approche empirique consiste à mener quatre types d'enquêtes par entretiens dans une logique de complémentarité entre les différentes phases. Dans un premier temps, nous avons réalisé 10 Focus Groups (FG) de membres de familles de migrants assurant une large couverture du territoire national (Annexe I). Les FG ont permis aussi de couvrir toutes les formes de migrations en assurant une diversité des participants essentiellement par sexe, âge, niveau d'instruction et profession (Annexe III). Dans un deuxième temps, nous avons effectué 46 entretiens individuels avec des membres de familles de migrants. L'objectif de ces entretiens est double d'une part, compléter la couverture de la population cible par les profils non suffisamment rencontrés lors des FG, et d'autre part, collecter des informations personnelles difficile à obtenir en situation de FG. Outre les entretiens avec les membres des familles des migrants, nous avons effectué 43 entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels (délégués régionaux, directeurs régionaux, délégation de la protection de l'enfance, instituteurs, assistantes sociales, etc..) intervenant dans le contexte de l'étude, dans toutes les régions couvertes par l'enquête. Enfin, nous avons contacté et enquêté auprès de 15 associations agissant en Tunisie dans les domaines du développement local et/ou social et culturel en général et en relation avec la migration, et les familles des migrants présentes en Tunisie en particulier.

Le matériel ainsi collecté a été ensuite analysé afin d'atteindre les objectifs déjà annoncés. La démarche analytique retenue est l'analyse empirique du contenu. Cette méthode cherche à rendre compte de ce qu'ont dit les interviewés de la façon la plus objective et la plus fiable possible. Son objectif est d'analyser le matériel d'enquête collecté à l'occasion des observations, des entretiens de Focus Group et des entretiens individuels que nous avons réalisés sur la base de guides d'entretien (Annexe II). Sa procédure comprend la transformation des discours en texte et cela en définissant les unités d'analyse à retenir. Utiliser ensuite les unités pour analyse et décoder ce qui a été dit. Enfin établir le rapport relatif au sens des discours. Pour ce faire, nous avons retenu l'Analyse Thématique comme unité d'analyse. Cette méthode reprend les thèmes des guides d'entretien et fait un compte-rendu des interviews. Les thèmes sont découpés en fonction des préoccupations et des objectifs de l'étude qui sont assimilés aux unités d'analyse (Annexe III).

Une approche complémentaire a été utilisée chaque fois qu'il était possible de le faire et qui consiste à identifier les thèmes clés selon les principes de «l'analyse sémantique». Cette méthode consiste à s'intéresser aux «idées clés» exprimées par les répondants et en dégager la signification. Ces «idées clés» sont repérées à partir d'une série de phrases, de morceaux de phrases, de mots, de substantifs, ou de verbes évoquant les idées des interviewés.

Ce rapport est structuré en trois parties. Dans la première partie, nous présentons les résultats de l'étude menée auprès des membres des familles de migrants. Elle couvre ainsi une analyse des conditions et motifs des migrations étudiées, leurs impacts psychosociologiques, sur les conditions de vie, la santé, l'éducation des enfants et les droits des migrants et de leurs familles présentes au pays. La deuxième partie est consacrée à la présentation de l'étude menée auprès des acteurs institutionnels et associations concernés par la question migratoire. Nous y présentons un diagnostic de leurs structures, fonctionnements, leurs forces et faiblesses. La troisième et dernière partie est consacrée à la présentation des propositions et recommandations nécessaires pour élaborer et consolider les mécanismes nécessaires pour un accompagnement efficace des membres des familles des migrants présents au pays.

Ces recommandations permettent ainsi d'améliorer le fonctionnement aussi bien du dispositif public que celui des associations dans l'encadrement et l'assistance nécessaires pour ces familles. Ils fournissent ainsi la possibilité d'intégrer dans le cadre de la politique migratoire en construction, les éléments nécessaires pour étoffer un cadre d'instruments publics d'accompagnement des migrants et leurs familles dans leur processus migratoire.



PARTIE I :
ETUDE QUALITATIVE DE L'IMPACT DE LA MIGRATION
SUR LES MEMBRES DES FAMILLES DES MIGRANTS

Il s'agit dans cette première partie de décrire l'impact de la migration sur les membres des familles de migrants présents aux pays. Nous avons adopté une démarche qualitative, basée sur des enquêtes par focus groups et entretiens individuels, comme présenté ci-dessus, permettant de fournir une description et un état des lieux en ce qui concerne la situation des familles des migrants tunisiens présentes en Tunisie. La migration étant un vécu mais aussi une trajectoire et un projet individuel d'abord et familial ensuite, son impact sur le migrant et sa famille devrait être évalué en référence aux aspects monétaires et non monétaires. C'est ainsi qu'il convient de saisir les variations de l'impact de la migration en fonction des différentes trajectoires migratoires ainsi que des caractéristiques individuelles des migrants.

L'impact de la migration est présenté dans cette partie en distinguant les différentes dimensions pouvant être touchées par la migration à savoir les dimensions relatives à l'éducation et la scolarisation des enfants, aux conditions de vie, à l'investissement et à l'emploi, ainsi qu'aux dimensions psychosociologique, culturelle, sanitaire, et juridique des migrants et de leurs membres de familles présents en Tunisie.

I. Conditions et motivations de l'émigration

Les migrations des tunisiens, observées sur les 50 dernières années, ont caractérisé les phases les plus importantes de la dynamique économique et politique de la Tunisie. Ces flux migratoires ont été impulsés par les facteurs même qui ont caractérisé cette dynamique. La société tunisienne est depuis, dans une dialectique ouverte largement influencée par les courants induits par les flux migratoires des tunisiens entre leurs départs et retours au pays. Quelles étaient alors et quelles sont les motivations des migrants tunisiens, leurs conditions de départ et leur choix de destinations?

Nous tâcherons dans cette section de répondre à ces interrogations. Les entretiens que nous avons réalisés avec certains migrants et leurs familles présentes en Tunisie ont amené dans une première partie à un diagnostic des conditions et motivations de départ des migrants, que nous exposons dans ce qui suit.

I.1. La nature de la motivation de départ et le choix de la destination

Pour la majorité des personnes enquêtées, les motivations qui les ont amenés eux, ou leurs proches (enfants, frère, époux) à migrer, sont le plus souvent, liées à la situation socio-économique et financière des migrants et de leurs familles. La migration est perçue alors comme une question de survie.

La majorité des migrants membres des familles rencontrées étaient des soutiens de familles au chômage avant de migrer. Ils ne pouvaient pas satisfaire leurs besoins propres ainsi que ceux de leurs familles en raison de la faiblesse ou de l'absence de revenus. Certains participants, comme deux hommes interrogés de la région de Gafsa, affirment que leurs enfants, avant de migrer, étaient contraints de limiter leurs envies et de différer, de manière souvent persistante, la réalisation de leurs projets. Pour faire face à cette contrainte budgétaire, se construire un meilleur avenir pour soi et sa famille, les jeunes envisagent, alors, d'aller dans un pays développé où, pensent-ils, le pouvoir d'achat est beaucoup plus élevé et l'épargne plus facile à constituer. Ainsi, pour beaucoup de jeunes émigrés célibataires, partir c'est tirer sa famille vers le haut, améliorer ses conditions de vie (revenus, logement...) et envisager, pour soi, un avenir plus sûr. Pour l'un des hommes interrogés, père de deux fils migrants, partis depuis 8 ans :

"émigrer, c'est quitter son monde habituel où on ne peut pas satisfaire ses besoins pour aller dans un autre monde où cela est possible".

L'avantage de migrer réside, nous explique le père d'un migrant de Gafsa depuis 2005, dans le fait que:

"les migrants arrivent au moins à vivre parce qu'en restant à Gafsa, on ne gagne pratiquement rien. Il n'y a plus d'espoir".

C'est aussi «une fuite des responsabilités». Le migrant considère, qu'en restant au pays, la famille risque de puiser une partie importante de ses faibles revenus. L'émigration s'impose alors comme une échappatoire à cette responsabilité vis-à-vis de la famille dans le besoin, au moins pendant les premières années d'activité.

Dans le même temps la migration des enfants permet d'alléger la souffrance des parents face au chômage



persistant et à l'absence de perspectives d'avenir. La migration réduit, quoique de façon transitoire et artificielle, le stress des parents comme le rapporte Mr S. (78 ans), père de trois migrants:

"C'est une sorte de refuge... le stress et la pression sociale sont moindres après le départ des enfants et ce malgré l'éloignement...au moins, je ne le vois pas souffrir tous les jours..."

En ce qui concerne le choix du pays d'accueil, il semble que l'Italie représente aujourd'hui le plus souvent la destination choisie pour l'aventure migratoire des jeunes. En réalité il ne s'agit pas d'un choix mais d'une destination inéluctable pour tout jeune désireux de migrer vers l'Europe. En particulier, pour le réseau de la migration irrégulière, l'Italie est une destination d'immigration ou de transit incontournable. Même pour certains participants dont les enfants vivent aujourd'hui en France ou en Suisse, le passage par l'Italie a été nécessaire.

Le choix de la Libye comme destination de migration concerne plutôt des chefs de famille avec enfants. L'aventure de la migration irrégulière ne les intéresse pas car elle est synonyme de risque majeur sur le plan individuel et beaucoup plus sur le plan familial dans la mesure où la migration irrégulière provoque une rupture avec la famille et les enfants.

Ainsi une lecture globale, fait ressortir quatre motivations différentes à l'émigration, à savoir:

a- L'aventure : certaines personnes avaient envie de découvrir la culture occidentale, par curiosité ou par aspiration profonde. L'image magnifique que les populations reçoivent de l'Occident en général, à travers les médias, les ont fortement influencés.

Melle Ri. (27ans) , l'une des participantes au focus group à Jendouba, raconte que son frère ayant un niveau de Baccalauréat, a émigré en Allemagne à Berlin depuis novembre 2010. Il a connu sur internet une femme et l'a épousé pour pouvoir émigrer. Il a tout fait pour émigrer et n'est pas rentré depuis, «il détestait le pays, il en avait marre d'y vivre et n'y voyait aucun avenir». Il avait appris la langue allemande au lycée sa chambre est tapissée du drapeau de l'Allemagne, «il en était fou depuis l'adolescence» et c'était pour lui un rêve de partir en Allemagne. « En fait dans le quartier, chaque famille a au moins un membre émigré et l'été il voyait toutes ces voitures et l'argent qu'ils ont...il ne rêvait que de devenir comme eux».

D'autres personnes se lancent dans une migration sans la moindre préparation en ignorant complètement les conditions qu'elles trouveront dans les pays d'accueil:

C'est le cas de Mme As. (30 ans) dont le père est décédé et qui nous raconte lors d'un entretien à Ben Arous, qu'elle était partie en 2004 en Libye, Bac lettre en poche ; elle a rapidement trouvé un emploi de réceptionniste dans un hôtel à Tripoli (sans contrat de travail) et épouse en 2008 un tunisien travaillant aussi en Libye. La guerre en Libye a bouleversé sa vie, obligée de revenir en Tunisie en 2011, elle a tout perdu notamment ses économies.

En fait, comme le raconte Mr A. (34 ans) l'un des migrants de retour à Gafsa :

"La vision qu'on a de l'Europe... est vraiment une vision fantastique. C'est-à-dire qu'on nous montre que les points positifs, que ce soit à travers la télévision, le cinéma, les journaux. On ne voit que du bien... donc c'est ce qui nous pousse vraiment à émigrer".

b- La survie économique ou la satisfaction des besoins vitaux: Des chômeurs sans revenu et souvent sans espoir de trouver une situation acceptable et stable dans leur pays ont préféré migrer vers les pays développés où ils espèrent trouver un travail. Dans ce cas, la destination choisie est souvent un pays occidental particulièrement l'Italie.

c- La survie financière: c'est la recherche de l'autonomie financière suffisante pour être à même de pouvoir réaliser des projets. Il s'agit de migrants qui, compte tenu de leurs salaires insuffisants ont décidé de mettre fin à leur activité pour envisager une émigration. En effet, leur salaire ne leur permettait pas de soutenir leur famille et de subvenir à leurs propres besoins. La destination dans ce cas ne concerne pas seulement la filière migratoire vers l'Occident. Elle concerne aussi la Libye

surtout pour les chefs de famille avec enfants.

Dans la région de Zarzis, Mr A. (31 ans) n'était pas chômeur, mais il ne gagnait pas bien sa vie et les conditions de vie de sa famille de 10 membres étaient très précaires. Après la révolution, Mr A. a suivi des jeunes de son quartier pour émigrer clandestinement vers Lampedusa. Il a travaillé quelques temps au noir, à Paris, et gagnait sa vie correctement et envoyait même de l'argent à son père.

La survie financière concerne surtout les jeunes célibataires dont l'émigration semble motivée par une double stratégie : se construire un avenir professionnel (se stabiliser en particulier dans le cas d'une émigration irrégulière) et soutenir la famille d'origine. C'est le cas, par exemple de Mr B. l'un des participants à la réunion de groupe à Tunis qui explique son départ par sa volonté d'améliorer les conditions de vie de sa famille de milieu très modeste, ce qu'il fera en améliorant le logement mais aussi en finançant les mariages de ses frères et les études de sa sœur. C'est aussi le cas du fils de Mme L., une mère veuve, qui nous explique que son fils unique a émigré en Belgique, en partie, pour aider la famille. Aujourd'hui marié, il lui envoie de l'argent ainsi qu'à sa femme, revenue en Tunisie, pour scolariser ses enfants. C'est aussi le cas de Mr L. (36 ans) avec qui nous sommes entretenu à Mahdia, qui estime qu' :

"En Tunisie, tout est verrouillé, on ne peut pas bouger, personne n'encourage les jeunes à travailler et à avoir leur propre affaire"

Il a émigré clandestinement en 2005 en Italie et il est revenu en 2012. Son expérience était difficile et Mr L. n'a pas pu obtenir une légalisation de sa situation et il est donc rentré volontairement. Lotfi dit en évoquant son expérience qu' :

"En Italie, tu es hors la loi et tu n'as pas de papier et pourtant, ils te soignent, tu as droit à une assistante sociale. Bref tu as des droits et personne ne t'opprime. Là-bas j'ai compris le sens des mots liberté, démocratie".

Mr L., qui a aujourd'hui 36 ans, s'est réinstallé à Mahdia, il a deux emplois (plombier et serveur dans un restaurant) mais ses revenus ne lui permettent pas d'avoir une maison ou de se marier.

Pour ces émigrés célibataires, après une période de stabilisation s'impose le projet de fonder sa propre famille en raison de l'âge, de la solitude ou encore de la pression de la famille qui joue comme une forme de contrôle en vue d'éviter le mariage avec une «étrangère». C'est alors qu'un autre type d'émigration se superpose à la première, celles des épouses qui suivent leur mari dans son expérience migratoire.

d- Partir pour la poursuite ou la valorisation des études : prétexte ou étape de l'émigration : Parmi les interviewés le départ en vue de faire des études est évoqué comme une motivation principale de l'émigration. Des jeunes diplômés, dont le projet professionnel ne les satisfait pas en Tunisie, partent à la recherche d'un épanouissement professionnel. C'est le cas pour Mr E. 54 ans (FG à Tunis) le frère de Mme N. 37 ans (FG à Mahdia), Mr A. (35 ans) et Mr H. 42 ans (FG à Sousse) ou encore l'époux de Mme F. 30 ans (FG à Bizerte) même si pour les deux premiers, les contraintes financières et l'impossibilité de la famille de soutenir ce projet les amèneront à interrompre ces études pour se lancer dans la vie professionnelle.

Mr I. (33 ans, entretien à Zarzis) ingénieur en informatique (diplôme obtenu en 2001, à l'INSAT, Tunis), a d'abord travaillé à Tunis ensuite à Zarzis mais n'a pas eu l'épanouissement professionnel escompté. Il a émigré en 2004 à Paris avec une promesse d'embauche et un visa affaire, avec un contrat de travail obtenu par internet, sans la moindre relation avec les services publics d'emploi ou de migration. Mr I. a de la famille en France qui l'a aidé dans son expérience.....Mr I. dit que la décision d'émigrer était prise sans trop de réflexion mais il devait trouver un bon emploi, actuellement Mr I. jouit d'une situation professionnelle et matérielle très confortable.



1.2. L'espoir d'une migration organisée

Après l'indépendance, c'est au début des années 60 que l'émigration des tunisiens vers l'Europe a débuté et s'est poursuivie de façon soutenue dans une première phase jusqu'au milieu des années 70. Ces vagues d'émigration étaient la réponse aux problèmes économiques sévères que traversait la Tunisie et aux opportunités d'emplois que proposaient la France et l'Allemagne en particulier. L'émigration se faisait de manière contractuelle et organisée, en fonction des nombreux besoins en main d'œuvre de ces pays et grâce aux conventions qu'ils avaient avec la Tunisie. Les migrants avaient en général de faibles niveaux d'instruction et avaient suivi des formations professionnelles mais aussi des apprentissages de la langue ou encore des pratiques et coutumes des pays d'accueil. Dans un second temps, avec le durcissement des conditions de migration d'emploi en Europe, le regroupement familial a pris le pas en terme quantitatif à partir du milieu des années 70. L'émigration d'emploi vers l'Europe s'est poursuivie tout en accusant un ralentissement significatif. A partir des années 80, de nouvelles conventions avec la France, l'Allemagne et l'Italie, ont régulé les flux migratoires des tunisiens en les limitant considérablement.

La migration organisée reste le souhait de tout migrant quelles que soient ses qualifications, son niveau d'instruction ou le choix de sa destination. La situation économique mondiale, les conventions ratifiées par la Tunisie et la gestion de ces conventions, limitent aujourd'hui l'accès des tunisiens aux offres d'emplois et aux systèmes des migrations organisées. Ces contraintes, ainsi que les difficultés économiques croissantes de la Tunisie avaient poussé des jeunes, au chômage et désespérés, à s'aventurer clandestinement au péril de leur vie pour rejoindre une Europe qui ne veut plus d'eux.

En définitive, les années 60 et 70 offraient bien plus de possibilités de migration organisée ; les départs étaient motivés par les opportunités d'emploi, de formation et le rêve d'une Europe qui avait réellement besoin de main d'œuvre.

Pour Mr F. (61 ans), l'un des participants au focus groupe à Sousse, la migration était une évidence " Partir en France, un rêve de gamin avec tous les amis ". Mr F. raconte la grande réticence de ses parents vis-à-vis de son départ; il était mineur et il est parti pour suivre une formation professionnelle en France. Il a obtenu son diplôme de formation professionnelle, a travaillé dans sa spécialité et a réussi son expérience migratoire.

La migration organisée, qui a connu de profonds changements, prend aujourd'hui, deux formes. Il s'agit d'abord de la coopération technique qui concerne essentiellement les fonctionnaires de l'Etat, mais s'ouvre de plus en plus au secteur privé, partant en coopération sur de courtes périodes. Elle entre ensuite dans le cadre des conventions de migration d'emplois que la Tunisie a signé avec des pays demandeurs de main d'œuvre qualifiée notamment avec les pays du Golfe.

Mme K. (35 ans), jeune femme que nous avons interviewé à Monastir, est maitre assistante en Biologie à l'université de Monastir a trois enfants : un garçon de 9 ans, une fille de 6 ans un deuxième garçon de 2 ans. Son époux est en Arabie saoudite depuis 2 ans. IL a obtenu un contrat intéressant, il est parti (à Djedda) en attendant que le reste de la famille le rejoigne avec un emploi à la clef pour son épouse, nécessaire pour pouvoir payer la scolarisation des enfants en Arabie Saoudite. La migration est une décision familiale, et Mme K maintient encore le projet de rejoindre son époux mais ce départ est assorti de conditions, à savoir un emploi et un revenu suffisant. Dans le cas contraire elle restera en Tunisie.

1.3. Une migration à tout prix

1.3.1. La tentation d'une migration facile

La représentation de la vie des migrants à travers les membres de la famille, voisins et amis expatriés, dépend de la manière dont ces derniers la présente. Souvent, à tort ou à raison, les migrants en Europe, donnent

une image très positive, avec parfois de l'exagération sur leurs modes de vie. Ils ramènent souvent de belles voitures et dépensent beaucoup d'argent en loisir. Cette image idyllique de la migration pousse des jeunes, en chômage et en situation socioéconomique défavorisée, mais aussi de plus en plus d'autres jeunes qui ont un emploi ou qui bénéficient d'une bonne situation économique, à vouloir émigrer à tout prix, à la recherche d'un eldorado imaginaire. Certains arrivent à régulariser leurs situations et à vivre une expérience migratoire régulière, d'autres échouent, et commence alors pour eux un vrai calvaire.

Les deux fils de Mr N. (58 ans), un participant au focus group à Ben Arous, font partis de ceux qui ont réussi. Aidés par leur oncle, vivant en Italie, ils ont migré légalement en Italie en 2007 et y vivent depuis. Avant d'émigrer, les deux jeunes avaient arrêté leurs études (niveau secondaire), et avaient ouvert une salle de jeux qu'ils tenaient avec succès. Après la migration, ils se sont tous deux mariés à des femmes italiennes, le premier travaille avec son oncle (mécanicien) et le second travaille dans la pizzeria de son beau-père (italien).

L'obsession de la migration a d'autres conséquences, elle entraîne souvent une grande frustration chez les enfants de migrants dans l'incapacité d'émigrer :

- Plusieurs migrants en situation régulière et disposant de bonnes conditions financières, refusent d'emmener leurs familles avec eux. Les enfants ayant grandi dans l'espoir de rejoindre leur père, ne comprennent pas cette décision et la refuse. Une grande incompréhension, voire une fracture, s'installent alors, entre le père et ses enfants, en particulier les garçons. Une fois majeurs, ces derniers cherchent à migrer à tout prix, même de manière illégale.

- Dans d'autres cas et malgré la volonté du père de procéder au regroupement familial, des familles vivent séparées, notamment parce que les enfants majeurs de cette famille, n'ont pas le droit au regroupement familial, contrairement aux mineurs. Si en plus ils, ne parviennent pas à obtenir un visa, alors ils ne peuvent pas rejoindre le reste de la famille. Ils sont ainsi obligés de rester seuls en Tunisie, pris en charge par des oncles, tantes ou grands-parents, privés, nous expliqueront certains, du soutien et de l'affection de leurs parents.

Melle Y. 24 ans (de Tunis) et sa sœur Melle N. 22 ans. Melle Y. est originaire de Djerba et habite à Tunis. Son père migrant en France (Paris), a opéré un regroupement familial tardif pour des raisons de santé, de fait, les deux sœurs vivent actuellement dans leur maison à Ennasr avec leurs grand-mère et une amie de la famille alors que le reste de la famille est installée en France. Les deux jeunes filles se sont vues refuser, à trois reprises, les visas pour rejoindre leur famille en France et elles vivent cette situation comme un drame.

I.3.2. Des clandestins à la poursuite du sésame

La migration est une décision individuelle souvent concertée en famille. Quand elle est illégale, cette décision est plus difficile et moins concertée. Cependant, beaucoup de clandestins se font aider par leurs familles, malgré tous les risques encourus. Cette situation traduit à elle seule la détresse dans laquelle est plongée le clandestin mais aussi ses parents qui le regardent souffrir sans pouvoir l'aider. L'émigration, même irrégulière, même risquée, même synonyme d'éloignement est alors plus enviable que le chômage et la précarité.

Mme M., 55 ans, (FG à Ben Arous) est la mère de deux clandestins émigrés en Italie il y a 6 ans, en passant par la Libye avec des amis du quartier, via Lampedusa. L'aîné vient de rentrer, expulsé d'Italie, le second est sans emploi ni logement. Ayant quitté l'école en primaire, il ne travaillait pas, ou occasionnellement avant la migration. En Italie, il a été emprisonné à plusieurs reprises.

L'émigration irrégulière est souvent le fait de célibataires qui tentent le tout pour le tout, de manière organisée ou sur un coup de tête, le soir dans un café, pour partager une expérience avec les amis du quartier, comme ce fût le cas pour les frères de Mme N. (37 ans) et de Mme H. (33 ans) à Mahdia. Le départ s'est fait sans en informer qui que ce soit, ce qui est aussi sans doute une des conditions de réussite de l'opération. Ce n'est qu'arrivés en Italie qu'ils ont appelé leurs familles pour les informer et les rassurer. Le frère de Mme N. a été reconduit à la frontière un mois plus tard et celui de Mme H. est rentré de son propre chef 4 ans plus tard.

Pour régulariser leurs situations, les jeunes partis en Europe avec un visa touristique ou clandestinement, cherchent du travail sur place ; ce qui était très facile à obtenir pendant les années 60, 70 est devenu très



difficile depuis. La famille et les amis se chargent souvent d'accueillir le nouveau venu, de l'héberger et de l'aider financièrement jusqu'à l'obtention d'un emploi. Cette assistance n'est pas systématique et l'importance de ce réseau varie d'une localité à une autre. À Ghomracen ou à El Matouia, par exemple, l'entraide s'opère envers tous les gens originaires de ces localités, même sans lien de sang.

À Mahras, Zarzis ou M'Saken, ce sont plutôt les liens du sang qui structurent ces réseaux. Dans d'autres régions, telles que Kasserine, Gafsa, Ghar-Dima ou encore dans les grandes villes et leurs banlieues (dont la population est issue essentiellement de la migration rurale/urbaine), même les liens du sang ne sont plus une source de soutien pour les nouveaux migrants et la migration, dans ces régions, est considérée plutôt un processus individuel et individualiste :

Le père et les trois frères de Mme Ra. (40 ans), habitant à Jendouba, sont des migrants (une famille de trois frères et quatre sœurs). Les frères étaient en échec scolaire. En 2007, le cadet a épousé une française qu'il a connue sur le lieu de son travail, un hôtel à Djerba. Il vit actuellement à Paris avec sa femme et son enfant. Le deuxième frère avait épousé la mère de la femme du cadet en 2008, il est parti avec elle à Lille et n'a pas eu d'enfants. "Le troisième est source de problèmes" selon Mme Ra., il a émigré en 2010, par la Turquie puis il est passé clandestinement en Grèce puis en Autriche où il a été accueilli par son cousin qui l'a emmené en Allemagne. Les 3 frères sont actuellement en situation régulière. Le père émigré depuis 1972, travailleur dans le bâtiment à Marseille a toujours refusé la migration de ses fils, alors que ces derniers ne rêvaient que de cela. Selon Mme Ra. ses frères regrettent que leur père ne les ait pas emmenés avec lui alors qu'il le pouvait. Les sept enfants ont été privés de la tendresse et de la présence du père, décédé il y a cinq ans, quelques années avant sa retraite, à la suite d'un accident de travail.

La réduction des opportunités d'emploi, légalement ou même le travail au noir, a poussé des jeunes clandestins à tomber dans les trafics en tous genres. Ces jeunes refusent de rentrer au pays malgré la misère dans laquelle ils vivent. Ils ont surtout peur de décevoir les attentes de leurs proches et ont honte de l'échec, quand d'autres ont réussi. C'est le cas d'un groupe de clandestins originaires de Ghar Dima, suivi par l'association "Almouhajaroun", et qui vivent dans la région PACA en France. Ils sont dans des conditions très difficiles, travaillent au noir et épisodiquement dans l'agriculture, sans domicile fixe et refusent pourtant de rentrer au pays.

D'autres jeunes adoptent une stratégie, apparue massivement pendant les années 80, qui consiste à faire un mariage blanc, arrangé sur place, quand c'est possible. Le migrant ainsi marié, avec une proche migrante ou une Européenne, peut ensuite revenir au pays pour régulariser sa situation et repartir en Europe. Cette méthode c'est largement répandue depuis chez les jeunes aspirants à la migration et grâce à Internet, ils cherchent à dénicher la fille Européenne qui acceptera de les épouser. L'issue de ces mariages est inconnue, elle conduit souvent à un divorce dès l'obtention des papiers ou après quelques temps. Des enfants peuvent résulter de ces unions ce qui provoque alors une série de problèmes.

Les deux frères jumeaux de Mme S. (45 ans) habitant à Jendouba, ont émigré en Allemagne après la mort de leur mère. Le premier Mr Ak. est parti en 2001 à l'âge de 21 ans et le second Mr Al. est parti clandestinement en 2010. Mr Ak. a été aidé par un cousin qui vit en Suisse qui lui a obtenu un visa tourisme et l'a hébergé pendant 9 mois. Ensuite Mr Ak. est parti en Allemagne. Il a eu beaucoup de difficultés, a fait de la prison et sa famille lui a envoyé de l'argent, lui a payé un avocat et après deux ans il est rentré à Jendouba. Il a connu une Allemande venue en Tunisie et ils se sont mariés. Après quoi Mr Ak. a pu obtenir l'autorisation pour repartir en Allemagne en 2004, et a présenté à son frère Mr Al. une Lituanienne avec laquelle il s'est marié juste pour obtenir "les papiers". Mais le mariage n'a pas duré et c'est aujourd'hui Mr Ak. qui vit en couple avec la Lituanienne avec laquelle il a eu un garçon sans avoir divorcé de sa femme. Leurs expériences sont jugées comme extrêmement négatives par leur sœur, pour la famille et pour eux-mêmes. Mme S. insiste sur le fait que ses autres frères et elle-même ont de bonnes situations professionnelles et sociales en Tunisie et que ses frères étaient partis à l'aventure alors qu'ils n'étaient pas dans le besoin.

C'est aussi le vécu de Mr Mo. 55 ans (FG à Ghomracen) père de 3 fils migrants. 2 vivent à Paris : le premier après des études en restauration a fait un mariage Blanc en 1992 et obtenu la carte de séjour. Il a divorcé et épousé ensuite sa cousine de Ghomracen qui vit actuellement avec lui et

ils ont eu un enfant. Le second a épousé une cousine qui vivait en France et obtenu ainsi son titre de séjour, il est dans la restauration. Le dernier, installé à Lyon, avait émigré de la même manière que le second, il travaille dans la pâtisserie traditionnelle chez des cousins. Les frères avaient bénéficié de l'aide de leurs cousins.

1.4. Une émigration de voisinage vers la Libye et l'Algérie

L'émigration des tunisiens vers les pays de voisinage est ancienne. Elle est frontalière et limitée géographiquement avec l'Algérie, elle est plus étendue et instable avec la Libye, puisque depuis la fin des années 60, cette migration entre les deux pays, a connue 8 vagues d'expulsions et trois vagues de politique de portes ouvertes.

1.4.1. La migration vers la Libye

La Libye, compte tenu de sa situation politique instable, constitue aujourd'hui une destination "risquée" qui présente cependant deux avantages : la proximité et l'accès sans visa. La proximité de la Libye favorise deux types de migration : une migration de travail en épisodes de courte durée (3 mois) pour des emplois sans autorisations, et une migration de très longue durée.

La Libye attire des jeunes à très faibles niveaux de qualifications, soumis à des conditions économiques difficiles, ne disposant d'aucun réseau de migration vers l'Europe et isolés socialement et donc sans accès aux informations relatives aux opportunités d'emplois. La Libye est aussi une destination de prédilection pour des chefs de familles ayant choisi ou subi l'option migratoire. Sans espoir d'obtenir un visa pour l'Europe et ne pouvant risquer leurs vies dans une migration irrégulière, ils se tournent vers la Libye, qui n'exige pas de visa et qui dispose d'un réel potentiel d'emploi pour les tunisiens.

Toutefois, comme le racontent *Mr M.A.* 45 ans (FG à Tunis) et *Mme H.* (Entretien Individuel à Bizerte) l'émigration en Lybie est décrite avant tout comme un choix qui n'en est pas un, en raison à la fois des conditions de travail, des déficiences en matière de droits du travail et de l'insécurité consécutive à la chute du régime Libyen.

Poussée par la pauvreté, le besoin, l'abandon de son mari, mais surtout le chômage de ses deux fils, Mme A. 59 ans, l'une des participantes au focus group de Ben Arous, a vendu ses meubles et est parti en Libye avec ses fils en 2008. Elle y travaillait comme femme de ménage dans une clinique et ses fils étaient coiffeur pour le plus jeune et commerçant pour le second. Elle a une fille mariée et déjà installée en Libye, ce qui a facilité la migration et l'installation des autres membres de la famille. Mme A. a aussi accompagné ses fils pour pouvoir leur assurer un logement (les libyens ne louent pas aux célibataires). Lors des événements de février 2011, sa fille, traumatisée, avait accouché prématurément (enfant mort-né) et avait bénéficié de l'aide des autorités tunisiennes. Mme A. et ses deux fils ont reçu aussi l'aide du gouvernement tunisien, d'abord pour le rapatriement (billets d'avion) ensuite l'aide (600DT) pour survivre en Tunisie, en attendant d'être dédommages pour les biens qu'ils ont dû laisser en Libye.

Mais la Libye est avant tout une destination classique, non exclusive, d'une migration de travail de région frontalière (notamment de Médenine). Ces migrants sont habitués à s'y rendre depuis des générations pour travailler quelques mois (sans contrats et dans l'illégalité totale) et revenir chez eux pour se reposer et dépenser cet argent. Ils reproduisent ce schéma tant qu'ils sont capables de traverser les frontières. Ces individus sont souvent faiblement qualifiés et exercent essentiellement dans le secteur des services. D'autres migrants, ou même leurs parents avant eux, se sont installés en Libye depuis très longtemps, sans faire la navette, et ont été expulsés lors de l'une des vagues de départs massifs.

Melle H. (30 ans), habitant à Djerba, appartient à une famille, composée de 9 frères et sœurs, qui vivaient en Libye avant d'être expulsée lors de la crise de 84 (6 membres de la fratrie sont nés en Libye). Depuis la famille, ayant tout perdu, s'est installée en Tunisie. Trois des frères de Melle H., sont aujourd'hui migrants: l'aîné Mr N. (6ème primaire) a travaillé dans le tourisme, s'est marié avec une Franco-tunisienne et a émigré avec elle en 2003, ils ont eu un garçon, âgé de 3



ans aujourd'hui. Ils vivent actuellement à Lyon et Mr N. travaille dans un magasin. Le second, Mr H. a aussi travaillé dans le tourisme, (6ème primaire plus une formation en langue) et a émigré clandestinement après la révolution pour rejoindre son frère. Il a régularisé sa situation en se mariant à une française et travaille avec son frère. Le troisième frère, Mr L. (5ème primaire), n'ayant pas trouvé un emploi permanent (pizzaiolo) est parti en Libye après la révolution et travaille actuellement dans la restauration à Tripoli.

Mme H. 60 ans, (FG à Djerba) mère de 5 enfants (dont 3 garçons) habite à Houmet Essouk. Son fils Ali (30 ans, niveau d'instruction secondaire) a émigré depuis 10 ans en Libye. Il a déjà travaillé dans le bâtiment en Tunisie avant de migrer et occupe, en Libye, un emploi de garçon de café et vit de petits boulots. Ali était parti sur Tunis avant de migrer en Libye, il avait presque coupé les ponts avec sa famille durant cette période. Il était revenu en 2011 en Tunisie et est reparti dès que les conditions de sécurité se sont améliorées en Libye.

Après la révolution tunisienne et surtout après l'amélioration relative des conditions de sécurité, beaucoup de tunisiens sont partis en Libye tenter leur chance pour la première fois.

C'est le cas du mari de Mme F. 33 ans (FG à Djerba), qui avec 3 enfants, a émigré en Libye en 2012 et y réside encore. Il était parti après la révolution pour des raisons économiques, son emploi dans l'artisanat à Djerba n'était plus stable et il ne travaillait presque plus. Même en Libye sa situation professionnelle (homme à tout faire) n'est pas stable. Mme F. et ses enfants vivent chez la belle famille, mais ont de quoi vivre.

I.4.2. La migration vers l'Algérie

S'agissant de la migration vers l'Algérie, l'exemple de Ghomracen, dans le gouvernorat de Tataouine, est édifiant ; il décrit une filière migratoire rare et en voie d'extinction. Les habitants de Ghomracen ont une expérience et une culture migratoire transmise de génération en génération, dont la raison principale est l'absence de ressources et d'activités économiques dans la région. Les migrants originaires de Ghomracen sont, et depuis très longtemps, présents dans toutes les grandes villes de la Tunisie notamment à Tunis où ils se sont installés en masse et exercent généralement dans la pâtisserie traditionnelle. Ils sont aussi présents depuis longtemps, mais de moins en moins, en Algérie, dans la mesure où la filière algérienne est devenue, depuis les années 70, une filière de transit vers la France.

Mr Ch., 25 ans et chauffeur à Ghomracen, son père est un migrant qui vit actuellement clandestinement à Paris avec son frère installé depuis les années 80. Le père a émigré en 1982 en Algérie où il a travaillé dans la pâtisserie traditionnelle, il a ensuite migré à Paris en France (visa tourisme). Il y a travaillé quelques années, sans papiers, il est ensuite rentré volontairement en Tunisie. Il a reproduit ce même schéma migratoire à plusieurs reprises. La dernière fois il était resté 6 années de suite sans rentrer. Il est actuellement en France.

Pour Mr B., âgé de 50 ans (FG à Ghomracen) fils d'un migrant qui raconte que son père, actuellement à la retraite, a émigré en 1957, il est d'abord parti en Algérie (comme la majorité des migrants de la région) pour rejoindre ensuite la France. Mr B. déclare avoir refusé de migrer (alors qu'il pouvait facilement le faire) et cela pour ne pas faire subir à ses enfants ce qu'il a subi lui-même et notamment l'absence du père et tous les problèmes qui y sont associés. Mr B. considère que la vague des premiers migrants en France, a souffert en raison du manque d'information, sur les mauvaises conditions de vie dans les pays d'accueil.

I.5. Participation à la décision de migration et soutien familial

La décision de la migration vers l'Europe, organisée ou non, régulière ou irrégulière, était, dans la plupart des cas, individuelle jusqu'à la fin des années 80. Depuis, de plus en plus de membres de familles de migrants (notamment des parents) ont tendance à participer à la décision mais surtout à aider financièrement leurs enfants dans leurs projets migratoires, même quand il s'agit de migration illégale, avec un risque réel pour la vie des migrants. La majorité des participants aux réunions de groupe estiment, malgré les risques et les problèmes qui

découlent de l'aventure migratoire, que cela vaut le coût.

Mr L. le frère de Melle N. 25 ans (FG à Djerba) avait exprimé à toute sa famille sa volonté de migrer, mais tout le monde l'avait, dans un premier temps, dissuadé. Après un effort de recherche d'emploi en Tunisie et surtout une longue période de chômage, la famille a fini par accepter et financer la migration de Mr L. vers la Libye. Melle N. évoque la désinformation au sujet de l'insécurité en Libye "les médias exagèrent", qui a empêché son frère d'accepter un bon emploi dans le désert. Elle affirme que Mr L. a toujours demandé l'avis des membres de sa famille pour les grandes décisions.

Mr N., le frère de Melle H. (FG à Djerba), a lui-même financé et organisé la migration irrégulière de son frère sans en informer le reste de la famille. De la même manière, le frère de Melle F. 22 ans, a fait participer sa famille à sa décision de migrer. A force de voir leur enfant et frère au chômage et sans le sous, la famille a non seulement accepté sa migration mais ils ont aussi financé son départ pour la France où il se trouve encore en situation illégale depuis 2011.

Enfin, Mr Ab., 77 ans, (FG à Ghomracen) était au courant des projets de migration de ses deux fils et a même encouragé et financé la migration irrégulière du second pour rallier la France à partir de la Libye via l'Italie en 2000. Avant leur départ, les deux fils travaillaient en Tunisie, mais cette migration avait pour objectif de garantir financièrement leur avenir. Ils avaient de la famille sur Paris et des emplois qui les attendaient.

Il convient de signaler par ailleurs, que la décision de migration est souvent due à un effet de "mimétisme" dû essentiellement aux retours réussis de certains migrants qui vivent dans de très bonnes conditions. La situation de réussite des anciens, incite beaucoup de gens à s'expatrier puisqu'ils constatent, comme Bouzard originaire de Gafsa et Walid originaire de Kasserine, que l'émigré a réalisé beaucoup de choses. Même en cas d'échec, l'acte de migration, même irrégulière est considéré déjà comme un grand pas vers la réussite.

"La migration du grand frère, nous confie Mr S. originaire de Gafsa, a donné plus d'envie aux autres enfants de s'expatrier".

Dans ce cas, la décision de la migration est collective. La motivation est plus forte même si le premier des enfants à avoir migré (le plus souvent l'ainé) n'a pas réussi sa migration. Mr S. (77 ans) nous confie que:

"l'échec de la migration de l'ainé (après 15 ans de migration) qui a décidé de rentrer il y a deux ans n'a pas empêché ses frères de tenter l'expérience de la migration.

I.6. Migrations internes et internationales

En Tunisie, la migration interne peut-elle être envisagée comme une étape réfléchie dans le processus de la migration internationale?

Nous n'avons trouvé aucune évidence à cette hypothèse. Cependant, des filières migratoires spécifiques ou générales croisent les deux formes de migration. D'abord, nombreux sont les cas de migrants que nous avons rencontrés à Tunis, Ben Arous ou encore Mahdia, dont les familles sont originaires des régions de l'intérieur du pays et du milieu rural. Ces familles avaient accompli une migration du rural vers l'urbain (un exode rural) ou une mobilité interrégionale, souvent bien avant la migration internationale du membre interrogé. A ce stade de l'étude, il est impossible de dégager un lien quelconque entre ces deux formes de migration. Nous constatons néanmoins que les conditions socioéconomiques de ces familles étant souvent très difficiles, la migration pour cette population constitue sans doute une stratégie de sortie de la misère avec ses deux composantes interne et internationale. Il y aurait ainsi une prédisposition à la migration internationale plus importante que chez les non mobiles et cela grâce à l'accumulation de l'expérience migratoire, même s'il s'agit de celle d'autres membres de la famille mais aussi à cause de la pression socioéconomique qui ne leur laisse pas d'autre choix que la migration. Ensuite, certaines communautés se caractérisent par une réelle spécialisation en termes de migrations sous ces deux formes précitées. C'est le cas, non exclusif, de Ghomracen, de Djerba ou de Metouia. Les migrants dans pareilles régions suivent un schéma presque "prédestiné". Présents dans les grandes villes de Tunisie, particulièrement Tunis, ou encore en Algérie, certains migrants originaires de ces régions ont le plus souvent



passé un séjour dans une grande ville locale, ou en Algérie, avant de partir ensuite pour l'Europe. Cependant, aucun des migrants interrogés, ayant connu une migration interne, ne s'inscrit dans une logique de processus migratoire à plusieurs étapes. Il s'agit plutôt d'expériences séparées et non induites.

1.7. Migrants de retour et motivations

Les retours des migrants ont des motifs multiples. Nous opérons une distinction essentiellement entre les retours volontaires et forcés. Les retours volontaires concernent des migrants en situation régulière (fin de contrats, fin d'études, âge de la retraite, enfants pour suivre ou continuer la scolarisation en Tunisie) ou en situation irrégulière (déception liées aux conditions de vie, impossibilité de trouver un emploi, fin de cycle de travail...). Les retours forcés sont plus difficiles à gérer par les autorités des deux rives et par le migrant lui-même sur le plan psychologique (problèmes avec la justice, vagabondage, non justification des ressources financières...).

a. Pour certains migrants en situation régulière, le retour serait motivé essentiellement par des considérations de crises économiques ou de difficultés financières individuelles dans le pays d'accueil. Pour les migrants réguliers, le retour choisi n'est pas définitif mais plutôt transitoire en attendant des jours meilleurs dans le pays d'accueil. Pour certains ayant migré en Italie, le retour est dû essentiellement à une fin de contrat qui trouve son origine, selon l'un des migrants, dans la concurrence rude en Italie des travailleurs de l'Europe de l'Est. Les migrants de retour considèrent que, sans emploi, vivre une période en Tunisie leur coûte moins cher que s'ils étaient restés en Italie. Ils comptent beaucoup sur les solidarités familiales. Le fait d'être détenteur d'une carte de résident "les papiers" à l'étranger est en soi rassurant, leur donnant accès, même s'ils passent beaucoup plus de temps en Tunisie qu'à l'étranger (deux visites /an qui ne dure pas plus de 1 ou 2 jours rien que pour garder les papiers) à des droits (prise en charge médicale, assurance chômage, allocations familiales...). Le retour est perçu comme une sorte d'échec mais est compensé, selon eux, par la possession d'une carte de résident à l'étranger. Les "papiers : Lawrak" est une fin en soi.

Mr Me. 52 ans, (Entretien à Tunis) est âgé de 52 ans et habite le Kram. Mr Me., vendeur ambulant en France est, actuellement au chômage ; il réside officiellement en France, mais passe la plupart de son temps en Tunisie. Il est titulaire d'une carte de séjour de 10 ans et touche des allocations de chômage en France.

b. Le désir de revenir s'installer définitivement dans son pays avant l'âge de la retraite est une raison souvent évoquée par les migrants de retour. Ces retours sont souvent bien préparés et accompagnés d'investissements dans les services, l'immobilier mais rarement dans des secteurs productifs. Néanmoins, il semble que les migrants de retour, aient tendance à échouer dans leurs investissements productifs. Ces retours ne sont pas faciles financièrement mais aussi et surtout psychologiquement pour les migrants et leurs enfants. Ils se retrouvent souvent séparés, "l'avenir des enfants est en Europe" ou confrontés aux problèmes d'adaptation et de réinsertion scolaire et sociale.

Le cas de Mme F. 55 ans, avec laquelle nous nous sommes entretenus à Sousse, résume de manière très significative, ce type de situation: Migrante et fille de migrant, Mme F. avait épousé en 1977, son cousin en Tunisie et ils se sont installés en France où ils ont eu 3 enfants). Elle a ouvert des restaurants spécialisés dans le couscous à Chalon (avec l'aide du père) et acheté plusieurs propriétés. (la famille vivait très bien). Ils ont tous obtenu la nationalité française. Mme F. et son mari prenaient ensemble toutes les décisions et surtout celles relatives à leurs tentatives répétées de retour au pays. Les enfants participaient aussi aux décisions, ils ont été éduqués dans la perspective d'un retour évident en Tunisie. La famille de Mme F. est revenue définitivement il y a 6 ans en Tunisie, Ils étaient revenus à plusieurs reprises, avaient réalisé des investissements sans succès et sont repartis en France à chaque fois. Dans une dernière tentative, ils avaient construit un immeuble et se contentaient des loyers qu'ils percevaient. Les deux fils avaient d'excellentes situations professionnelles après un cursus universitaire réussi. Ils avaient tout lâché pour revenir en Tunisie. Ils ont ouvert un café au premier étage de l'immeuble familial à Sahloul, qu'ils tiennent aujourd'hui. La fille est esthéticienne, est mariée à un professeur de français et installée à Paris avec son mari et ses 3 enfants.

Pour des raisons différentes de celles qui ont prévalu au retour de Mme F., Mr Mo. (entretien à Tataouine) migrant en France, ne pense lui aussi qu'à un retour au pays. Issu d'une famille aisée et après avoir travaillé avec son père, Mr Mo. a migré en 1981 à l'âge de 23 ans. Mr Mo. est ensuite rentré en 1985 en Tunisie pour s'y installer définitivement avec sa famille. Ses projets professionnels en Tunisie ont échoué. En 2000, Mr Mo. est revenu en France, a suivi une formation de transporteur et obtenu un emploi permanent. L'échec professionnel en Tunisie mais surtout la maladie de son fils (nécessitant de recourir à une dialyse) ont précipité son retour en France, "la qualité des soins, leur coût et leur nature sont incomparables entre la France et la Tunisie. Mr Mo. projette aujourd'hui un autre retour en Tunisie, il est en train de le préparer. Il possède (par héritage) des terres agricoles d'une très grande valeur qu'il compte exploiter. Il est passé cette fois par les structures publiques d'aide à l'investissement (l'APIA). Une étude est en cours, et a déjà obtenu une subvention pour un forage (des avantages qui n'ont rien à voir avec son statut de migrant). Pour son projet, Mr Mo. compte sur l'autofinancement grâce à ses revenus de la migration. Le problème actuel de Mohamed c'est qu'il ne sait pas quand il pourra rentrer en Tunisie ; ses enfants ont réussi leurs études en France en formation professionnelle ce qui complique le retour dans la mesure où les enfants sont aujourd'hui engagés dans un cycle de formation et d'emploi.

c. Pour les "Chibanis" il s'agit rarement de retour définitif au vrai sens du terme, à savoir qu'au moment de la retraite, les migrants reviennent chez eux pour s'y installer sans couper avec le pays d'accueil. Le plus souvent, ils conservent soigneusement leurs cartes de séjours et réalisent des va-et-vient entre le pays d'accueil, souvent en Europe, et la Tunisie. Ils sont la plupart du temps en Tunisie et se rendent dans le pays d'accueil pour retirer de l'argent, renouveler les titres de séjour qui expirent se soigner et faire leur contrôle de routine le plus rapidement possible.

Le père de Mr M., 30 ans, (entretien à M'Saken) est né en 1933 et a émigré en 1967. Il était parti dans le cadre d'une migration organisée dans le cadre d'une convention de migration d'emploi entre la France et la Tunisie. Mr M. explique que sa famille était pauvre et que la migration a permis de sortir de la pauvreté. "Sans cela et compte tenu des qualifications du père, la famille aurait été aujourd'hui encore pauvre". La migration du père entre dans le cadre de migration familiale, il a bénéficié de l'aide de son frère, dans son installation. Le père de Mr M. est retraité depuis 12 ans. Il est maintenant installé en Tunisie, il part en France tous les 3 à 4 mois pour toucher sa retraite et pour se faire soigner. Il est suivi pour une maladie chronique (asthme).

Mr B., originaire de Chenini (Tataouine) a émigré en 1970, à l'âge de 21 ans pour aller à Paris rejoindre son frère (et son oncle) qui l'y avait précédé depuis 4 ans. Mr B. a rapidement régularisé sa situation en France, en obtenant un contrat en bonne et due forme et en revenant en Tunisie pour s'inscrire, grâce à ce contrat, dans le cadre des accords de convention entre la France et la Tunisie. Mr B. est à la retraite depuis 2007 et il fait la navette pour ses soins. Il aide financièrement son fils (clandestin en Italie) et son neveu, tous deux en Europe, comme il avait été lui-même aidé par son frère. Le fils de Mr B. a 23 ans est clandestin depuis février 2011. Mr B. explique que si la migration de ce dernier réussit, alors il pourra envoyer les autres et ils seront soutenus par leur frère. Mr B. peut les aider financièrement sans plus. Mr B. a émigré pour travailler et améliorer sa situation financière. Cet objectif a été atteint.

"la migration n'était pas un objectif en soi, nous étions partis pour travailler, ramener de l'argent, rentrer au pays et avoir notre propre affaire, mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévu et il a fallu attendre la retraite".

Mr Ab. (entretien à M'Saken) est à la retraite depuis 11 ans. Il était parti en France à 32 ans, en 1967 dans la Marne. Il avait laissé à M'Saken sa femme et ses 6 enfants dont la plus jeune avait à peine 1 an. Il était agriculteur et la crise économique battait son plein. Il a alors vendu sa mule et sa charrette, pris les 45 DT qui lui restaient et il est parti en France avec, en poche, l'adresse du frère d'un ami qu'il avait noté. Dès son arrivé en France, il a obtenu un emploi d'ouvrier dans une usine de menuiserie. Il est ensuite parti à Reims dans une autre usine. En 1983 l'usine a fermé et il est resté quelque temps au chômage puis a trouvé un dernier emploi dans une usine de contre - plaqué jusqu'à la retraite.



d. Enfants revenus pour être scolarisés en Tunisie : Il s'agit là, comme le montre les entretiens et FG d'une pratique très courante chez les migrants originaires des zones rurales. Très soucieux de l'éducation de leurs enfants, ils veulent avant tout leur assurer une éducation équivalente à la leur, respectueuse des préceptes de la religion et des coutumes. Les parents installés en Europe, envoient les enfants chez les grands parents ou les oncles et tantes dès qu'ils approchent de l'âge de la scolarisation ou sont déjà scolarisés mais encore très jeunes. Dans d'autres cas, fréquents aussi, c'est la mère qui rentre avec ses enfants. Les enfants n'ayant pas participé à la décision de leur retour et ne pouvant s'y opposer, se trouvent face à deux problèmes majeurs - l'incompréhension et souvent le rejet de cette décision et l'incapacité à s'adapter aux nouvelles conditions de vie et de scolarisation.

C'est le cas de Mr A. (FG à Ghomracen) âgé de 17 ans, il est né en France à Paris et revenu en Tunisie depuis 7 ans, lycéen en seconde et scolarisé à l'école française (Pierre Mendès France) de Tunis. Il vit à Tunis avec sa mère et 2 de ses frères, les plus jeunes, scolarisés aussi à la même école, alors que son père et son frère aîné (en étude : formation générale et qui y travaille aussi) sont encore en France. Mr A. estime qu'il n'a rien à faire à Ghomracen et rien ne le relit à cette ville. Il n'a pas grandi dans cette ville, n'y a ni souvenirs ni attaches particuliers et les mauvaises conditions de vie à Ghomracen ne font qu'amplifier ce sentiment. Mr A., affirme néanmoins qu'il se sent tunisien même s'il a actuellement la double nationalité et que s'il était assuré de pouvoir vivre confortablement à Tunis, il ne repartirait pas en France. "Des sentiments mitigés envers un pays (une région) qu'on a connu et qu'on connaît à peine, juste pendant les vacances, dans lesquels on nous oblige à vivre".

C'est aussi le cas de Melle Ho. (29 ans) fille de migrant (entretien à M'Saken), célibataire et titulaire d'une maîtrise en anglais. Melle Ho. est fille de migrant né en 1953, qui a émigré à Paris à 16 ans pour la première fois (ouvrier peintre en bâtiment), il est rentré à 21 ans, il s'est marié et a emmené sa femme avec lui à Paris. La femme est resté 12 ans d'affilé en France et a eu là-bas 6 enfants. Elle est rentrée ensuite et a eu deux autres enfants (8 enfants au total). En grandissant, les enfants sont renvoyés, à 5 ans, en Tunisie pour la scolarisation et parce que les coutumes et style de vie ne plaisent pas aux parents, les enfants habitaient alors dans la maison des grands-parents du côté de la mère. Lorsque Melle Ho. atteignit l'âge de scolarisation, sa mère est rentrée définitivement en Tunisie.

e. Pour le retour forcé, généralement il est consécutif à une expulsion vu que le migrant vivait en situation de clandestinité dans le pays d'accueil. Le retour est une vraie déception mais il n'empêche que l'échec de l'expérience migratoire irrégulière n'est pas considéré comme un frein pour renouveler l'aventure migratoire par les réseaux clandestins. Toutefois, un échec dans une expérience migratoire irrégulière de surcroît et un retour forcé peuvent causer un drame familial.

Mr A. 57 ans (entretien individuel à Kabbaria) est le père de Mr Ro., un migrant de retour. Mr A. souhaite juste que son fils puisse repartir en Italie quel que soit le prix; c'est aussi le souhait de Mr Ro.. En 2001, à 21 ans, Mr Ro. était parti en Italie clandestinement sur Lampedusa, il est passé ensuite vers la France puis la Belgique. Pour financer son départ, il avait emprunté de l'argent à des amis et des membres de la famille. Ammar avait refusé de financer sa "Harka" : "je ne jette pas mon fils à la mer, mais il est libre de faire ce qu'il veut". Mr Ro. a demandé à plusieurs reprises un visa mais il n'a eu que des refus.

Mr Ro. est resté clandestin pendant tout son séjour de 3 ans en Italie, où il a vécu dans de bonnes conditions. Le mari de sa tante y vit et il l'a aidé, ensuite il a passé 7 ans en Belgique qui l'ont complètement détruit. Il est revenu en mars 2010, après un séjour en prison en Belgique. Il souffre depuis de dépression nerveuse et il est sous traitement en permanence. Il rejette totalement sa famille et son environnement, et cause d'énormes problèmes à sa famille qui n'a même pas les moyens financiers de s'en occuper.

1.8. Destins de femmes d'émigrés et/ou émigrées

L'émigration des tunisiennes se déroulait et se déroule encore le plus souvent dans un cadre familial

essentiellement à travers les possibilités de regroupement familial. Il est donc important de bien saisir le vécu et la place des épouses qui «suivent leur mari» et de celles qui, restées au pays, devront assurer seules le rôle parentale. Embarquées bon gré mal gré, dans l'émigration, ces femmes voient alors leur vie bouleversée par l'émigration du conjoint.

Par ailleurs, l'émigration féminine non induite par celle du mari ou du père migrant, reste marginale d'un point de vue quantitatif. Elle constitue un phénomène en évolution qu'il serait important de bien comprendre.

1.8.1. Emigration féminine non induite par celle des hommes :

L'émigration de ces femmes semble être plus organisée que celle des hommes. Les entretiens et FG réalisés ont permis de distinguer deux processus migratoires dominants.

D'abord, plusieurs des femmes migrantes couvertes par l'étude, se seraient inscrites dans une migration organisée. La plupart d'entre elles seraient issues de milieux sociaux favorisés et seraient familiarisées avec la migration à travers celle d'un parent proche. Leurs migrations sont motivées par la poursuite d'étude, la coopération technique avec ou sans le mari ou la valorisation d'un diplôme par un travail mieux rémunéré qu'en Tunisie.

La femme de Mr H. 40 ans (FG de Sousse) était partie à Bordeaux en France pour effectuer son résidanat en médecine ainsi que ses stages. Mr H. enseignant universitaire, en avait profité pour l'accompagner quelque temps et pour lancer sa thèse. Il exprime le regret d'un retour prématuré pour des raisons professionnelles et familiales.

Mr B. 65 ans (FG de Sousse) avait passé presque toute sa vie d'actif tant que migrant. Ces deux filles suivent son exemple et sont elles aussi migrantes aujourd'hui, la première aux Etats Unis pour poursuivre ses études universitaires et la deuxième travaille à Paris tant que psychanalyste.

Enfin, Mme K. 35 ans (entretien à Monastir) universitaire dont le mari est migrant en Arabie Saoudite, est en recherche d'une possibilité de le rejoindre à travers la coopération technique. Bien qu'elle envisage une migration d'emploi, son projet reste familial et englobe aussi ses enfants.

Ensuite, plusieurs migrantes se seraient inscrites dans une migration non organisée, en passant par le réseau familial ou avaient même réalisé une migration illégale.

C'est le cas de Mme A. 30 ans (entretien à Ben Arous) qui en 2004, alors célibataire, avait émigré en Libye et obtenu un emploi dans l'hôtellerie. Elle y a travaillé jusqu'à 2011 tout en ayant une situation illégale.

Mme A. 59 ans (FG à Ben Arous) était aussi partie en Libye en 2008 pour travailler en compagnie de ses fils. Cette migration illégale a duré jusqu'à leur retour forcé en 2011.

1.8.2. Des épouses qui partent et/ou reviennent

Plusieurs femmes rencontrées dans les FG, ou membres des ménages contactés, ont épousé des émigrés et les ont suivis dans le pays d'émigration après leur mariage (*Mme F.* (30 ans), *Mme H.*(34 ans) et *Mme K.* (41 ans). FG Bizerte/ *Mme A.* (42 ans), et *Mme Y.* (31 ans) FG à Mahdia). La majorité d'entre elles sont aujourd'hui rentrées au pays pour scolariser leurs enfants et attendent que leurs époux puissent en faire autant.

De fait, pour les femmes, le temps de l'émigration est bien celui des époux et des enfants. De retour en Tunisie, elles ont alors à assumer toutes les responsabilités liées à l'éducation de leurs enfants. En outre, cette rupture et cet éloignement imposés par le retour sont vécus comme une expérience nouvelle et difficile, une adaptation à une situation où elles doivent assumer leurs responsabilités de mère et chercher aussi à assurer celles «de père» et combler en même temps un vide affectif laissé par l'éloignement du père resté dans le pays d'émigration.

Pour celles qui sont revenues se pose la question de savoir si cette décision ne leur sera pas un jour reprochée par des enfants ou adolescents, futurs adultes dans un contexte où l'émigration en Europe fait rêver la jeunesse tunisienne. Si *Mme F.* se sent coupable d'avoir imposé ce choix à ses enfants, pour les autres, reste



le doute quant à savoir si leurs enfants ne voudront pas, un jour, retourner en Europe comme le fils de Mme A. (FG à Mahdia). Ce doute est ainsi exprimé dans cette crainte de ne pas avoir pris la bonne décision et pire encore de ne pas avoir été capable de transmettre cet attachement à la Tunisie et à ses valeurs.

I.8.3. Des épouses qui restent

Mr E. (FG à Tunis) a choisi de ne pas faire venir sa femme et ses enfants, en raison de ses déplacements nombreux mais sans doute en grande partie pour que ses enfants soient éduqués "au pays" et qu'ils reçoivent une éducation conforme "à nos traditions", "à notre culture" et "à notre religion". La famille, rencontrée à Djerba, de **Mr M.A.** qui travaille en Lybie est aussi restée en Tunisie dans la mesure où celui-ci travaille dans des conditions difficiles et que la situation dans le pays est extrêmement instable. Il semble d'ailleurs que cette émigration de "célibataires" soit très majoritaire en Lybie.

De fait, parmi les épouses d'émigrés concernées par l'étude, une majorité ont-elles mêmes été des émigrées durant une période. Il s'agit à titre d'exemple de **Mme Kh.** 48 ans (FG à Tunis) dont la situation du mari est particulièrement complexe, de **Mme S.** 50 ans (FG à Bizerte) enseignante de sport qui a choisi de rester, parce qu'elle même était opposée à l'émigration de son époux ou de **Mme H.** (entretien Bizerte) dont le mari est parti en Libye depuis 6 mois.

Pour ces femmes qui sont parties, revenues et pour celles qui sont restées, le plus difficile c'est d'avoir à assumer des responsabilités multiples, dont la plus difficile est sans doute celle d'avoir à élever des enfants seules, en apportant toute l'affection d'une mère, en compensant celle du père absent et de réussir cette éducation en gardant le contrôle sur ces filles et garçons, enfants ou adolescents pris en charge par un seul parent. Face à ces difficultés, elles sont prêtes à sacrifier le confort acquis par l'émigration, l'amélioration de leurs conditions de vie pour avoir une "vraie vie de famille" ; la vraie vie, c'est pour elles être une "femme" et pour les enfants d'avoir un père qui joue son rôle et voit grandir ses enfants.

II. Maintenir les contacts ou comment vivre en famille malgré la distance

La permanence du contact avec la famille, les envois d'argent et les dons en nature ainsi que les échanges réguliers de nouvelles, atténuent, sans les gommer nous disent les migrants interrogés, les conséquences négatives de l'éloignement. Les contacts des migrants avec leurs familles jouent un rôle important et contribuent à soutenir l'équilibre psychologique des migrants et de leurs familles.

II.1. Les contacts pour réduire l'impact de la séparation

Lorsque les pères migrants évoquent les contacts qu'ils maintiennent avec leurs familles, c'est avant tout de l'éloignement vis-à-vis des enfants qu'il est question (**Mr M.A.** et **Mr E.**, FG à Tunis) : devant le choix de laisser les enfants au pays ou devant l'impossibilité de les faire venir dans le pays d'accueil, ils parlent avant tout de cette enfance qui leur échappe. Leurs enfants grandissent sans qu'ils puissent assister aux différents moments de leur développement, perdant, pour un temps, le contact avec des enfants qui sont les leurs mais qui pourtant leur sont, devenus, en quelques sortes, étrangers.

Des épouses telles que **Mme S.** ou encore **Mme K.** (FG à Bizerte) expriment, elles aussi, le désarroi de leurs époux séparés des enfants. Cette situation les rend elles-mêmes mal à l'aise et plus que les difficultés liées au fait de devoir gérer seules l'éducation de leurs enfants c'est le fait de voir leurs époux, privés de leurs enfants, ou le fait de voir les effets de la séparation sur ces derniers, qu'elles expriment avec une certaine tristesse.

De fait, maintenir un contact avec l'époux, le père ou la famille, apparaît comme essentiel pour tenter de garder ce lien malgré la distance et participer malgré tout à la vie de la famille, aux événements et aux prises de décisions, comme l'exprime la notion de «famille transnationale». **Mr B.** (432 ans) et **Mr E.** (FG Tunis) ont bien décrit cette force du contact pour être ou continuer d'être un acteur à part entière de la vie de la famille élargie ou nucléaire.

Les contacts sont maintenus par différents moyens qui ont évolué en même temps que se sont développés

les moyens de communication : le téléphone et Skype étant les moyens privilégiés de garder un lien avec la famille (parents, fratrie, épouses et enfants)

Pour les personnes interviewées, rentrer «au pays» chaque année quand les moyens financiers le permettent est aussi une manière essentielle de garder un lien fort avec le pays et de se faire aimer par les enfants. Cette proximité avec la famille élargie, le temps des vacances, compense l'isolement d'une "famille nucléaire en pays étranger", "felghorba""blèchhelliwaomalli".

En termes de fréquence, le contact se fait généralement par téléphone d'une façon régulière une fois par semaine pour la plupart des répondants. L'utilisation de skype est évidemment conditionnée par l'accès à internet et/ou la possession d'un ordinateur. Certains communiquent par skype à partir des "publinets", c'est mieux que le téléphone et moins cher aussi. Le frère de *Mme M. 50 ans* (FG Jendouba) ainsi que sa femme sont auchômage. Il rendent visite à la famille et à leurs enfants en Tunisie, une fois par an mais ils sont en contact téléphonique permanent et se sont eux qui appellent. Ils utilisent aussi Skype mais une fois par semaine et à partir d'un publinet. Le sens de la responsabilité de certains migrants les pousse à maintenir un contact permanent avec leurs familles. C'est « naturel » pour un père, ça l'est aussi pour un fils aîné. Pour Mr I. (entretien, Zarzis), au début de sa migration ses visites étaient peu fréquentes à raison d'une fois par an. En juillet 2007, *Mr I.* a perdu son père et depuis il rend visite très régulièrement à sa famille (5 ou 6 fois par an). Aujourd'hui, en tant que fils aîné, *Mr I.* s'occupe de sa famille (mère, frère et sœurs) et envoie régulièrement de l'argent à sa mère. Il est en contact permanent avec sa mère par Skype ou Viber (2 à 3 fois par semaine) et par téléphone toutes les semaines. Sa mère mais aussi ses frères et sœurs lui rendent visite à Paris.

Pour ceux qui possèdent des ordinateurs et une connexion internet, la vie de famille transnationale est alors plus simple, l'isolement moins douloureux et la contribution active à la vie de la famille plus aisée. Le contact est ainsi régulier, permanent et dure longtemps. Mais, si ces contacts réguliers réduisent considérablement les effets de l'éloignement, ils ne peuvent remplacer la présence physique.

Néanmoins, cette possibilité d'être présent malgré la distance et de participer, par téléphone ou Skype interposé, à la vie de la famille réduit considérablement les effets de la séparation. Ainsi, le père peut suivre la scolarisation des enfants, assurer un certain contrôle, assister et partager leurs joies, les anniversaires, résoudre des conflits et écouter des confidences et remplir son rôle de père, même à distance.

Mr B. et Mr F. (FG à Sousse) considèrent que les moyens de communication lors de leurs migrations pendant les années 70, étaient rudimentaires (taxiphone ou chez l'épicier et téléphone fixe) et n'étaient pas aussi développés qu'aujourd'hui. "Avec Skype c'est incroyable on vit ensemble maintenant", Mr B. donne l'exemple du dîner de ramadan avec ses filles à l'étranger ou celui de son fils en Arabie Saoudite qui faisait visiter sa maison à ses parents via Skype.

Pour ce qui concerne les visites, Mr Kh. 65 ans (FG à Sousse) déclare que son frère aîné vient régulièrement en Tunisie (6 ou 7 fois par an grâce à son travail) alors que le deuxième frère (qui vit en Allemagne et a épousé une Allemande) vient quant à lui rarement (au plus 1 fois par an). Selon Mr Kh. cette fréquence VS rareté des visites « au pays » ne manquera pas de se répercuter directement sur leurs enfants, leur rapport au pays et leur intégration dans la famille et plus largement la société tunisienne.

La fréquence et la qualité des contacts entre le chef de famille migrant et les autres membres présents au pays ont un impact direct sur la manière avec laquelle la famille supporte la séparation et vit la migration. L'inverse est tout aussi envisageable, ainsi la qualité de la relation entre les membres de la famille, les conflits et les incompréhensions limitent et détériorent la qualité des contacts.

Melle Ho. (entretien M'Saken) déclare que le contact avec son père est très rare, il téléphone de temps en temps quand il a quelque chose à demander concernant l'héritage ou la famille élargie.

"Il rentre une fois par an. Certes, il nous manque mais une fois par an ça nous suffit. Quand il vient en vacances, il est soit au champ pour s'occuper de ses arbres soit à la maison. Rien ne lui plait, même la nourriture qu'on prépare. Il n'est plus habitué à notre présence, il n'a pas vieilli avec nous, il ne nous connaît pas et nous non plus".



Depuis qu'elle est rentrée "au pays" à l'âge de 5 ans, Melle Ho. n'est partie qu'une seule fois en France en vacances chez son père.

II.2. Les contacts et la nature de la migration

La nature de la migration détermine la forme du contact, sa fréquence et son mode :

a. Pour les familles des migrants clandestins le maintien du contact est considéré comme très important ne serait-ce que pour s'assurer que le migrant est toujours en vie. Le contact est souvent téléphonique et à la charge des membres de la famille, quand c'est possible, pour des considérations de coût et de manque de ressources financières du membre de la famille en situation de clandestinité. Malgré leurs situations instables, illégales et les conditions de vie souvent inhumaines dans lesquelles ils sont, les clandestins tiennent à rester dans le pays d'émigration et se raccrochent à l'idée d'une hypothétique mais possible régularisation. Ayant tenté le tout pour le tout, parfois endettés ou ayant été aidés par une famille modeste qui a, en quelque sorte, investi pour un avenir meilleur pour leur enfant mais aussi pour elle, le retour est alors difficilement envisageable. De fait, certains parents d'émigrés, qui sont dans le besoin, attendent des transferts aussi irréguliers et faibles soient-ils.

Ces familles vivent par ailleurs le stress du retour forcé (l'expulsion) qui est considérée comme la pire des situations.

Le frère de Melle F. (FG, Djerba), clandestin depuis 2011, appelle une fois par quinzaine pour "rassurer sa mère sur sa santé", sa maman l'incite à ne pas rentrer pour pouvoir bénéficier de son transfert de 100DT par mois dont elle a grandement besoin. Pour l'instant le contact téléphonique est jugé "suffisant" par la mère dès qu'il envoi de l'argent.

Durant les trois premières années passées en Italie dans la clandestinité, Mr Ro. (entretien à Tunis) téléphonait régulièrement ensuite il a passé les 6 dernières années de migration en Belgique en prison. Il appelait lui-même la famille par téléphone (quand il avait l'autorisation de le faire, une fois tous les deux mois). Lorsqu'il a épuisé tous les recours devant la justice belge et qu'il a perdu tout espoir de sortir de prison, tout en restant en Europe, il a alors informé sa famille de sa situation et a demandé de l'aide pour sortir de prison. Son père, Ammar a donc constitué un dossier pour réclamer le retour de son fils. Un médecin belge et un représentant de l'OTE ont ramené Mr Ro. un soir à 21h30, il était sous tranquillisants, et avait avec lui un sachet plein de médicaments. Il a reçu 1200 euros lors de son retour. Mr Ro. est malade et ne peut actuellement pas travailler. Ammar rajoute : "Nous ne connaissions pas la gravité de sa situation, sinon nous aurions refusé de le recevoir dans cet état".

Pour Mme K. 62 ans (FG à Ben Arous) le contact entre son beau-fils en Libye et le reste de sa famille se fait par téléphone et parfois par Skype malgré les problèmes récurrents de réseau. Quant à Mehria (FG Ben Arous), elle appelle elle-même son fils (clandestin en Italie) de manière irrégulière, quand il lui donne un numéro. Ce dernier ne peut rentrer en raison de sa situation d'émigrer clandestin.

La situation du père de Melle N. 14 ans (entretien à Tunis) est plus critique. En Libye, il n'effectue que rarement des transferts postaux et il envoie de moins en moins d'argent à son frère qui les donne à la mère de Melle N.. Il en est de même pour les contacts téléphoniques, rares et irréguliers par GSM et c'est souvent la famille qui appelle. La famille ne possédant pas d'ordinateur il n'y a pas de contacts par internet. Enfin depuis son départ, il y a 9 ans, le père n'est pas revenu, à cause de ses problèmes avec la justice tunisienne, et la famille ne l'a pas revu.

Mr S. (FG à Gafsa) préfère l'éloignement de son fils à la situation de chômage et d'échec. Avec la migration, et malgré les difficultés liées à la clandestinité, il y a toujours l'espoir que les choses s'améliorent et que cette migration donnent les résultats escomptés et satisfassent les attentes dont sont porteuses toute une famille. Néanmoins le spectre d'un retour forcé, d'une expulsion, provoque des problèmes difficiles à surmonter. D'ailleurs, il nous confie que le stress consécutif à l'expulsion d'un enfant migrant clandestin pousse souvent les parents à le soutenir financièrement afin qu'il puisse migrer de nouveau chargé, encore une fois, des espoirs de

voir les conditions de vie s'améliorer pour lui et pour toute sa famille.

b. Les migrants réguliers ou ayant régularisé leurs situations, ayant amélioré, généralement, leur situation financière, ont de fréquents contacts téléphoniques avec leurs familles. Ils utilisent très fréquemment Skype et contribuent souvent à équiper leurs familles en Tunisie en ordinateurs et abonnements internet. **Mr A.** (FG à Tataouine) est actuellement en contact permanent avec son père et son frère via "Cybertalk" bien que le réseau soit de mauvaise qualité à Ghomracen.

La migration organisée favorise une stabilité du migrant lui permettant de prévoir et d'organiser tous les moyens de contact avec sa famille restée au pays. **Mr E.** (FG à Tunis) envoyait chaque mois à sa femme un virement. Les virements étaient réguliers sauf pendant la période où **Mr E.** a eu une crise cardiaque, raison de son invalidité. La famille était en contact permanent avec le père soit par téléphone, soit le plus souvent par Skype compte tenu de sa gratuité. Le matériel informatique avait été ramené par **Mr E.** à cet effet. Le travail de **Mr E.** dans le tourisme était saisonnier, comportant de nombreux déplacements, et c'est, en partie, pour cette raison que ce dernier a décidé de ne pas emmener sa famille. De fait, il a toujours fait en sorte de maintenir un contact étroit; ses visites étaient fréquentes et constantes, il rentrait deux fois par an au pays et restait à chaque fois un mois.

II.3. Les visites : se ressourcer et préparer le retour

Les visites à la famille pendant les vacances représentent une occasion pour resserrer les liens. **Mr N.** (FG à Ben Arous) déclare aussi que ses enfants, émigrés en Italie, téléphonent très souvent et gardent le contact surtout avec leur frère (instituteur) resté au pays. Ils viennent aussi en vacances pour chaque ramadan. De même, le frère de **Mme M.** 50 ans (FG à Jendouba) ainsi que sa femme, tous deux au chômage, rendent visite une fois par an à la famille et à leurs enfants en Tunisie, mais appellent au téléphone très régulièrement. Ils utilisent, une fois par semaine aussi Skype, à partir d'un publinet.

Les migrants clandestins ayant réussi à régulariser leurs situations, reviennent généralement l'année même de la régularisation de leurs titres de séjour. Ce n'est néanmoins pas toujours le cas comme l'illustre la situation de cette famille à Kasserine qui a deux enfants migrants en Allemagne ; le premier âgé de 45 ans ayant migré en 1994 a régularisé sa situation en 2001 et ce n'est qu'en 2006 qu'il a rendu sa première visite à sa famille. Son frère, âgé de 29 ans a, lui, migré en 2001 et a obtenu son titre de séjour en 2008, est venu voir sa famille en 2010. Depuis, les deux frères n'ont pas renouvelé leurs visites à la famille.

Les visites sont généralement très attendues aussi bien par les parents, frères et sœurs que par la famille élargie voir même les voisins. Les visites, au-delà de leur importance pour les parents, sont considérées aussi déterminantes et incontournables pour les migrants eux-mêmes surtout s'ils ont réussi leurs migrations et investi en Tunisie (construction de logement, projet...). Derrière la visite, les migrants et leur famille cherchent à démontrer au voisinage et à la famille élargie la réussite de l'aventure migratoire. La visite est aussi un moment de détente, de joie et une coupure avec la routine comme le rapporte la sœur de deux migrantes à Kasserine:

"Le retour est un vrai moment de joie pour moi, pour mes parents et pour toute la famille. Les voisins nous rendent visite et l'ambiance est festive.... je vis des moments agréables: on a beaucoup de sorties, on fait les courses, ...et on mange bien"

Dans certaines communautés (Ghomracen, M'Saken ou Zarzis...) la migration est d'une telle ampleur qu'elle touche souvent des familles entières (père, mère sœurs, frères, oncles et tantes). Des familles élargies se retrouvent dans leur majorité en migration. Le retour définitif de toute la famille, ou de certains de ses membres, pose aussi la question du maintien de contacts avec les mêmes problèmes présentés précédemment.

Mme F. (entretien à Sousse), migrante de retour en Tunisie avec son mari et ses deux garçons, considère que sa famille élargie est très soudée sachant que le père, l'oncle et presque toute la famille est restée en France. Ils sont en contact permanent les uns avec les autres, même s'ils vivent en France dans des villes différentes voire dans des pays différents aujourd'hui. La sœur de Mme F. gère ses affaires en France, elle collecte les loyers et s'occupe de sa maison



en son absence. Mme F. est en contact avec sa sœur et sa fille à travers Facetime (sur son iPad) ou Facebook, tous les jours. Si Mme F. réside aujourd'hui en Tunisie, elle retourne souvent en France, pour rendre visite à sa sœur et à sa fille surtout, et à chaque fois elle revient régénérée. Son mari et ses fils sont très bien en Tunisie et n'ont pas de problèmes, Mme F. rajoute : "je ne sais pas, c'est ce qu'ils disent".

Cette situation s'applique aussi aux migrants retraités, ceux qui préparent leur retraite, en invalidité physique, accident de travail ou au chômage dans le pays d'accueil et touchent l'indemnité du chômage. Ces personnes sont le plus souvent en Tunisie et doivent se rendre dans leurs pays d'accueil pour ne pas perdre leurs droits et pour actualiser leurs droits de résidence. C'est le cas de **Mr G.** 78 ans (entretien à M'Saken), qui avant sa retraite, rendait visite régulièrement à la famille, il revenait en vacances une à deux fois par an. Maintenant à la retraite, il est installé en Tunisie et se rend régulièrement en France pour ses contrôles médicaux, ayant été opéré à trois reprises. Lorsqu'il résidait en France, il était pris en charge intégralement par la sécurité sociale, vivant aujourd'hui en Tunisie, il paie près de 30%. **Mr G.** touche sa retraite en France et il a donné une procuration à son fils (migrant en France actuellement) pour lui retirer de l'argent de son compte et le lui envoyer.

Le défi pour les femmes de migrants, présentes au pays, est d'assurer la pérennité de leur couple tout en vivant séparées de leurs maris pendant de longues absences. Les femmes ont exprimé une peur d'être abandonnée, de ne pas être capables de subvenir financièrement aux besoins de la famille. Ainsi les visites, mêmes courtes sont des moments forts pour affirmer la solidité du couple et de la famille. Le côté matériel, bien qu'il constitue souvent la raison principale de la migration, ne peut être apprécié que si la femme s'assure de la cohésion de son couple.

Par ailleurs, lors de leurs visites les migrants ramènent souvent avec eux beaucoup de cadeaux et de l'argent en espèce pour aider la famille mais surtout pour leurs loisirs. Cependant, ces migrants sont souvent confrontés dans leurs localités à l'absence des moyens de loisirs. Les fêtes de mariage constituent leurs seuls moyens de distraction. Ils s'ennuient et partent donc souvent sur la côte et dans les zones touristiques pour se distraire. Ainsi, les régions d'origines ne bénéficient que faiblement de ces dépenses de loisir. Les associations des familles de migrants ont un rôle à jouer à ce niveau en organisant des activités culturelles et festives permettant de retenir surtout les jeunes migrants en vacances.

Enfin, les vacances au pays représentent pour les migrants des moments de festivité qu'ils cherchent le plus souvent à partager en famille notamment avec les membres présents au pays. Cependant, certains jeunes migrants, souvent célibataires, présentent des comportements festifs excessifs et peu respectueux des coutumes locales. Ils sont à la recherche de moyens de distraction et des loisirs qu'ils ne retrouvent généralement pas dans leurs localités. Ces jeunes sont souvent stigmatisés par les populations locales à causes de leurs comportements jugés extravagants, notamment dans les zones touristiques.

III. Impact de la migration sur les conditions de vie de la famille

La migration est un investissement, au sens économique du terme, dont l'intérêt réside dans son rendement. Il est important alors de pouvoir aborder la migration dans une logique coûts-revenus. Dans cette lecture, il faut distinguer entre les aspects monétaires et non monétaires. Autant il est possible de quantifier les coûts et revenus monétaires de la migration, autant il est très difficile de le faire pour les aspects non monétaires. Cependant, la décision de migrer et l'évaluation de l'impact de la migration doivent prendre en considération ces deux aspects de l'analyse. De toutes les façons, toute migration a pour objectif, direct ou indirect, l'amélioration des conditions de vie de l'individu et de sa famille de manière générale. Une lecture des transferts de fonds des migrants, de leurs natures et de leurs impacts sur les conditions de vie de la famille est proposée dans cette partie.

III.1. Les transferts de fonds : une preuve d'existence et une source d'amélioration de la situation matérielle des ménages

Une fois installés dans le pays d'accueil, même de manière illégale, la plupart des migrants chefs de familles commence à transférer de l'argent au profit de leurs familles restées au pays. Les migrations sont principalement d'ordre économique, l'amélioration des conditions de vie du migrant et de sa famille en est le

principal objectif. Dans tous les cas de familles rencontrés, rares sont celles dont la migration n'a pas amélioré d'une manière ou d'une autre le niveau de vie malgré l'impact social et psychologique dû au démembrement de la famille.

Mme A. 61 ans, Mme Ra. 40 ans et Mme E. 50 ans (FG à Jendouba) évoquent clairement l'impact financier positif pour l'amélioration des conditions de vie des familles grâce aux virements d'argent et ce malgré l'instabilité financière (précarité, chômage) et administrative (clandestinité) des migrants.

Généralement, pour les migrants avec famille restée au pays, les transferts sont destinés principalement à l'épouse (dans le cas où le migrant est marié) mais aussi à la mère et/ou au père du migrant. Cependant, dans certains cas, notamment pour les familles élargies vivant ensemble, appartenant à des milieux socioéconomiques défavorisés, souvent ruraux et avec un faible niveau d'instruction, les transferts du migrant se font au profit du père, frère ou même du fils. L'épouse joue, dans ce cas, un rôle secondaire dans la gestion de ces transferts.

L'usage de cet argent dépend du montant des transferts mais il est souvent diversifié. Les principaux postes de dépense correspondent aux dépenses courantes, à l'amélioration des commodités et des équipements du ménage, à la scolarisation des enfants ou encore à la construction de logements et à l'investissement dans des activités lucratives

Toutefois, la régularité, la valeur et le mode des transferts dépendent de la nature de la migration, de la profession du migrant et/ou de son niveau d'instruction. Les projets migratoires sont rarement arrêtés dès le départ, ils évoluent avec le temps et les opportunités. Une migration temporaire du chef de ménage peut se transformer en un regroupement familial et devenir ainsi permanente pour le migrant et sa famille. Cette instabilité peut aussi influencer la cohérence des projets financiers des migrants, leurs transferts de fonds et leurs investissements dans le pays.

Mr N. (FG, Ben Arous) considère que la migration a eu, dans un premier temps, un impact très bénéfique sur la vie de ses deux fils, grâce à l'accès à un emploi, par le mariage et l'amélioration sensible de leur niveau de vie. Ils avaient tous leurs droits (6 ans et 7 ans en Italie). Le plus jeune a même construit une maison à Zaghuan (non achevée) et les deux envoyaient de l'argent pour leurs propres comptes.

A Kasserine, une mère nous confie, que la migration de ses deux filles qui vivent actuellement au Danemark et en Afrique du Sud a permis de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de la famille. Même si les transferts ne sont pas réguliers, les contributions en termes d'équipement, d'aménagement et de rénovation de la maison sont considérables.

Les transferts de fonds bien que faibles en valeur monétaire et irréguliers pour certaines familles sont d'une grande importance pour ces familles. C'est avant tout la preuve de la pérennité de la relation avec la famille comme le relate *Mr M.S.* le père d'un migrant, résidant à Gafsa :

"J'apprécie toujours l'envoi d'argent par mon enfant quel que soit le montant. C'est une preuve qu'il n'a pas laissé tomber sa famille...lorsqu'il m'appelle pour m'informer qu'il m'a envoyé de l'argent, ça me conforte et je me dis tiens il ne m'a pas oublié".

Ainsi, ces transferts de fonds ne sont pas appréciés uniquement par leurs valeurs monétaires, mais ont bien aussi une valeur sociale dans le sens qu'ils permettent d'entretenir les liens sociaux entre le migrant et sa famille.

III.1.1. Transferts de fonds par des migrants en situation régulière

La migration légale permet une plus grande régularité en termes de fréquence et de montants des transferts. Certains migrants, issus de milieux socio-économiques très défavorisés, sont cependant formels quant à l'incontestable impact positif de la migration via les envois réguliers d'argent.

Le père de Mr Kh. (entretien à M'Saken) n'envoie plus d'argent depuis que son épouse l'a rejoint et que Khaled et sa sœur, majeurs, travaillent. Auparavant, le père faisait des virements mensuels et plus si nécessaire. Les envois postaux servaient pour les dépenses courantes, la scolarisation



et une partie était réservée à l'investissement dans l'agriculture (les oliveraies achetées grâce à la migration). La migration a amélioré considérablement le niveau de vie de la famille, "sans la migration on aurait vécu pauvres, de toute façon pas comme on le vit aujourd'hui".

Outre les fonds réguliers, le migrant joue aussi le rôle d'un acteur de financement de projets ponctuels des membres de sa famille, des proches ou encore des voisins. *Mr Kh.* (FG à Sousse) rappelle que "le migrant en situation régulière et emploi stable, était le banquier de la région et de la famille, il prête aux membres de la famille et récupère son argent ensuite". De même, selon *Mr B.* (FG à Sousse), le migrant servait de banquier pour les membres de la famille qui voulaient faire des études ou du commerce en Europe ; il avançait l'argent en Europe et il le récupérait en Tunisie. Les migrants dans les pays du golfe, facilitaient aussi le Hadj.

Précisons par ailleurs que dans certaines régions les transferts de fonds ont permis de relever le niveau de vie de toute une population. Abdelaziz (FG à Ghomracen) considère qu'à Ghomracen le niveau de vie, surtout celui des jeunes, est plus élevé qu'ailleurs et, en raison, essentiellement, des transferts financiers des migrants.

Selon *Mr B.* 54 ans (FG à Ghomracen), cet argent sert aux dépenses courantes, à la construction et aux loisirs (mariages et fêtes) et pourtant beaucoup de jeunes bénéficiant de transferts de fonds de leurs parents ou de leurs proches sont toujours au chômage.

III.1.2. Transferts de fonds par des migrants clandestins

Pour le migrant clandestin, les transferts de fonds représentent une contrepartie au manque à gagner produit par l'absence des migrants aux côtés de leurs parents. Dans cette perspective, les transferts monétaires constituent une "dette-devoir", une compensation surtout si le migrant a reçu une aide de la part des membres de la famille destinataires de l'envoi d'argent. Le fardeau de la dette peut être si lourd dans la tête du migrant qu'il se considère, alors, coupable vis-à-vis de sa famille comme le rapporte *Mr B.* (30 ans), un migrant de retour à Gafsa:

"Je suis responsable du malheur de ma famille qui m'a soutenu et aidé pour migrer (Près de 6000 dinars ont été collectée par ma famille qui vivait déjà dans la misère). J'avais l'intention d'envoyer de l'argent à ma famille pour rembourser ma dette. Mais, suite à mon retour forcé vu que j'étais en situation irrégulière, je me sens coupable et responsable de tout ce malheur."

S'agissant des migrants clandestins, les transferts de fonds se font généralement au profit de la mère via des réseaux informels malgré les difficultés rencontrées par le migrant. En effet la clandestinité est une situation difficile à vivre pour le migrant, l'absence de titre de séjour limite l'accès du migrant à des conditions de vie acceptables (travail, logement et même soins). Cependant, les clandestins arrivent souvent à trouver des emplois ou des sources de revenus et à en transférer une partie. La plupart du temps, les familles des clandestins, surtout celles qui ont participé au financement de cette aventure, attendent les virements avec impatience et cela quels que soient leurs montants.

C'est le cas de *Mr L.*, frère de *Melle F.* (FG, Djerba), clandestin en Italie, qui envoie 100 euros par mois à sa mère; son patron français, qu'il avait connu en Tunisie se charge de l'envoi. Selon *Melle F.*, les transferts par la poste coûtent très cher de sorte que son frère n'utilise ces services que s'il ne peut faire autrement. C'est grâce à cet argent que les conditions de vie de la famille se sont améliorées. Avant sa migration c'était la famille qui soutenait financièrement *Mr L.* Aujourd'hui et malgré la clandestinité, *Mr L.* et sa famille ont trouvé un certain équilibre psychologique et matériel.

L'étude de la situation relative à la migration irrégulière révèle un impact matériel limité sur la famille des migrants. Les seules retombées se limitent à des transferts d'argent irréguliers ainsi qu'à une amélioration légère au niveau des équipements du ménage. Les transferts se font généralement via les envois par la poste, western-union ou encore à l'occasion des visites de l'un des proches des migrants en Tunisie. Dans la plupart des cas relevés, les transferts de fonds ont servi à subvenir aux besoins courants de la famille (alimentation, habillements, etc..) ou à financer des travaux d'extension de la maison des parents ou encore des travaux d'aménagement et de rénovation. Mais, ces transferts financiers ne représentent, en aucun cas, pour les familles bénéficiaires des revenus suffisamment réguliers pour qu'elles puissent compter dessus. D'ailleurs, certaines familles dites

"nécessiteuses" continuent à bénéficier du PNAFN (Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses), d'une aide sociale de 100 dinars par mois.

Dans l'ensemble, les membres de familles de migrants clandestins rencontrés, nous avons enregistré une déception par la faiblesse des transferts d'argent effectués par leurs proches migrants par rapport à leurs attentes, même s'ils ne le disent pas de façon explicite.

En revanche, pour les quelques cas de migrants clandestins, ayant réussi leur migration sur le plan matériel, les fonds transférés, au-delà de leurs bénéfices pour la famille, ils sont aussi alloués dans certains cas pour constituer une épargne pour les dépenses du mariage du migrant et/ou la construction d'un logement ou encore pour des investissements. C'est le cas de *Mr N.B.*, le père de deux migrants clandestins dont les transferts de fonds ont été alloués à l'achat d'un terrain et à la construction de logements pour les enfants. Mais les logements restent inhabités dans la mesure où les enfants, clandestins, n'ont pas la possibilité de rentrer. La construction du logement est certes une satisfaction pour la famille et la concrétisation d'une réussite sociale mais le fait que les enfants soient toujours célibataires et sans papiers depuis plus de 10 ans pèse lourd sur le plan psychologique.

III.2. Impacts social et culturel

Les migrants entretiennent souvent des relations ambiguës avec leurs cultures d'origines. Ils sont "écartelés" entre le désir de la respecter et de la faire respecter par leurs enfants et la volonté de s'intégrer et d'intégrer leurs enfants dans les sociétés d'accueil qui ont des pratiques sociales qui diffèrent souvent de la culture tunisienne. C'est ainsi que les migrants ne gardent de leur culture d'origine que des pratiques plutôt superficielles.

Pourtant les migrants se projettent dès le départ dans la perspective d'un retour rapide au pays pour s'y installer et avoir leurs propres projets. Certains migrants ne songent pas à emmener leurs familles (femmes et enfants), dans la mesure où, dans cet objectif de retour à court ou moyen terme, le maintien de la famille en Tunisie garantit leur éducation et la transmission des valeurs et de la culture du pays.

Le départ de certains enfants pour rejoindre leurs parents en regroupement familial dans le pays d'accueil, ou le retour d'autres enfants pour suivre leur scolarisation dans le pays d'origine, se déroulent généralement, sans distinction du sexe. Pourtant, l'expérience migratoire montre que les filles semblent être plus concernées que les garçons, par le respect des normes sociales et culturelles. Cette différence au sein des familles des migrants est constatée au moins sur deux niveaux. D'abord, les garçons sont plus touchés que les filles par l'échec scolaire et la migration à partir de l'adolescence. Ils rejoignent leurs pères, oncles ou frères, à la recherche d'un emploi. Ils sont appelés à devenir chef de famille et doivent disposer d'une source de revenu, qu'ils recherchent à travers la migration. Lors du Focus Group de Jendouba, les femmes et filles de migrants interviewés considèrent que la migration des garçons à la recherche d'emploi est naturelle et relève d'une option nécessaire compte tenu des difficultés d'emploi sur le marché local. S'agissant de leur propre migration, ces femmes l'envisagent plutôt dans le cadre d'un mariage et d'un regroupement familial. Les plus jeunes d'entre elles ne cachent pas leur désir d'émigrer, mais contrairement aux garçons, elles ne le feraient pas à n'importe quel prix. Elles justifient souvent cette attitude par leur désir de respecter les normes sociales. Ensuite, les migrants, qui envoient leurs enfants au pays, justifient leur refus de leur maintien dans le pays d'accueil, par le désir de garder le contrôle sur leur éducation et pour qu'ils puissent grandir et se nourrir de la culture arabo-musulmane. Leur vœu le plus cher serait que leur enfants se marient au pays. La quasi totalité des hommes et femmes interviewés, accepteraient cependant, avec beaucoup de réserves, que les garçons épouseraient des européennes, par contre, ils ne veulent même pas envisager l'hypothèse que leurs filles puissent épouser des européens.

Les vécus des migrants et les contraintes qu'ils rencontrent, les poussent souvent à modifier leurs plans même partiellement. Ainsi, *Mr Mo.* (entretien à Tataouine) migrant en France, craint que la migration n'ait eu un impact négatif sur sa famille. Parti dans une logique d'un retour rapide, il a été contraint, pour des considérations professionnelles, à regrouper sa famille avec lui contrairement à son projet de vie initial. Il considère que le motif financier seul n'est pas suffisant pour réussir son expérience migratoire et sa vie. Mohamed relativise l'impact de la migration sur les aspects financiers : "*certes je suis mieux que mes amis qui n'ont pas migré, mais on a tous une maison et une voiture, même si elles ne sont pas les mêmes*". Il insiste sur le fait que si tout va bien pour l'instant, il est inquiet pour demain en ce qui concerne la stabilité psychologique de ses enfants. Que pensent-ils de cette vie qui leur a été imposée, par leur père migrant, veulent-ils rentrer en Tunisie comme il le souhaite, ou



rester en France comme il le craint?.

Malgré ses doutes, il juge positif l'impact social de la migration sur sa famille : il considère que lui et sa famille ont acquis de bonnes pratiques sociales, sanitaires.

"On a appris beaucoup de bonnes choses de ces gens"

Après plusieurs tentatives d'investissements à Tataouine, qui ont échoué, Mohamed projette aujourd'hui un retour définitif en Tunisie. Il est en train de préparer cela, et il possède une terre agricole d'une très grande valeur. Le frère de Mohamed est dans l'administration et il l'aide énormément sur le plan administratif. La mère de Mohamed est actuellement malade et infirme et il veut s'occuper de sa mère et de ses frères.

Certains migrants, même ceux qui envoient régulièrement de l'argent à leur famille, ont, à juste titre, du mal à séparer les retombées financières et non financières de la migration. **Mr G. (entretien M'Saken)**, aujourd'hui à la retraite, opérait régulièrement des transferts postaux à son épouse. C'est elle qui a construit, grâce à cet argent, leur maison. Il n'a pas fait d'investissement, il cultive les oliviers qu'il a hérités et vit confortablement avec sa pension de retraite. Cependant, **Mr G.** considère que la migration a eu un impact plutôt négatif sur la santé de son épouse actuellement malade. La charge de 6 enfants a été très lourde. **Mr G.** se dit peiné par la situation de sa femme même si la migration a eu un impact très positif sur la situation financière de sa famille.

Pour ce qui concerne l'effet de la migration sur les attitudes et les comportements en relation avec la culture arabo-musulmane, les perceptions des familles présentes en Tunisie sont différentes. **Mme Ra., Mme M.** et **Mme S.** (FG à Jendouba) considèrent que les membres migrants de leurs familles ont conservé les valeurs et mœurs et s'y attachent. Selon Mme Ra. "C'est aussi le cas de ses deux nièces qui, depuis qu'elles sont revenues à Jendouba, ne veulent plus porter de mini-jupe. Les garçons (enfants et adolescents), ne s'attachent pas particulièrement à la culture du pays dans la mesure où ils sont socialisés de manière plus permissive que les filles dans les pays d'accueil et où l'on exige moins d'eux de garder "sauf" l'honneur de la famille toute entière. **Melle Y.** (entretien à Tunis) fille de migrant, restée au pays, considère que sa famille aussi n'a pas changé son mode de vie, mais a adopté de bonnes pratiques dans les domaines de la santé, l'hygiène et autres.

Selon **Melle H. (FG à Djerba)**, ses frères N. et H., ont changé en adoptant de nouvelles pratiques depuis leur migration. Malgré la souffrance de la séparation liée à la migration, ils déclarent vivre mieux en France et être satisfaits, notamment sur le plan financier. La famille a même financé la migration de Hatem pour rejoindre son frère et faire sa vie. Au tout début, les deux frères ne faisaient pas de transfert d'argent ensuite avec le temps, il ont commencé à envoyer de l'argent pour la famille mais n'ont pas encore entrepris des investissements ou la construction de logements.

S'agissant des enfants de ses frères, **Melle H.** entretient une relation intéressante avec un de ses neveux:

"Son éducation est différente de celle de nos enfants, étant en maternelle il est plus dynamique et vif, il discute de tout et tient tête même à son père. Il comprend l'arabe mais ne le parle pas".

Les migrants, issus des premières vagues, ayant emmené leurs familles avec eux, ont scolarisé leurs enfants dans les pays d'accueil. Ils ont souvent fait leurs vies dans le pays d'émigration, acheté un logement et les enfants en grandissant, se sont naturellement insérés dans la vie sociale et économique des pays d'accueil. Pour ces familles, le problème d'insertion est inversé, dans la mesure où, complètement familiarisés avec la vie et pratiques sociales et culturelles européennes, ils ont du mal à s'adapter aux pratiques et coutumes des pays d'origine. Le désir d'un retour définitif des parents est alors un dilemme. Ces derniers se sont souvent fait à l'éventualité d'un retour sans les enfants, qui continueront à faire leurs vies dans les pays d'accueil. **Mr H.** 58 ans (entretien à Sidi Alouane, Mahdia) considère que ses enfants aiment bien la Tunisie, mais juste pour les vacances. Ils voient leurs avenir en France, ce à quoi il ne s'oppose pas. Il envisage cependant de monter un projet en Tunisie pour revenir et les faire venir éventuellement s'ils le désirent, son fils aîné semblant disposé à un retour si le projet prend vie. **Mr H.** et ses frères programment de rentrer en Tunisie après la retraite; ils continueraient à faire la navette entre les deux pays pour voir les enfants et les petits enfants en France, pour se soigner et pour toucher leurs retraites, sans déclarer leur retour définitif en Tunisie. En prévision à son retour, **Mr H.** a construit une villa sur la terre qu'il a héritée et possède aussi des terres agricoles (oliviers) qu'il compte exploiter pendant sa retraite. Il a aussi réalisé des investissements immobiliers (achat de maisons à louer). Selon **Mr H.** :

"la famille respecte les coutumes de Mahdia, mais a adopté les pratiques quotidiennes des français dont certaines nous manquent cruellement : la politesse, faire la queue, respecter les plus âgés, ne pas doubler à droite, ne pas klaxonner, ne pas crier et parler à basse voix ou attendre son tour La mentalité actuelle en Tunisie est inacceptable, anarchie totale, les gens ne comprennent pas la politesse et manquent de civisme".

III.3. Effets indésirables de la migration

Comme nous l'avons déjà souligné, les transferts servent, parfois à entretenir un frère ou un père qui se chargent de la gestion des biens du migrant ou de ses investissements. Plus souvent l'argent envoyé permet d'aider un fils en situation de chômage de longue durée. Néanmoins, ces transferts provoquent parfois des effets indésirables et notamment un rejet du travail et de ses valeurs. Il est très fréquent de faire ce constat chez les enfants de migrants restés aux pays et à qui les pères refusent la migration. La comparaison entre les revenus espérés en cas de migration et les "miettes" qu'ils toucheraient en Tunisie pour le même travail, finit par les décourager définitivement de travailler en Tunisie. De plus, ce que leurs pères, frères ou proches leur envoient, à titre personnel, est d'un montant souvent plus élevé que ce qu'ils gagneraient en travaillant en Tunisie.

En effet, dans certains cas les bénéficiaires peuvent se sentir dépendants des migrants. Les bénéficiaires assistés par les migrants, perdent toute motivation à chercher un travail productif, comme le rapporte Mr S., père de trois migrants (dont un de retour) résidant à Gafsa.

"Depuis que mon enfant aîné a migré, les deux autres enfants, n'avaient plus la motivation de chercher du travail. Ils ont fini par rejoindre leur frère à l'étranger

Ainsi, des pères refusant que leurs fils émigrent par crainte qu'ils ne se "perdent" en Europe, leurs envoient alors de l'argent pour les dissuader d'émigrer. Ces jeunes sans emplois et disposant de ressources élevées, perdent le sens des réalités, gaspillent leurs argents, celui de leurs familles et, parfois, sombrent dans la délinquance,....

Un autre effet "pervers" est la jalousie suscitée par les revenus générés par la migration d'un époux, d'un père ou d'un frère. Mme E. (FG à Jendouba) indique clairement la présence d'une forte jalousie et absence d'intérêt voir même une hostilité de la part de la famille élargie (surtout celle du mari) et des non migrants de manière générale, qui considèrent que les familles des migrants ont de l'argent, ne manquent de rien et n'ont, donc, pas besoin d'aide. Les oncles n'aident en rien dans l'éducation, la scolarisation des enfants, les courses et autres...

Pour certaines familles, qui sont dans le besoin, le fait d'avoir des enfants migrants, est loin d'améliorer leurs conditions de vie, réduit leurs chances de bénéficier du PNAFN et de la couverture sociale gratuite (Carnet de soins Blanc - CNAM). En fait, les administrations des affaires sociales au niveau régional les considèrent comme familles "non nécessiteuses", sans qu'une assistante sociale n'ait été chargée d'étudier leur situation. Ces familles, en se comparant avec d'autres ayant bénéficié du PNAFN avant la migration de leurs enfants, se considèrent plus "nécessiteuses" dans la mesure où leurs enfants migrants sont sans emploi alors que certaines familles bénéficiaires du PNAFN ont vu leurs situations s'améliorer grâce aux transferts de fonds effectués par leurs enfants. Ces améliorations sont, nous expliquent ces familles, tangibles en observant leurs modes de vie et l'amélioration apportée à leurs logements.

Il convient enfin de préciser que l'impact de la migration dépend des caractéristiques du membre de la famille qui a migré et peut varier considérablement selon les différences en termes d'autorité, de statut et d'âge. Alors qu'à travers la migration, certains membres parviennent à s'émanciper de la famille et des contraintes sociales élargies d'autres - par exemple ceux à qui revient la tâche de s'occuper des parents malades ou âgées - peuvent avoir le sentiment que les obligations ont été réparties de façon inéquitable entre ceux qui migrent et ceux qui restent. A Kasserine, le frère de deux migrants en Allemagne nous a confié que depuis le départ de ses frères, la charge qu'il doit assumer vis-à-vis de sa famille est de plus en plus lourde surtout après le décès de son père. Il considère que la migration a peut être amélioré, quoique légèrement, la situation financière de ses frères mais n'a rien apporté à la famille en général ni à lui personnellement. Au contraire, il considère que la charge n'est plus partagée et qu'il doit assumer à lui seul toutes les responsabilités.



III.4. Femmes et vécu de la migration

La migration du conjoint (le plus souvent l'époux) est généralement accompagnée d'une délégation des responsabilités du mari vers sa femme. L'ampleur de la migration féminine est limitée en Tunisie et il est rare que le mari se charge entièrement de son ménage en l'absence de sa femme ; c'est, en effet, souvent la grand-mère maternelle ou la tante qui se charge des enfants restés avec leur père. Généralement, les femmes de migrants, restées ou de retour au pays, se retrouvent alors submergées par les charges à assumer : travail domestique, éducation et scolarisation des enfants, courses, travail de la terre pour certaines, gestion de la construction ou de l'amélioration de logement en l'absence du mari.

Lors de la migration du conjoint, la femme doit souvent consacrer tout son temps aux différentes tâches quotidiennes. Elle n'a plus de temps à consacrer à elle-même, à des loisirs, des sorties même le weekend. Au début de la migration, le niveau de vie ne change pas de manière significative, notamment si le revenu du mari est épargné pour l'achat du logement. En revanche, la santé psychique des enfants est altérée par l'absence du père, ce qui là encore, se répercute sur la mère qui doit compenser, à tout prix, cette absence et pallier le déficit affectif ressenti par les enfants.

La majorité des femmes interrogées se déchargeraient volontiers de ces responsabilités, lourdes à porter, et n'en tirent aucun plaisir ou avantage. Cependant et dans certains cas, les femmes cherchent à travers ces responsabilités une reconnaissance sociale. Elles se considèrent valorisées, et le sont, notamment en milieu rural ou chez la classe populaire.

La mère de *Melle N. (entretien à Tunis)* fille d'un clandestin en Libye, a été obligée de travailler, en tant qu'aide-ménagère, pour compenser la fuite de son mari, en raison de problèmes avec la justice. Les conditions de vie de la famille sont difficiles, ils sont en location et ont des conditions de vie rudimentaires. Leur situation financière est difficile après la migration du père. Le fils a interrompu ses études, par manque de ressources et il est encore apprenti et ne gagne presque rien. La mère, en conflit avec la famille de son époux, a décidé de quitter Sidi Bouzid pour s'installer à Tunis pour pouvoir travailler et nourrir sa famille. Paradoxalement et bien que le père n'envoie que très rarement de l'argent, actuellement le niveau de vie de la famille est meilleur depuis la migration du père qui était en conflit permanent avec la mère et ne s'occupait pas correctement de sa famille sur tous les plans. La mère a en fait assumé seule toutes les responsabilités pour sauver sa famille. Melle N. et sa sœur sont scolarisées respectivement au collège et au lycée. Les conditions financières très difficiles que la famille est entrain de vivre, les privent même de certaines fournitures scolaires indispensables. Ces mêmes conditions avaient contraint le frère à arrêter sa scolarité. Melle N. ne bénéficie d'aucune aide ou suivi social, d'aucune couverture médicale et d'aucun suivi scolaire.

Mme A. et Mme E. (FG à Jendouba) expriment clairement une souffrance en raison de la charge de travail qu'elles ont (maison, courses, scolarisation, construction) ; elles se passeraient volontiers de l'autonomie que l'émigration du mari leur a donné et la vivent comme un fardeau à porter. C'est aussi le cas de Mme B. 55 ans (entretien à M'Saken) femme de migrant, qui dit avoir beaucoup souffert de la migration de son mari qui a induit beaucoup trop de responsabilités et d'instabilité dans sa vie. Mme B., qui ne travaillait pas, tient aujourd'hui la boutique financée par son mari. Cet emploi n'est pas une obligation financière mais elle en tire une satisfaction, même s'il se rajoute à ses lourdes charges (maison, enfants) et responsabilités. **Malgré tout**, elle en a tiré une grande satisfaction car "elle est devenue importante dans la famille". La migration a permis d'améliorer les conditions de vie du ménage, mais pas autant que l'espérait Mme B., au regard des meilleures conditions de vie de la famille élargie. Quoiqu'il en soit, globalement, la maison est correctement équipée en électroménager et les conditions de vie, difficiles avant la migration, se sont améliorées.

Les migrantes interrogées ne semblent pas avoir les mêmes responsabilités que les hommes migrants. Elles accompagnent le plus souvent leurs maris une fois que ce dernier a réussi à stabiliser sa situation. Ce regroupement familial peut être temporaire et il est envisagé dans la perspective de prendre fin avec l'âge de la scolarisation des enfants, qui entraînent le retour. Il peut être permanent, la femme assurant alors la charge de son ménage à l'étranger. La migrante peut être aussi étudiante ou travailleuse dans le cadre de conventions. Cette migration régulière permet à la femme, de mieux organiser sa vie de famille transnationale qui est souvent de courte durée, suivie par un retour définitif rapide dans le cas où le mari reste au pays. Enfin et même si c'est beaucoup plus rare en Tunisie, la migrante peut se retrouver dans un cadre de migration non organisée (emploi obtenu par un parent ou connaissance), mais contrairement aux hommes, elle cherche à régulariser sa situation

le plus rapidement que possible.

Mme As. (entretien à Ben Arous) a migré en Libye en 2004 et a trouvé un emploi de réceptionniste. Elle envoyait de l'argent de manière irrégulière à sa mère souvent avec les "louages". Mme As. n'a pas construit de logement ni aidé sa mère à le faire. Après son mariage avec un tunisien en Libye et la naissance de ses jumeaux (une fille et un garçon) âgés de 3 ans aujourd'hui, elle a monté un petit projet (commerce de fruits et légumes, tenu par sa mère), mais qui n'a pas réussi. En raison de son retour forcé de Libye en 2011, Mme As. a tout perdu. Elle est en instance de divorce, et habite chez sa mère.

Mme F. (entretien à Sousse) présente une image différente de la femme migrante que celles présentées précédemment. Mme F. n'a pas subi la migration, elle l'a vécue avec son mari et ses enfants. Cependant si Mme F. considère qu'elle a raté son retour définitif en Tunisie, elle estime néanmoins que la migration a eu un impact positif sur la situation matérielle de sa famille élargie, "nous étions pauvres". Tous les membres de la famille vivant ensemble dans le pays d'accueil, la cohésion familiale a résisté à la migration. Elle enchaîne pour dire qu'en vacances en Tunisie,

"les gens étaient très contents de nous voir. En fait maintenant, après mon retour définitif, je me rends compte que ce qu'il leur faisait plaisir c'était plutôt les cadeaux qu'on ramenait ou la possibilité de les accueillir en France ou de leur filer des Euros. J'étais aveugle, si j'avais compris cela avant, je ne serais pas rentrée en Tunisie". /.../"durant les 6 dernières années que j'ai passé en Tunisie, j'ai remarqué que les tunisiens n'aiment pas les émigrés, chez tous ceux que j'ai fréquenté il y a du racisme envers nous. Ils ne comprennent pas que l'on soit revenu. Il faut que les mentalités changent. Peut-être que nous aussi avons changé en passant ces années en France. Je regrette d'être rentrée et d'avoir mis mes enfants dans cette situation. Mais je ne peux plus revenir en France je reste en Tunisie pour mes fils que j'ai ramené de mes propres mains et mis dans ce pays, ils ont perdu leurs emplois en France à cause de nous".

III.5. Investissements des migrants : un potentiel non exploité

Partis pour travailler à l'étranger, les migrants ne cherchent pas forcément à réaliser des investissements en Tunisie et s'ils le font c'est généralement dans le secteur des services. L'acquisition d'un matériel de transport, ou de construction dans le bâtiment ou travaux publics ou de matériel agricole, accompagne souvent le retour définitif des migrants. Investir dans un café, salon de thé ou encore un restaurant semble convenir aux migrants de retour. En milieu rural, nombreux sont ceux qui investissent dans l'agriculture, une terre héritée ou achetée et une culture qu'ils connaissent. Le secteur de l'immobilier est sans conteste celui qui connaît le plus d'investissements, les migrants cherchant, le plus souvent, à acquérir des appartements et autres logements qu'ils louent, profitant ainsi des revenus générés par les loyers. L'investissement industriel demeure, quant à lui, très rare. Le manque d'efforts consentis par l'Etat pour informer les migrants sur les opportunités d'investissement dans ce secteur ainsi que l'accompagnement, largement insuffisants, serait en partie responsable de cette situation. Ces investissements sont censés garantir au migrant et à sa famille des revenus suffisants pour leur assurer une vie confortable. Cependant, des migrants originaires de milieux très modestes semblent se satisfaire de leurs revenus salariaux, prenant parfaitement en charge les dépenses relatives aux besoins de leurs familles restées au pays mais sans réaliser aucun investissement. Néanmoins au moment de leur retraite, ces migrants touchent une pension suffisante pour leurs besoins personnels, mais insuffisants pour assurer l'avenir de leurs enfants.

Mr Ha. 22 ans (entretien à Ben Arous) est au chômage, il n'arrive pas à se stabiliser dans un emploi et considère qu'il est mal payé en Tunisie. Le père de Mr Ha. envoie régulièrement des mandats postaux destinés à l'oncle (qui travaille à la poste d'El Manar). Ce dernier donne l'argent à la mère de Mr Ha. . L'argent envoyé sert essentiellement pour les dépenses courantes et crédits de consommation (l'épicier du quartier). Le niveau de vie de la famille est correct sans plus et la migration, selon Mr Ha., a peut être garanti la vie de ses parents mais pas la sienne et celles de ses frères et sœurs. La famille habite dans une maison, construite par le père depuis longtemps, grâce aux revenus de la migration, et la maison est entièrement équipée. La famille



possède aussi une camionnette qui appartient au père qui travaille avec, en tant que transporteur indépendant, quand il est en Tunisie (mais cela ne lui rapporte pas grand-chose). Le père n'a fait aucun autre investissement. La famille n'a pas d'autres sources de revenus, la mère est au foyer et les sœurs qui travaillent, aident mais rarement.

Par ailleurs, Mr B. (FG à Ghomracen) relève une grande insuffisance dans la région, dans la mesure où il n'y a aucune opportunité d'investissement. Ainsi, les migrants disposent de grandes ressources qui ne sont pas exploitées dans le développement économique de Ghomracen. Et Mr B. enchaîne : "Ghomracen se vide de ses habitants et la ville a un taux de natalité très faible" (elle comptait près de 35 000 habitants en 84 et n'en compte plus que 17 000 aujourd'hui), "La plupart des naissances se font à l'étranger, compte tenu de la forte migration enregistrée dans cette région. Il n'y a que très peu de retour définitif des migrants et leurs enfants et notamment de ceux de la deuxième et troisième génération"

La grande majorité des personnes interrogées n'est pas du tout au courant des opportunités d'investissement en Tunisie, notamment dans le domaine industriel. Les migrants évoquent les difficultés d'accès à l'information ou la complexité des formalités administratives. Certains d'entre eux reconnaissent aussi leur passivité et leur désintéressement vis à vis de ces questions, compte tenu, notamment, de l'absence de connaissances en matière de montage de projets industriels.

Parmi les migrants qui appartiennent aux vagues de départs des années 60, 70 et 80, ceux qui sont restés en Europe, sont correctement installés et possèdent des économies et un potentiel d'investissement certain. Ils ne s'inscrivent cependant pas dans une logique d'investissement productif leur préférence allant vers l'immobilier, soit dans la construction de villas pour eux soit encore pour la location. Ceux qui ont tenté d'investir dans le secteur productif ont rapidement été découragés notamment par la complexité des formalités administratives. Les jeunes migrants des dernières vagues (moins de 10 ans) sont ceux qui cherchent à investir ce qui constitue une nouvelle tendance.

Il est vrai que sur le plan légal plusieurs insuffisances existent aujourd'hui. Les dossiers administratifs des investisseurs résidents à l'étranger étaient, jusqu'en Mai 2013, traités de manière centralisée (Tunis, Sousse et Sfax), ce qui ne pouvait manquer de constituer un frein. Ils sont aujourd'hui gérés au niveau régional ce qui devrait accélérer les procédures. Par ailleurs, la législation sur les investissements des migrants en Tunisie pose un problème de cohérence et la nouvelle loi de finances ne fait pas l'unanimité auprès des migrants mais aussi des acteurs institutionnels de terrain. A titre d'exemple, bien qu'il y avait certes, beaucoup de fraudes dans les déclarations d'importation d'équipement et de matériel roulants dans le cadre deancements de projets par les Tunisiens résidents à l'étranger, les restrictions au niveau des conditions d'accès aux exonérations douanières prévues dans la nouvelle loi des finances risquent de condamner et dissuader les investisseurs les plus sérieux.

Rappelons que les migrants qui investissent peuvent bénéficier de trois types d'avantages : la franchise douanière pour tout investissement de migrants, les avantages des zones de développement régional, et le guichet unique pour les formalités. Or, la plupart investissent dans les services (aux entreprises de bâtiment ou de transport de marchandises ou demandent des autorisations pour des cafés ou boulangeries, véhicules de transport, machineries agricoles...). Certaines régions surtout celles à dominante rurale, telles que Mahdia, présente une dynamique d'investissement des migrants de retour dans leur domaine d'activité ou celui de leurs familles, à savoir l'agriculture.

Certains migrants n'utilisent pas du tout les services publics d'aide et d'accompagnement lors des investissements (administratif, études ou financement) ; d'autres le font et de manière plus fréquente aujourd'hui, notamment avec le recours aux structures de financement. Les migrants de la région de Mahdia ont réalisé durant les 20 dernières années, des investissements agricoles importants pour la région (batteries de poulet, pêche, élevage de poissons, huile d'olive biologique) ou bien l'importation de matériaux (tracteurs, camions) dans le cadre de projets agricoles. Pourtant, les avantages dont bénéficient les migrants investisseurs sont les mêmes que ceux des locaux mis à part les avantages d'ordre fiscaux avec l'exonération lors d'importation d'équipements.

D'autres régions ne s'inscrivent pas dans la même dynamique et les entretiens montrent que les tunisiens résidents à l'étranger n'ont pas de contribution significative au développement de l'activité industrielle dans ces

régions où il y a très peu d'investissements et ce, malgré un réel potentiel financier. Plusieurs raisons expliqueraient cela : d'abord, nous l'avons soulevé plus haut, les informations sur les opportunités d'investissement ne parviennent pas aux migrants, ensuite la majorité de ces migrants n'ont pas une formation ou un savoir-faire leur permettant d'être dans la "peau d'un investisseur" et enfin, l'accès au crédit pose de sérieux problèmes surtout lorsque le migrant est toujours résident et bancarisé à l'étranger et que son projet nécessite l'apport de capitaux autres que les capitaux propres. Le manque d'information sur la "vie bancaire" du migrant et l'absence de garantie n'encourageant pas les banques à prêter aux tunisiens résidents à l'étranger.

La faiblesse de l'accompagnement des migrants dans leurs investissements en Tunisie, par les structures publiques ou par la société civile et les associations de migrants, induit des échecs à répétition au niveau des tentatives d'investissement de ces derniers. Les migrants n'ont souvent pas le temps mais aussi le savoir et le savoir-faire, pour se lancer dans des études sérieuses de leurs projets. Ils ont du mal à trouver des structures et des personnes fiables pour les accompagner dans le montage de leurs projets aussi bien dans le pays d'accueil (par les associations, banques, etc..) qu'en Tunisie (institutions d'appui). Les migrants ont tendances aussi à accorder facilement leur confiance à des associés ou autres personnes, souvent de la famille sans engagement légal, devenant alors vulnérables, pour des escroqueries qui nous ont souvent été rapportées par les interviewés. Certains évoquent enfin une grande générosité de la part des migrants dans la gestion de leurs entreprises de services (restaurants, café...), incompatible avec une bonne gestion des affaires.

A titre d'exemple, Mr Me. (entretien à Tunis), un migrant à Paris, avait réalisé un premier investissement au Kram en 1985, il avait ouvert un garage de réparation automobile qui n'a pas marché à cause de ses méthodes de travail, très stricts. Il avait ensuite investi dans un restaurant en 2009, là encore le projet a échoué. Mr Me.gère lui-même ses investissements sans aide ni assistance publique. Il n'a pas eu recours aux structures d'assistance lors de l'investissement et il pense qu'ils ne peuvent pas l'aider : "ils ne sont pas efficaces, il y a beaucoup d'incompétence et de paresse, ils ne peuvent pas m'aider".

Le témoignage précédent est relatif à une migration ancienne. Nous pourrions alors croire qu'un décalage s'est créé entre cette génération et la mentalité actuelle ambiante. Il n'en est rien; nous avons pu noter le même vécu chez des personnes dont l'expérience migratoire est bien plus récente.

Ainsi, *Mr I.* (entretien à Zarzis), cadre supérieur, parti et installé très confortablement à Paris depuis 2004, avait décidé après la révolution, en avril 2011, d'investir en Tunisie, tout en continuant à vivre et travailler en France ; il avait alors ouvert un centre d'appel à Tunis (son domaine d'activité) ce qui lui a permis de créer une trentaine d'emplois et d'embaucher, par la même occasion, son frère et sa sœur tous deux diplômés de l'Université. L'investissement a échoué et "la mentalité des tunisiens" y est pour beaucoup, nous explique Mr I.:

"Le problème actuel de la Tunisie c'est qu'il n'y a pas de justice commerciale, la majorité de mes clients tunisiens, ne payaient même plus leurs factures, le climat des affaires n'est pas du tout propice à l'investissement".

Pourtant, pour son investissement, Mr I. n'est jamais entré en contact avec les services publics d'aide à l'investissement et n'a bénéficié d'aucune assistance. Il a juste amené ses partenaires de France, obtenu les autorisations nécessaires et démarré son activité. Il ne croit pas à l'apport de l'administration, tout au contraire, pour lui c'est le premier obstacle à l'investissement en Tunisie, avant même la contrainte financière:

"L'administration c'est de la paperasse, des complications, le flou sur les droits et avantages possibles : "les textes c'est une chose, la pratique en est une autre".

Pour son avenir, *Mr I.* envisage de s'installer à Zarzis pour la qualité de vie, mais aussi pour le climat : "mon fils est enrhumé de septembre à juin à Paris, en vacances ici il est bien". Il projette aussi de renouveler l'expérience d'investissement dans l'agriculture, acheter une ferme, des oliviers et tout cela avant la retraite. Il avoue qu'à son départ, son niveau de vie ainsi que celui de sa famille était très décent et la migration a permis de l'améliorer de manière très significative.



IV. Migration, santé de la famille et santé de la reproduction :

La séparation induite par la migration a des conséquences évidentes sur la santé physique et psychologique du migrant lui-même et celle des membres de sa famille restés au pays. Ce sont avant tout, les femmes de migrants qui connaissent de grandes souffrances psychologiques mais aussi une altération de leur santé physique, en raison, notamment des difficultés sociales auxquelles elles doivent faire face avec le départ de leur conjoint. Ces femmes sont en effet obligées alors de s'occuper de tout (éducation et scolarisation des enfants, tâches quotidiennes etc...) et ne voient leurs maris qu'une fois par an, dans le meilleur des cas. Elles voient alors leur vie d'épouse, de femme et de mère bouleversée par la migration de leur époux. De plus, elles vivent généralement avec la belle famille et sont soumises au contrôle exercé par leur famille élargie et celle de leur mari.

Concernant la santé des migrants eux-mêmes, on peut avancer que le statut de la migration conditionne largement leur accès aux soins. Les clandestins vivent le plus souvent dans des conditions précaires qui conditionnent leur hygiène et leur santé. En raison même de leur clandestinité qui rend leur accès aux soins plus complexe mais aussi plus angoissant, ils ne prennent pas suffisamment soin de leur santé, ne consultent pas automatiquement et attendent souvent les visites des associations humanitaires telles que médecins du monde.

Mr Ro. (entretien à Tunis), clandestin en Europe depuis 2001 et expulsé en 2010, était en bonne santé avant sa migration. Il a durant sa migration eu affaire à la justice et a fait de la prison pendant 7 ans. Cette incarcération semble avoir provoqué chez Mr Ro. de graves problèmes de santé mentale et il est rentré en Tunisie en dépression. Il est depuis invalide. Ammar le père déclare : Mr Ro. "prend tout le temps ses pilules, que nous achetons avec notre argent (pas de prise en charge) ça nous coute 80 DT par mois.

Convaincu d'être en bonne santé Mr Ro. refuse de consulter et devient violent. En termes d'aide, il n'a obtenu qu'une carte de handicapé, la gratuité de transport et un carnet de soin demi-tarif qui ne prend pas en charge son traitement. Mr A. , le père, se rend chez le médecin une fois tous les 3 mois, paie la consultation de 45 DT, pour obtenir une ordonnance et acheter ce médicament à son fils. Mr A. ne cherche pas à faire interner (Internement d'office) son fils car il craint sa réaction à la sortie de l'hôpital. Il estime que :

"Mr Ro. devrait repartir en Europe, il doit être soigné la bas, là où il est tombé malade, c'est mieux pour tout le monde, je suis fatigué".

Les migrants en situation régulière et ayant un emploi et une assurance maladie, ont un accès facile au système de soins des pays d'accueil et sont convenablement traités et suivis, surtout en Europe. Les émigrés tunisiens qui partent dans le cadre de la coopération technique ou dans le cadre des conventions et accords de migration accèdent, selon les accords ratifiés, aux systèmes de soins des pays d'accueil et au régime de couverture sociale qui garantit tous leurs droits.

L'accès aux soins des membres des familles des migrants suit quasiment la même logique. Cet accès est par ailleurs étroitement lié à la situation financière du migrant et de sa famille. En outre, la qualité et la nature des services de soins diffèrent en Tunisie entre les régions et surtout selon le milieu rural ou urbain. Sans distinction relative au statut de la migration, les habitants du milieu rural ont accès à un système de soins avec simplement des services de base et doivent se déplacer sur de longues distances pour accéder aux hôpitaux régionaux dotés de différents services. Les membres des familles de migrants clandestins en milieu rural, souvent en difficulté financière, sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés en matière d'accès aux soins. Le milieu urbain, pour sa part, dispose d'un système public de santé de qualité notamment dans les grandes villes et d'un système privé largement diversifié et qualifié. L'accès aux soins des familles de migrants est donc, généralement, déterminé par la capacité financière ou l'accès au système de protection sociale.

IV.1. Accès aux soins et prise en charge

En Tunisie, le système de couverture sociale s'adresse à un large public et il est doté de niches destinées à des populations spécifiques -familles "nécessiteuses", personnes porteuses de handicaps et autres,- dont la couverture est assurée par les programmes d'assistance sociale. Les membres des familles des migrants doivent aujourd'hui pouvoir faire valoir leurs droits dans le cadre de ces programmes. Il n'existe pas de programme spécifique d'aide aux familles des migrants qui sont prises en charge dans le cadre des dispositifs disponibles.

Par ailleurs, les familles nécessiteuses ont le droit d'accéder gratuitement à des soins dans les centres de santé, lorsqu'elles disposent du "carnet blanc". Les familles moins nécessiteuses accèdent, quant à elles, aux soins à des tarifs réduits avec le "carnet jaune". Les services sociaux évaluent, après visite et en référence à des critères arrêtés, la situation de la famille et décide de ses droits. Lorsque le chef d'une famille nécessiteuse émigre clandestinement et laisse sa famille, cette dernière, même dans l'extrême besoin, n'est pas automatiquement éligible à l'aide sociale du programme PNAFN ou autres programmes permettant la gratuité des soins, dans la mesure où il n'est pas possible de connaître la situation du chef de famille. De telles situations sont souvent laissées à l'appréciation des services sociaux, qui jugent de la gravité de la situation de la famille. La privation de ces familles d'une couverture sociale les place dans une situation de vulnérabilité extrême en l'absence de toute prise en charge possible. En plus, les chefs de familles n'ayant pas d'activité professionnelle en Tunisie ou ailleurs de façon légale, ne sont, de fait, affiliés à aucune des trois caisses (CNSS, CNRPS et CNAM).

Pour Mme As. (entretien à Tunis), migrante revenue de Libye en 2011, la situation est tout aussi dramatique. Sa fille est malade depuis quelques temps, elle est devenue asthmatique et se rend à l'hôpital d'enfants de BabSaadoun chaque mois. Sa santé s'aggrave à cause des mauvaises conditions de logement, de ses problèmes psychiques consécutifs à son retour et à l'absence du père. Mme As. souffre elle-même d'anémie et de problèmes cutanés, et elle se dit à bout de nerfs. Avant son retour en 2011, Mme As. n'avait aucune couverture médicale ni en Tunisie ni en Libye. L'employeur en Libye ne payait aucune cotisation pour l'assurance maladie ou vieillesse. La famille se soignait sans aucune prise en charge.

La situation de Mme As. est critique, le retour forcé de la Libye, la procédure de divorce et les conditions difficiles d'hébergement sont autant de facteurs en relation avec la dégradation de sa santé et celle de ses enfants. Depuis son retour, Mme As. vit, avec ses enfants, chez sa mère, ils sont 6 personnes dans un deux pièces dans un quartier populaire. Son mari les a abandonnés, elle et les deux enfants, il ne donne pour l'instant aucun signe de vie et ne les aide pas financièrement. Mme As. ne sait même pas s'il est reparti en Libye ou non. Elle est actuellement en instance de divorce et réclame une pension pour ses enfants. Elle est actuellement au chômage et n'arrive pas à trouver un emploi. Son état psychologique et surtout celui des enfants est très difficile, elle se dit au bord de la rupture et ne supporte plus ses problèmes de santé, financiers et n'arrive pas à s'en sortir. Mme As. ne bénéficie d'aucune aide publique et n'arrive même pas à recouvrer ses droits et ceux de ses enfants au moins pour des soins gratuits. Elle survit grâce au soutien financier de sa mère qui touche une pension de retraite qui ne suffit même pas à couvrir ses propres besoins de femme âgée. Les deux enfants de Mme As., non encore scolarisés, souffrent physiquement et psychologiquement de cette situation et Mme As. craint le pire pour elle et pour ses enfants.

Grâce aux conventions entre la Tunisie et des pays d'émigration, les membres de familles des migrants réguliers et tout particulièrement ceux partis dans le cadre des conventions, peuvent bénéficier de la couverture sociale en Tunisie. Le problème pour ces migrants réside dans la lourdeur des formalités administratives pour obtenir une prise en charge pour leurs familles en Tunisie ou pour faire valoir leurs droits notamment pour la retraite.

Généralement, les membres de familles de migrants n'ont pas recours au système de soins précité et renoncent à leurs droits à être remboursés, en supportant toute la charge des soins. Ceci s'explique par le fait qu'ils sont dissuadés soit par les délais d'attente très longs, soit encore par l'insuffisance ou l'absence de spécialistes dans les centres de santé. Mais le manque de médicaments dans les pharmacies des centres publics de santé constitue un frein majeur à leur accès aux soins de qualité et les oblige à acheter leurs médicaments en officine privée.

Il convient de signaler aussi le problème lié à la perte de couverture sociale des membres majeurs des familles des migrants ; il existe certes des niches les concernant, mais dans le cas où ils sont au chômage, ils ne sont pas couverts et ont de grandes difficultés à bénéficier des programmes actifs d'emploi dont certains assurent la prise en charge des soins des chômeurs et notamment ceux de longue durée.

La famille de Mr Kh., rencontré à M'Saken, est couverte en principe et affiliée à la CNSS. Cependant, les membres de la famille se soignent à leur propre frais sans demander de remboursement, parce que les procédures sont compliquées, les délais d'attente sont longs et qu'il n'y a souvent pas de médicaments dans les hôpitaux du secteur public. En France le reste de la famille est pris



en charge par la sécurité sociale. Le père, qui a eu un accident sur son lieu de travail et s'est fait opérer à 4 reprises, a cependant des difficultés à obtenir une reconnaissance d'invalidité et tous ses droits relatifs à cet accident.

Enfin, c'est pour les émigrés qui sont rentrés ou vivent encore en Lybie et pour leurs familles, que la question d'une couverture sociale et de l'accès aux soins se pose avec acuité. Ces derniers travaillent le plus souvent en Libye sans contrat de travail donc sans la moindre couverture pour eux et pour leurs familles. Ils sont alors obligés de se faire soigner dans le privé, ce qui occasionne des frais importants sans remboursement alors que leurs situations sont le plus souvent extrêmement difficiles. Se faire soigner dans les Centres de Santé de Base (CSB) ou obtenir une carte pour une prise en charge gratuite dans ces mêmes centres à travers le Ministère des Affaires Sociales (MAS) constituerait, sans doute une solution pour la santé de ces populations.

Dans tous les cas, l'accès aux soins reste pour la plupart des familles de migrants une question de ressources financières. Les participants au Focus Groupe de Ghomracen considèrent qu'ils n'ont pas de problème d'accès aux soins compte tenu du niveau de vie qu'ils ont. Le problème réside dans la non disponibilité de soins à proximité ce qui oblige à de longs déplacements. Les familles sont souvent sous le régime de la CNAM mais n'en profitent pas. Les migrants à la retraite et vivant à Ghomracen, se soignent presque exclusivement en France, ils s'y rendent quand cela est nécessaire, pour faire des bilans, se soigner et bénéficier du système de soins français.

Souvent, les migrants retraités conservent des liens étroits avec les pays d'accueil. Ayant ou non emmené leurs épouses et leurs enfants, ils se rendent au moins deux fois par an dans les pays d'accueil. Ils se soignent presque exclusivement en Europe, effectuent leurs contrôles médicaux d'usage, se rendent chez leur médecin, et achètent leurs médicaments sur place. Ils cotisent souvent pour des assurances complémentaires qui leur permettent d'être pris en charge à 100%. Leurs familles se soignent en Tunisie et le plus souvent dans les hôpitaux publics ce qui a pour conséquence de créer un décalage réel, notamment en termes de qualité de soins entre le migrant et sa famille. Certaines familles présentes aux pays sont découragées par cette situation, la lourdeur des procédures administratives et les délais d'attente. Elles préfèrent alors se soigner en secteur privé, à leur propre charge.

En outre, la plupart des retraités préfère percevoir leur pension de retraite en Europe et refuse de déclarer un retour définitif en passant par la CNSS afin que leurs retraites leurs soient versées en Tunisie. Ils sont découragés par les prélèvements effectués sur leur pension et par la lenteur des procédures administratives. Ces retraités sont viscéralement attachés aux "papiers", à savoir la carte de séjour de 10 ans pour la plupart d'entre eux, qu'ils conservent soigneusement et qu'ils renouvellent le moment venu, veillant ainsi à ne pas perdre leurs droits.

Le père de Mr Ha., un jeune rencontré à Tunis, est un migrant retraité de retour qui est pris en charge pour l'ensemble de ses soins par la sécurité sociale en France et bénéficie d'un bon suivi. Il se rend régulièrement en France pour cela. Le reste de la famille s'était toujours fait soigner à l'hôpital public en Tunisie (pas de médicaments, attente longue, mauvais accueil...). Mr Ha. ne comprend pas ce décalage et en veut pour cela à son père. La mère de Mr Ha. s'est cassé le col du fémur l'année dernière et s'est faite opérer avec une prise en charge de la CNSS en Tunisie. Enfin, étant majeurs, Mr Ha., ses sœurs et son second frère, ne bénéficient plus de la couverture sociale de la famille (seuls la mère et le frère mineur en profitent encore). Mr Ha., au chômage, n'est, pour sa part, pas pris en charge et n'a aucune couverture sociale.

IV.2. Femme de migrant et santé de la reproduction

Au-delà des problèmes de santé physique cités plus haut et communs à tous les membres des familles des migrants, les femmes de migrants souffrent en plus des conséquences de la séparation physique d'avec leur mari. Leurs vies conjugales sont perturbées et leurs rapports aux maris deviennent plus compliqués. Mais, en matière de santé il convient, comme nous l'avons fait plus haut, de distinguer, en termes d'accessibilité aux structures et offres de soins, le milieu urbain du rural. Dans le cas de la migration urbaine, organisée, au niveau de la classe moyenne et de niveau d'instruction élevé, la santé de l'enfant et de la femme représentent des dimensions très importantes au niveau individuel et social. Ainsi, en cas de grossesse le suivi prénatal est systématiquement assuré dans les centres privés ou publics, en présence ou en l'absence du conjoint. A la naissance, les nourrissons sont suivis par des pédiatres et leurs vaccinations est systématiques. Dans ce cas

l'accès à l'information est facile et rapide et les structures d'accueil sont disponibles.

La femme de Mr Me. (entretien à Tunis), migrant permanent en France, vit au Kram à Tunis et élève leur deux filles. Elle était à chaque fois suivie par un gynécologue du secteur privé, pour ses soins pré et postnataux ainsi que pour sa méthode de contraception. Les enfants de Mr Me. ont leur pédiatre dans le secteur privé qui les suit régulièrement. La famille de Mr Me. est affiliée à la CNAM, sous le régime du remboursement. Quant à Mr Me. , il est diabétique et se soigne en France avec une prise en charge de la sécurité sociale.

Le problème se pose cependant de manière critique pour les femmes de clandestins et notamment celles habitant en milieu rural (parfois isolées) ou dans les quartiers défavorisés des grandes villes surtout au niveau de la capitale. Les témoignages recueillis à "Ghar Dima" du gouvernorat de Jendouba, montrent que ces femmes et leurs enfants sont confrontés à des difficultés qui se cumulent; il y a d'abord l'éloignement par rapport aux centres de soins; la femme ne peut, en l'absence du mari, se rendre seule dans ces centres pour des contrôles de routine ou pour des soins et doit souvent attendre d'y être accompagnée. La faiblesse des ressources financières l'empêche, par ailleurs de se faire suivre et soigner, ainsi que ses enfants, dans le secteur privé.

Ensuite, les services régionaux de santé publique, à l'intérieur du pays, manquent cruellement de médecins spécialistes en gynécologie et en pédiatrie, entre autres. Néanmoins et malgré ces insuffisances, il convient de signaler que des équipes mobiles vont à la rencontre des femmes dans leurs milieux isolés, pour prodiguer des soins, informer et prévenir, mais, là encore, ces équipes manquent de moyens humains et surtout matériels. Les fréquences de leurs déplacements sont trop faibles pour pouvoir assurer une prévention ou des soins corrects et efficaces. Nous pouvons de plus noter que les services sociaux et de santé publique ne possèdent aucun programme spécifique d'assistance ou d'accompagnement des familles des migrants. Cette population a pourtant réellement des besoins spécifiques. Certaines femmes de migrants, habitant des zones isolées, ne peuvent accéder à aucune visite médicale ni consultation prénatale et ne possèdent pas de carnet de soin. Parfois, elles ne consulteront pas jusqu'à l'accouchement. Cela est dû au manque de moyens, à l'éloignement et au manque d'éducation sexuelle.

Pourtant l'ONFP et précisément les centres régionaux de la santé de la reproduction proposent des services et des soins relatifs à la santé de la reproduction. Il s'agit de visites et services médicaux de la santé de la reproduction (les équipes sont formées de sages-femmes, d'un médecin généraliste et d'un gynécologue). Les actions couvrent les visites pour le certificat prénuptial pour les jeunes filles, le contrôle des grossesses, les visites dans les hôpitaux lors de l'accouchement, le suivi pour la prise de contraceptif, le contrôle lors des nouvelles grossesses (jusqu'au suivi de l'après fécondité et de la ménopause). Les centres avancés, quand ils fonctionnent, garantissent la gratuité des soins et la disponibilité de sages-femmes tout le temps. Les centres traitent aussi les cas d'incapacité de procréation, assurent le dépistage des maladies sexuellement transmissibles, de cancers et assurent les avortements médicamenteux et leur suivi. Les centres s'occupent enfin des programmes adressés aux jeunes, les femmes victimes de violences et les personnes vivant avec le VIH SIDA. L'équipe mobile de prévention, d'éducation et d'orientation fournit, lors des contacts, des dépliants et les informations nécessaires pour la prévention. Elle fournit surtout des fiches de liaison pour des consultations dans les centres.

V. Impact psychosociologique de la migration

La migration pose le problème de la séparation physique entre les membres de la famille. Tant bien que mal, chacun essaie de remédier à cela en fonction des moyens dont il dispose. Les contacts téléphoniques, par internet et les visites permettent de réduire l'impact négatif de cette séparation sur les relations entre les membres de la famille surtout entre le père et ses enfants. Les enfants et les adolescents, dans leur construction psychologique, en grandissant en l'absence de l'un des deux parents ou des deux à la fois, subissent inévitablement des altérations, qui se manifestent sous différentes formes. L'ampleur de ces effets néfastes diffère en fonction de la durée de l'éloignement, de la fréquence des contacts mais aussi de leur nature. Les femmes des migrants restées ou revenues au pays constituent la deuxième catégorie de personnes souffrant de cette séparation ; elles la subissent physiquement et psychologiquement par l'éloignement du conjoint mais, de plus, elles se voient confier, de fait, toutes les responsabilités jusqu'alors en partie partagées.



Pour Mme K. femme de migrant rencontrée à Monastir, l'équilibre psychique de ses enfants a été altéré par l'absence du père surtout pour les plus jeunes d'entre eux. Ainsi nous explique-t-elle, ceux qui arrivent à extérioriser et à exprimer ce manque en souffrent moins. Le plus jeune de ses enfants âgé de 24 mois, ne pouvant s'exprimer, a développé des maladies cutanées, infection urinaire, bronchiolites à répétition, son système immunitaire a été ainsi perturbé. En fait, selon son médecin, il semblerait qu'il ait subi un choc psychologique qui a provoqué toutes ces manifestations. En rendant visite à leurs pères en Arabie Saoudite, les enfants se sont rendus compte de la réalité et semblent avoir mieux accepté cette nouvelle situation, même s'ils continuent de souffrir de l'absence du père. Le fils aîné s'est consolé en pensant aux cadeaux que son père va lui ramener et à la visite qu'il va rendre à son père. La fille inquiète plus la mère, elle ne semble pas être affectée par l'absence du père ou ne le manifeste pas.

V.1. Les normes et les valeurs du pays d'origine : entre attachement et critique

C'est dans le rapport à l'éducation des enfants que l'on voit apparaître un discours ambivalent concernant les valeurs et les normes des pays d'accueil valorisées par certains aspects tels que la rigueur, le respect des règles et des personnes, et critiquée par d'autres le "laxisme" et l'emprise culturelle sur les enfants. C'est donc avant tout l'entrée à l'école et, surtout, le moment de l'adolescence qui sont redoutés par les parents. Ils voient dans ces étapes de la vie de leurs enfants le risque de perdre le contrôle ; les enfants pourraient alors tourner le dos à leur culture, leur religion et au pays des parents. Le pays, l'islam et les valeurs familiales sont alors mis en perspective pour dire cette crainte d'une coupure avec le pays des parents mais plus précisément avec la famille.

Dans le même temps l'expérience d'émigration est décrite par le migrant, comme un moment de changement dans ses manières de se comporter en référence à des normes qui peuvent être plus ou moins éloignées de celles dans lesquelles il a été éduqué.

Melle A. 26 ans, interviewée à Zarzis, dit ne plus reconnaître sa sœur Mme L. qui, depuis son départ, est devenue trop sérieuse et ne supporte plus notre mode de vie. La fille aînée de Mme L. se comporte comme une française, elle ne mange pas de plats épicés et à l'Aïd dernier elle a assisté à l'égorgement du mouton qui l'a choquée et réellement traumatisée.

Le respect des règles, le respect de l'autre et de son intégrité, le respect dont ils sont l'objet dans les différentes administrations ou services sont ainsi fortement valorisées en comparaison à ce qui semble cristalliser les plus grands reproches adressés au pays d'origine, à savoir, les administrations tunisiennes. Elles sont en effet comparées à celle du pays d'accueil "où l'on est respecté", où les choses sont claires et fonctionnent et où l'on est pris en considération. Ce contact avec l'administration semble traduire ce sentiment d'être étranger dans le pays d'origine, de ne plus en saisir les codes et les rouages, de ne pas être pris en compte dans cette spécificité que représente l'émigration.

Porte d'accès à ce pays désiré après une plus ou moins longue absence, la douane portuaire fait l'objet de vives critiques. A ce sentiment de ne pas être respecté et entendu, de ne pas être reconnu dans ce statut d'émigré tunisien ayant des besoins spécifiques de par cette émigration, s'ajoute celui d'être soumis à une humiliation constante et à des pressions de la part des fonctionnaires de la douane. Les interviewés parlent de pots de vins et de cette "envie" qu'ils suscitent chez les douaniers et qui les rend vulnérables tant à l'arrivée qu'au départ.

V.2. La représentation de l'émigré : entre mythe et réalité

Les personnes rencontrées lors des entretiens de groupe ont été nombreuses à évoquer ce désir que suscitent l'émigration et la réussite sociale dont elle serait garante. De fait, l'émigré se sent obligé de réussir et de correspondre aux attentes de sa famille et de la communauté qui attend de lui qu'il confirme que l'émigration "c'est mieux qu'ici" et qu'il trouve un équilibre entre les "sacrifices" dus à la séparation et l'isolement, et les gains qui se mesurent avant tout en termes matériels (maison, voiture, biens...)

Pour ces interviewés ce sont certains émigrés qui, comme nous l'avons présenté plus haut, par un comportement ostentatoire ne font qu'entretenir le "miroir aux alouettes" alors qu'ils ont "là-bas" des conditions de vie difficiles. Cette condamnation à réussir pousse donc à faire des sacrifices dans le pays d'accueil pour

ne pas avoir à dire que là-bas ce n'est pas l'eldorado. A ce propos les personnes interrogées parlent bien d'un avant et d'un après dans leur propre expérience migratoire ou dans le fait migratoire plus généralement ; ils parlent alors de crise, de la concurrence des européens de l'Est ou encore des maghrébins clandestins, de la cherté de la vie, de la baisse de leur niveau de vie.

Dans des localités tel que Ghomracen, Mahras, M'Saken, l'apport de la migration est perceptible grâce, entre autres, aux villas somptueuses construites par et pour les migrants qui font souvent dans la démesure. Les situations d'échecs d'expériences migratoires, même si elles existent, sont rarement évoquées ou mises en avant, les gens ne voulant retenir que les "succes stories" et la migration est évaluée à travers ces histoires réécrites en partie. Dans les régions tunisiennes à forte densité d'émigrés, la perception des conditions de vie des migrants dans les pays d'accueil, est le plus souvent acquise à travers le vécu et le récit des migrants de retour en vacances. Pour de nombreux interviewés, le comportement des émigrés "fanfaronnant" au volant de leurs belles voitures immatriculées en Europe et passant des séjours dans les zones touristiques en dépensant des sommes à faire rêver les plus réticents, ont un impact direct sur le rêve de départ des jeunes des quartiers de ces migrants qui ne voient et retiennent que ces signes extérieurs de richesse. Ils ne s'intéressent pas forcément aux difficultés et conditions de vie de ces émigrés dans leurs pays d'accueil, d'autant plus que ces derniers occultent le plus souvent leurs souffrances et problèmes. Les émigrés ont le plus souvent tendance à embellir leur vécu et à donner une image de rêve de ce qu'ils vivent en Europe parfois même à l'opposé de la réalité. Les jeunes s'imprègnent de ces images souvent irréelles et les comparent à leur vécu et la différence est telle que personne ne peut désormais les convaincre du contraire. Dès lors, ils s'installent dans une logique de migration, quels que soient les moyens et les conséquences. Risquer leurs vies, devient un détail puisque derrière il y a le sésame tant recherché. Mais sans doute ces comportements des émigrés visent-ils eux même à prouver la réussite, dans la mesure où partir, quitter son pays, ses proches ne peut souffrir d'échec.

V.3. Partir à tout prix : mariages mixtes et migration

De nombreux jeunes qui essuient de multiples refus pour obtenir un visa notamment pour l'Europe n'abdiquent pas et cherchent d'autres moyens pour pouvoir émigrer. Le mariage blanc constitue un de ces moyens. Ainsi, des jeunes hommes, le plus souvent, se mettent à la recherche de jeunes, et moins jeunes, européennes qui accepteraient de les épouser. Le FG réalisé à Jendouba a permis, entre autre, de montrer l'ampleur des recours à cette alternative pour assurer une migration régulière. Ce mariage permet au jeune homme d'obtenir une autorisation de séjour de longue durée. Une fois les titres de séjour obtenus, la plupart de ces couples divorcent soit d'un commun accord soit pour des raisons évidentes d'incompatibilités. Enfin des mariages mixtes nombreux sont conclus dans des conditions normales, sans intérêt autre que de faire sa vie en couple

Quel que soit le motif de ces mariages mixtes, une partie d'entre eux réussit, les enfants vivent tant bien que mal cette identité issue de deux cultures. Certains la vivent comme une richesse et d'autres comme un déchirement. D'autres échouent et se concluent par un divorce, les enfants, dans ce cas, subissent les problèmes relatifs au divorce et au fait d'avoir des parents émigrés et font face à d'énormes problèmes psychologiques. C'est aussi le cas d'enfants de couples d'émigrés dont les deux membres sont tunisiens et qui vivent un divorce.

Le contact est très mauvais entre Mr Mo. 58 ans (entretien à Mahdia) et son fils issu d'un premier mariage, vivant avec sa mère en Tunisie. Mr Mo. n'a pas de contact soutenu avec son fils et ce dernier n'a pas cherché à le faire.

Ma., le fils de Mr Mo., a aujourd'hui 22 ans, il n'a pas terminé le collège et il est au chômage. Mr Mo. considère que son fils a été trop gâté par sa mère (cette dernière s'était remariée). Il refuse de l'emmener avec lui en France, malgré ses demandes répétées, tant que ce dernier n'a pas de diplôme pour travailler.

Mr Mo. n'avait pas contribué à l'éducation de son fils surtout après que sa mère s'était remariée. Ma. souffre réellement de cette situation et son contact avec son père est très tendu, leur dernière rencontre s'était terminée en dispute et injure, Ma. avait manqué de respect à son père. Le jeune homme n'arrive pas à exprimer ses ressentiments et reproches envers son père, il l'évite le plus souvent et lui demande juste de l'aider à émigrer et de le rejoindre en France, la seule condition pour que, peut-être il puisse pardonner à son père le fait de l'avoir délaissé.



V.4. Entre séparation et rencontre : adaptation, insertion et réinsertion

La séparation entre le migrant et sa famille engendre des problèmes d'adaptation ou de réadaptation qui touchent tous les membres de la famille lors du départ et lors du retour. La plupart des enfants de migrants vivent des situations psychologiques difficiles qui peuvent provoquer des difficultés scolaires. Les pères de retour ont eux-mêmes du mal à se réadapter et à affirmer leur autorité parentale, qu'ils soient revenus pour des vacances ou définitivement. L'épouse présente au pays vit aussi mal la séparation. Des problèmes relationnels surgissent, pas uniquement avec le mari, mais aussi avec sa belle-famille et la famille élargie. Certains membres (les oncles, les tantes...) cherchent à remplacer le migrant et à assurer un contrôle, ce qui engendre des frictions si la femme refuse cette ingérence. Des conflits au sein même de la famille, entre la mère et les enfants, apparaissent surtout à l'âge de l'adolescence parce qu'en l'absence du père, beaucoup de jeunes garçons supportent mal l'autorité de la mère et la rejette.

Lors de nos entretiens, une part importante des enfants des migrants rencontrés, mineurs ou majeurs, inscrits dans la réussite ou l'échec scolaire, issus de la migration organisée ou non, expriment le désir de partir. Restés au pays ou revenus, envoyés par leurs parents, ils sont habités par le rêve de la migration et semblent parfois ne vivre que pour ça. Cette tendance touche beaucoup plus les garçons que les filles. Les fils de migrants, restés aux pays, sont obnubilés par le désir de migrer et il en résulte alors une forte tendance à l'échec et la rupture scolaire. Par ailleurs, le différentiel des revenus du travail entre ce qui est perçu en Tunisie et le potentiel de l'étranger, est si élevé qu'il fournit une justification "économique" à ce désir de migration des jeunes connaissant parfaitement les opportunités à l'étranger. Cela décourage aussi les jeunes, qui n'arrivent pas à émigrer, à travailler ou à chercher une activité dont les revenus sont faibles en Tunisie par rapport à l'étranger. Pour ces jeunes, le référentiel n'est plus le niveau de vie en Tunisie mais plutôt celui des pays d'accueil potentiel. Cette distorsion dans la perception du niveau de vie bloque totalement les jeunes, qui n'acceptent plus de travailler en Tunisie pour des "pacotilles" comme ils le disent, alors que pour la même tâche, ils gagneraient dix fois plus en Europe.

Mr Ha., né en France et revenu enfant, déclare être en difficulté psychologique ; il veut partir en France pour travailler, c'est clairement une obsession pour lui, même s'il se rattrape pour dire qu'un bon emploi, bien payé dans son pays lui suffirait. Mr Ha. a refusé de travailler dans le cadre d'un SIVP car il ne touchait que 250DT par mois, alors qu'il obtiendrait, est-il convaincu, beaucoup plus en France pour le même emploi. Il estime que son père l'abandonne et il garde encore des preuves administratives, qu'il montre avec fierté, de son passage en France, pays auquel il se dit fortement attaché.

La rupture scolaire des garçons se fait souvent à la préadolescence, encouragés en cela par les promesses de leurs parents de les emmener avec eux. Ces promesses, souvent non tenues, plongent ces jeunes adolescents dans un refus catégorique de continuer à vivre normalement dans leur pays, ils quittent l'école, se mettent en rupture avec la société, et refusent souvent toute autorité. Ils utilisent tous les moyens pour attirer l'attention des parents et à leur faire tenir leur promesse de les emmener. Certains migrants étaient accompagnés de leurs épouses et ont eu des enfants dans les pays d'accueil. A l'âge de la scolarisation, beaucoup de ces enfants sont envoyés au pays chez les grands parents, les oncles, les tantes, ou bien ils sont accompagnés par leurs mères, qui se chargent alors de leur scolarisation. Ces enfants se retrouvent alors en grandissant face à de sérieux problèmes d'adaptation et d'insertion scolaire et sociale. Certains refusent même de s'inscrire dans ce processus et s'accrochent à un projet de retour vers ce qu'ils appellent "leur pays". Ils rejoignent ainsi les enfants restés au pays dans ce désir de départ.

Les filles, dans la même situation, semblent être moins concernées par le rêve de départ mais ne seraient pas moins touchées par la séparation, la souffrance qu'elles ont s'exprimé différemment.

Lors du Focus Group à Jendouba, Mesdames D., Ra., R. et S. parlaient plus facilement, que les femmes plus âgées, de leur vécu et des problèmes liés à la migration de leurs pères et maris. Elles avaient évoqué surtout le manque et la privation affective et la souffrance provoquée par l'absence physique du père. Elles ne cachaient pas leur désir de partir comme les hommes, mais sont beaucoup plus dans la retenue. Elles ne partiraient pas à l'aventure et évoquaient les contraintes sociales et culturelles qui les empêchent de se comporter comme les hommes. Mme Ra. a indiqué que le coût psychique de la migration est très élevé et qu'on la paie chèrement,

même si elle reconnaît ses avantages financiers. Pour sa part, Melle Y., rencontrée à Tunis, fille de migrant restée au pays après le départ des autres membres de la famille par regroupement familial, est partagée entre le désir de rejoindre la famille en France et la poursuite de ses études en Tunisie. Pour elle la migration est loin d'être une obsession, mais elle désire juste vivre avec sa famille.

A force de réclamation et de problèmes créés par ces adolescents, certains parents émigrés cèdent et emmènent leurs enfants avec eux dans l'espoir de les sauver socialement et professionnellement. Là encore, l'adaptation n'est pas évidente pour ces jeunes qui sont souvent déclassés sur le plan scolaire et dont la plupart seront orientés vers les formations professionnelles. Ils vivent alors un autre épisode de difficultés sociales. La nouvelle société qu'ils découvrent, surtout en Europe, les nouvelles pratiques les déstabilisent souvent avec un risque réel de perte de repère et de délinquance.

La sœur de Mme M. (FG à Jendouba), émigrée en Allemagne avec son mari, a eu des jumeaux et les avait laissés en Tunisie chez sa sœur qui n'avait pas d'enfants, jusqu'à l'âge de 12 ans. En échec scolaire, ils avaient rejoint leur famille en Allemagne. Le père a eu du mal avec ses fils, le contact entre eux était conflictuel. Les frères ont eu des destins divers ; le premier a réussi à trouver un emploi et s'est marié à une tunisienne "du pays" alors que le second a échoué dans sa vie professionnelle et est actuellement en prison pour un "problème de drogue" de vol et de violence. La sœur s'est mariée, a divorcé et a des problèmes avec sa famille en raison de son mode de vie jugé "libertin". Le père ne cherche à voir personne même pas son fils qui est en prison et c'est la mère qui maintient le lien avec ses enfants.

Les enfants de migrants permanents, qui restent au pays, vivent souvent une incompréhension et un déchirement familial réel. Ils ne comprennent pas le choix du père de ne pas les emmener et leurs en veulent souvent. A leurs majorités, beaucoup d'entre eux cherchent à partir à tout prix et les parents parfois se rendent compte trop tard de cette situation, à laquelle ils ne peuvent plus remédier puisque, étant majeurs, leurs enfants n'ont plus le droit au regroupement familial.

C'est le cas de Mr M., rencontré à M'Saken, il nous explique qu'il respecte son père qui a vieilli mais que sa relation avec lui est très distante et il porte sur lui un regard négatif. Mourad aurait aimé que son père les ait emmenés avec lui, il n'a pas accepté la séparation et ne comprend pas la décision de son père qu'il taxe d'égoïsme. Mourad considère que son père n'a pas vraiment pensé à l'avenir de ses enfants et qu'il a choisi la solution la plus confortable et la plus facile pour lui.

Le père de Mr Kh., rencontré aussi à M'Saken, a été obligé d'emmener son épouse et ses deux cadets en raison de ses problèmes de santé. Le père avait promis à Khaled de l'emmener avec lui en France après ses études mais cela ne s'est pas fait. Khaled, l'avoue difficilement, il poursuit toujours le rêve de la migration et puisque son père ne l'aide pas, il est passé à l'action de son propre côté. Il vient de se fiancer à une française d'origine tunisienne qu'il compte épouser et accompagner en France. Mr Kh. a un emploi stable de cadre et gagne bien sa vie, pourtant il nous a dit :

"mon frère sera bientôt plombier il touchera près de 4000 euros, alors qu'un bac +5 comme moi ne touche même pas le quart de son revenu en Tunisie. Cela me travaille beaucoup et ne me laisse pas vivre tranquillement, si j'émigre, je gagnerai beaucoup plus qu'en Tunisie, même sans faire valoir mes diplômes".

Ces jeunes se retrouvent parfois et paradoxalement en situation de clandestinité dans des pays qui les ont vu naître et qui avaient accueilli et accueillent encore leurs pères ou leurs mères et fratries. Par ailleurs et pour des raisons de santé essentiellement, certains pères opèrent des regroupements familiaux pour leurs femmes et enfants encore mineurs. Les enfants majeurs se retrouvent alors seuls dans leurs pays, ou à la charge de leurs grands-parents ou oncles. Ils ont du mal à accepter et à supporter cette situation, d'autant plus que cette séparation de la fratrie est vécue comme un drame surtout par ceux qui restent au pays. Rester c'est en quelque sorte ne pas avoir été choisi et c'est le sentiment d'abandon et d'injustice qui prend le dessus.

Le problème de l'adaptation des migrants se pose aussi en termes de retour. Des migrants chefs de familles, ayant passé l'essentiel de leur vie d'actif à l'étranger, rentrent s'installer définitivement chez eux. Femmes



et enfants installés dans un certain mode de vie, voient leurs pères/époux s'immiscer dans des détails de la vie quotidienne. De leur côté, souvent habitués à un rythme emprunté à la culture du pays d'accueil, les émigrés de retour ont du mal à s'adapter au mode de vie de leur famille, qu'il ne contestait pas pendant ses séjours de vacances. Le retour des migrants entraîne ainsi un déchirement entre ceux qui rentrent (père et/ou mère) et ceux qui sont restés et tout particulièrement les enfants.

Bo., 19 ans, un jeune homme de Ben Arous, dont le père est rentré définitivement, déclare qu'il y a une incompréhension entre son père et lui, que leur contact n'est pas facile, qu'il a du mal à s'adapter à la nouvelle vie de son père, à accepter sa présence en continu et son ingérence dans ses affaires. Bo. a souvent eu un sentiment d'abandon et ne comprend pas pourquoi il n'est pas parti avec son père, ni pourquoi son père revient maintenant, alors que lui veut émigrer et a besoin de son aide. La relation entre les parents de Bo. est devenue, elle aussi, tendue depuis le retour du père et les problèmes les plus récurrents concernent la gestion des finances quotidiennes et les différences de rythme de vie entre les deux parents. Depuis son retour, le père très organisé, cherche à imposer des règles de vie en matière d'hygiène, de nutrition et de santé.

Enfin, les retours forcés des clandestins provoquent souvent de réels drames familiaux. Ces derniers représentent souvent les seuls espoirs de leurs familles d'améliorer leurs niveaux de vie voire de survivre et elles focalisent ainsi leurs attentes sur celui, qui part, doit réussir et les soutenir. Certains, même en étant des émigrés clandestins, envoyaient de l'argent à leurs familles, des montants faibles et irréguliers certes, mais suffisants pour maintenir l'espoir. Ce retour est vécu comme un échec pour toute la famille qui, ayant parfois financé la migration irrégulière, attendait ses retombées financières.

Mr Ro., habitant à Tunis et expulsé de Belgique en 2010, est affecté psychologiquement ; en dépression nerveuse depuis il est constamment sous traitement et n'arrive pas à se réadapter à la société. Avant la migration il était normal. Depuis son retour, il ne fréquente plus personne, ne veut pas que ses anciens amis lui rendent visite. Ammar, son père, ne supporte plus cette situation et désire que son fils reparte en Italie, au moins pour qu'ils le soignent.

VI. Migration et scolarisation des enfants

C'est sans doute cet aspect qui constitue le point commun des différents Focus Groups et qui présente des expériences par ailleurs différentes d'un interviewé à l'autre. Ainsi, il apparaît clairement que la scolarisation des enfants est déterminante dans le processus migratoire dans ses phases de départ et de retour. L'émigration des tunisiens concerne le plus souvent dans sa première phase les chefs des familles, qui s'inscrivaient dans une logique d'emploi et d'investissement pour un éventuel retour au pays. Les projets migratoires de certains ayant changés, ils avaient alors fait venir femmes et enfants en s'inscrivant dans une logique de long terme. D'autres s'étaient mariés et avaient eu des enfants dans les pays d'accueil. Le choix de scolarisation des enfants se pose alors en termes d'éducation, de culture et de projets de vie. Une première alternative consiste alors à scolariser les enfants dans le système scolaire du pays d'accueil avec tous les avantages et inconvénients d'une éventuelle "assimilation" et "intégration" précoce des enfants. La deuxième alternative serait alors de ne pas emmener les enfants, dès le début, dans les pays d'accueil et de choisir de les éduquer dans leur pays d'origine. Enfin, une troisième option s'offre aux parents, celle d'envoyer les enfants, le moment venu, pour être scolarisés en Tunisie.

Il peut s'agir d'un retour de toute la famille ou d'une partie de la famille, à savoir l'épouse et les enfants ou encore les enfants seulement qui sont alors pris en charge par les grands parents, les tantes et oncles. Il convient alors de s'interroger sur les motivations qui peuvent conduire aux trois scénarios de retour évoqués. Le rythme de scolarisation des enfants suit ainsi une logique de retour, dans laquelle les parents cherchent à réduire l'impact socioculturel de l'émigration. Nous pouvons dire d'emblée que ces motivations, multiples, trouvent souvent leur origine dans des choix éducationnels où il s'agit de maintenir un lien fort avec la Tunisie, sa culture, ses traditions et la religion musulmane. Cette question peut alors être envisagée en termes socioculturels, à travers cette dissonance omniprésente dans les propos entre les valeurs, les normes du pays d'émigration et celles du pays d'accueil que les parents émigrés tentent de maîtriser à tout prix, même au prix de la séparation, de la solitude et des frais occasionnés par une vie là-bas (le père) et ici (l'épouse et les enfants).

VI.1. Scolarisation et éducation des enfants de migrants de retour au pays

Ainsi, la scolarisation dans le pays d'origine a pour principale fonction de prévenir toute perte de contrôle des parents sur l'éducation de leurs enfants. En effet, face à une crainte redondante de voir ses enfants se tourner vers le pays où ils ont grandi, revendiquer leur appartenance à ce pays et vouloir y faire leur vie, notamment en épousant des non musulmans, le "retour des enfants" constitue, à leurs yeux, "la solution". Choisir de scolariser ses enfants en Tunisie c'est vouloir garder le contrôle - souvent perçu comme difficile dans le pays d'émigration - sur l'éducation des enfants. Face à cette difficulté à trouver un équilibre entre une socialisation maîtrisée au sein de la famille, et celle de l'école et de la "rue" qui tireraient les enfants à elles et dans la "mauvaise direction", le choix du retour s'impose.

Devant cette dissonance et dans ce combat entre "deux mondes" et deux visions de l'éducation, les parents migrants semblent considérer ne pas être de taille, quand de surcroît, dans les pays d'accueil, les enfants bénéficieraient de "tous les droits" de la part du secteur social qui se rangerait de manière systématique de leur côté au détriment, voire au préjudice, des parents. La famille est décrite et considérée par les interviewés comme la seule autorisée à décider du sort des enfants. Dans cette crainte de ne pas pouvoir être le principal acteur de l'éducation de "ses propres enfants", le retour permet aussi de bénéficier de l'appui de la famille élargie (tantes, oncles, grands-parents) pour la transmission des normes et des valeurs de la Tunisie et donc pour "l'encadrement" des enfants et ce d'autant plus que le père est absent.

Les personnes rencontrées font part, aussi, d'une raison que l'on pourrait dire "objective", à savoir la langue du pays d'accueil (Allemand, Italien, Wallon..) qui constitue d'emblée un obstacle important à un retour en cours de scolarisation. Cette contrainte majeure est alors vécue et exprimée dans les termes "c'est le moment ou jamais". Cependant, les migrants ont souvent du mal à obtenir l'information relative aux démarches nécessaires pour cette réinsertion scolaire des enfants. Leurs craintes restent sans réponses quant aux problèmes que leurs enfants peuvent rencontrer et aux moyens disponibles pour les résoudre. De fait, un manque flagrant de communication à ce sujet est évoqué par les migrants interviewés.

Démarrer la scolarisation dans le pays d'émigration c'est aussi souvent s'enchaîner et devoir attendre la fin des études des enfants pour pouvoir envisager de revenir en Tunisie. Ce sentiment d'être enchaîné par la scolarisation de ses enfants est fortement exprimé par certaines mères pour qui une scolarisation dans le pays d'accueil, non francophone tout particulièrement, est alors forcément une obligation à rester avec ses enfants qu'elles que soient les conditions jusqu'à la fin de leurs études.

Mme F. (30 ans) qui exprime clairement cette crainte a expérimenté une déscolarisation re-scolarisation, ce qui explique les difficultés d'adaptation de son cadet qui vivra très mal la "régression" de son niveau scolaire les premiers temps en comparaison avec ses résultats scolaires en Belgique.

Melle Y. (21 ans) de Bizerte ou encore Mme F., 35 ans, habitant à Mahdia, filles d'émigrés, qui ont été envoyées dans leurs familles (grands-parents, tantes et oncles) en Tunisie pour entamer leur scolarité ont vécu l'expérience douloureuse, en raison de l'éloignement des parents, d'être différentes des autres enfants. Cette douleur de la séparation est telle que toutes deux ont vis-à-vis de l'émigration des points de vue bien arrêtés qui en font avant tout une expérience négative. Pour Melle Y. l'émigration est synonyme de "séparation" et pour Fatma, qui a épousé un homme qui était émigré, ne pouvant envisager de vivre séparée de son époux (comme elle l'avait été de ses parents) lui a donc demandé de rentrer vivre en Tunisie.

Mr H., instituteur dans un collège à Ghomracen tout comme Mme N. directrice d'une école primaire au gouvernorat de Mahdia, indiquent que les retours pour scolarisation des enfants nés en Europe ont augmenté ces dernières années, dans leurs localités. Ils reviennent souvent jeunes (de 6 à 10 ans), et ont du mal à s'adapter au système scolaire en Tunisie, sont souvent déclassés et ne parviennent pas à suivre le rythme et les programmes de l'éducation publique. Certains sont scolarisés dans les écoles, collèges et lycées du secteur privé et ils s'en sortent souvent mieux. C'est le cas du jeune A. scolarisé à l'école française à Tunis, dès son retour. Rencontré à Ghomracen, A. déclare avoir eu, au début, des difficultés d'adaptation à l'école et à son système mais maintenant il se sent parfaitement intégré.

Ce retour est souvent mal vécu par ces enfants et cela pour des raisons différentes. Certains enfants



rentrent très jeunes pour commencer leurs scolarités en Tunisie. Ils sont soit accompagnés par leurs mères soit hébergés et pris en charge par un membre de la famille élargie, le plus souvent les grands parents. Cette séparation avec l'un ou les deux parents est en soit problématique, elle perturbe à elle seule l'équilibre de l'enfant, même très jeune, et entrave la normalité de sa scolarisation. Par ailleurs, les enfants nés à l'étranger et qui y ont passé leur prime enfance, présentent des problèmes de maîtrise de l'arabe dialectal, ce qui les stigmatise auprès des autres enfants et contribue à renforcer leurs problèmes scolaires. D'autres enfants ou adolescents rentrent au pays en cours de scolarisation. L'insertion pour ces jeunes est souvent plus difficile encore et cela pour trois raisons différentes. D'abord la rupture avec l'environnement dans lequel ils ont grandi et auquel ils sont habitués (langue, pratiques, amis...) ; ensuite il y a la difficulté d'adaptation à la nouvelle société dans laquelle ils viennent d'être parachutés avec ses nouveaux codes sociaux, ses pratiques et sa culture. Enfin, il y a les difficultés d'insertion dans le nouvel environnement scolaire et cela pour des considérations pédagogiques liées aux différences au niveau des programmes, de la langue d'enseignement mais aussi au niveau des relations qu'ils doivent construire avec les autres enfants à l'école.

Mr A., 58 ans, était parti de Mahdia pour une migration permanente en 1971.... Revenu définitivement en Tunisie en 2007, ses deux fils, de nationalité française, ont, et jusqu'à présent, des difficultés scolaires surtout en langue arabe, l'ainé ayant même été déclassé à son retour et a perdu une année. Les deux garçons veulent partir en France dès à présent et leur père conditionne leur départ à l'obtention du Bac. Ils ont un contact avec leurs demi frères et sœurs qui vivent en France et sont obsédés par le départ en France.

Cependant avec un encadrement strict de ces enfants, il est possible qu'ils réussissent leurs insertions. C'est le cas de Melle A. (FG à Sousse) rentrée (retour non programmé) avec sa mère et son frère au moment du décès de sa grand-mère. Elle et son frère ont été rapidement re-scolarisés, à l'école publique pour son frère et à l'école française pour elle. Ce retour n'a pas eu d'effet négatif sur leur scolarisation, bien au contraire. Ils avaient certes bénéficié d'un soutien pour l'intégration du frère dans la mesure où un membre de la famille était institutrice dans l'école où le frère de Melle A. a été scolarisé ce qui a favorisé son intégration. Melle A. déclare n'avoir bénéficié, ni elle ni son frère, d'aucune aide des services sociaux.

Les entretiens menés avec des directeurs d'écoles et des instituteurs, permettent de mesurer l'ampleur des difficultés de ces jeunes. De ces témoignages, nous citons l'exemple d'une école primaire à Mahdia dont la directrice nous a expliqué que :

"l'école accueille actuellement des enfants d'émigrés (38 élèves) dont les pères sont en majorité des migrants en Italie ou en France et qui sont ouvriers dans la pêche ou l'agriculture. Selon elle, il existe une réelle différence entre les migrants vivant en France, disposant d'un bon niveau social et scolaire et ceux vivant en Italie caractérisés par un faible niveau d'instruction, un niveau social défavorisé, qui exercent dans des emplois instables et qui ont tendance à communiquer avec leurs enfants en Italien. Ces différences expliqueraient en partie celles que l'on observe entre la situation de la scolarité des enfants des migrants des deux catégories.

L'école accueille aussi des enfants de retour de l'étranger en âge de scolarisation, ayant déjà été scolarisés. Ces derniers sont souvent déclassés (tests à l'appui en français, arabe et math : sans procédure formelle) et présentent d'énormes difficultés d'adaptation à leur nouvel environnement social et scolaire et rencontrent des problèmes de langue arabe qui accentuent leur difficultés. Ces enfants sont aussi souvent rejetés par les autres enfants compte tenu de leurs différences.

VI.2. Scolarisation des enfants de migrants restés au pays

Les enfants nés et restés au pays, présentent des conditions de scolarisation en partie différentes de celles développées précédemment. Eduqués dans la société du pays d'origine, ces jeunes ne présentent pas de problèmes spécifiques d'adaptation ni à la société, ni à l'école. Malgré la différence de la nature de leurs milieux

sociaux, la plupart de ces jeunes scolarisés bénéficient d'une attention particulière de la part du parent restant, et bénéficient parfois de fournitures scolaires de bonne qualité importées par le parent migrant, leur conférant une fierté qu'ils manifestent souvent. Ceci n'est pas le cas de la plupart des jeunes dont les pères sont clandestins ou ceux des anciennes vagues migratoires du milieu rural des années 60 et 70. La scolarisation des enfants de ces catégories serait secondaire pour leurs parents.

L'impact de la migration sur la scolarisation de ces jeunes semble être réel mais non uniforme. S'agissant de la scolarisation des filles qui restent en Tunisie, une majorité des enquêtées minimisent l'impact négatif de la migration. Bien au contraire, elles se comporteraient de manière identique aux filles de non migrants et auraient, en termes de réussite scolaire, des résultats supérieurs à la moyenne. Les filles des migrants même dans une situation financière difficile auraient tendance à mieux réussir leurs études que les garçons dans la mesure où la scolarisation pour ces filles constituerait une chance de s'en sortir socialement.

Melle N. rencontrée à Tunis est la fille d'un clandestin en Libye. Melle N. est en 8ème année et sa sœur aînée, en baccalauréat. Les deux filles sont encore scolarisées alors que leur frère a arrêté l'école alors qu'il n'a que 15 ans. Elles sont suivies par leur mère qui rencontre de grosses difficultés financières au point de ne pouvoir leur acheter les fournitures scolaires. Néanmoins, les deux jeunes filles ont de bons résultats, supérieurs à la moyenne. Elles ne reçoivent aucune aide de la part de l'école, association ou services sociaux.

Les filles des migrants ne seraient pas complètement indifférentes à la migration du parent mais semblent accepter plus facilement la situation que les garçons, et cela souvent pour des considérations sociales et culturelles. Le rêve de la migration ne semble pas les concerner autant que les garçons. Mme F., ayant participé au Focus Group à Djerba, a du mal avec ses trois filles au niveau de la discipline et de leur scolarité, que Fatma suit elle-même sans que personne ne l'aide. L'autorité du père migrant en Libye, lui manque sur ce plan.

La différence, entre garçons et filles, de l'impact de la migration sur la scolarisation, est bien présente dans la famille de Mr Ha. membre d'une fratrie de trois garçons et trois filles. Les trois sœurs travaillent toutes avec des niveaux d'instruction supérieurs au Bac. Ce n'est pas le cas des trois frères qui n'ont pas eu la même réussite scolaire et dont deux d'entre eux sont au chômage. Les sœurs de Mr Ha. avaient commencé leur scolarisation en France. Elles ont ensuite intégré l'école publique tunisienne, à leur retour en Tunisie, sans déclassement et ont réussi leurs études jusqu'à la Faculté sans problèmes. Les garçons, qui ont fait toute leur scolarité en Tunisie, ont moins bien réussi que leurs sœurs.

S'agissant des garçons, les entretiens menés montrent que l'impact de la migration diffère en fonction de l'origine socioculturelle des parents et de la nature de la migration. Ainsi, la migration du père ou de la mère n'altère pas la scolarité grâce au suivi assuré par la mère ou la famille de manière générale. Dans certains cas, la migration ne semble pas affecter négativement la scolarisation des enfants. Cette situation est fréquemment citée dans le cas de la migration organisée de cadres moyens ou supérieurs, pour de courtes ou moyennes durées. La migration est même appréhendée comme une motivation supplémentaire en vue d'améliorer leurs résultats scolaires à la poursuite de cadeaux promis et reçus ou tout simplement pour faire plaisir au migrant. L'enfant est parfaitement informé de la situation du parent migrant et il est en contact permanent avec lui, par Skype par exemple, de telle sorte qu'il peut même le suivre quotidiennement dans sa scolarité. Le mari de Karima (entretien à Monastir) est en Arabie Saoudite depuis deux ans dans le cadre de la coopération entre les deux pays. Il est en contact permanent avec sa famille, notamment via Skype et ainsi, il arrive à suivre son fils dans ses études. Dans ce cas, l'impact de la migration du père sur la scolarisation du fils semble être à priori positif.

La scolarisation des enfants, même pour ceux qui sont suivis et dont la migration des parents est régulière, est souvent influencée par les aléas de la migration et ses problèmes.

Bo., rencontré à Tunis, a redoublé deux années, il déclare avoir eu des problèmes de concentration, des problèmes avec les professeurs et avoir été souvent absent au secondaire c'est à dire à l'adolescence. Il connaît alors une chute de ses résultats alors que ceux-ci étaient excellents en primaire. Bo. considère que ses problèmes scolaires sont liés aux problèmes de santé et financiers que son père a eu dans une phase de sa migration. Cependant Bo. insiste sur le fait que personne à l'école n'a cherché à comprendre ce qui lui arrivait. Sa mère s'inquiétait "mais



les problèmes du père étaient plus graves que les siens" disait Bo..

Les mauvaises performances scolaires de Bo. ont été compensées par ses performances sportives qui font de lui aujourd'hui un futur champion de judo. Bo. est champion d'Afrique junior dans sa catégorie et poursuit sa scolarité en régime sport-étude. Le jeune Bo. vit aujourd'hui un autre problème, celui de l'adaptation à la présence continue de son père, qui s'est réinstallé définitivement au pays. Il est surtout déboussolé par ce retour qu'il juge prématuré. Sans trop en parler, Bo. comptait partir après l'obtention de son bac.

Pour poursuivre ses études en Allemagne, avec l'aide de son père, et pour devenir athlète professionnel et gagner sa vie honnêtement de la pratique de son sport. Le retour non concerté de son père perturbe et risque de faire échouer tous ces projets et rêves de migration qu'il a entretenus depuis son adolescence.

D'autres cas s'avèrent plus problématiques, comme dans le cas où les parents (souvent le père), migrants en situations régulières, refusent d'emmener leurs familles avec eux pour des raisons plus socioculturelles que financières. Les garçons, en grandissant, se construisent le rêve d'une migration, en Europe, facilitée ou motivée par celle du père et les promesses de la famille. Cette situation est très fréquente dans les villages et les quartiers caractérisés par une forte migration de faibles niveaux d'instruction. Ces migrants, en revenant en vacances, auraient tendance à donner une image de la migration plus qu'intéressante et favorable. Cela perturbe alors sérieusement les jeunes et leur donne une image tronquée de la réussite où les études n'ont pas de place. Un désintéressement et un désaveu de la scolarité s'en suit, les jeunes garçons se retrouvant ainsi en échecs scolaires, avec de sérieux problèmes disciplinaires qui se concluent souvent par des abandons à des âges très précoces.

La migration non organisée et permanente des pères a eu un impact négatif sur l'éducation et la scolarisation des enfants et surtout celle des garçons, tel que indiqué par exemple, par toutes les participantes au "Focus Group" de Jendouba. Dès le début de l'adolescence, un grand nombre d'entre eux, mal suivis en l'absence des pères migrants, seraient en proie aux difficultés scolaires et à d'énormes problèmes de délinquances. Certains se mettraient en rupture scolaire et chercheraient à émigrer, à la poursuite du rêve qu'ils avaient nourri dès leur petite enfance. Les mères, d'origine rurale et de milieux sociaux défavorisés, sont rapidement dépassées et dans l'incapacité de gérer les problèmes des enfants, surtout ceux provoqués par les garçons (elles insistent sur une grande brutalité de la part de leurs fils adolescents). Ces garçons sont généralement en difficulté comportementale et scolaire et les raisons de ces échecs scolaires seraient, selon elles, à rechercher essentiellement dans les impacts psychologiques causés par la migration. Les enfants sont placés souvent inconsciemment dans le rêve d'une migration qui les éloigne d'une scolarité assidue et sérieuse. Certains, en essayant les refus de leurs pères de les emmener ou en subissant des promesses non tenues pour leurs départs en Europe, se rebellent et se mettent en rupture avec l'école ou le collège et se mettent à la recherche d'une migration à tout prix même contre l'avis de la famille.

Les 4 frères de Melle Ho.(entretien à M'Saken) étaient obsédés par la migration en France, dès la fin de l'enseignement primaire ils réclamaient le départ, contre l'avis et la volonté des parents. L'ainé, en échec scolaire, a suivi en Tunisie une formation professionnelle en électricité. Il avait bien réussi professionnellement et la mère l'avait empêché d'émigrer jeune mais il y a 7 ans il a émigré clandestinement sur un bateau, il est sans papiers, travaille au noir en France et il n'est pas marié. Le second frère, a arrêté ses études (6ème primaire), il a refusé de travailler à 10 DT la journée en Tunisie alors qu'en France il peut toucher 50 euros, il est resté au chômage. Il a émigré il y a 10 ans et il est actuellement en France marié à une française. Parti sans le consentement de la famille, ils ne sont plus en contact avec lui. Le troisième frère est parti jeune (moins de 20 ans) après avoir arrêté lui aussi ses études ; il est actuellement en situation régulière et travaille dans la plomberie. Enfin, le quatrième, né en Tunisie, est parti lui aussi en France, comme ses frères ; sans papiers il travaille au noir dans le bâtiment.

Pour faire patienter, motiver ou calmer leurs fils, les pères migrants ont tendance à leur promettre de les emmener plus tard, s'ils réussissent leurs études ou parfois même sans cette condition. Les pères finissent parfois par céder et faire venir leurs fils avec eux, sous la pression de la mère aussi, compte tenu des problèmes que les enfants lui font vivre. A titre d'exemple, à **Médenine**, les services de la direction de l'éducation nationale, relèvent de grands problèmes d'abandon scolaire de jeunes qui seraient dus, en partie, au fait que ces derniers rejoignent, même au milieu de l'année scolaire, leurs pères migrants, par regroupement familial pour les mineurs

et par migration régulière ou irrégulière pour les majeurs .

L'école et les services sociaux sont en théorie capables de diagnostiquer et prévenir ce type de problèmes de décrochage ou de difficultés scolaires à travers les programmes que les ministères des affaires sociales et celui de l'éducation nationale ont développé. Ainsi, les enfants et adolescents en difficulté scolaire sont signalés par l'école ou diagnostiqués par les services sociaux lors de leurs visites de routine. Cependant, deux problèmes persistent ; il y a d'abord, un manque évident de moyens matériels et humains qui font obstacle à l'application de ces programmes convenablement, notamment les limites au niveau de la couverture de tout le territoire national. Ensuite, les programmes précités ne contiennent pas, ou pas suffisamment, un volet de suivi des cas détectés et quand c'est le cas, le traitement reste superficiel aussi par manque de moyens et de compétences.

VI.3. Scolarisation des enfants d'émigrés dans les pays d'accueil

Choisir de scolariser ses enfants dans les pays d'accueil, surtout en Europe, dans les écoles et selon les systèmes scolaires de ces pays, est chargé de sens. Pour les personnes interrogées, ce choix peut contrecarrer sérieusement les projets de retour que certains programment et nourrissent dès le début du processus migratoire. Cependant, des parents avisés considèrent que par le choix de cette scolarisation, ils garantissent à leurs enfants la meilleure scolarisation possible et ce faisant, ils laissent à leurs enfants la possibilité de choisir de revenir au pays avec eux ou de ne pas le faire, une fois le moment venu.

Mme F., rencontrée à Sousse, avait éduqué ses enfants, nés en France, avec une logique de double culture ; à la maison ils parlaient arabe, raisonnaient tunisiens et à l'école ils étaient bien intégrés au même titre que les autres élèves. C'est aussi le cas des petits fils de Mme F. qui ont été éduqués dans le respect des français, la règle était simple : " nous ne sommes pas chez nous, nous devons être respectueux des coutumes et à l'école nous devons être meilleur qu'eux, je n'ai jamais subi de racisme en France et c'est pour beaucoup, dû à notre comportement" dit Mme F.

La scolarisation des enfants dans les pays d'accueil, ne correspond pas, le plus souvent, à un choix programmé. Certains regroupements familiaux avec femmes et enfants, viennent en réponse à un changement de projet de migration, qui au départ ne devait pas durer, et qui avec le temps se transforme en une migration à long terme. Les enfants subissent ce changement de projet avec les conséquences précitées sur leurs scolarités.

Les deux frères et la sœur, tous mineurs, de Mr Kh.(entretien à M'Saken) avaient rejoint leur parents en France. Un des frères suit une formation professionnelle en plomberie et la sœur est en bac professionnel et elle travaille en tant que caissière. L'impact de la migration est globalement positif sur la scolarisation des membres de la famille, sauf pour le plus jeune, qui est actuellement en échec scolaire en France.

Pour des problèmes de santé ou pour d'autres raisons personnelles, certains migrants font venir auprès d'eux, leurs femmes et enfants (encore mineurs) qu'ils scolarisent dans le pays d'accueil avec des fortunes diverses.

Mr Mo. (entretien à Tataouine) dont le projet initial était de rentrer en Tunisie le plus rapidement possible, avait emmené sa famille en France pour des questions de soins (problème de santé de son fils). Aujourd'hui, il ne sait pas quand il pourra rentrer en Tunisie, ses enfants ont réussi leurs études en formation professionnelle, en France. La réussite scolaire des enfants est une bonne chose mais complique le retour. Le choix de la formation professionnelle des enfants est dicté d'abord par le décalage qu'ils ont subi lors de la migration, mais c'est aussi un choix, "car avec un métier en main, on trouve toujours facilement un emploi en France ou en Tunisie".

Par ailleurs, dans des pays tels que la Libye, le Qatar ou la France, les tunisiens émigrés peuvent scolariser leurs enfants, jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, dans l'école publique tunisienne, installée par le gouvernement tunisien dans ces pays d'accueil. Cette solution est adoptée par ceux dont le projet est de revenir en Tunisie ou y envoyer leurs enfants à la fin de ce cycle d'enseignement.

Quoiqu'il en soit, la phase qui précède la scolarisation des enfants dans les pays d'accueil, peut conditionner la réussite ou l'échec de cette scolarisation. La situation la plus favorable concerne les enfants de migrants qui sont nés et qui ont grandi dans le pays d'accueil. Ces enfants ne sont pas confrontés à des



difficultés d'adaptation sociale, ni à des problèmes de langue et sont, à priori, prédisposés à une insertion facile dans les systèmes scolaires de ces pays. C'est aussi le cas d'enfants de migrants nés en Tunisie et qui émigrent avant l'âge de la scolarisation. Plus ils sont jeunes au moment de leur arrivée dans le pays d'accueil, moins leur insertion sera difficile.

La famille de Mme S. (entretien à Jendouba) illustre, dans deux phases migratoires qu'a connues cette famille, les différences d'impact de la migration sur la scolarisation des enfants. Dans un premier temps, les deux enfants aînés de Mme S. ont fait toutes leurs scolarités en Hollande, le fils est ingénieur, à 38 ans aujourd'hui il a un emploi stable en Hollande. La fille s'est mariée et vit aussi en Hollande et elle a terminé des études en commerce.

Mme S. et son mari étaient rentrés définitivement, dans un deuxième temps, en Tunisie en ramenant leurs deux enfants mineurs avec eux. Ces enfants ont eu moins de chance que leur aîné. La fille de 16 ans n'a pas pu s'adapter à l'école publique, elle a été déclassée à son retour et n'a pas réussi ses études. Elle avait tout fait pour repartir et a même menacé de se suicider. Elle vit aujourd'hui en Hollande avec sa sœur, elle est en situation régulière et travaille. La dernière fille avait trois ans quand la famille était rentrée en Tunisie, elle souffre beaucoup, mais arrive à poursuivre ses études, elle est actuellement en troisième année secondaire.

Mme S. et la plus jeune de ses filles vivent aujourd'hui en séparation avec le mari qu'elles fuient en étant hébergées chez des membres de leur famille à Tunis. Mme S. a été toute sa vie une femme battue, elle avait fui le foyer conjugal à plusieurs reprises en Hollande mais était revenue à chaque fois à cause de ses enfants. Mme S. et sa fille n'ont pas de ressources financières et vivent avec l'aide de la famille et de ses enfants qui vivent en Hollande. Elle est entrée en contact avec les services sociaux sans obtenir pour l'instant la moindre assistance ni pour elle ni pour sa fille. Mme S. est depuis en instance de divorce, elle vit avec sa fille cachées, en fouillant son mari qui cherche à les ramener de force à la maison.

Les enfants des couples mixtes, le plus souvent de pères tunisiens, et vivant dans les pays d'accueil, bénéficient de la double identité et culture. Ils s'insèrent plus facilement, que les enfants des couples de migrants tuniso-tunisiens, dans les écoles des pays d'accueil, tout en vivant pour la plupart les problèmes classiques des enfants de migrants. A l'adolescence, ils seraient confrontés, même plus que d'autres, aux problèmes d'identité. Les parents tunisiens de ces enfants essaient très souvent de leur donner aussi une éducation empruntée de la culture tunisienne, avec plus ou moins de succès.

Lors du Focus Group à Sousse, Mr Kh. considère que son frère qui vit en Allemagne a échoué dans son projet d'éduquer ses enfants à la tunisienne, puisque ces derniers ne parlent même pas l'arabe dialectal, bien qu'il ait réussi sa vie professionnelle, a épousé une Allemande et a eu des enfants qui réussissent bien leur vie. Mr F. a scolarisé ses enfants, dont la mère est française, dans l'école publique en France et ils le sont encore. Selon Mr F. "L'école tunisienne à Paris à un niveau très faible, même en Tunisie pendant les vacances les cours de langue arabe, qu'elle assure pour les enfants d'émigrés, ne sont pas efficaces et sérieux". Contrairement à Mr F., Mr B. valorise le dispositif de scolarisation mis en place, par les autorités tunisiennes, au service des enfants tunisiens au Qatar et propose de généraliser ce dispositif pour faciliter le retour et l'intégration des enfants de migrants.

La scolarisation dans les pays d'accueil, des enfants de migrants nés et ayant commencé leur scolarité en Tunisie, est plus difficile à réussir que dans les cas précédents. Pour les plus jeunes, qui n'ont pas encore dépassé le niveau du collège, le problème d'orientation ne se pose pas encore. Leur insertion dépend de leur maîtrise de la langue et de leur niveau initial. Ils peuvent cependant subir des déclassements et avoir des problèmes d'adaptation. Pour les plus âgés, la poursuite des études passe par les tests d'orientation qu'ils doivent passer et qui conditionneraient leurs parcours scolaires et professionnels. De toute façon, les difficultés d'insertion de ces jeunes sont parfois compliquées par leur découverte d'une nouvelle culture, un nouveau mode de vie et plus de liberté.

VII. Droits des migrants, de leurs familles et perception du rôle de l'Etat

Les membres des familles des migrants interrogés ont des perceptions différentes du rôle de l'Etat dans l'assistance aux migrants dans leurs projets migratoires et l'accompagnement de leurs familles parties ou présentes au pays. Une constante se dégage des entretiens et porte sur la méconnaissance par les migrants et leurs familles, de leurs droits, sauf pour ceux qui sont concernés par les conventions de migration relatifs aux emplois hautement qualifiés ou dans le cadre de la coopération technique. La majorité des personnes interrogées stigmatisent la faible efficacité de l'administration et des services auxquels ils se sont "confrontés". Ils relèvent unanimement la lenteur de l'administration, le manque de compétence souvent rencontré ainsi que la non prise en considération de leurs problèmes spécifiques. Certains d'entre eux reconnaissent cependant l'existence de certaines structures publiques chargées de répondre à leurs besoins ou de les accompagner dans leurs actions. Mais même dans ce cas, ils remettent en cause l'efficacité de ces structures et la pertinence de leurs fonctions.

VII.1. Les migrants et leurs familles connaissent-ils leurs droits ?

La part de la migration organisée reste faible en Tunisie. La majorité des migrants tunisiens seraient partie et auraient trouvé des emplois, dans les pays d'accueil, individuellement ou grâce à leurs relations, en dehors des cadres et conventions migratoires. Ils auraient régularisé leurs situation dans un deuxième temps, en intégrant pour certains les cadres organisés ex post. Cette migration régulière mais non organisée concerne la majorité des migrants tunisiens.

Partis pour améliorer leurs situations financières et trouver des emplois, la plupart des migrants méconnaîtraient leurs droits et ne chercheraient pas à les faire respecter. Issus essentiellement des catégories défavorisées et ayant des niveaux d'instruction faibles, ils n'auraient pas le souci de faire valoir leur liberté d'expression, droits du travail, droits sociaux ou autres droits humains. La peur de perdre ces revenus les pousse à renoncer souvent à leurs droits même les plus fondamentaux aussi bien dans le pays d'origine que celui d'accueil.

Cela étant, la majorité des personnes, issus de la migration non organisée interrogées, considère qu'ils n'ont pas accès aux informations relatives à leurs droits et ceux de leurs parents migrants. La plupart des membres de familles de migrants interrogés, qui seraient en difficulté et auraient besoin d'aide, ignorent jusqu'à l'existence même des programmes d'assistance sociale auxquels ils seraient éligibles. Ils considèrent d'emblée que leurs droits ne sont que faiblement protégés et respectés et ils ignorent même s'ils ont des droits particuliers en tant que migrants ou membres de familles de migrants.

Le manque d'information crée d'énormes confusions pour les membres de familles de migrants cherchant à se faire aider et à accéder à leurs "droits". Mr Ha. (entretien à Tunis), fils de migrant, se plaint du manque de communication des autorités tunisiennes :

"les règles ne sont pas claires, l'information n'existe pas, tout ce que j'ai eu je l'ai obtenu de bouche à oreille, l'Etat n'envoie même pas de refus ni de justification pour le refus de nos demandes".

De manière générale les migrants semblent connaître leurs droits tels que définis dans le pays d'accueil - droit de travail et droit à la protection sociale essentiellement- et non comme le stipule la loi en Tunisie. Mr Kh. considère qu'il n'est pas informé sur ses droits en Tunisie et qu'il n'y a aucune communication sur les droits des migrants.

Enfin, les informations sur les opportunités et les trajectoires migratoires, les possibilités de migration, les offres d'emplois à l'étranger, les aides de l'Etat et les encouragements sont autant d'informations qui sont difficilement accessibles même pour les plus téméraires.



VII.2. La protection des droits des migrants et des familles : les services publics et la société civile

VII.2.1. Protection des droits des migrants

Les participants aux Focus Groups mettent l'accent sur les mauvais traitements auxquels font face les migrants clandestins en Europe, qui vivent dans des conditions très précaires et sont sujets à toutes les formes d'exploitations possibles. Ils s'étonnent de l'immobilisme diplomatique et estiment qu'il est du ressort du gouvernement tunisien de les protéger et de garantir leurs droits.

Pour Mr Mo., rencontré à Tataouine, en Europe les droits des migrants sont protégés même contre l'Etat, alors qu'en Tunisie, pour faire valoir son droit, souvent il est recommandé d'avoir de bonnes connaissances ou même donner du "bakchich". Mr Mo. (entretien à Mahdia) estime que : "le migrant est "l'oublié" de la nation ; l'Etat se souvient de lui uniquement à la douane pour régler les taxes et ses droits ne sont pas protégés ou respectés en Tunisie". Il pense que le respect des droits humains n'est pas un point fort de la Tunisie mais qu'en France : " même quand t'est pas en règle, tu as des droits et ils les respectent ".

Pourtant, plusieurs migrants tunisiens, en situation régulière, n'arrivent pas à obtenir leurs droits. Il s'agit de cas qui relèvent d'accidents de travail non reconnus, de pensions de retraite incomplètes, de problèmes de couverture sociale dans les pays d'accueil. Ces migrants qui ignorent souvent totalement la loi, ne bénéficient d'aucune aide, ni publique ni associative.

Lors du Focus Group à Ben Arous, Mme K. a mis l'accent sur le problème d'absence de couverture sociale pour la majorité des travailleurs tunisiens en Libye, car travaillant sans contrat, les familles restant en Tunisie ne sont donc pas couvertes ni prises en charge par la sécurité sociale.

Les personnes interrogées souhaitent surtout que l'Etat forme et informe, à grande échelle, les migrants sur leurs droits et devoirs dans les pays d'accueil, avant et pendant la migration. La famille de Bo.(entretien à Tunis)n'a obtenu aucune aide de qui que ce soit, aussi bien lors de leurs investissements qui avaient échoué ou même aujourd'hui, et c'est plus grave, lors de la maladie du père et de ses difficultés pour obtenir son droit au remboursement des soins et le paiement d'une pension de retraite en Italie. Mme K.(entretien à Monastir) femme de migrant en Arabie Saoudite, précise que ce qui l'intéresse c'est les droits professionnels et financiers de son mari, mais elle ne s'intéresse pas aux droits sociaux ou ce que pourrait faire le gouvernement tunisien en faveur des migrants. Elle n'a reçu aucune information sur les droits des migrants et leurs familles et n'a pas cherché à en avoir, et cela même si le mari de Mme K. a indiqué à plusieurs reprises, et elle le savait, que les émigrés en Arabie Saoudite n'ont pas les mêmes droits que les autochtones.

VII.2.2. Droits des membres des familles des migrants : l'accès aux services

Les services sociaux en Tunisie ne disposent d'aucun programme spécifique destiné aux membres des familles des migrants. Ces familles ne sont pas pour l'instant considérées comme une population à besoins spécifiques et leurs membres sont traités dans le cadre des programmes généraux s'ils y sont éligibles, ce qui n'est souvent pas le cas en raison des spécificités des problèmes rencontrés par les membres des familles des migrants. Cependant, une prise de conscience des responsables nationaux est évidente aujourd'hui, et se traduit par des recommandations aux directions régionales afin qu'elles prennent en compte cette population dans les programmes généraux d'assistance aux populations dans le besoin. Ainsi ces familles peuvent bénéficier d'assistance sociale, financière, psychologique, éducative ou de santé mais dans le cadre de programmes non spécifiques. Cette situation pose d'abord un problème de ciblage ; en effet, les membres de familles de migrants ayant des problèmes sont détectés par défaut ou doivent se rendre dans les administrations concernées et là aussi leur prise en charge est complexe. Elle pose ensuite le problème de la budgétisation et donc de l'attention administrative nécessaire pour des actions efficaces sur le terrain. Elle soulève enfin le problème de la gestion administrative. L'office des tunisiens à l'étranger (OTE) possède aujourd'hui un maillage de délégations régionales couvrant tout le territoire national. Les délégués sont en charge des migrants et de leurs familles dans chaque région. Le manque de moyens mais surtout l'absence de cadre légal de coopération institutionnelle constituent de sérieux obstacles à la satisfaction des demandes des migrants et de leurs familles. Ce cadre légal permettrait aux délégués de traiter les demandes d'assistance des migrants et de leurs familles de manière formelle en actionnant des conventions, entre différents intervenants institutionnels ou associatifs, sans être obligés de

recourir aux relations personnelles.

La situation aujourd'hui n'est pas satisfaisante, pour la majorité des personnes interrogées soit parce qu'ils ne connaissent pas les services sociaux d'aide aux migrants et à leurs familles, soit parce qu'ils y ont recouru sans réelle satisfaction.

Mr Ro., clandestin de retour à Tunis, s'est rendu à l'Unité Locale de la Promotion Sociale, il a été écouté par une assistante sociale et a pu obtenir sa carte d'handicapé, son carnet de soin et la gratuité de transport, mais il ne bénéficie d'aucun suivi. Ammar, père de Mr Ro., demande un suivi de la situation de Mr Ro. par les services concernés (OTE, ULPS...), aucun responsable n'est venu vérifier la situation de Mr Ro. et lui proposer une aide : "ils connaissent sa situation, il est allé les voir à plusieurs reprises".

Les services sociaux fonctionnent cependant et fournissent une assistance précieuse aux familles nécessiteuses. Les migrants auraient besoins de plus d'attention pour être éligibles aux programmes sociaux. L'accès à l'information reste le problème majeur auquel ils font face.

Aucune des présentes au Focus Group de Djerba n'a bénéficié d'un service ou d'une aide de la part des autorités tunisiennes. L'accueil est mauvais, l'information n'existe pas et le service non plus. Après la mort de son père, Melle Ha. avait contacté les services sociaux (ULPS) pour obtenir un carnet de soin (le carnet blanc), la mère étant malade, tous les membres au chômage (deux diplômés universitaires sans emplois). Elle a contacté les services de l'emploi pour la même raison à savoir trouver un emploi pour son frère, le seul homme de la famille, sans le moindre résultat.

En évoquant ses relations avec l'administration en Tunisie, Mr Mo. (entretien à Mahdia) rapporte qu'il a toujours des problèmes au passage des frontières. Mais cela n'est pas son problème le plus sérieux. Moustafa a actuellement d'énormes difficultés pour faire valoir les années de travail qu'il a passé en Tunisie, qui entreraient dans le calcul de sa pension de retraite. Mr Mo. est aussi préoccupé par la situation de son fils resté en Tunisie. Il considère qu'il n'y a pas de travail social et psychologique pour les enfants de migrants restés en Tunisie. Le fils de Mr Mo. n'a eu aucune aide psychologique ou sociale lors de sa scolarité, "il en avait vraiment besoin et même sa mère l'avait demandé à l'école mais il a eu juste une visite sans lendemain, d'une assistante sociale".

Le rôle des associations de migrants ou de familles de migrants dans l'encadrement des migrants et l'assistance de leurs familles, est quasi absent en Tunisie. Les personnes interrogées déclarent le plus souvent ne connaître aucune association de familles de migrants ou destinée aux migrants. Le contact de certains se fait plutôt avec des associations caritatives. Lors du FG de Jendouba, à titre d'exemple, Mme S. et Mme M. reconnaissent ne pas connaître d'associations à Jendouba et n'ont jamais été contactée par un service public ou une association en relation avec la migration de leurs maris (frères ou pères).

Enfin, les besoins des familles des migrants sont multiples et les aider nécessite une organisation et une collaboration entre les différents intervenants. Il manque en réalité l'essentiel pour réussir cette tâche, à savoir un cadre légal pour une coordination entre tous les intervenants, fixant le rôle et le mode d'intervention de chaque acteur, qu'il soit du secteur public ou associatif. Les actions réussies aujourd'hui sont presque exclusivement dues aux bonnes relations et aux réseaux que les agents des différentes institutions développent entre eux. Il faut cependant noter que des exemples de coordination existent. Ainsi une association, agissant dans le domaine social et caritatif à Gabès, coordonne avec l'unité de la promotion sociale au niveau de la région pour effectuer un travail important d'entraide. Ces actions viennent compléter celles des directions régionales ou même se substituer à elles.

VII.2.3. Les mécanismes d'aide à l'investissement des migrants

L'administration Tunisienne possède au moins deux structures destinées à assurer l'accompagnement des promoteurs lors de leurs projets d'investissement dans les services, l'industrie (API) ou l'agriculture (APIA). Les migrants voulant investir dans leurs pays devraient pouvoir s'adresser à ces services. Les migrants bénéficient cependant d'avantages fiscaux d'exonération de taxes douanières pour l'importation de matériels de transports ou machines utiles pour leur projet, avec cependant des contraintes supplémentaires dans le nouveau code



d'investissement (importation de matériel en une seule fois, pour un seul projet et avec un délai limité. Cela réduit les utilisations frauduleuses mais condamne les plus sérieux).

Mr Mo., migrant en France, revient sur l'investissement agricole qu'il est en train de réaliser à Tataouine et considère qu'il faut que l'APIA fournisse une assistance technique et scientifique plus sérieuse pour permettre la réussite des projets (il demande des ingénieurs qui soient à même de donner des conseils éclairés sur la nature des plantes, sur la manière de les planter sur les soins possibles). "Actuellement, nous manquons de compétences dans ce sens et les formalités administratives sont très lourdes. Ce n'est pas la peine de donner des subventions s'il n'y a pas de suivi (exemple : ils donnent une subvention pour chaque arbre planté et ils ne vérifient même pas si cet arbre convient à la nature de la terre...)"

Les migrants interrogés et ayant réalisé des investissements en Tunisie, parlent tous du parcours du combattant pour obtenir des informations fiables. Ils sont aussi en souffrance pour l'accompagnement et l'étude des projets, pour le financement ou pour le suivi du projet dans sa phase de lancement. Bref, malgré des efforts ressentis par certains, au niveau de la qualité de l'accueil (API), les services techniques restent insuffisants, l'implication des acteurs institutionnels très faible, les mécanismes de financement difficiles à mobiliser, les procédures administratives excessivement étirées et enfin les formalités ne sont pas suffisamment claires et sont même contradictoires entre les administrations (une faible harmonisation des procédures). Mr I., un migrant, originaire de Zarzis, qui a investi en Tunisie, se demande :

"Pourquoi ne pas miser sur les migrants et leurs potentiel d'investissement en Tunisie, comme cela se fait au Maroc"

Mr I. demande à ce que le gouvernement tunisien mette en place une structure unique dédiée à la mobilisation (information, contact, déplacement, incitation ...) et à l'accompagnement actif des migrants tunisiens dans leurs investissements en Tunisie (procédures administratives, étude de faisabilité, assistance technique, accompagnement juridique, commercial...).

La communication des organes publics sur les opportunités d'investissement en Tunisie et sur les avantages financiers et fiscaux fournis par l'Etat, reste ponctuelle, sous forme de campagne et souvent mal ciblée.

Les conditions ne semblent pas être réunies pour aider les migrants à investir dans leurs localités et contribuer ainsi, de manière active, et efficace à leur développement. Il est urgent aujourd'hui de favoriser les conditions nécessaires pour la réussite des projets au niveau local et de garantir les rendements des investissements. A titre d'exemple Ghomracen serait aujourd'hui parmi les premières délégations en termes de revenus de l'étranger et en termes de niveau de vie, et pourtant il n'y a pas ou très peu d'investissements industriels dans la région, il n'y a pas de moyens de loisir et les dépenses des migrants originaires de Ghomracen se font essentiellement ailleurs que dans Ghomracen.

De même, Mme Ak., mère de deux migrants à Jendouba, espère, qu'après la révolution, les droits de ses enfants migrants soient mieux respectés. Elle demande en réalité qu'il y ait des projets de développement et des investissements dans Jendouba pour donner des emplois et de l'espoir aux jeunes et les dissuader de migrer : "c'est une perte pour la famille, la région et le pays, tous ces gamins qui partent et n'ont d'autres espoirs que la migration". Elle demande un soutien pour permettre aux jeunes de revenir et d'investir, chez eux, ce qu'ils ont gagné. Il faut créer des emplois : "même moins bien payés qu'en Allemagne mais au moins ils seront là à côté de moi, ils me verront avant ma mort plutôt que d'être juste informés de ma mort".

Le rôle et la place des associations dans ce contexte sont évidents mais restent cruellement absents ou peu efficaces. Avant la révolution, il y avait peu d'associations d'accompagnement des migrants et elles n'avaient aucune liberté d'action, autre que la propagande, ou l'inscription dans la logique de la dictature pour pouvoir agir. Après la révolution, plusieurs nouvelles associations ont vu le jour et certaines s'inscrivent justement dans une logique de mobilisation et d'assistance pour les investissements des tunisiens résidents à l'étranger (TRE). Cependant une grande confusion règne aujourd'hui ; elle concerne d'abord l'action de certaines associations qui seraient intéressées. Un contrôle de ces associations est indispensable, il est d'ailleurs demandé par les plus sérieuses d'entre elles. Ensuite, on note une quasi-absence de coordination entre les associations et les services publics. Cette coordination est nécessaire pour donner de la crédibilité aux associations et pour rendre leurs

actions plus efficaces. En pareille situation, les associations peuvent compléter l'action de l'Etat et même se substituer à ces services en cas d'insuffisances. Enfin, un grand doute et une suspicion sont clairement présents concernant le financement de certaines associations et le rôle politique qu'elles jouent sur le terrain.

VII.3. Le dispositif public d'accompagnement des migrants et leurs familles : la perception du rôle de l'Etat

VII.3.1. Les insuffisances des dispositifs et de l'action du secteur public

Les migrants interrogés, ainsi que les membres de leurs familles, sont particulièrement focalisés sur les insuffisances de l'action publique qui pourrait et devrait améliorer leurs vécus. Ainsi, les migrants se plaignent de l'absence d'avantages financiers (sous forme de réduction du prix de titre de transport) pour encourager les TRE à rentrer plus souvent au pays. Ils demandent surtout à l'Etat d'intervenir pour faire respecter le droit des tunisiens à être correctement traités et à réduire, par négociation s'il le faut, les obstacles à l'obtention des visas pour les membres des familles. Les problèmes et les conditions d'octroi de visas sont aujourd'hui considérés comme inacceptables ; les gens sont maltraités, humiliés même, et cela abstraction faite de l'acceptation ou du refus de leurs demandes. Ces problèmes contribuent à limiter les contacts entre le migrant et sa famille. Là encore, les associations peuvent jouer un rôle très important pour accompagner les membres des familles des migrants dans leurs démarches auprès des autorités consulaires des pays d'accueil. Il faut cependant que ces associations soient considérées par le gouvernement tunisien comme des partenaires sur des actions précises, et qu'il légitime leurs interventions à caractère social, administratif ou juridique auprès des pays d'accueil.

Plein d'amertume, en référence à son propre vécu Mr M., fils de migrant de M'Saken considère que :

"Pour l'Etat, les migrants et leurs familles sont des citoyens de seconde zone, ils ont tout donné au pays et le pays ne leur a rien rendu". Il ajoute très énervé "L'appartenance à ce pays je ne la ressens plus et la plupart des migrants aussi, c'est quoi cette politique migratoire ?, les migrants, on ne s'en occupe que l'été, et de quelle manière : on leur offre un "machmoum" et on les incite à claquer leur argent. Vous appelez ça politique vous ? Est-ce qu'ils suivent l'émigré dans sa vie en Europe, est ce qu'ils pensent à sa galère à la douane avec sa voiture et ses affaires, est ce qu'ils le protègent contre les vampires qui sucent son sang dès qu'il débarque au port de la goulette".

Par ailleurs, le rôle des représentations consulaires est considéré comme important par les TRE malgré les insuffisances. L'absence de représentations consulaires dans de grandes villes avec de fortes présences de migrants les coupe d'avantage du pays.

Mr Mo. (entretien à Mahdia), qui vit à Vendôme, considère qu'il faut rapprocher les services consulaires des migrants et que cela serait possible par internet et par courrier le cas échéant. Pour avoir la carte consulaire, Mr Mo. doit se rendre à Paris, cela lui coûte près de 150 euros, alors que cette carte sert juste à l'exonération du timbre de voyage de 30 euros.

Les services consulaires sont aussi critiqués pour leur lenteur, l'accueil et notamment les services sociaux. Les migrants considèrent souvent que ces services manquent de personnels qualifiés. Le manque d'information dans les services consulaires est signalé, et les migrants souhaiteraient une représentation douanière ainsi que des conseillers d'investissement et financier permanents.

Les interviewés relèvent aussi majoritairement le manque d'informations et de communication autour de la migration (droits et devoirs des migrants), le manque d'encadrement, d'accompagnement et de suivi des migrants et de leurs familles.

Melle Y. (entretien à Tunis), fille de migrant présente au pays sans sa famille, considère qu'elle n'est pas informée de ses droits et que personne ne s'en charge ni l'Etat ni la société civile (les associations) et c'est un énorme vide pour ceux qui désire émigrer. Une partie de cette information existe sur internet, mais il faut être connaisseur pour pouvoir la localiser et la comprendre et de fait, devant ces difficultés, l'information est obtenue par les amis et de bouche à oreille.



Ces insuffisances ne concernent pas uniquement les services publics, puisque les personnes interrogées considèrent aussi que la société civile ne joue pas son rôle convenablement dans ce cadre comme cela se fait ailleurs. Ainsi même au niveau associatif, les actions en faveur des migrants et de leurs familles sont très limitées, exception faite de certaines associations de migrants actives à l'échelle locale, qui cherchent rarement à élargir leurs champs d'actions. La majorité des associations de migrants ou de familles de migrants, ne présentent pas des plans d'actions structurés et ne coordonnent pas entre elles ni avec les pouvoirs publics.

Les personnes interrogées considèrent que l'Etat doit jouer un rôle plus actif dans la prospection des opportunités d'emplois à l'étranger au profit des tunisiens désireux d'émigrer. Cela devrait s'inscrire dans les conventions existantes ou dans la prospection de nouvelles destinations. Certains jeunes, obsédés par le rêve de la migration, auraient un avenir meilleur s'ils se savaient encadrés dans leurs projets. Les parents réclament fortement ; informer, former et orienter ces jeunes, leurs expliquer leurs droits et leurs devoirs, comme cela se faisant dans les années 70. Ainsi, les jeunes candidats à la migration, connaîtraient la réalité de cette aventure, réviseraient leurs projets ou cibleraient mieux leurs formations et seraient moins dans la clandestinité. Plusieurs interviewés souhaitent que le gouvernement encadre les candidats à la migration, et leur offre la possibilité de partir ailleurs de manière régulière, au lieu de les pousser à la clandestinité. Il s'agirait alors, entre autres, de négocier sérieusement les conventions de migration avec l'Union Européenne et d'autres pays s'il le faut afin de satisfaire le désir de migration des tunisiens, à défaut de leurs offrir des emplois décents.

S'occuper des migrants revient aussi à gérer leur retour, comme nous l'avons présenté précédemment pour les conditions d'investissement des migrants de retour. D'autres formes de retour doivent aussi être suivies à savoir celui des clandestins. Ceux que nous avons interrogés, disent regretter d'être revenus. Ils n'osent pas demander de l'aide aux services sociaux par crainte d'être jugés pour la période durant laquelle ils étaient dans l'illégalité.

Mr L., clandestin de retour volontaire à Mahdia, n'a reçu aucune aide des autorités tunisiennes, ni en Italie ni en Tunisie après son retour. Personne d'officiel ne l'a contacté pour quoi que soit (ni sanction à cause de la clandestinité, ni aide à cause de sa situation sociale et familiale). Mr L. n'a pas été contacté par des associations pour l'aider à régulariser sa situation ou à rentrer en Tunisie. En Italie, Mr L. ne comptait pas sur l'aide de l'Etat. "Ils ne m'ont pas aidés en Tunisie, je ne m'attendais pas à ce qu'ils m'aident en Italie". "Le seul avantage que nous avons, nous clandestins tunisiens, c'est que si on veut rentrer au pays, on peut le faire gratuitement, surtout pour les morts, ils les conduisent jusqu'à leurs maisons". Mr L. demande que les autorités tunisiennes fournissent des emplois pour les jeunes, leurs donnent de l'espoir pour qu'ils aient envie de rester dans leurs pays et ne pas migrer.

Enfin, les personnes interrogées mettent en garde contre le phénomène de plus en plus fréquent, relatif au non-retour des émigrés de deuxième, troisième ou quatrième génération. La situation actuelle du pays y est pour quelque chose certes, mais ce phénomène est observé depuis plus longtemps. Les jeunes se désinvestissent du pays, vendent leurs propriétés et partent s'installer définitivement dans les pays d'accueil, puisqu'ils ont obtenu la nationalité dans ces pays. Beaucoup incrémente en cela la politique migratoire ou plutôt l'absence de vraie politique migratoire en Tunisie. Les migrants se sentent souvent délaissés, mal traités voir même exploités. Ils choisissent alors de l'être dans un seul pays mais pas deux et leur choix portera alors sur celui où ils pensent que leurs droits seront les plus protégés. Ces phénomènes se ressentent surtout dans les régions à forte densité de familles d'émigrés.

Le fils de Mr G. possède une maison à M'Saken alors que ses petits-fils, troisième génération, possèdent des propriétés en France. "La vie est meilleure maintenant, les enfants ont acheté des maisons là-bas et mon fils a sa grande maison ici. Ils viennent en vacances quand ils veulent parfois même pour 4 ou 5 jours".

VII.3.2. Accompagner et Aider les migrants et leurs familles

Nous avons évoqué dans la section précédente l'essentiel des reproches des migrants et leurs familles quant au rôle de l'Etat et des associations. Ces derniers ne manquent pas de fournir leurs recommandations ou visions pour améliorer ou construire les programmes d'assistance aux migrants et leurs familles. Le migrant a en réalité plusieurs besoins en fonction de l'étape dans laquelle il se trouve dans son processus migratoire. Il a besoin d'être préparé pour la migration (information, formation), d'être accompagné dans sa migration

(prospection travail, protection de ses droits), d'être rassuré sur la situation de sa famille (structure publique d'assistance, information et communication...) et enfin d'être accompagné dans son projet de retour, réinsertion et/ou investissement. Nous présentons dans ce qui suit une synthèse des recommandations et propositions des personnes interrogées, que nous présentons en trois volets.

VII.3.2.1. Informer, former et prévenir

- La migration doit rester une situation exceptionnelle et toute politique migratoire doit considérer les besoins du marché local avant tout. L'ambition de certains jeunes serait de voyager, migrer pour travailler, améliorer leur situation ou voir le monde. L'Etat doit faire en sorte de faciliter cette migration.
- Améliorer le système d'information sur la migration, les migrants et leurs familles, au niveau de la collecte, de l'exploitation et de la diffusion des données sur les migrations. Les migrants doivent pouvoir accéder facilement aux informations relatives aux opportunités et trajectoires de la migration. Les possibilités de migration, les offres d'emplois à l'étranger, les conditions et formalités à remplir, les aides de l'Etat et les encouragements.
- Améliorer l'encadrement des migrants par l'information et par les services. Les migrants doivent aussi disposer des informations nécessaires pour bien vivre et protéger leurs droits. L'Etat, aidé en cela par la société civile, doit mettre en place des programmes continus de prévention au profit des migrants, et doit les informer de leurs droits et des devoirs qu'ils ont envers les sociétés d'accueil.
- Les services publics de placement de la migration de travail doivent s'occuper des formalités administratives auprès des administrations des deux pays, afin de protéger les droits sociaux (couverture médicale, retraite...) des migrants et de faciliter sa tâche dans ce sens. Ils doivent aussi activer l'action de prospection dans les pays avec lesquels nous avons des conventions, tout comme ils doivent prospecter d'autres opportunités de migrations, de nouvelles filières et pays d'émigration.

VII.3.2.2. Assister et encadrer les membres des familles des migrants :

- Définir des programmes d'assistance et d'accompagnement pour les familles des migrants en tant que population cible pour ces programmes.
- Améliorer avant tout, les moyens en matériels et en personnels qualifiés, des services publics régionaux liés à la migration.
- Rapprocher les services sociaux des familles des migrants et aider les familles les plus en difficultés à obtenir les droits que la loi leur garantit.
- Garantir un suivi permanent des enfants des migrants scolarisés et mettre en place des programmes de prévention contre les conséquences de la migration sur les enfants ainsi qu'un dispositif permanent (social, scolaire et psychologique) d'assistance à ces derniers.
- Organiser l'assistance à l'investissement des migrants dans le cadre d'une structure unique et efficace
- Inscrire tous les services intervenant dans une logique de bonne gouvernance avec une coordination institutionnelle définissant clairement le rôle et le devoir de chaque intervenant, à travers un guide de procédures prédéfinies.
- Encourager le lancement d'associations de familles de migrants et les inscrire dans une logique de coopération avec les acteurs publics locaux. Ces associations doivent faciliter le départ et le retour des émigrés et aider leurs familles au niveau administratif et les informer. Ces associations peuvent aussi servir d'intermédiaire entre le migrant et l'administration pour faciliter les formalités administratives, et peuvent même se constituer en une confédération avec un poids social et politique important.
- Offrir des tarifs de transport réduits aux tunisiens résidents à l'étranger, cela augmentera nécessairement leurs visites à leurs familles et résoudrait divers problèmes sociaux et psychiques.

VII.3.2.3. Accompagner les migrants et aider à leurs retours

- Assainir les services portuaires, faciliter les passages en douane des migrants, réduire les délais



d'attente, simplifier les procédures administratives et garantir leurs droits.

- Assurer un suivi des migrants clandestins, dans les pays de destination et à leur retour, socialement, humainement, sur le plan sanitaire et psychologique. Il faut les aider, aussi et surtout leur proposer de s'inscrire dans un projet professionnel, les qualifier ou les requalifier, pour les empêcher de récidiver.
- L'Etat devrait enfin veiller à garantir et protéger les droits des tunisiens migrants, surtout les droits professionnels et sociaux. Cela permettrait de garantir ainsi une couverture médicale et des droits à la pension de retraite dont bénéficieraient les migrants et leurs familles.
- Le retour des migrants réguliers doit être préparé dans le pays d'accueil, à travers la mise en place au sein des consulats, de services spécifiques aux migrants pour les informer sur les opportunités d'investissement en Tunisie, les modalités et les formalités.
- Un grand nombre de migrants réclame des avantages financiers et fiscaux supplémentaires ainsi qu'un accès plus facile aux sources de financement pour les inciter d'avantage à rentrer et investir au pays.
- Améliorer les services consulaires rendus aux migrants en termes de qualités, de compétences et de délais d'attente. Il faut que les services consulaires et sociaux soient révisés et revisités et ils doivent être au service des citoyens et à l'écoute de leurs besoins.
- Protéger les jeunes migrants dans les pays d'accueil avec des services d'écoute et de prévention contre la délinquance et les drogues en travaillant, notamment avec des associations de migrants.
- Généraliser l'expérience d'ouverture d'écoles publiques tunisiennes dans les pays d'accueil et améliorer la qualité des cours administrés aux enfants de migrants. . Il est aussi nécessaire de réviser et actualiser les programmes et cours de langue et de culture assurés aux enfants de migrants revenus en vacances.



PARTIE II : **ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES ACTEURS** **INSTITUTIONNELS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES
MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEURS FAMILLES PRÉSENTS AU PAYS



INTRODUCTION

La partie II du présent rapport se propose de présenter un diagnostic de la performance des différents intervenants en matière de suivi et d'accompagnement des membres des familles des migrants présents au pays. Rappelons que l'objectif est de ressortir les forces et les faiblesses des différents acteurs y compris la société civile. La question que nous nous sommes posée était de comprendre comment les acteurs institutionnels et autres acteurs procèdent ils pour s'informer sur la situation des familles des migrants et comment procèdent-ils pour orienter leurs stratégies et activités en vue de soutenir ces familles. L'étude a porté aussi sur le niveau de collaboration entre les acteurs ainsi que les moyens mis à leurs dispositions pour mener leurs actions. Par ailleurs, nous avons pu aussi recueillir les attentes des différents acteurs en matière de gouvernance et de renforcement des capacités pour une meilleure performance des mécanismes de suivi et d'accompagnement.

Précisons, que dans le cadre de cette étude, nous avons couvert un champ large d'institutions susceptibles d'intervenir en matière de suivi des migrants et de leurs familles présentes au pays (Voir Annexe I) parmi lesquelles nous citons:

Délégués régionaux de l'OTE	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
Directeurs Régionaux des Affaires Sociales	Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale
Directeurs Régionaux de l'Education	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Directeurs et Instituteurs d'Etablissements Scolaires	Centre Régional de Santé de la Reproduction (ONFP)
Délégués Régionaux de la Protection de l'Enfance	Centre de Santé de Base
Unités Locales de Promotion Sociale	API-APIA
Centre de Défense et d'Intégration Sociale	Direction Régionale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
Union Tunisienne de la Solidarité Sociale	Maison de Jeunes
Assistants sociaux	Associations

Nous avons organisé cette partie en 5 sections qui traitent successivement de :

1. la mission des délégations régionales de l'OTE
2. le rôle des acteurs institutionnels en matière d'assistance sociale et de santé
 - Direction régionale des affaires sociales;
 - CNRPS, CNSS et CNAM;
 - Délégué de Protection de l'Enfance;
 - Centre Régional de Santé de la Reproduction;
3. le suivi scolaire des enfants de migrants
4. l'accompagnement de l'investissement des migrants par les institutions d'appui
5. le diagnostic des actions de la société civile

I. Le rôle des délégations régionales de l'Office des Tunisiens à l'Etranger

Rappelons d'abord que l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) est sous la tutelle du secrétariat d'état aux migrations et aux tunisiens à l'étranger (SEMTE) du ministère des affaires sociales. L'OTE est aujourd'hui au centre de la réforme menée par le SEMTE et qui vise à doter la Tunisie d'un système d'information intégré sur la migration nécessaire pour construire une politique migratoire efficace. Notre étude ne vise en aucun cas à évaluer la structure globale de l'OTE ni l'ensemble de ses fonctions, mais de proposer entre autre un diagnostic du rôle des délégations régionales de l'OTE dans la gouvernance des mécanismes d'assistance aux familles des migrants présentes au pays au niveau des régions.

Les entretiens que nous avons menés auprès des délégués régionaux nous ont permis de mettre en évidence certains points forts et de dégager certaines faiblesses aussi bien en ce qui concerne la structure organisationnelle des délégations que les missions qui leurs sont confiées.

I.1. Une couverture territoriale relativement satisfaisante:

Force est de constater que le réseau des délégations régionales de l'OTE est relativement bien implanté sur l'ensemble du territoire même si certains gouvernorats sont insuffisamment couverts par les services de l'office étant donné que certaines délégations régionales couvrent deux gouvernorats alors qu'elles sont physiquement implantées dans l'un des gouvernorats. Rappelons que l'OTE dispose d'un réseau de 17 Délégations Régionales dont la mission est la mise en œuvre des activités de l'office sur le plan régional.

Tableau 1 : Répartition des délégations régionales de l'OTE

Tunis - Ariana et Manouba	Mahdia
Ben Arous-Zaghouan	Kasserine - Sidi Bouzid (*)
Bizerte-Béja	Gafsa - Tozeur (*)
Jendouba	Kébili
Le Kef	Sfax
Nabeul	Gabes (*)
Kairouan - Siliana	Mednine
Sousse	Tataouine
Monastir	-

(*) actuellement, le délégué de Kasserine-Sidi Bouzid est chargé aussi d'assurer la mission dans les gouvernorats de Gafsa-Tozeur. Le délégué de Gabes est aussi en charge des gouvernorats de Médenine et Tataouine

Pour certaines délégations, l'éloignement et la non proximité aux citoyens (migrants et leurs familles) posent souvent un problème dans l'accomplissement de la mission des délégués d'autant plus que les délégations manquent très souvent de moyens logistiques notamment de moyens de transport. C'est le cas de la délégation implantée à Kasserine mais qui couvre aussi Sidi-Bouzid (voire même Gafsa - Tozeur après la révolution et ce suite aux émeutes qui ont provoqué des incendies dans le local de la délégation de Gafsa qui a été déménagé dans un bureau provisoire dans le bâtiment de la CNAM). De même pour la Délégation implantée à Bizerte mais qui couvre aussi le gouvernorat de Béja. Les délégations de l'OTE manquent aussi de personnels qualifiés et suffisamment formés dans le domaine social.

I.2. Evaluation de la performance opérationnelle des délégations régionales

Précisons d'abord que les textes réglementant les missions de l'OTE au niveau central, de ses délégations



régionales et de ses structures d'encadrement à l'étranger sont explicites¹. En particulier, il est précisé dans les textes que le délégué régional est appelé à assurer les missions suivantes:

- Mission 1: élaborer et exécuter des programmes ciblés au profit des émigrés ainsi que de leurs familles au niveau local et régional;
- Mission 2: collecter et transmettre à l'OTE des données concernant la population émigrée et les familles restées en Tunisie;
- Mission 3: assurer l'accueil quotidien des citoyens, étudier leurs doléances et assurer leur suivi;
- Mission 4: mettre à la disposition des émigrés toutes les informations relatives à l'investissement et aux avantages accordés à la création des projets;
- Mission 5: veiller au suivi des résultats scolaires des enfants d'émigrés restés en Tunisie et œuvrer à réduire l'échec scolaire;
- Mission 6: organiser, en collaboration avec les autorités régionales tous les mois de juillet, le séminaire régional des tunisiens à l'étranger;

L'évaluation de la performance opérationnelle du dispositif des délégations régionales est une composante essentielle dans la logique de la réalisation de la présente étude. C'est ainsi que les manquements ou limites des performances opérationnelles peuvent être dus à plusieurs raisons dont, entre autres, des capacités insuffisantes. En effet, le manque d'efficacité d'un dispositif peut être expliqué par le manque des moyens (financiers, logistiques, humains) et/ou par leur inefficience, dû en partie à l'organigramme institutionnel qui cadre les activités des délégations. De ce fait, il est procédé dans le cadre de la présente section à la mise en évidence des besoins en développement des capacités des délégations régionales au vu de l'évaluation de leurs performances opérationnelles au niveau régional. Nous présentons dans un premier temps une évaluation du fonctionnement effectif des délégations régionales. Dans un deuxième temps, nous tentons de faire une évaluation de leur efficacité et leur efficience.

1.2.1. Evaluation du fonctionnement effectif des délégations régionales:

Eu égard aux missions prévues dans les textes réglementaires, nous avons relevé lors des entretiens que le périmètre d'intervention des délégués est plutôt limité à des activités ponctuelles et saisonnières qui ciblent beaucoup plus les migrants que leurs familles présentes au pays. Les activités qui ciblent les migrants et leurs enfants se résument par:

- L'organisation de l'accueil des migrants pendant les vacances;
- L'organisation des manifestations culturelles et sportives, des cours de langues arabe, des colonies de vacances en faveur des enfants des migrants;
- L'intermédiation et la facilitation pour régler les problèmes administratifs confrontés par les migrants dans leurs projets en Tunisie (achat de terrain, problème foncier, permis de construction, alimentation en eau, électricité, etc..mise en relation avec les institutions d'appui pour les investissements en Tunisie).

Outre ces activités saisonnières, les délégations régionales assurent une mission de collecte de données, d'écoute et d'orientation en faveur des familles des migrants présentes au pays notamment :

- Le recueil de données sur les enfants scolarisés au pays. Les données, bien qu'elles manquent de détail et de précisions, sont collectées auprès de la direction régionale de l'éducation et transférées à l'OTE au niveau central.
- L'accueil des familles de migrants ou des migrants de retour concernant la régularisation de leurs situations avec la sécurité sociale (allocations familiales, pensions de retraites, etc..) et ce en les orientant vers les organismes régionaux de sécurité sociale et d'assurance maladie.
- L'accueil et l'orientation des familles délaissées par le migrant sans aucun soutien matériel: l'intervention de la délégation se résume dans la mise en relation avec les services compétents de la direction régionale des affaires sociales pour assurer l'assistance à ces familles (par exemple par l'étude de la possibilité d'octroi d'une pension PNAFN (Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses) et d'un carnet de soins.
- La mise en relation des familles des migrants en difficultés avec les consulats à l'étranger par l'intermédiaire

1 - www.ote.nat.tn - www.social.tn

de l'OTE au niveau central: rapatriement du corps d'un migrant décédé, migrant clandestin sans nouvelle depuis sa migration, migrant impliqué dans un crime à l'étranger, etc...

1.2.2. Efficience et efficacité des délégations régionales

Précisons d'abord que les entretiens avec les délégués ont permis de mettre en évidence une grande expérience chez certains délégués qu'il faut valoriser. Nous avons enregistré, dans la plupart des cas une appropriation relativement satisfaisante des objectifs mais pas des missions qui leurs sont confiées. En effet, les travaux de diagnostic des différentes délégations régionales ont permis de dégager un certain nombre de risques inhérents à la mission même des délégués. Ces risques concernent respectivement la nature même du mandat du délégué ainsi que son pouvoir d'intervention au niveau local et les moyens humains, financiers et logistiques mis à sa disposition. Rajoutons à cela le problème d'image dont souffre ces délégations régionales étant donnée leur réputation esquivée suite au rôle joué par certains délégués avant la révolution.

a. Une mission à périmètre large avec un pouvoir dilué au niveau local:

Les objectifs ultimes en matière de garantie de droits sociaux des familles des migrants étant claires, les choses deviennent plus difficiles lorsque l'on tente de préciser la mission spécifique à chacun des acteurs qui assument des responsabilités diverses dans ce domaine (OTE et ses délégations régionales, direction régionale des affaires sociales, direction régionale de l'éducation, délégué de la protection de l'enfance, CNSS, CNRPS, CNAM, etc..).

En particulier pour les délégations régionales de l'OTE, nous avons constaté une grande divergence dans leur gestion de la stratégie suivie pour réaliser les missions confiées. Plusieurs ont reconnu qu'une priorisation des missions et des stratégies de mise en œuvre étaient nécessaires. Il ne fait pas de doute que le travail quotidien repose sur une conceptualisation, au moins implicite. Cependant, l'efficacité du travail de ces délégués doit reposer sur le développement et un bon fonctionnement du travail en réseau. Cette organisation requière qu'un énoncé de mission clair et spécifique soit adopté et qu'il soit partagé entre les délégations de l'OTE et les autres intervenants. Certaines conventions existent dans ce sens entre l'OTE, son ministère de tutelle, et d'autres intervenants institutionnels, mais cela ne couvre pas, et de loin, tous les domaines d'intervention. Il est en plus clairement ressorti que la plupart de ces conventions ne fonctionnent que de façon épisodique et n'ont pas de caractère systématique.

La majorité des délégués régionaux déplore l'inadéquation entre les objectifs tels qu'ils sont perçus et les outils et moyens leur permettant de les atteindre. Ils précisent qu'à cause de l'insuffisance des moyens humains et matériels, certaines missions ne peuvent être menées à bien. De même, il semble que l'intervention de la délégation se trouve esquivée par l'inexistence d'un macro-processus au niveau régional qui permettrait de responsabiliser les intervenants au niveau de chaque administration régionale ou autres établissements concernés dans le cadre de leurs relations avec la délégation régionale de l'OTE. De plus, les délégués de l'OTE se plaignent du fait que leurs fonctions ne sont pas prises au sérieux par les responsables locaux (gouverneurs et autres directions régionales), qu'ils n'ont pas de pouvoir exécutoire et qu'ils jouent plutôt le rôle de messagers. Certains délégués suggèrent que la délégation régionale de l'OTE soit directement impliquée dans la constitution des dossiers administratifs des migrants. Ils auront alors plus d'importance et d'efficacité dans l'assistance aux migrants et à leurs familles. Cette faiblesse est aussi valable pour la gestion des dossiers nécessitant l'intervention et le suivi de l'attaché social du consulat tunisien dans le pays d'accueil. La procédure actuelle de communication entre le délégué et le consulat est lourde administrativement et nécessite d'être allégée.

Dans la pratique comme précisé plus haut, le délégué régional est appelé à assurer plusieurs missions dans un contexte régional où plusieurs autres administrations régionales interviennent chacune dans ses domaines de compétence (éducation, santé, assistance sociale, sécurité sociale, culture, etc..). Au quotidien selon le cas, le délégué devrait donc solliciter ces administrations pour apporter une réponse à la doléance ou autres requêtes des citoyens migrants, membres de leurs familles présents au pays ou migrants de retour. Il est aussi appelé à entrer en contact avec ces administrations régionales pour recueillir les données et informations sur les migrants et leurs familles, à transmettre à l'administration centrale.

Or le travail en réseau peut donner des résultats nettement supérieurs à ceux que pourraient atteindre les mêmes acteurs travaillant individuellement sans liens entre eux, à la condition toutefois que la mission spécifique à chacun soit claire et soit partagée entre les différents partenaires. La complémentarité des interventions de



chacun dépend de ce que chacun comprenne bien sa mission et celle des autres. C'est à partir de la mission de chacun que l'on peut préciser les tâches à accomplir, le rôle à jouer dans le cadre des différentes procédures et les moyens qui devront être mis à sa disposition pour exécuter ces tâches.

Dans le cadre de ses fonctions, et en l'absence d'un cadre général de communication interministériel officiel et institutionnalisé au niveau régional, le délégué se trouve dans l'incapacité d'assurer convenablement ses missions. L'ignorance voir même l'absence des règles légales gouvernant le mandat du délégué en précisant son cadrage institutionnel est un frein sérieux à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées. Les échanges d'informations par les administrations régionales ne sont pas considérées comme devoir professionnel mais un surplus, à réaliser dans la mesure du possible. En effet, la communication et les échanges avec les différentes administrations locales n'obéissent pas à des procédures claires censées faciliter le travail du délégué. Souvent les échanges se font via les réseaux personnels des délégués régionaux.

Selon l'un des délégués interviewés:

"Personne ne peut obliger un responsable de telle ou telle administration locale à collaborer officiellement avec la délégation régionale de l'OTE.... dans certains cas, les responsables administratifs ne fournissent l'information qu'après avoir consulté leur supérieur hiérarchique...ce qui ralentit souvent le rythme de traitement du dossier..."

On fait ce qu'on peut....on travaille plutôt grâce à nos réseaux personnels....mais le problème se posera le jour où la personne qu'on connaît dans telle ou telle administration n'occupe plus le même poste. On doit alors nouer de nouveaux contacts avec le nouveau responsable.....

Le problème se posera aussi le jour où on désignera un nouveau délégué.....il aura certainement beaucoup de problèmes à gérer les dossiers les premiers jours de son mandat..... "

Malheureusement, le flou institutionnel et l'absence de travail en réseau, limitent le rôle du délégué dans la gestion des dossiers des migrants et réduisent dans certains cas la mission de la délégation à un simple intermédiaire jouant le rôle de messenger au service de l'administration centrale.

b. Insuffisance des moyens humains

Outre le problème évoqué plus haut de la gouvernance locale des délégations régionales, nous avons enregistré un manque de moyens humains, logistiques et financiers dans toutes les délégations régionales que nous avons visité. Précisons que les moyens humains sont insuffisants sur le plan quantitatif et qualitatif:

- Sur le plan quantitatif, le personnel est insuffisant pour assurer les tâches confiées à la délégation. Dans certaines délégations, le personnel se limite à un effectif de 3 à 4 personnes.

- Sur le plan qualitatif, un besoin en personnels qualifiés est exprimé et notamment ceux dont la formation est adapté à la nature du travail demandé au sein de la délégation (accueil, écoute, orientation,...). Beaucoup de tâches demeurent inaccessible au personnel par manque de qualification, souvent le personnel nécessite un recyclage voir même une requalification vers le travail juridique, accompagnement au montage de projets, etc...

Nous avons aussi enregistré une faible maîtrise de l'information relative aux droits sociaux des migrants et de leur ayants droits. Les informations élémentaires sur les conventions bilatérales en matière de sécurité sociale et d'assurance maladie ne sont pas du tout maîtrisées. Généralement, les agents, travaillant dans les délégations régionales, ont juste un rôle d'orientation des migrants et de leurs familles vers les services compétents en la matière (CNSS, CNRPS, CNAM).

Encadré 1 : Le taux d'encadrement dans la délégation régionale de l'OTE à Kasserine

Dans la délégation régionale de l'OTE à Kasserine nous avons enregistré un faible niveau de qualification du personnel employé qui s'élève à 8 employés en plus du délégué régional

Niveau d'éducation (hors délégué régional)	Effectif
Niveau baccalauréat	1
Niveau 7ème année	1
Niveau 6ème année secondaire	2
Moins que 6ème année secondaire	4

La majorité du personnel est recrutée et payée sur des contrats avec les gouvernorats. 4 parmi 8 sont titulaires et reçoivent une paie de 252 dinars/mois, un employé est en contrat non permanent et reçoit 246 dinars/ mois et les 3 autres sont recrutés sur le programme dit "Al Allia 16" du gouvernorat et reçoivent un salaire de 120 dinars/mois!

Précisons par ailleurs, que les délégations manquent de personnel spécialisé dans l'écoute, le suivi et l'orientation notamment un(e) assistant(e) social et un(e), psychologue,. Ces fonctions sont d'une grande importance pour la délégation régionale de l'OTE qui est censée, rappelons-le en se référant au texte réglementaire, assurer les missions suivantes de:

Mission 3

Assurer l'accueil quotidien des citoyens, étudier leurs doléances et assurer leur suivi;

Mission 5

Veiller au suivi des résultats scolaires des enfants d'émigrés restés en Tunisie et œuvrer à réduire l'échec scolaire;

De même, les fonctions recueil des données, leur traitement et analyse sont quasiment inexistantes ou se limitent à la rédaction de rapports d'activité ou de réceptions de données, provenant d'autres administrations et de leur transfert à l'administration centrale. Parfois des études sont réalisées mais manquent souvent de rigueur scientifique. Ce travail nécessite le recrutement de personnel spécialisé dans le traitement et l'analyse des données statistiques. Ces fonctions devraient permettre aux délégations d'accomplir leur missions telles que précisées dans le texte réglementaire comme précisé ci-après:

Mission 2

Collecter et transmettre à l'OTE des données concernant la population émigrée et les familles restées en Tunisie;

Mission 4

Mettre à la disposition des émigrés toutes les informations relatives à l'investissement et aux avantages accordés à la création des projets;

c. Insuffisance des moyens logistiques et financiers

Outre les moyens humains, force est de constater que la plupart des délégations régionales souffrent de l'insuffisance des moyens logistiques pour mener à bien leurs missions. D'abord il faut signaler que certains



locaux ne sont pas adaptés aussi bien en ce qui concerne l'emplacement que l'aménagement et l'équipement. L'image de l'OTE passe d'abord par le local qui accueillera les familles. Ensuite, les délégations manquent de moyens de déplacements indispensables pour faire le travail de terrain et visiter les familles des migrants. Les délégations régionales sont dotées d'une voiture de fonction qui n'est pas souvent en bonne état. Certaines délégations n'ont même pas de moyen de transport. Ce problème est pesant en particulier pour les délégués qui couvrent plus d'un gouvernorat (Bizerte-Béja), (Kasserine - Sidi Bouzid / Gafsa - Tozeur), (Kairouan-Siliana), (Ben Arous-Zaghuan).

d. Une stratégie passive due à l'insuffisance des moyens humains et logistiques

L'insuffisance des moyens humains et logistiques freine le travail des délégués et de leurs collaborateurs dans les régions et les empêche de suivre une stratégie proactive qui nécessite un travail de terrain en prenant l'initiative d'aller vers les familles des migrants restées au pays. Les contraintes humaines et logistiques les obligent à opter plutôt pour une stratégie passive qui se réduit à l'accueil et l'écoute des migrants et de leurs familles au sein du local de la délégation.

II. Le rôle des autres acteurs institutionnels en matière d'assistance sociale

En matière d'assistance et de sécurité sociale, c'est le ministère des affaires sociales représenté par ses directions régionales et ses établissements sous-tutelles tels que la CNRPS, la CNSS, la CNAM et l'OTE qui est habilité à faire le suivi et l'accompagnement des familles sur le plan de la protection, la sécurité et l'assistance sociale. L'OTE, rappelons-le, est l'organe chargé de faire le suivi des familles des migrants, particulièrement celles demeurant en Tunisie. Comme nous l'avons déjà souligné, les délégations régionales de l'OTE, de par leur mandat et de l'insuffisance des moyens humains spécialisés notamment en matière d'écoute et d'assistance, ne sont pas dans la mesure de traiter les dossiers. Elles se limitent, dans leurs activités au quotidien, à orienter les familles vers les administrations habilitées selon le cas (CNSS, CNRPS, CNAM, Direction Régionale des Affaires Sociales, etc...)

Nous présentons dans ce qui suit, les principaux enseignements tirés des entretiens en profondeur que nous avons menés avec les différentes administrations concernées par les affaires sociales au niveau régional (La direction régionale des affaires sociales et les unités locales de promotion sociale, les organismes de sécurité sociale et d'assurance maladie) ainsi que d'autres institutions concernées par l'enfance et la famille telles que les délégués de la protection de l'enfance sous tutelle du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (MAFF), les centres de santé de base et les centres régionaux de la santé de la reproduction relevant de l'ONFP, sous-tutelle du Ministère de la Santé Publique (MSP).

II.1. Le rôle de la direction régionale des affaires sociales

Les entretiens avec les directeurs régionaux des affaires sociales ont révélé l'absence de dispositifs d'assistance et de soutien spécifiques aux familles des migrants. En effet, les programmes sociaux ciblent toutes les catégories des personnes nécessiteuses sans aucune distinction spécifique. Ces programmes couvrent essentiellement l'assistance matérielle et de santé tels que:

- Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses.
- Programme National de soin à tarifs réduits.
- Programme de suivi et de régularisation de la situation légale et sociale des enfants sans soutien familial (instituant deux commissions par région).
- Programme d'action sociale en milieu scolaire.
- Un réseau d'institutions de protection sociale pour les catégories à besoins spécifiques (personnes porteuses de handicaps, enfants sans soutien familial, enfants délinquants, etc..)
- Des programmes d'insertion des personnes porteuses de handicaps en milieu scolaire, de formation, d'emploi et de création de sources de revenu et un plan d'accessibilité physique et numérique pour les personnes porteuses de handicaps.

En ce qui concerne les familles des migrants, leurs besoins matériels, les plus souvent rencontrés, ne diffèrent guère des situations suivies en général et pris en charge dans le cadre des programmes généraux.

Cependant leur éligibilité à ces programmes n'est pas toujours garantie. Leurs problèmes présentent cependant des spécificités sociales et psychologiques nécessitant des cadres particuliers de traitement. Les personnes membres de familles de migrants, se présentent à la direction des affaires sociales dans les cas suivants:

- Difficultés matérielles des familles sans soutien financier après le départ de l'un des membres de la famille - demande d'aide dans le cadre du PNAFN; demande de carnet de soins à gratuité totale ou partielle.
- Problèmes de conflits familiaux en particulier transnationaux et assistance au niveau des procédures judiciaires en cas de procès, par la coordination avec les services consulaires dans le pays de résidence du conjoint;
- Problèmes de la migration clandestine et son impact social et psychologique sur les familles restées au pays;
- Problèmes de ruptures scolaires, de chômages et de difficultés sociales des enfants des migrants présents aux pays
- Rarement, des problèmes d'enfants / mère abandonnés.

Selon le cas, la direction régionale procède soit à l'étude du dossier s'il relève de ses compétences soit à l'orientation de la personne vers les services habilités. Toutefois, force est de constater que ces cas ne sont pas répertoriés et ne font l'objet d'aucun traitement spécifique. Il n'existe pas non plus une base de données permettant de faire le suivi et l'analyse des problèmes rencontrés par ces familles. Ainsi, dans l'état actuel des choses, les directions régionales des affaires sociales n'ont pas les moyens de fournir aux délégations régionales de l'OTE des informations spécifiques aux problèmes sociaux et psychiques rencontrés par les familles des migrants.

Précisons que cette défaillance est due en partie au manque de moyens financiers², humains et logistiques à la disposition des directions régionales des affaires sociales. Lors des entretiens nous avons enregistré une faiblesse dans l'effectif des assistants sociaux censés être en nombre suffisant pour assurer l'écoute et l'orientation. Selon l'un de nos interlocuteurs dans les directions régionales des affaires sociales:

"Théoriquement il faut un assistant social pour 6000 habitants alors que le ratio actuel est d'un assistant pour 25000 ou 30000habitants"

Enfin rappelons qu'en matière de recueil d'information et de suivi des familles en général et des familles des migrants en particulier il est intéressant d'utiliser le réseau des unités locales de promotion sociale qui sont d'une importance capitale si l'on veut mettre l'accent sur des interventions pratiquées par des ressources de proximité. Ces unités sont disséminées dans l'ensemble du pays où elles dispensent des services sociaux. Elles constituent un réseau par lequel doit nécessairement passer le développement et la consolidation de services sociaux de proximité à l'intention des familles des migrants présentes au pays. Les unités locales de promotion sociale sont au nombre de 264, réparties dans 24 gouvernorats, avec en moyenne une unité par délégation³.

Toutefois, lors de notre visite à l'une de ces unités, force est de constater la surcharge de travail dont fait face l'unité devant répondre à des demandes innombrables, tout en étant dépourvu de moyens humains suffisants notamment des assistants sociaux spécialisés. Si l'on veut véritablement favoriser le recours à des mesures de protection qui permettent aux familles en général et aux familles des migrants d'avoir des services sociaux de proximité, il apparaît d'une grande importance de renforcer la capacité de ces unités.

Rappelons enfin, qu'en matière de suivi des enfants, un représentant de la direction régionale des affaires sociales est désigné pour siéger avec deux autres représentants du ministère de la santé et du ministère de l'éducation nationale dans les cellules d'action sociale scolaire qui se réunissent régulièrement dans les différents établissements scolaires. Ces cellules se réunissent pour faire un état des lieux sur la situation de l'enfance et intervenir pour assister les familles dans l'encadrement de leurs enfants en cas de problème. Toutefois, il semble que ces réunions quoique importantes, ne sont pas régulières et ne permettent pas de faire un reporting selon un canevas préétabli. Là aussi aucune référence aux enfants des migrants n'est spécifiée.

2 - Le budget est décidé au niveau national, après concertation régionale, mais le système des quotas fait en sorte que le budget est dépensé dès les premiers mois de l'année et n'est pas suffisant. La politique des quotas empêche le traitement de tous les cas.

3- INS



II.2. Sécurité sociale et assurance maladie: le rôle des acteurs (CNSS - CNRPS et CNAM)

La question de la protection sociale, des travailleurs tunisiens migrants et de leurs familles présentes au pays, est une question d'importance stratégique pour la Tunisie. Elle traduit une politique de sauvegarde des intérêts des migrants en leur assurant une couverture sociale par le biais des conventions internationales de sécurité sociale.

Les entretiens que nous avons conduits avec les représentants des organismes de sécurités sociales et d'assurance maladie dans les régions nous ont permis de mettre en évidence l'avancée en matière de coordination en matière de sécurité sociale entre la Tunisie et les principaux pays de destination des migrants tunisien. En effet la Tunisie a conclu plusieurs conventions bilatérales avec des pays voisins en vue d'assurer une protection sociale des expatriés et leurs ayants droits. Près de 14 conventions bilatérales dont 9 avec des pays européens ont été conclu par la Tunisie dans le but de résoudre les conflits de loi et de coordonner les législations afin de garantir et de protéger les droits de sécurités sociales de migrants.

Tableau 2 : Les conventions bilatérales de sécurité sociale conclues par la Tunisie

France	Autriche
Allemagne	Luxembourg
Italie	Algérie
Belgique	Maroc
Espagne	Libye
Portugal	Egypte
Pays-Bas	Mauritanie

Toutefois, une population importante de migrants tunisiens expatriés notamment dans les pays du Golfe, les pays de l'Europe de l'Est et les pays de l'Amérique du Nord demeure exclue des conventions bilatérales.

II.2.1. Les champs d'application des conventions bilatérales

En règle générale, les conventions conclues par la Tunisie font apparaître une certaine homogénéité notamment quant à leur champ d'application. La plupart des conventions générales conclues par la Tunisie couvrent les travailleurs salariés⁴ et leurs ayants droits. De même et en conformité avec la convention relative au Statut des Réfugiés⁵, la majorité des conventions bilatérales conclues par la Tunisie couvre cette catégorie vulnérable.

Ces conventions énumèrent les branches de sécurité sociale qu'elles visent (Champ d'application matériel), ce qui permet de déterminer l'éventail des régimes de protection sociale couverts⁶. Précisons que la plupart des conventions conclues par la Tunisie avec les pays européens et avec l'Algérie, le Maroc et l'Egypte (Tableau 3) couvrent un champ d'application large qui concerne l'assurance maladie, la maternité, le décès, les prestations familiales, les pensions d'invalidité de vieillesse et de retraite et les prestations d'accidents du travail et de maladie professionnelle avec quelques différences en matière de conditions d'octroi.

4 - Certaines conventions s'appliquent aux travailleurs indépendants ou/et prévoient l'extension de l'application à d'autres catégories par voie d'arrangement administratif

5 - Convention signée à Genève le 28 juillet 1951, notamment son article 24, et la convention relative au statut des apatrides, signée à New York le 28 septembre 1954.

6 - Pour plus d'approfondissement sur la problématique des conventions bilatérales de la Tunisie en matière de sécurité sociale, le lecteur peut consulter le rapport rédigé par Mr Maddouri Kamel (2011) que nous avons utilisé ici pour proposer une lecture synthétique appuyée par les résultats de nos entretiens avec certains directeurs des institutions de sécurité sociale et d'assurance maladie.

Tableau 3 : Champs d'application matériel des conventions bilatérales

France	Assurance malade, Maternité, Décès, Prestations familiales, Pensions d'invalidité de vieillesse Pensions de retraite Prestations d'accidents du travail et de maladie professionnelles
Belgique	
Allemagne	
Italie	
Espagne	
Portugal	
Pays-Bas	
Luxembourg	
Algérie	
Maroc	
Egypte	
Autriche (Cette convention ne prévoit pas l'exportation des allocations familiales ni la couverture de soins pour les membres de famille demeurant dans le pays d'origine.)	
Libye	
Mauritanie	Couverture de soins de santé

Par exemple, pour la convention bilatérale avec la France⁷, les allocations familiales conventionnelles sont servies directement par l'institution compétente à la personne qui a la charge des enfants au titre desquels lesdites allocations sont dues alors que la convention avec l'Italie, l'Allemagne et la Belgique en matière d'allocations familiales destinées aux enfants des migrants restés au pays prévoit le versement des allocations dans le compte du migrant et non pas dans le compte des bénéficiaires en l'occurrence la mère restée aux pays. Ceci risque de poser un problème si le père ne transfère pas l'argent à son épouse: dans ce cas l'allocation destinée aux enfants et à leur mère est dépensée par le père à l'étranger⁸.

De même en ce qui concerne les conditions d'attribution des allocations familiales en matière d'âge des enfants. Les conditions diffèrent d'un pays à un autre: 18 ans pour la France, 16 ans pour l'Allemagne, 14 ans et enfants poursuivant leurs formations professionnelles ou des études supérieures jusqu'à l'âge de 25 ans pour la Belgique.

Toutefois, les conventions avec la Libye et la Mauritanie sont réduites à de simples accords bilatéraux qui ne couvrent pas tous les champs de la sécurité sociale ce qui pose un problème sérieux en particulier pour les expatriés en Libye.

II.2.2. Le champ des personnes protégées dans les conventions bilatérales

Par ailleurs, pour le "champ des personnes protégées", il existe des disparités importantes entre les conventions. Le champ de personnes protégées désigne les catégories de personnes couvertes, par exemple les ressortissants nationaux, les salariés, les travailleurs indépendants, les ayants droits,

En effet certaines conventions bilatérales peuvent être restrictives en limitant le cercle des personnes protégées aux travailleurs salariés ou assimilés et leurs ayants droit (conventions au sein de l'Union du Maghreb Arabe) comme elles peuvent être extensives et concerner tous les travailleurs y compris les non-salariés (actifs ou chômeurs indemnisés), voire même les stagiaires en formation professionnelle (convention Franco-tunisienne)

7 - Article 18 (1) de l'Arrangement administratif général du 26 novembre 2004 Modifié par l'Arrangement administratif du 16 janvier 2008, entré en vigueur le 1er avril 2007 (ACCORDS DE SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LA FRANCE ET LA TUNISIE).

8 - La convention bilatérale avec l'ITALIE: Les allocations familiales sont octroyées au titre de quatre enfants demeurés en Tunisie et leur paiement s'effectue intégralement et directement par l'employeur en même temps que le salaire. Source: www.cnam.nat.tn



et les migrants réfugiés et apatrides. Le tableau suivant illustre le champ des personnes protégées par les différentes conventions bilatérales conclues par la Tunisie.

Tableau 4 : Champs des personnes protégées suivant les conventions bilatérales de sécurité sociale

	Travailleurs salariés	Travailleurs indépendants	Travailleurs saisonniers	Titulaires de pension	Chômeurs indemnisés	Etudiants	Agents du secteur public	Réfugiés ou apatrides	Ayants droits
France	X	X		X	X	X	X	X	X
Belgique	X			X				X	X
Allemagne	X	X		X			X	X	X
Italie	X	X	X	X				X	X
Autriche	X	X		X				X	X
Espagne	X	X		X		X		X	
Portugal	X	X		X		X	X	X	X
Luxembourg	X	X		X			X	X	X
Pays-Bas	X	X		X			X	X	X
Algérie	X	X		X	X	X	X	X	X
Maroc	X			X		X	X	X	X
Egypte	X	X		X		X	X		X
Libye	X								
Mauritanie						X			

II.2.3. Quelques limites à surmonter

a. Certains expatriés sont exclus des conventions bilatérales de sécurité sociale

Rappelons que la Tunisie n'a conclu que 14 conventions bilatérales et qu'une population de plus en plus importante d'expatriés tunisiens ne sont pas couverts par des conventions bilatérales. C'est le cas des expatriés dans les pays voisins comme la Mauritanie où la convention ne couvre que les étudiants ou encore les expatriés en Libye, pays avec lequel la convention bilatérale se réduit à un simple accord de transfert des prestations. Tous ces expatriés, en particulier ceux qui résident en Libye de façon permanente ou saisonnière sont confrontés à de sérieux problèmes au niveau de la couverture sociale particulièrement pour leurs ayants droits restées en Tunisie.

b. Certaines conventions sont limitées au niveau du champ des personnes protégées

D'autres conventions trouvent leur champ d'application personnel limité aux travailleurs salariés et leurs ayants droits. Certaines catégories de travailleurs (travailleurs indépendants, saisonniers, gens de maison...) et leurs ayants droits restent toujours exclues du bénéfice des conventions bilatérales (le cas des conventions conclues avec la Belgique et la Libye) alors qu'elles sont souvent couvertes par la législation tunisienne.

c. Certaines conventions sont limitées au niveau du champ d'application matériel

Au niveau du champ d'application matériel, certaines conventions bilatérales à l'instar de celle avec l'Autriche excluent les transferts des prestations de soins pour les membres de famille demeurant en Tunisie ou encore l'exportation des allocations familiales pour les enfants restées au pays ce qui représente une limite qui affecte les droits des tunisiens travaillant dans ces pays.

II.2.4. Le régime facultatif des tunisiens à l'étranger un remède au défaut de coordination en matière de sécurité sociale

La Tunisie a prévu des mesures légales nationales pour assurer un filet de protection sociale aux travailleurs tunisiens expatriés dans des pays non couverts par des conventions bilatérales ou lorsque la convention bilatérale ne permet pas de couvrir tous les droits. Il s'agit d'un régime facultatif qui cible en particulier les travailleurs salariés et non-salariés lorsqu'ils travaillent dans des pays dont les systèmes de sécurité sociale n'admettent

pas l'égalité de traitement entre les nationaux et les non nationaux et lorsque ces pays ne sont pas liés, à la Tunisie par une convention bilatérale de sécurité sociale prévoyant les principes directeurs et fondamentaux de coordination des régimes de sécurité sociale. Ainsi, par exemple les travailleurs tunisiens non permanents en Libye peuvent adhérer à ce régime pour recouvrer leurs droits à une pension de retraite compte tenu des insuffisances de cet instrument de coordination qui lie les deux Etats contractants. La même opportunité est reconnue aux travailleurs tunisiens migrants ayant la qualité d'un travailleur indépendant qui ne sont pas couverts par les conventions conclues respectivement avec le Royaume de Belgique, le Luxembourg et le Maroc.

II.2.5. Le problème de communication sur les droits relatifs à la sécurité sociale

Lors des entretiens avec les différents responsables des organismes régionaux de sécurité sociale et d'assurance maladie, nous avons enregistré une satisfaction du travail des organismes mais une insatisfaction en matière de communication sur les droits sociaux des migrants par les acteurs concernés de la migration (en l'occurrence l'OTE, ses délégations régionales et le réseau d'attachés sociaux affectés dans les pays d'immigration). Le manque d'information sur les droits pose souvent un problème dans le traitement des dossiers. Les différentes clauses des conventions bilatérales conclues par la Tunisie avec les différents pays ainsi que les règlements se référant au régime facultatif au bénéfice des tunisiens résidents à l'étranger devraient être maîtrisées aussi bien par les délégations régionales que par les attachés sociaux au sein des représentations consulaires à l'étranger. L'objectif étant de pouvoir vulgariser le contenu de ces conventions auprès des migrants et de leurs familles. Une formation des acteurs et une bonne communication auprès des migrants et de leurs familles à l'étranger et en Tunisie devraient accentuer l'efficacité de traitement des dossiers par les organismes de sécurité sociale et d'assurance maladie. Aujourd'hui, nous sommes loin du compte. Beaucoup de migrants tunisiens expatriés dans des pays avec lesquels la Tunisie a conclu des conventions bilatérales, ne tirent pas profit de ces conventions. Certains ignorent même leurs existences, d'autres en connaissance de cause n'y ont pas recours; c'est le cas de plusieurs retraités qui ne veulent pas toucher leurs pensions de retraite en Tunisie, soit par aversion à la lourdeur administrative, soit par crainte de perdre une partie de leurs pensions).

II.3. Un réseautage quasi-inexistant avec les autres acteurs concernés par la famille et l'enfance

II.3.1. Le délégué de la protection de l'enfance

Dans le cadre de ses missions sous-tutelle du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (MAFF), le délégué de la protection de l'enfance (DPE) est chargé de couvrir des activités en relation avec la protection, la prévention et la promotion. La protection fait référence aux activités associées aux situations d'enfants en danger c'est à dire des situations menaçant la santé ou l'intégrité physique ou morale des enfants. Dans ce domaine, le traitement des dossiers est généralisé à tous les enfants peu importe leurs situations spécifiques (enfant de migrant, parents séparés, parents divorcé, enfants abandonnés, etc.). La deuxième mission (prévention et la promotion) fait référence à des activités de sensibilisation et d'informations sur les situations d'enfants en danger en faisant la promotion de pratiques favorisant le développement de l'enfant et le soutien des familles. Ces activités consistent à communiquer sur le terrain auprès des familles, des enfants à l'école et des groupes de jeunes et nécessitent une meilleure collaboration et coordination avec les partenaires concernés par l'enfance.

Les responsabilités qui doivent être assumées par le délégué de la protection de l'enfance sont nombreuses, souvent lourdes et nécessitent la collaboration d'autres services. C'est pour cette raison que la mission de prévention et de promotion sont généralement reléguées à l'arrière-plan et semble occuper une place relativement limitée dans les activités du délégué, d'autant plus qu'elle nécessitent l'intervention d'un personnel spécialisé ayant des compétences différentes de celles que requiert le travail de protection.

Selon l'un des délégués interviewés le travail de suivi des enfants des migrants relève de la deuxième mission qui n'est pas suffisamment développée. Le délégué affirme n'avoir jamais eu d'échange d'informations ni avec les délégations régionales de l'OTE ni avec la direction régionale de l'éducation au sujet des enfants des migrants. Il n'est même pas au courant de l'existence d'une liste d'enfants de migrants scolarisés disponible auprès de la délégation régionale de l'OTE.



II.3.2. Le Centre Régional de Santé de la Reproduction (ONFP)

Les centres régionaux de la santé de la reproduction (CRSR), sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique (MSP), proposent plusieurs services en faveur des femmes, qui couvrent le contrôle des grossesses, les visites dans les hôpitaux lors de l'accouchement, le suivi pour la prise de contraceptif et le suivi jusqu'à l'après fécondité et la ménopause. Le centre traite aussi les cas d'incapacité de procréation, les dépistages de maladies sexuellement transmissibles, de cancers et les cas d'avortement médicamenteux et son contrôle. Les centres conduisent aussi des campagnes de communication et de prévention destinés aux jeunes et s'occupe par ailleurs des femmes victimes de violences et des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Par ailleurs, ils travaillent en partenariat suivant des conventions, avec le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance et le ministère des affaires sociales.

Les équipes qui assurent le suivi comprennent des sages-femmes, des médecins généralistes, des gynécologues et psychologues. Toutes leurs activités sont consignées dans un rapport transmis à la hiérarchie pour faire l'évaluation des programmes et actions menées en matière de préventions contre les MST, les cancers du sein, le SIDA, etc. Bien que le territoire est relativement bien couvert, ces centres manquent cruellement de moyens humains et surtout matériels. Les fréquences de leurs déplacements sont très faibles pour pouvoir assurer une prévention ou des soins corrects et efficaces.

Précisons qu'il n'y a aucun programme spécifique à la santé de la reproduction des membres des familles des migrants présentes au pays. D'ailleurs, le lieu de résidence n'est pas systématiquement demandé à la patiente. Mais le système d'information du centre basé sur des fiches remplies par les patientes présente certaines informations permettant de détecter les membres des familles des migrants.

III. Suivi de la scolarité des enfants des migrants

En matière de suivi de la scolarité, l'institution compétente en la matière est la Direction Régionale de l'Education qui est l'administration régionale de tutelle de tous les établissements d'éducation publics et privés. Pour évaluer la performance du suivi de la scolarité des enfants des migrants, nous avons conduit des entretiens en profondeur avec les acteurs concernés (chefs de services de l'enseignement primaire, directeurs adjoint chargé de la vie scolaire, directeurs d'écoles et instituteurs). Nous présentons dans ce qui suit, une synthèse des principaux enseignements tirés en matière de programmes de suivi, de coordination avec les délégations de l'OTE, de recueil et d'échanges d'informations sur la scolarité des enfants des migrants.

III.1. Des résultats scolaires relativement faibles en particulier pour les garçons

Les entretiens avec les instituteurs et directeurs d'écoles ont révélé qu'en matière de suivi des enfants, l'école n'a quasiment aucun contact avec le père migrant. Le suivi et l'accompagnement est assuré exclusivement par les mères. Souvent, ces mères sont très préoccupées par la réussite de leurs enfants et elles sont relativement plus engagées que les mères des autres élèves. Ceci s'explique par le fait que ces mères sont très conscientes de leurs responsabilités envers l'éducation et la réussite scolaire de leurs enfants en l'absence du père. Par ailleurs, les instituteurs affirment que les enfants des migrants ne rencontrent pas de problèmes particuliers les 5 à 6 premières années de leur scolarisation jusqu'à l'âge de 11 ans. En effet pour les 5 premières années de scolarité (jusqu'à l'âge de 10-11 ans), les résultats sont souvent au même niveau que ceux des enfants dont les parents sont résidents en Tunisie. Toutefois, à partir de l'âge de 12-13 ans, les enfants des migrants, en particulier les garçons manifestent de sérieux problèmes scolaires qui provoquent l'échec voir même le décrochage. Selon l'un des instituteurs interviewés, l'échec scolaire des enfants des migrants de sexe masculin s'élèverait à près de 70% et il est de loin plus élevé que celui des autres enfants (voir Encadré 2). En effet, l'absence de l'autorité du père provoque chez l'enfant un sentiment d'impunité alors que la mère semble être dépassée lorsque les enfants, surtout de sexe masculin, arrivent à l'âge de l'adolescence. Elle se trouve alors dans l'incapacité de maîtriser convenablement le fardeau de l'éducation et fini par abandonner le suivi régulier de ses enfants. Dans certains cas, il a été signalé que la famille est en partie responsable de l'échec scolaire de l'enfant. En effet, beaucoup de familles (mères et pères) éduquent leurs enfants sur des attentes irréalistes dès leur jeune âge en leur promettant de rejoindre le père après l'accomplissement de leurs études. Pour ces enfants, les études ne constituent plus une priorité, d'autant plus qu'ils constatent que certains de leurs cousins ou voisins sont

déjà partis avec leurs parents. La comparaison avec le voisin et/ou le cousin ainsi que le regard de la société produisent chez l'enfant, dès son jeune âge une pression et une frustration qui provoquent généralement une rupture prématurée du parcours scolaire à l'âge de 13-14 ans et qui le plonge parfois dans la délinquance. Selon nos interlocuteurs, cette frustration se prolonge et s'aggrave avec l'âge surtout lorsque le jeune atteint l'âge de 18 ans et où la migration devient quasiment impossible vu qu'il n'est plus mineur et que son voyage nécessite un visa. Pire encore, le jeune considère que ses parents et surtout son père est responsable de son échec en prenant comme témoin des cas de migration réussie (selon lui) de certains de ses cousins et/ou voisins dont les parents ont décidé de procéder au regroupement familial.

Pour le cas des enfants de retour au pays, généralement les instituteurs ne relèvent pas de problèmes particuliers pour les enfants jeunes âgés de 6 à 7 ans (le seul problème est celui de la langue mais les enfants s'adaptent rapidement). Toutefois lorsque l'enfant au retour est à un âge avancé (10 - 11ans), l'adaptation semble être difficile vu que les cours sont majoritairement en arabe et le rattrapage est difficile. L'éducation nationale ne fournit pas à ces élèves de programmes spécifiques de mise à niveau, cela se faisait auparavant. Face à ce manque, les parents se retrouvent souvent, obligés de recourir aux cours particuliers.

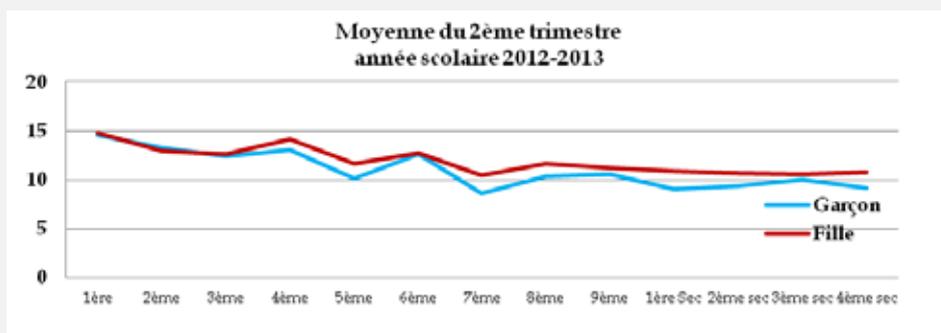
Encadré 2 : La scolarité des enfants de migrants à Kasserine

L'exploitation des résultats scolaires des enfants des migrants dans les différents établissements du gouvernorat de Kasserine pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 2012/2013 permet de mettre en évidence le taux de décrochage parmi les élèves de sexe masculin. Les données que nous avons utilisées concernent les moyennes des élèves fournies dans les fiches transmises par la Direction Régionale de l'Éducation de Kasserine à la Délégation Régionale de l'OTE et ce pour 235 enfants de migrants répartis comme suit:

Etablissements	Filles	Garçons	Total
19 Ecole primaires	37	33	70
10 Collèges	43	38	81
10 Lycées	55	29	84
Total	135	100	235

Source : Traitement EMR Consulting (données de la direction Régionale de l'Éducation à Kasserine)

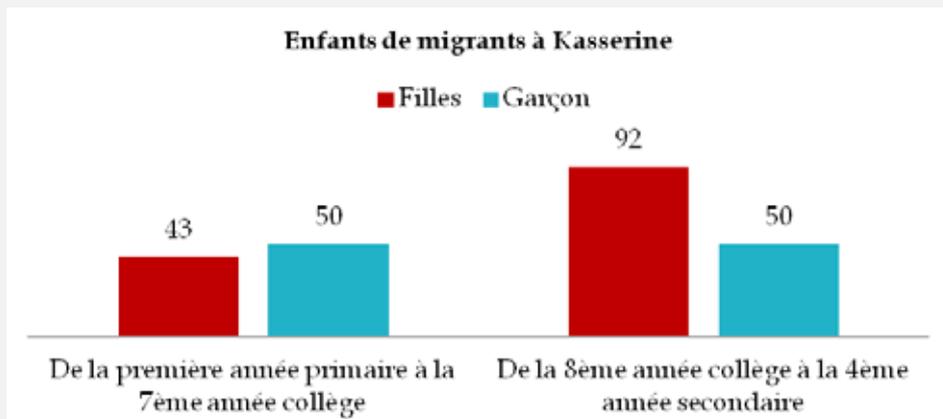
Le calcul des moyennes du deuxième trimestre montre une chute relativement importante pour les garçons à partir de la 7^{ème} année. Remarquons qu'il est intéressant de comparer ces tendances avec les moyennes des élèves dont les parents sont résidents en Tunisie. Par ailleurs, pour mieux évaluer les résultats des enfants des migrants, il est plus judicieux d'illustrer les tendances pour une même population tout au long de son cursus scolaire et comparer le profil des populations des enfants des migrants avec celui des autres enfants au niveau national et régional.



Source: Traitement EMR Consulting à partir des données de la direction Régionale de l'Éducation à Kasserine



Enfin, force est de constater que le nombre d'élèves basculent en défaveur des garçons à partir de la 8^{ème} année d'études mettant en évidence un taux de décrochage important chez les garçons à l'âge de l'adolescence (13-14 ans) c'est à dire au niveau de la 7^{ème} année d'études. Là aussi, il est intéressant de comparer ces tendances au décrochage avec ceux des élèves dont les parents sont résidents en Tunisie et avec les taux de décrochage au niveau national qui est, semble-t-il plus élevé chez les garçons à partir de la 7^{ème} année.



III.2. Un système inefficace de recueil, d'échange et d'analyse des données sur la scolarité des enfants des migrants

Nos investigations sur le terrain révèlent l'absence totale de programme de suivi spécifique aux enfants de migrants sur le plan scolaire, sociale et médical même s'il existe une tradition d'échanges de données (qui se limite uniquement aux résultats scolaires) entre la Direction Régionale de l'Education et la Délégation Régionale de l'OTE. Précisons que la Direction Régionale de l'Education est appelée à recueillir auprès des écoles et collèges, les informations sur les résultats scolaires de tous les enfants de migrants qui fréquentent les établissements d'enseignement en Tunisie pour les fournir de façon périodique selon une cadence trimestrielle aux délégations régionales de l'OTE. Toutefois, nous avons enregistré lors de nos entretiens avec les délégués et avec les directeurs régionaux de l'éducation dans les différentes régions cible de l'étude, que cette opération n'est pas systématique et n'obéit pas à une procédure claire selon un canevas préétabli. En effet, force est de constater que les fiches consultées dans les différentes délégations n'ont pas le même format et ne contiennent pas les mêmes précisions au niveau des informations recueillies. Des informations élémentaires comme l'adresse ou le numéro de téléphone, le nom des parents et le pays de migration ne figurent pas sur les fiches. De plus, pour certaines régions, ces fiches ne sont pas disponibles ou elles le sont pour certains trimestres et pas pour d'autres.

Par ailleurs, nous avons relevé un faible niveau d'exploitation de ces données au niveau régional et l'absence d'une base de données permettant de faire le suivi des résultats scolaires des enfants des migrants d'un trimestre à un autre et d'une année scolaire à une autre. L'exploitation se réduit à la rédaction d'un rapport sommaire pour la hiérarchie. Sinon les données ne font pas l'objet d'une saisie systématique au sein d'un système de gestion de base de données uniforme avec actualisation permettant une exploitation et une analyse approfondie pour l'orientation ou l'aide à la prise de décision en matière de politique migratoire. Ce système d'information défaillant ne permet pas ainsi aux délégués d'assurer l'une de leurs missions qui est, rappelons-le, de:

Mission 5

Veiller au suivi des résultats scolaires des enfants d'émigrés restés en Tunisie
et œuvrer à réduire l'échec scolaire

III.3. Absence de programmes d'assistance spécifiques aux enfants de migrants à l'école

Dans le domaine de l'assistance de l'enfance à l'école sur le plan scolaire, psychologique et médical il n'existe aucun programme qui cible les enfants des migrants demeurant en Tunisie. Selon l'un des instituteurs interviewés:

"L'école ne demande pas et ne reçoit pas systématiquement l'assistance de la protection de l'enfance, ou autres services sociaux. L'école gère ses problèmes avec les parents et quelques intervenants sociaux grâce aux relations personnelles...."

Précisons, toutefois, qu'il existe au sein de chaque établissement scolaire une cellule d'action sociale scolaire⁹ dont les membres sont composés par le directeur de l'école, une assistante sociale et un représentant de la direction régionale de la santé publique. Cette cellule se réunit mensuellement pour faire l'état sur le suivi des enfants aussi bien sur les plans scolaire, social et médical. En cas de problème, la cellule procède à l'assistance par l'orientation de l'enfant vers la partie compétente en fonction du problème soulevé (psychique, scolaire, médical) sans se référer à des mesures spécifiques aux enfants des migrants.

Toutefois, il ressort de nos entretiens que ces cellules ne se réunissent pas de façon régulière et que par ailleurs il existe un manque de soutien pédagogique et de moyens pour répondre aux besoins spécifiques de certains enfants qui rencontrent des difficultés. On en tire le sentiment que, en dépit des moyens qui sont mis en œuvre, le réseau éducatif éprouve des difficultés à gérer adéquatement ses propres ratés en particulier parmi les enfants des migrants. Or cette gestion adéquate est essentielle à la prévention et au traitement des situations de danger pour de nombreux enfants en particulier le décrochage qui est souvent le déclencheur de la délinquance. Ainsi le maintien de l'enfant dans son milieu naturel passe par le maintien de son intégration à un milieu scolaire régulier et dans le cas d'un risque de rupture, de réussir le plus rapidement possible sa réintégration.

Enfin en matière d'assistance aux enfants des migrants dans le domaine de l'enseignement de la langue arabe, il existe une coutume de coordination entre les délégations régionales de l'OTE et les directions régionales de l'éducation pour l'organisation des cours en langue arabe pendant la saison estivale à l'intention des enfants tunisiens résidants à l'étranger et qui rentrent en Tunisie pour passer les vacances d'été. Toutefois, selon la majorité de nos interlocuteurs au sein des délégations de l'OTE, les cours de langue et les supports utilisés ne sont pas tout à fait adaptés et nécessiterait un travail plus approfondie de la part du ministère de l'éducation nationale.

IV. L'appui à l'investissement

Le rôle économique des expatriés tunisiens à l'étranger est sans doute fondamental en matière de développement économique de la Tunisie. Leurs transferts atteignent une moyenne annuelle de 600 millions d'Euros, dont plus des deux tiers se font sous forme de transferts monétaires, ce qui constitue la quatrième source de devises du pays, représentant 5% du PIB et 23% de l'épargne nationale. Précisons toutefois qu'une partie importante des transferts de fonds ne passent pas par les circuits formels limitant ainsi le contrôle des fonds et leur mobilisation pour des projets de développement. Dans ce contexte, la contribution de la communauté des tunisiens à l'étranger au développement économique et social en Tunisie passe entre autre par l'augmentation du volume des transferts et l'appui à l'investissement des migrants, considéré faible en volume et en valeur et contribuant peu à la création d'emplois. En 2012 près de 90% des projets ont été réalisés dans le secteur des services particulièrement en relation avec les activités de commerce (cafés, restaurants, pâtisserie, etc..) totalisant près de 64% des montants investis et près de 3/4 des emplois créés. Précisons que ces investissements ne nécessitent pas des apports financiers importants et leur financement peut se faire sur fonds propres ce qui n'est pas le cas des investissements industriels et agricoles qui suppose des montages financiers impliquant plusieurs acteurs (banques, SICAR, FOPRODI, FONOPRA, etc..). D'ailleurs, selon les statistiques de l'OTE, nous remarquons que la part des investissements agricoles et industriels demeure modeste ne dépassant pas ensemble 36% de l'investissement et 26% des emplois créés. En 2012, nous avons enregistré seulement 157

9 - Précisons qu'une cellule tripartite (Education nationale, santé et affaires sociales) se réunit aussi trimestriellement au niveau régional pour faire un état des lieux sur la situation niveau du gouvernorat.



projets industriels contre 2173 projets dans le secteur des services.

Tableau 5 : Projets des Tunisiens Résidents à l'Étranger en Tunisie

AGRICULTURE	Projets	62	21%	94	4%
	Investissement	4001	27%	10872	12%
	Emploi	75	6%	138	3%
INDUSTRIE	Projets	98	32%	157	6%
	Investissement	4429	30%	21974	24%
	Emploi	589	44%	1023	23%
SERVICES	Projets	142	47%	2173	90%
	Investissement	6215	43%	58707	64%
	Emploi	663	50%	3317	74%
TOTAL	Projets	302		2424	
	Investissement	14645		91553	
	Emploi	1327		4478	

Source: Traitement EMR Consulting à partir des données de l'OTE

Pourtant en matière d'incitation à l'investissement, l'Etat tunisien prévoit un certain nombre de mesures susceptibles d'inciter les tunisiens résidents à l'étranger (TRE) à investir en Tunisie allant des campagnes de communications aux mesures d'accompagnement (Guichet Unique) et d'exonérations fiscales sans de réelles retombées sur l'investissement en particulier dans le secteur industriel.

En effet en plus des avantages fiscaux prévus par le code d'incitation aux investissements au profit des promoteurs, tout tunisien résident à l'étranger désireux de créer un projet économique peut bénéficier, sous certaines conditions¹⁰, de la Franchise totale des droits et taxes dus à l'importation de matériel, d'outils de travail et de biens d'équipement nécessaires à la réalisation de son projet ainsi que d'un camion. L'achat du matériel, des équipements et du camion en question doit être financé par les ressources du promoteur à l'étranger, c'est-à-dire sans transfert de devises à partir de la Tunisie. Le matériel et les équipements peuvent également être acquis localement, avec suspension de la TVA. Les véhicules bénéficiant de l'avantage fiscal susvisé sont immatriculés dans la série normale « RS » et sont assortis d'une réserve d'incessibilité de cinq ans.

En matière de création d'entreprise, les TRE peuvent constituer des entreprises non résidentes avec un capital détenu à hauteur d'un minimum de 66% par des non-résidents au moyen d'une importation de devises convertibles. Ces sociétés bénéficient des avantages du régime offshore¹¹ à savoir:

- accord de non double imposition entre les pays européens, maghrébins et la Tunisie
- 0% d'impôts sur les sociétés (IS) pendant 10 ans
- facturation en suspension de TVA
- aucune charge sociale pour le gérant non salarié
- garantie de transfert des dividendes en totalité (aucun impôt sur ce revenu ne sera versé au pays d'origine en vertu de l'accord de non double imposition)

Par ailleurs, les tunisiens résidents à l'étranger qui créent des entreprises non résidentes, ont la possibilité de procéder à l'ouverture de comptes bancaires en devise ou en dinars convertibles et ils bénéficient ainsi de services de gestion des comptes à distance sans aucune limite au niveau des transactions vers l'étranger.

10 - En vertu de l'article 28 de la loi des finances pour la gestion 2013, la franchise douanière sur les équipements et le matériel roulant importés est accordée aux tunisiens ayant résidé à l'étranger d'une manière continue pendant plus de 2 ans et réalisant, dans le cadre de leur retour définitif ou provisoire, un projet d'investissement dans l'une des activités prévues par le code d'incitations aux investissements.

11 - Désormais, les sociétés totalement exportatrices seront redevables à l'Etat tunisien au taux de 10% à partir de 2014, sans que cela ne figure dans la loi des finances 2014, s'agissant d'une mesure antérieure, dont l'exécution ne verra le jour qu'au cours de cette année.

Toutefois, il ressort de notre diagnostic que certains problèmes persistants sont de nature à dissuader l'investissement des TRE en particulier dans les secteurs agricoles et industriels. En se référant aux témoignages des migrants et de leurs familles, nous avons enregistrés de nombreuses difficultés rencontrées par les migrants lorsqu'ils souhaitent investir dans leurs pays d'origine (même pour un simple investissement immobilier). Ces difficultés ont généralement un effet dissuasif, limitant la contribution de cette catégorie d'investisseurs potentiels au développement de leurs pays. Ces problèmes et obstacles se manifestent par les principales faiblesses suivantes:

1. Inexistence de l'accompagnement et du conseil personnalisé aussi bien dans le pays d'accueil (services consulaires, association, banque dans le pays d'accueil, etc...) qu'en Tunisie.
2. Au niveau régional, multiplicité des interlocuteurs, formalités administratives très lourdes, procédures souvent compliquées et délais d'attente longs. Ces tracasseries inhabituelles pour les TRE sont de nature à démotiver l'investissement d'autant plus que les TRE procèdent généralement à l'étude de l'opportunité et de la faisabilité de leurs projets pendant les vacances ce qui les limite dans le temps et nécessite beaucoup de réactivité de la part des intervenants (administrations, banques, etc...)
3. Un grand problème pour le financement des projets particulièrement ceux qui nécessitent un montage financier impliquant la banque. C'est le cas de grands projets agricoles et industriels pour lesquels les TRE ne détiennent pas la totalité des fonds nécessaires pour démarrer le projet. Le problème de la garantie sur les prêts se pose puisque la banque n'a pas d'information sur la "vie bancaire" du TRE bancarisé à l'étranger et qu'il n'existe pas de protocole d'échange d'informations interbancaire permettant de rassurer la banque en Tunisie.

Précisons enfin que certains migrants, originaires du milieu rural ou de régions "défavorisées", aimeraient investir dans leur région d'origine et contribuer à son développement. Ils sont souvent vite découragés et cela pour les raisons suivantes :

- l'éloignement des centres de décision, ce qui complique d'avantage les procédures administratives;
- l'absence d'offre de services publics de qualité (infrastructure routière, zone industrielle correctement aménagée etc.);
- l'absence de moyen de divertissement et de loisir pour eux et pour leurs familles.

V. Diagnostic des actions de la société civile

Que peuvent ou doivent faire les associations dans le contexte des familles transnationales, sachant que les programmes et politiques d'intervention publique sont conçus selon le modèle dominant, celui de la famille nucléaire réunie ?

En tant qu'intervenant auprès de la population des immigrants et de leurs familles demeurant en Tunisie, les associations sont confrontées à une nouvelle réalité d'autant plus complexe qu'il est difficile de décoder les problématiques sans intégrer le caractère transnational des familles. Ainsi les associations doivent prendre en considération la réalité des familles transnationales et faire l'effort d'adapter leurs services dans la perspective de leur offrir des prestations adéquates. La prise en compte de cette réalité grandissante doit se traduire par la formulation d'une vision, une redéfinition de la mission, la définition d'une stratégie et bien sûr la mise en œuvre de modes opératoires adéquats, et tout cela, dans un contexte de rareté de ressources et d'absence de cadrage institutionnel.

L'analyse des capacités des associations rencontrées révèle une forte disparité en matière de performances et de moyens humains financiers et logistiques. En dépit de quelques ressemblances entre les associations, la différenciation résulte de la combinaison de plusieurs facteurs ou dimensions des capacités qui reflètent de sérieux problèmes structurelles du travail associatif.

Au-delà des capacités d'action, nous avons mis en évidence un manque de stratégies et de procédures clairement définies de concertation entre les décideurs et la société civile. Aujourd'hui, en cette période transitoire, si cette défaillance souffre de l'héritage d'un passé hostile à la société civile, il n'est pas moins nourri par un



sentiment de méfiance des organisations de la société civile envers les autorités. En effet, il a été constaté lors des entretiens un attachement des associations à leur indépendance vis-à-vis du monde politique conduisant à une certaine distance par rapport aux instances décisionnelles pour éviter le risque d'une éventuelle récupération par les pouvoirs politiques. Cette méfiance ne semble pas fonctionner à sens unique, puisque les institutions à leur tour sont tirées par l'inertie du passé ce qui nécessite un travail profond en matière de rapprochement aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan des mentalités.

Nous présentons d'abord dans une première section, une typologie des associations rencontrées en insistant en particulier sur leurs activités en lien avec la question migratoire en générale et la problématique des membres des familles des migrants présents en Tunisie en particulier. Nous exposons, dans une deuxième section, les problèmes rencontrés par les associations aussi bien en matière de manque d'organisation et de moyens humains et matériels limitant leur professionnalisation qu'en matière d'environnement institutionnel handicapant leur impacts sur les populations.

V.1. Typologie des associations

Précisons d'abord, qu'en matière de travail associatif en relation avec la question migratoire en générale et la question des effets de la migration sur les familles des migrants, les associations sont rares. L'action d'associations de migrants ou de familles de migrants, reste aujourd'hui limitée et n'offre pas de couverture suffisante du territoire national, eu égard aux besoins de plusieurs familles de migrants dans les régions surtout après la migration clandestine de masse qu'a connu la Tunisie après la révolution.

En réalité, il n'existe pas beaucoup d'associations spécialisées dans la question migratoire, mais plutôt des associations à périmètre d'intervention large. En effet, les 14 associations rencontrées peuvent être classées en trois groupes. Les deux premiers groupes ne traitent pas spécialement des problèmes de la migration alors que le troisième groupe, quoique limité à 4 associations parmi 14, se focalise essentiellement sur les problèmes des migrants et de leurs familles. Il s'agit donc :

- des associations de développement local,
- des associations d'actions sociales et caritatives;
- des associations de migrants et de familles de migrants¹².

V.1.1. Les associations de développement local

Les associations de développement local sont devenues nombreuses après la révolution. Cependant, très peu d'entre elles présentent effectivement des axes spécifiques à la mobilisation et l'accompagnement des investissements et projets des migrants et leurs familles. Celles que nous avons rencontrées et qui présentent des projets ou des actions réalisés en faveur des migrants et de leurs familles déclarent intervenir sur les volets de l'accompagnement des investissements des migrants, l'accès aux microcrédits pour leurs familles et le volet d'information et de formation. Par ailleurs, l'un des objectifs qui motivent les actions de certaines associations nous citons la prospection et la mobilisation des investisseurs et promoteurs potentiels parmi les diasporas des tunisiens à l'étranger par la facilitation de l'accès à l'information nécessaire sur les opportunités d'investissement en Tunisie et surtout dans leurs régions et le rapprochement services publics et aux structures d'appui et d'accompagnement.

En matière de soutien et d'encadrement des migrants, ces associations déclarent avoir mené certaines actions notamment:

- Le soutien à la création de projets dans la région et l'encadrement des jeunes et moins jeunes promoteurs;
- l'intermédiaire entre l'administration et le promoteur;
- l'aide à l'accès aux sources de financement;
- l'aide à la réinsertion professionnelle des migrants de retour;
- l'organisation des rencontres annuelles entre migrants, hommes d'affaire et acteurs publics.

12 - Nous relevons l'inexistence d'associations d'émigrés retraités. Pourtant ce genre d'association est important pour l'aide et l'encadrement de cette population de plus en plus nombreuse et à besoins très spécifiques.

Sur le terrain, les actions qu'elles mènent sont souvent dans le cadre de partenariats souvent informels avec les acteurs publics (OTE, ANETI, Municipalité...), les structures de soutien aux investissements (API, APIA, les pépinières d'entreprises et les établissements financiers (telle que la BFPME) et avec certaines associations en Tunisie pour des actions ponctuelles mais aussi avec des partenaires internationaux et des ONG (OIM, OFI...). Ces actions sont aussi parfois menées avec des associations de migrants installées et actives dans les pays d'accueil, ou avec des partenaires publics dans ces pays d'accueil.

Ces associations, comme c'est le cas de la majorité des associations en Tunisie, fonctionnent avec des bénévoles très motivés ou au plus 1 ou 2 permanents. Pour certaines d'entre elles, les ressources proviennent des études de projets qu'elles réalisent, de l'appui de la coopération internationale alors que les subventions et les dons ne sont pas considérés comme une source de financement importante et durable.

V.1.2. Les associations, d'actions sociales et caritatives, non fondées par les émigrés

La majorité de ces associations ne ciblent pas particulièrement les familles de migrants. Il se trouve que dans certaines régions défavorisées à forte densité de familles de migrants présentes aux pays, les associations caritatives se retrouvent face à des familles de migrants en grandes difficultés. Certaines associations, ont alors ajusté leurs actions pour tenir compte de la spécificité de ces familles. L'une des faiblesses de ces associations, et c'est le cas de beaucoup d'autres d'associations en Tunisie, réside dans l'absence d'une vision claire sur les objectifs, la stratégie et le plan d'action. Lors des entretiens, nous avons enregistré un manque de clarté et une confusion entre les objectifs et les actions. Ces associations déclarent avoir fait des actions sur le terrain de nature diverse destinées à toutes les familles y compris les familles des migrants:

- Proposer des consultations aux femmes isolées sur les plans juridique, psychologique, éducatif et sanitaire;
- Préparer les jeunes au mariage et à la vie familiale;
- Fournir une assistance aux personnes âgées à l'intérieur de leur familles;
- Réhabiliter et améliorer la situation d'écoles, acquisition de matériaux pédagogiques, construction de cantines, point d'eau;

Alors que d'autres actions ponctuelles avaient touché des membres de familles de migrants, sans pour autant qu'ils soient spécifiquement ciblés:

- actions au profit des familles de migrants nécessiteuses: aides en nourritures, vêtements et médicaments ou lait de bébé, visites médicales;
- organisations de rencontres avec les familles migrantes notamment les enfants pour leur faire connaître leur pays en plus de l'organisation de cours de langues;

D'autres actions sont en cours de programmation et concernent les aides en nourritures, vêtements et médicaments ou lait de bébé, des visites médicales visant les familles vulnérables en accordant plus d'importance aux familles des migrants restées au pays.

La plupart des actions des associations n'obéi pas à des programmes clairement définis. Les associations s'adaptent pour l'instant aux besoins et insuffisances qu'elles découvrent sur le terrain auprès des populations traitées, compte tenu de leur méconnaissance des besoins réels de ces populations. Les actions menées sont souvent ponctuelles, sans programmation et sans suivi effectif.

Ces associations travaillent en collaboration avec les acteurs publics locaux et de manière informelle (OTE, ministère de la santé, de l'éducation et des affaires sociales principalement) afin d'organiser leurs interventions. Ces collaborations ne sont pas couvertes par un cadrage institutionnel, elles sont souvent ponctuelles même si des projets de conventions sont en cours de conception. Les aides et les financements sont souvent insuffisants et obtenus grâce aux partenaires internationaux et tout particulièrement des connections avec des associations d'expatriés tunisiens en Europe. Certaines associations déplorent les obstacles rencontrés par le tissu associatif en matière de législation et de manque de privilèges spécifiques pour faciliter le travail des associations¹³.

13 - Par exemple, selon l'une des associations rencontrées, aucun privilège n'est accordé aux associations en matière de fiscalité ou taxes de circulations ou encore à l'importation de moyens matériels nécessaires.



V.1.3. Les associations de migrants et de familles de migrants en Tunisie

Après la révolution tunisienne et une phase d'observation conclue par la promulgation de la législation sur le travail associatif, plusieurs associations de migrants ont demandé et obtenu leurs visas en Tunisie. Ces associations sont le plus souvent présidées par des migrants résidant toujours à l'étranger mais s'organisent de telle sorte que le bureau de l'association soit formé par des personnes qui sont toujours résidentes à l'étranger et d'autres personnes qui sont soit des migrants de retour soit des résidents en Tunisie. Ces associations sont très souvent en connexion ou des antennes d'associations en Europe ce qui leur donne accès à des moyens de financement respectables. Enfin, la plupart de ces associations agissent à l'échelle locale, leurs actions sont adressées d'abord aux migrants, ensuite à leurs familles et enfin aux habitants de leurs localités ou région. Précisons que l'un des objectifs majeurs de ces associations consiste à faire de l'encadrement des migrants et de leurs familles en reliant les enfants des migrants à leur région par la sensibilisation sur l'importance de l'attachement à leurs racines et à leur patrimoine culturel ainsi que la mise en réseau entre jeunes migrants et non migrants au sein de la région; Outre les actions en matière de renforcement de l'attachement au pays d'origine, ces associations mènent des actions diverses sur le terrain notamment:

- l'accompagnement des migrants qui souhaitent investir dans leur région d'origine
- la réalisation d'actions sociales en faveur des familles des migrants et mise en réseau des jeunes;
- l'assistance aux familles des immigrés clandestins sur trois volets :
 - o établir un contact direct entre les familles et les clandestins (par téléphone ou Skype),
 - o obtenir la couverture sociale pour les familles et des soins médicaux surtout pour les enfants
 - o et enfin aider les jeunes en difficulté scolaire à risque de décrochage ou ayant déjà décroché pour les réintégrer en milieu scolaire;
- l'aide aux femmes séparées avec des enfants dans des conditions très difficiles et souvent sans soutiens.
- l'intermédiation entre les services d'émigration des pays d'accueil et les citoyens tunisiens et ce en portant assistance aux tunisiens, en partance ou de retour de ces pays dans différents domaines:
 - o l'assistance en matière procédure judiciaire en cas de procès,
 - o information sur les opportunités de retour et d'investissement en Tunisie etc...
 - o l'assistance aux familles à problèmes (abandon conjugal, regroupement familial, etc...)
 - o information sur les clandestins et mise en relation avec les familles et l'administration;
- coordination avec des associations de tunisiens à l'étranger pour l'importation d'équipements en matériel médical fournis par des hôpitaux et établissements de santé des pays européens, en vue d'une réutilisation par les hôpitaux et centres de santé ou encore des vêtements, fournitures scolaires et autres objets au profit des nécessiteux de la région;

Ces associations travaillent parfois en partenariat avec des acteurs institutionnels des deux pays mais le plus souvent avec des associations de migrants installées dans les pays d'accueil qui bénéficient des moyens de financement plus importants. D'ailleurs parmi les sources de financement citées par ces associations, aucune source locale n'a été citée. En effet ces associations trouvent les fonds auprès de leurs adhérents et les mécènes, les dons des migrants eux même, les mairies et les conseils régionaux des pays d'accueil, des associations dans les pays d'accueil et des ONG internationales (comme médecins du monde).

Ces associations font face à plusieurs obstacles dont le plus important est relatif au manque de capital humain qualifié. Elles rencontrent par ailleurs, de grandes contraintes administratives notamment avec la complexité des procédures de dédouanements des dons reçus de l'étranger.

V.2. Les faiblesses du travail associatif

Dans cette section, nous présentons les principales faiblesses du travail associatif en relation avec la question migratoire et ce à partir des entretiens que nous avons menés avec les 14 associations. Précisons, que ces faiblesses sont générales à toutes les associations rencontrées et sont plutôt inhérentes à un héritage toujours ancré dans la société et particulièrement dans les établissements publics au niveau central et local. Dans ce qui suit, nous proposons de présenter les faiblesses en deux grandes catégories, celles en relation avec les capacités d'action des associations et celles relatives à un environnement institutionnel non encore propice à l'action associative.

V.2.1. Les Faiblesses en matière de capacités d'action

Sur le plan opérationnel, nous avons relevé des insuffisances en matière de vision et de stratégie et nous avons constaté la quasi-absence de documents internes où sont détaillés les objectifs, la vision, la stratégie et le plan d'action opérationnel déclinés en missions. Certaines des associations rencontrées sont incapables de délimiter leurs positionnement en terme d'actions associatives et se disent prêtes à intervenir dans les différents domaines, en partenariat avec d'autres associations ou non¹⁴. Elles réclament surtout l'appui financier du secteur public et la possibilité d'intervenir sur les axes définis par le ministère des affaires sociales ou autres ministères.

Certaines autres associations se plaignent, curieusement, de l'absence du "soutien moral" de la part des responsables administratifs au niveau local et national et estiment qu'ils ne sont pas assez reconnaissants et reprochent aux acteurs publics le fait qu'ils ne les félicitent pas pour leurs actions associatives!! Cette attitude de certaines associations met en évidence le problème de maturité des associations qui sont censées être redevables aux populations et non aux responsables des institutions gouvernementales.

V.2.1.1. Un travail associatif non professionnalisé et basé sur le bénévolat

Précisons que sur le plan opérationnel, la plupart des associations comptent essentiellement sur le travail bénévole de ses membres signe positif de l'attachement citoyen. Toutefois, les associations ambitionnent de dynamiser la vie associative afin d'avoir plus de visibilité par rapport aux acteurs locaux (collectivités locales, administrations régionales, autres organisations de la société civile, etc..) et ce dans l'objectif d'avoir plus d'impacts sur les populations. Cette ambition de professionnalisation des activités associatives passe nécessairement par l'encouragement de l'emploi rémunéré par l'association, en particulier l'emploi jeune parmi les diplômés du supérieur.

Or le manque de moyens financiers handicape sérieusement l'embauche et vient compromettre l'efficacité et la durabilité des actions associatives. Les associations n'arrivent pas à avoir un personnel permanent pouvant assurer une continuité des actions tout au long de l'année même si l'Etat subventionne¹⁵ le recrutement des jeunes pour le travail associatif.

Outre les contraintes financières freinant l'engagement de l'emploi rémunéré, les associations souffrent d'un manque de qualification dans la gestion opérationnelle et la gestion des projets, la communication, etc. À ce niveau, le manque d'expérience du personnel des associations et la quasi-absence des formations sur la vie associative et la gestion des associations constituent un obstacle majeur à la professionnalisation du travail associatif.

V.2.1.2. Problème d'accès aux financements

Dans le domaine de la mobilisation des ressources financières, la quasi-totalité des associations éprouvent des difficultés à trouver les financements nécessaires pour leurs "projets". En même temps, beaucoup de bailleurs de fonds trouvent des difficultés à pouvoir placer les fonds à destination de la société civile. Ce paradoxe invite

14 - Selon l'un de nos interlocuteurs, il semble que certaines associations exercent en infraction par rapport au cadre légal du travail associatif et se convertissent en prestataire privé offrant leurs services aux migrants et à leurs familles notamment en matière de facilitation auprès de l'administration, contre le paiement d'argent. D'autres agissent comme des bureaux d'étude ou de consulting et semblent même participer aux capitaux des entreprises qu'elles ont aidé au lancement. Cette situation risque de créer une vraie amalgame et nécessite un contrôle voir même un audit stricte des associations.

15 - Le programme du service civil volontaire vise à permettre aux diplômés de l'enseignement supérieur primo-demandeurs d'emploi, d'accomplir à titre volontaire des stages dans des travaux d'intérêt général en vue d'acquérir des capacités pratiques et des attitudes professionnelles, et à les faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé facilitant leur insertion dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant. Ces stages sont supervisés par des associations ou par des organisations professionnelles, et ce sur la base de conventions conclues à cet effet avec le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi. La gestion de ce programme est confiée à l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant. La durée maximale d'un stage, dans le cadre du programme du service civil volontaire, est fixée à 24 mois. Le stagiaire est tenu d'assister à des séances d'accompagnement organisées périodiquement à cet effet par l'agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant. Une indemnité mensuelle de 200 dinars est octroyée au stagiaire durant toute la période de stage. Le fonds national de l'emploi peut prendre en charge une partie ne dépassant pas 60% des dépenses du transport public urbain au profit des bénéficiaires du programme, et ce dans le cadre d'une convention conclue à cet effet entre le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et le ministère du transport. (Source: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)



à un questionnement sur l'adéquation entre l'offre et la demande de fonds. D'abord, cette inadéquation est dû à un problème de notoriété des bailleurs de fonds auprès des associations. En réalité, beaucoup d'associations ne détiennent pas l'information et n'ont pas de connaissances suffisantes des bailleurs de fonds susceptibles de contribuer au financement de leurs projets. Ensuite, l'autre difficulté se résume dans l'incapacité de l'association à proposer un projet avec un montage financier crédible aux yeux des bailleurs de fonds. Ceci est du certes au manque d'expérience ou de capacités de l'association qui traduit des capacités insuffisantes en matière d'élaboration de visions et stratégies d'action, de planification, de programmation et de montage de projets.

V.2.2. Absence du travail en réseau et manque d'un cadrage institutionnel

Les faiblesses organisationnelles et financières évoquées plus haut, à l'origine d'une inefficacité opérationnelle des associations sur le terrain, sont aggravées par le manque de travail en réseau avec d'autres associations et organisations de la société civile d'une part et les autorités locales et nationales d'autre part. En effet, nous avons relevé que le développement du travail associatif en réseau ne semble pas être une piste privilégiée et stratégique en matière de partage de rôle mais il est juste perçu comme une action de collaboration ponctuelle et occasionnelle.

Nous avons constaté par ailleurs, une suspicion et de la rivalité politique dans les relations entre les associations ce qui est de nature à handicaper le travail de réseautage, d'une part, entre les associations et avec les collectivités et les administrations locales d'autre part. Pourtant, certaines associations arrivent à coordonner leurs actions au niveau local et c'est souvent dû à l'existence de relations personnelles entre les membres de ces associations. De même, quelques actions de coordination entre les directions régionales des affaires sociales et les associations, ont été constatées concernant l'organisation de l'intervention des associations sur le terrain, sur la base d'informations fournies par les directions régionales en matière de ciblage des populations nécessiteuses dans le cadre du PNAFN.

Précisons que les associations auraient un réel besoin de ce type de partenariat afin de pouvoir intervenir de manière efficace et crédible pour aider les migrants et leurs familles demeurant en Tunisie. Cette collaboration précieuse avec la société civile est même réclamée par certains délégués régionaux et plusieurs autres institutions régionales à l'instar des directions régionales des affaires sociales, les unités locales de promotion sociale, les établissements scolaires et les délégués de l'enfance.

Le manque de dialogue entre associations et autorités ressenti essentiellement au niveau régional s'explique en grande partie par l'absence d'enjeux électoraux au niveau régional. Pourtant c'est au niveau local que les associations devraient se développer car le travail associatif est essentiellement l'émanation d'une proximité aux citoyens et d'un travail d'écoute de leurs préoccupations dans leur milieu (cité, village, etc..) et ce en vue d'impacter le travail des décideurs pour une meilleure efficacité des services publics fournis par les administrations et les collectivités locales.

Le partenariat entre les administrations régionales, les collectivités locales et la société civile reste à développer et nécessite plus de dynamisme dans le travail associatif, une volonté du côté des acteurs administratifs et surtout le développement d'un cadre institutionnel de partenariat. Toutefois, dans une situation marquée par l'absence d'un cadrage institutionnel avec des procédures de fonctionnement claires, toute action de collaboration et de partage mutuel relève plutôt de la bonne volonté des acteurs, tels que quelques instances régionales, qui ne sauraient pas constituer un modèle viable de collaboration.



PARTIE III : **RECOMMANDATIONS**



Comme nous l'avons déjà signalé dans ce rapport, l'émigration induit non seulement une délocalisation, mais un démembrement de la famille, comme entité affective, sociale, économique et psychologique. Rappelons que la présente étude a mis en évidence un certain nombre de difficultés rencontrées par certaines familles de migrants, particulièrement en raison de l'absence d'un des parents: des problèmes de décrochage à l'école dès le jeune âge, des difficultés d'intégration des enfants surtout à l'âge de l'adolescence en l'absence de l'autorité parentale, des problèmes d'accès aux soins, un isolement social et une détresse psychologique, une réunification familiale difficile; etc.. Ces difficultés, si elles ne sont pas traitées, peuvent conduire à de graves fractures. Devant cette situation, les services publics semblent aujourd'hui faiblement préparés pour intervenir en amont et prévenir une aggravation de la situation. D'où le rôle important de la coordination entre les différents acteurs y compris la société civile et ce dans le cadre d'un dispositif institutionnel multipartite. Or pour qu'un dispositif soit performant et durable, sa mission doit être bien comprise et partagée entre les différents intervenants. Aussi des moyens adaptés devraient être mis à la disposition des intervenants et des outils de suivi/évaluation devraient être élaborés pour apprécier la performance du dispositif de façon à ce que des mesures correctives soient apportées.

C'est dans ce cadre que sont abordés les divers enjeux qui concernent les interventions des délégations régionales de l'OTE, des autres acteurs institutionnels et de la société civile en vue de proposer les grandes orientations susceptibles d'apporter des solutions pour une meilleure gouvernance nationale et locale en matière de suivi et d'accompagnement des familles des migrants présentes en Tunisie.

Précisons qu'il ne s'agit pas ici, et il n'entre pas dans notre mandat, de recommander des solutions concrètes relatives au domaine de la migration qui relève de l'intervention de plusieurs ministères au niveau central et régional. Ce qui est toutefois de notre ressort est de faire le diagnostic des problèmes et difficultés et de rappeler que la solution à ces problèmes est urgente et essentielle, à la fois pour renforcer l'impact positif de la migration sur le développement du pays et pour prévenir que des personnes (femmes, enfants, personnes âgées, etc..) s'inscrivent durablement dans des problèmes sociaux graves provoqués par la migration d'un ou de plusieurs membres de leurs familles.

Les recommandations présentées ici, sont articulés autour de plusieurs problématiques. Nous les avons structurées autour des axes suivants:

Recommandation n° 1

En relation avec la mission des Délégués Régionaux de l'OTE
et du travail en réseau

Recommandation n°2

En relation avec le renforcement des capacités des
délégations régionales de l'OTE

Recommandation n°3

En relation avec les droits de sécurité sociale et de l'assurance maladie

Recommandation n°4

En relation avec les services rendus par les autres partenaires institutionnels

Recommandation n°5:

En relation avec les associations

Recommandation n° 1

En relation avec la mission des Délégués Régionaux de l'OTE et du travail en réseau

Nous recommandons que la mission des délégués fasse l'objet de clarifications et d'un effort de communication menant à un énoncé de mission clair, précis et partagé tant entre les délégués eux-mêmes qu'avec les partenaires avec lesquels ils travaillent en réseau y compris la société civile. La mission du délégué devrait être définie comme celle d'un coordinateur de services fournis par les autres partenaires.

Rappel des constats:

Il a été relevé dans la partie diagnostic du présent rapport, que le flou institutionnel et l'absence de travail en réseau formel, limitent le rôle décisionnel du délégué dans la coordination des services au bénéfice des migrants et de leurs familles:

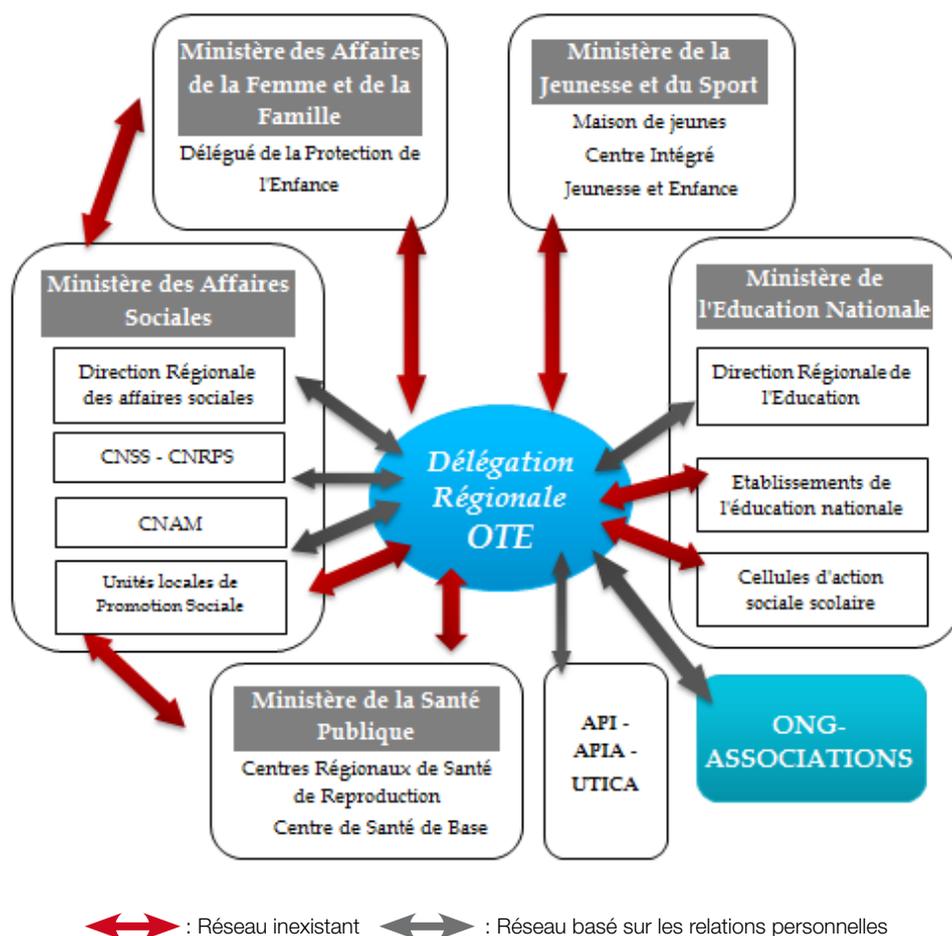
Le travail du délégué est d'abord et avant tout un travail en réseau. Les problématiques sur lesquelles il est appelé à intervenir sont complexes et demandent souvent des interventions de spécialistes divers. Personne ne peut cumuler l'ensemble des compétences requises pour traiter toutes ces problématiques. La formation et l'expérience antérieures des délégués ne les y préparent que partiellement. Ainsi, le délégué doit constamment faire appel, à des partenaires d'autres administrations que ce soit sous la tutelle du ministère des affaires sociales ou sous la tutelle d'autres ministères pour accomplir sa mission. Comme nous l'avons indiqué (voir la section relative aux missions des délégués), le délégué doit être vu comme un coordonnateur de services responsable du processus de suivi et accompagnement des familles des migrants et a besoin donc de ressources de la part des différentes administrations partenaires. Cela implique toutefois que le réseau avec lequel le délégué est en interaction peut lui offrir ces ressources.

Il n'y a donc pas lieu de se surprendre que, lorsqu'on leur demande ce qui facilite le plus leur travail, les délégués régionaux de l'OTE placent le travail en réseau en tête de liste. Toutefois, lorsqu'on demande aux délégués sur quels liens reposent les réseaux auxquels ils font appel (et qui font appel à eux), la réponse la plus fréquente est claire: ces réseaux reposent d'abord et avant tout sur des liens personnels que les délégués et leurs partenaires ont établis au fil du temps. Il est plus rare que leur existence et leur fonctionnement soient fondés sur des ententes institutionnelles, i.e. des ententes fondées sur et conclues par des institutions.

De toutes les manières, les délégations régionales de l'OTE sont principalement engagées aujourd'hui sur des actions ponctuelles, événementielles et saisonnières. Elles ne disposent pas de programme pour assurer un suivi continu et planifié des membres des familles de migrants présents au pays. Les propositions qui suivent favoriseraient la mise en place de ce type de programme et permettent aussi le contrôle des actions des délégations.



Figure 1 : Le réseau d'échanges actuel



Si l'on doit reconnaître l'effort déployé par les délégués régionaux et leurs partenaires d'avoir pu faire opérer des réseaux de suivi et d'accompagnement des familles des migrants à partir de liens personnels qu'ils ont établis, il faut reconnaître que cette approche comporte des faiblesses. En effet, basés sur les personnes, les réseaux risquent fort de devenir vulnérables et non durables lorsque l'un de ses membres s'absente ou quitte ses fonctions : de nouveaux liens doivent être recréés pour que le réseau puisse redevenir fonctionnel et l'arrivée d'un nouvel individu non motivé à la collaboration risque de mettre le réseau en péril.

Ce sont là des problèmes dont l'ampleur peut être réduite si on opte pour un cadrage institutionnel de la collaboration entre les partenaires d'une même institution ou d'institutions différentes. Il ne faut évidemment pas négliger l'importance des relations entre les personnes dans les partenariats qui constituent sans aucun doute une condition pour le succès. Toutefois ces relations et rapports interpersonnels doivent venir s'ajouter aux ententes institutionnelles et aider à leur mise en application.

Ainsi, dans ce contexte où l'accent est mis sur le travail en réseau et où les délégations régionales sont vues comme des coordonnateurs de services responsables du processus de suivi et d'accompagnement des migrants et de leurs familles, nous recommandons :

Axe 1.1

Institutionnaliser les protocoles de coordination entre les acteurs

Il s'agit de conclure des ententes institutionnelles sous la forme de protocoles relatifs aux interventions visant les diverses problématiques des migrants et des membres de leurs familles en particulier les enfants présents au pays. Un protocole doit présenter la procédure à suivre dans l'intervention ainsi que les étapes

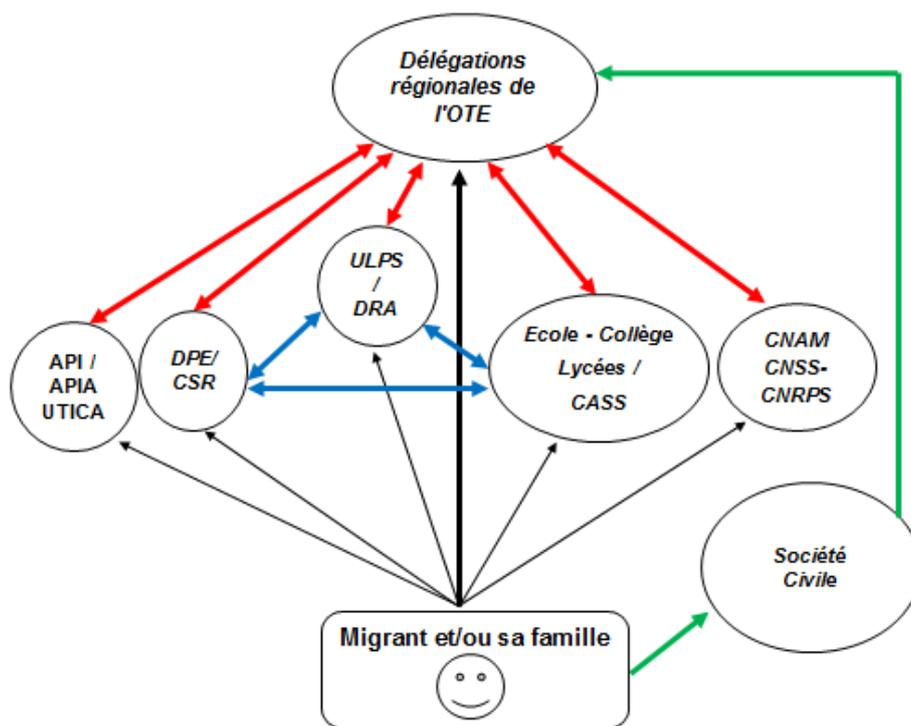
de l'intervention avec identification et définition des rôles de chacun. L'effet recherché est la mise en place de mécanismes institutionnels de collaboration pour assurer des interventions de qualité auprès des migrants et de leurs familles. La coordination doit être structurée au niveau de chaque région sans surcharge administrative supplémentaire. Le leadership devrait être assuré par l'OTE et le processus d'élaboration de chaque protocole devrait reposer sur l'apport de l'ensemble des partenaires visés y compris la société civile. (Voir Figure 2)

Force est de préciser ici que le réseau nécessite l'obligation de respect de la confidentialité des données échangées et ce dans le cadre d'un code de déontologie adopté par tous les partenaires.

IMPORTANT:

Nous tenons à souligner que cette recommandation est celle qui nous apparaît la plus importante. Il est désirable de la mettre en œuvre rapidement. Les échanges que nous avons eus avec divers intervenants, en particulier les délégués régionaux, nous laissent croire que de tels protocoles seraient accueillis très favorablement.

Figure 2 : Un réseau dense et institutionnalisé



- CSR: Centre de la Santé de la Reproduction
- DPE: Délégation de la protection de l'Enfance
- DRAS: Direction Régionale des Affaires Sociales
- OTE: Office des Tunisiens à l'Etranger
- ULPS: Unité Locale de Promotion Sociale
- UTICA: Union Tunisienne des Industries, du Commerce et de l'Artisanat

Nous présentons dans ce qui suit, à titre d'illustrations les protocoles qui nous semblent les plus urgents pour une meilleure coordination de l'OTE avec les partenaires en matière de suivi des familles de migrants:



PROTOCOLE 1

OTE - (DR- Délégation Régionale)
MAS - (DRAS- Direction Régionale des Affaires Sociales)
MAS/MI - (ULPS - Unités Locales de Promotion Sociale)
MAFF - (DRPE - Délégué Régional de la Protection de l'Enfance)
MSP - (Etablissements de Santé - CSB - CRSR)

Compte tenu du rôle stratégique joué par les unités locales de promotion sociale et les établissements de santé au niveau régional en matière d'assistance sociale et médicale aux familles en général, dont les familles des migrants, un protocole pourrait être conclu entre la Délégation Régionale de l'OTE, les Unités locales de Promotion Sociale (via la Direction Régionale des Affaires sociales), le Délégué Régional de la Protection de l'Enfance et les établissements de santé:

1. Le protocole servira d'abord à faciliter et simplifier la procédure d'accès des délégués régionaux de l'OTE et des délégués de la protection de l'enfance aux services des assistants sociaux des ULPS mais aussi au services du personnel des établissements de santé (médecins, infirmiers,;

2. Le protocole servira aussi à concevoir des conventions qui pourraient aider à institutionnaliser la collaboration entre les services sociaux et les services publics ou privés de santé en matière d'assistance médicale et/ou de soins psycho social dans les cas les plus complexes.

3. Par ailleurs, le protocole pourrait prévoir l'échange d'informations avec la Délégation Régionale de l'OTE et la Direction Régionale des Affaires Sociales et la Délégué Régional de Protection de l'Enfance sur les cas de familles de migrants en difficultés accueillies par les unités locales de promotion sociale. L'échange d'information sera fait moyennant une fiche de liaison normalisée au niveau de toutes les Unités Locales de Promotion Sociale précisant la signalétique ainsi qu'une codification de la situation du membre de la famille du migrant ou du migrant lui-même. La délégation régionale de l'OTE procédera alors à la saisie de ces données dans un système d'information intégré avec d'autres institutions administratives et configuré pour les besoins de traitement et d'analyse des données.

PROTOCOLE 2

OTE - (DR-Délégation Régionale)
MEN - (DRE - Direction Régionale de l'Education)
MAFF - (DRPE - Délégué Régional de la Protection de l'Enfance)

Etant donné l'importance du suivi du risque de décrochage des enfants en général et des enfants des migrants en particulier, l'élaboration d'un dispositif permettant à l'OTE de faire le suivi dans le cadre d'un protocole national de coordination entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des affaires de

la Femme et de la Famille pour le suivi du décrochage pourrait apporter des solutions concrètes pour prévenir le décrochage scolaire des enfants et pour procéder à la réintégration des enfants en situation d'abandon scolaire. Le protocole pourrait prévoir par exemple:

1. que les cellules de l'action sociale scolaire (CASS) soient formées de manière spécifique dans les bassins de migration sur la manière de gérer les problèmes spécifiques du décrochage des enfants des migrants tout en apportant l'appui à ces CASS pour la mise en place des mécanismes de prévention spécifique (soutien scolaire et pédagogique, social, psychologique, etc.). Evidemment, ce protocole nécessiterait un renforcement des capacités des acteurs concernés en particulier la délégation régionale de l'OTE et des CASS.

2. que les délégations régionales de l'OTE soient informées directement par les établissements scolaires et/ou par les cellules de l'action sociale scolaire (CASS) des résultats scolaires des enfants des migrants; L'échange régulier des données sur les résultats scolaires des enfants des migrants devrait se faire selon un canevas normalisé pour tous les établissements d'éducation nationale en Tunisie. Les fiches comporteraient des informations exhaustives sur la signalétique de l'enfant et de ses résultats. Ces fiches devraient circuler entre les établissements scolaires (Ecole, collège, Lycées), les directions régionales de l'OTE, les Délégués Régionaux de Protection de l'Enfance et éventuellement les Directions Régionales des Affaires Sociales. Les délégations régionales de l'OTE et/ou la direction régionale de l'éducation nationale procéderont alors à la saisie de ces données dans un système d'information intégré configuré pour les besoins de traitement et d'analyse des données pour les différentes cohortes des enfants de migrants scolarisés en Tunisie. Les données serviront à calculer des indicateurs de veille du risque de décrochage des enfants des migrants par rapport aux autres enfants en général.

Axe 1.2 Elaboration des outils de travail

Le travail en réseau suppose la mise au point de documents de référence communs, de guides communs de procédures ainsi que de protocoles de prise en charge intégrée reposant sur l'élaboration de conventions de partenariat et de protocoles de coopération entre institutions, organismes et associations spécialisées intervenant à l'échelle locale, régionale ou nationale. Nous recommandons ainsi la mise au point et l'utilisation d'outils de travail, au nombre desquels on devrait compter :

- des guides de procédures ;
- des protocoles d'intervention définissant la procédure et les étapes des interventions, ainsi que les rôles et tâches respectifs des divers partenaires à chaque étape;
- des systèmes d'information appropriés avec un réseautage intra-institution et inter-institutions;
- des outils de gestion des bases de données et des outils d'aide à la décision;
- un guide pratique relatif aux droits sociaux des migrants (santé, sécurité sociale, conventions bilatérale, etc.);
- des formulaires et fiches de liaisons standardisées à la disposition de tous les acteurs concernés par un protocole donné;
- un répertoire de ressources communes: administrations, associations et personnes clés;



Axe 1.3

Instaurer la culture du suivi-évaluation par l'élaboration d'indicateurs de résultats

Dans quelle mesure la mission des Délégations Régionales de l'OTE est-elle remplie ? L'est-elle plus à certains égards qu'à d'autres ? Quels sont les succès ? Sur quelles améliorations faudrait-il mettre l'accent ? Les pratiques vont-elles dans le sens des orientations visées ? Quelle est la charge de travail des Délégations Régionales de l'OTE ? Voilà des exemples de questions qui interpellent autant les Délégués Régionaux de l'OTE eux-mêmes que l'administration de tutelle et auxquelles on ne peut répondre qu'à la condition de disposer d'indicateurs de résultats. Ces indicateurs sont précieux pour les différents acteurs. Les Délégués de l'OTE ont intérêt à avoir une rétroaction sur les résultats de leur travail pour rectifier le tir si nécessaire ; à titre de gestionnaires responsables de leur bureau, ils ont besoin de telles données. De même, l'administration doit pouvoir orienter ses actions en fonction de données claires plutôt que d'impressions qui laissent dans le doute.

Ainsi, nous recommandons :

1. que des outils de suivi-évaluation soient élaborés par l'OTE en concertation avec les directions régionales;
2. que des rapports trimestriels avec données statistiques soient élaborés et transmis par les Délégations Régionales de l'OTE de manière à fournir des informations fiables et complètes sur la situation des familles des migrants;
3. que le choix des données recueillies soit de nature à fournir des indicateurs adéquats sur l'atteinte des résultats visés et sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir et ce en se référant aux indicateurs de suivi-évaluation préconisés;
4. que l'infrastructure informatique nécessaire (logiciel) soit mise à la disposition des Délégations Régionales et que des instructions claires et précises (voir même une formation) leur soient fournies sur la manière de consolider les données.

Recommandation n°2

En relation avec le renforcement des capacités des Délégations Régionales de l'OTE

Nous recommandons que les délégations régionales soient dotées des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre du nouvel organigramme de travail en réseau avec les partenaires institutionnels et de la société civile.

Rappel des constats

Nous avons mis en évidence l'importance du travail en réseau dans le domaine du suivi et de l'accompagnement des familles des migrants. Or pour que le travail en réseau soit possible, les partenaires doivent pouvoir s'offrir mutuellement la collaboration attendue ce qui suppose une mise en adéquation des ressources matérielles et humaines avec les objectifs opérationnels du réseau. Une question qui revient forcément est l'organigramme actuel ainsi que les ressources sur lesquelles les délégations régionales de l'OTE et ses partenaires doivent pouvoir compter pour travailler en réseau, existent-ils et sont-ils adaptés aux missions confiées à la délégation ?

Les entretiens menées avec les différents acteurs et partenaires de l'OTE et de ses délégations régionales (directions régionales, unités locales de prévoyance sociale, délégués de la protection de l'enfance, centre régional de santé de la reproduction, etc..) ont révélé d'une part l'absence d'un organigramme clair décliné en fonctions et tâches et un manque au niveau des ressources humaines et matérielles handicapant la réalisation des missions confiées aux délégations. Pour les ressources matérielles, force est de constater une insuffisance dans l'aménagement et l'équipement de certains locaux des délégations régionales de l'OTE. Par ailleurs, pour les ressources humaines, le problème se pose aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Par ailleurs, nous avons constaté, en dehors du délégué, une inadéquation entre les qualifications et les exigences minimales de la mission confiée à la délégation. Dans certains cas nous avons enregistré une sous-utilisation des ressources humaines vu leurs incapacités à assurer certaines tâches. Dans l'ensemble, le personnel est non seulement inadapté mais aussi à faible qualification. Les délégués ont le mérite de pouvoir assurer leurs fonctions en puisant dans des ressources humaines et matérielles pas toujours suffisantes et adaptées.

Outre le problème de qualification et/ou d'inadéquation, nous avons enregistré aussi l'absence de certains postes clés indispensables pour mener à bien certaines missions de la délégation, telles que le traitement des données statistiques, l'analyse et le reporting de même que certaines fonctions liées à l'écoute et l'orientation telles que le poste d'assistant(e) social(e) ou psychologue.

Le renforcement des capacités vise à doter des délégations régionales de l'OTE des moyens nécessaires pour accomplir correctement leurs fonctions, clairement définies et que nous avons présentées précédemment. Un effort d'encadrement, de formation et d'information des migrants et des membres de leurs familles présents au pays, est donc motivé par les recommandations qui suivent. Les délégués doivent assurer la diffusion auprès des migrants et des membres de leurs familles, les informations utiles sur leurs droits et devoirs, fournir en plus un encadrement juridique et financier des familles. Il faut impérativement promouvoir la migration organisée et surtout former les migrants avant leur départ.

Vu ce qui précède nous exposons dans ce qui suit les principales orientations en relation avec le renforcement des capacités des délégations régionales de l'OTE.

Axe 2.1

Elaboration de programmes de formation et de mise à niveau

Nous recommandons :

1/ que des efforts dans la formation continue soient optimisés par l'adoption d'un profil de sélection des futurs délégués régionaux qui inclue une formation d'assistant social en insistant sur le rôle primordial de coordonnateur de services ;

2/ qu'il soit procédé à un inventaire individualisé de la formation de chacun des délégués et de leurs assistants qui sont en fonction, incluant à la fois la formation antérieure à leur engagement et la formation continue, si elle a eu lieu, afin d'évaluer les besoins particuliers de chacun et d'assurer les mises à niveau requises particulièrement en matière de:

- formation sociale et juridique;
- travail en réseau en particulier avec la société civile;
- techniques de communication, d'entretien et de médiation;
- psychologie de l'enfant;
- gestion et administration.

Cette formation présentera aussi les «meilleures pratiques» relatives aux diverses problématiques à l'égard desquelles les délégués sont appelés à intervenir ;

Par ailleurs, les formations devraient couvrir la maîtrise de la législation et la réglementation en lien avec les problématiques qui pourraient concerner les migrants et leurs familles telles que:



- les conventions bilatérales en matière de sécurité sociale et d'assurance maladie;
- les programmes sociaux qui ciblent les familles nécessiteuses;
- les programmes et avantages accordés aux migrants pour promouvoir l'investissement;
- etc.

Axe 2.2

Revoir l'organigramme et engager des ressources humaines spécialisées

Nous recommandons que les fonctions suivantes soient retenues dans le nouvel organigramme des délégations régionales en précisant chaque fois la fonction et les tâches à accomplir dans le cadre des nouveaux protocoles de travail en réseau recommandés dans le présent rapport:

- un(e) assistant(e) au délégué régional;
- un agent spécialisé dans l'écoute et l'orientation;
- un statisticien analyste;
- au moins un(e) assistant(s) social;
- un(e) psychologue;

Pour chaque fonction, une fiche métier devrait préciser les compétences requises et les tâches à accomplir en interaction avec les autres intervenants.

En particulier, le statisticien analyste a un rôle important de recueil des données sur les familles des migrants soit moyennant l'échange d'informations avec les différents partenaires du réseau (Organisation de la société civile, DPE, DRAS, DRE, etc..) soit à l'occasion d'une enquête terrain. Son rôle est primordial et ne se limite pas au stockage des données mais aussi au traitement et à l'analyse selon des exigences bien établies par la hiérarchie en coordination avec les délégués régionaux.

Axe 2.3

Engager les moyens matériels nécessaires

Nous recommandons que certains moyens matériels nécessaires soient assurés aux délégations régionales de l'OTE, notamment:

- la disponibilité en tout temps d'au moins un véhicule de fonctions en état de marche; plus d'un véhicule pour les délégations à couverture géographique étendue,
- la disponibilité des unités informatiques fonctionnelles;
- l'accès à des logiciels informatiques spécialisés;
- la mise en place d'un système d'information en réseau avec l'OTE au niveau central et avec les autres délégations régionales. Ce système évoluera pour intégrer d'autres administrations partenaires (CNAM, CNSS, DRAS, DPE, etc..);

Axe 2.4

Doter les délégations des moyens de communication et de sensibilisation

Dans le domaine de la sensibilisation et de la communication, et au-delà des actions ponctuelles, nous proposons d'appuyer les délégations régionales en matière de communication et de sensibilisation et ce par l'organisation d'un forum annuel régional sur la migration qui impliquerait les différents acteurs concernés:

- Associations locales et étrangères;
- Collectivités locales;
- Les administrations régionales partenaires;
- Les migrants et leurs familles;
- etc.

Le forum est une occasion de rencontre annuelle qui vise à établir les liens entre les différents intervenants et ce pour échanger et nouer les relations en vue de débattre sur les solutions aux problèmes en vigueur. Cet espace d'échanges permet alors d'alimenter les réflexions, selon une approche participative, sur les stratégies régionales en matière de suivi et accompagnement des familles des migrants présentes en Tunisie. Cette tradition permet aussi de rapprocher les acteurs de l'administration et de la société civile ce qui est de nature à faciliter les actions des délégués.

Recommandation n°3

En relation avec les droits de sécurité sociale et de l'assurance maladie

Les entretiens que nous avons conduits avec les représentants des organismes de sécurité sociale et d'assurance maladie dans les régions nous ont permis de mettre en évidence l'avancée en matière de coordination dans le domaine de la sécurité sociale entre la Tunisie et les principaux pays de destination des migrants tunisiens. Toutefois, une population importante de migrants tunisiens expatriés notamment dans les pays du Golfe, les pays de l'Europe de l'Est et les pays de l'Amérique du Nord demeure exclue des conventions bilatérales. Par ailleurs, certaines conventions bilatérales méritent une révision au niveau de certains articles pour une meilleure garantie des droits des migrants et surtout de leurs familles restées au Tunisie. D'autres conventions, à l'instar de celle avec la Libye, devraient être renégociées pour assurer les droits des migrants et leurs familles surtout les travailleurs indépendants et non permanents et/ou saisonniers. Enfin, il semble que la communication sur les droits sociaux et la vulgarisation du contenu des conventions bilatérales gagneraient à être plus efficace pour une meilleure couverture des droits sociaux des populations.

Vu ce qui précède, nous recommandons:

1. d'accélérer la conclusion de conventions bilatérales avec les pays du Golfe, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Nord;
2. de revoir les conventions bilatérales avec la Libye pour une meilleure protection sociale et une meilleure couverture santé des migrants et leurs familles restées au pays tout en tenant compte de la nature de la migration saisonnière et non permanente de beaucoup de tunisiens vers la Libye;
3. d'inclure les travailleurs indépendants dans le champ des personnes protégées dans les conventions bilatérales avec la Belgique, le Maroc et la Lybie;
4. de revoir le texte de la convention bilatérale avec l'Italie et d'autres pays, se référant aux paiements des allocations familiales en précisant que le bénéficiaire devrait être celui dont les enfants sont à charge (la mère) comme c'est le cas de la convention avec la France. Ceci est de nature d'éviter le risque de défaut de transfert de l'argent par le père à sa famille en Tunisie surtout dans un contexte de conflit conjugal ou familial;
5. de renégocier le principe d'exportation des prestations de soins pour les membres de famille demeurant en Tunisie dans le cadre de conventions bilatérales avec certains pays qui interdisent l'exportation des prestations de soins vers le pays d'origine (Tchéquie, la Grèce, la Suisse et l'Autriche); de même, en ce qui concerne les allocations familiales pour les enfants demeurant en Tunisie dans le cadre de la convention avec l'Autriche et le Luxembourg;
6. de communiquer sur les droits de sécurité sociale et d'assurance maladie auprès des migrants et de leurs ayants droits demeurant au pays d'origine. En particulier la communication devrait porter sur le régime de retraite facultatif spécifique aux résidents à l'étranger expatriés dans des pays dont les systèmes de sécurité sociale n'admettent pas l'égalité de traitement entre les nationaux et les non nationaux et lorsque ces pays ne sont pas liés, à la Tunisie par une convention bilatérale de sécurité sociale. C'est le cas de beaucoup de travailleurs non permanents en Libye qui ne bénéficient pas de la sécurité sociale. Ces travailleurs, peuvent



adhérer au régime facultatif pour recouvrer leurs droits;

7. d'organiser périodiquement (au niveau régional) des journées de formation et d'information pour les partenaires concernés par la question migratoire (associations des migrants, migrants et leurs familles, délégués régionaux, assistant social, agents de sécurité sociale, agents de l'assurance maladie, etc...) en matière des droits sociaux des migrants et de leurs familles.

Recommandation n°4

En relation avec les services rendus par les autres partenaires institutionnels

Rappelons que le travail en réseau ne réussit que lorsque les partenaires seraient capables de s'offrir mutuellement la collaboration attendue ce qui suppose une mise en adéquation des ressources matérielles et humaines de tous les partenaires avec les objectifs opérationnels du réseau. Dans ce qui suit, nous présentons les principales orientations que devraient suivre les différents partenaires en vue de bien coordonner leurs activités avec les délégations régionales de l'OTE en matière de suivi et d'accompagnement des familles des migrants.

I. Direction Régionale des Affaires Sociales

Dans le cadre du protocole 1 et 2 (voir recommandation 1) la direction régionale des affaires sociales est appelée à coordonner avec la délégation régionale de l'OTE, les unités locales de promotion sociale, la direction régionale de l'éducation et le délégué régional de protection de l'enfance et les établissements de santé au niveau régional. L'objectif étant de partager l'information sur le cas des familles des migrants et leurs enfants et d'apporter à ces familles l'assistance appropriée.

Ainsi pour une meilleure coordination avec les partenaires nous recommandons:

1. De mettre en place en coordination avec l'OTE un système d'information permettant d'identifier les familles des migrants et ce en concertation avec la délégation régionale de l'OTE et les Unités locales de la Promotion Sociales et la Direction Régionale de l'Education par l'intermédiaire de son réseau des établissements scolaires. Les données seront partagées avec tous les partenaires;

2. De concevoir des programmes spécifiques aux familles des migrants en difficultés (migration illégales, non régulière, séparation, abandon, migrants retraités de retour¹⁶, mères isolées, notamment en milieu rural, suite à la rupture de la relation avec le fils et la suspension de l'envoi de l'argent,...). Beaucoup de leurs problèmes sont spécifiques notamment sur les plans identitaire, culturel, émotionnel, adaptation à la société, réadaptation à la vie de famille pour les retours, emploi et réinsertion professionnelle, assistance à l'école, etc..). Dans certains cas, une collaboration avec le Ministère de la Santé Publique en matière de santé mentale et de soins psychosocial s'avère indispensable pour une meilleure efficacité de l'assistance aux familles vulnérables. Dans ce cas, des conventions pourraient aider à institutionnaliser la collaboration entre les services sociaux et les services publics ou privés de santé en matière d'assistance médicale et/ou psycho sociale dans les cas les plus complexes.

16 - Ces retraités de retour, n'ont peut être pas besoin d'argent (ils ont leurs prestations de retraites), mais ils ont besoin que l'on s'occupe d'eux sur d'autres plans culturel et social.

3. De renforcer les capacités matérielles et humaines des directions régionales et des unités locales de promotion sociales en particulier les unités mobiles. Pour les ressources humaines, nous recommandons d'engager en urgence des compétences spécialisées en assistance sociale et en psychiatrie;

4. De revoir l'allocation des ressources entre les unités locales de promotion sociale qui couvrent toutes les délégations de la Tunisie avec des moyens presque identiques pour chaque délégation et pourtant les délégations sont très hétérogènes sur le plan démographique (allant de 5000 habitants à plus de 90 000 habitants pour certaines délégations).

II. Direction Régionale de l'Education

Dans le cadre du protocole 2 (voir recommandation 1) la direction régionale de l'éducation et ses structures sous-tutelle sont appelées à coordonner avec la délégation régionale de l'OTE, le délégué régional de la protection de l'enfance et la direction régionale des affaires sociales. L'objectif étant de partager l'information sur les enfants des migrants fréquentant les établissements scolaires en Tunisie et d'intervenir pour apporter des solutions en termes de réintégration pour le cas des abandons scolaires et d'assistance pour le cas des enfants à risque de décrochage. Les solutions apportées peuvent être de plusieurs natures: appui pédagogique, assistance scolaire, assistance sociale et psychologique, protection dans le cas d'un enfant en danger menacé dans son intégrité physique et moral, etc... Dans ce contexte, et vu les difficultés mises en évidence dans la partie diagnostic de ce rapport nous recommandons:

1. D'appuyer les directions régionales de l'éducation nationale à la mise en place d'un système d'informations permettant d'identifier les enfants des migrants et ce en concertation avec la délégation régionale de l'OTE et les établissements scolaires. Les données seront partagées avec tous les partenaires et ce sur la base d'un même canevas (voir protocole 2 de la recommandation 1) qui comporte entre autre la signalétique de l'enfant, ses résultats scolaires, la moyenne de la classe, etc.... Le système d'information partagé avec la Délégation régionale de l'OTE servira à développer des outils de veille du risque de décrochage scolaire des enfants de migrants et ce par le suivi de cohortes en se référant à des indicateurs de performance scolaire;

2. D'appuyer le travail de la Cellule d'Action Sociale Scolaire (CASS) au sein des établissements scolaires en la dotant des moyens matériels (déplacement) et des outils de suivi évaluation adaptés tout en apportant l'assistance nécessaire en matière de formation. La formation devrait insister sur la spécificité des problèmes rencontrés par les enfants des migrants. Comme précisé dans le diagnostic, dans certains cas, la migration semble renforcer l'abandon scolaire, notamment des garçons, et provoque la déconcentration de l'enfant et la perturbation du suivi de ses études dans l'attente d'une émigration. De même en ce qui concerne la situation difficile des enfants de retour, scolarisés dans d'autres systèmes et qui éprouvent des difficultés à s'adapter au système scolaire tunisien; ou des difficultés d'ordre psychologique de l'incompréhension de la décision de retour prise par leurs parents. Ces enfants, présents ou de retour, devraient bénéficier de programme d'assistance spécifique par les CASS. Le reporting des CASS devrait être partagé avec le Délégué Régional de la Protection de l'Enfance et avec la Délégation Régionale de l'OTE en ce qui concerne le cas des enfants de migrants à problème;

3. De faire des campagnes de communication non seulement auprès des enfants mais aussi auprès des parents et des familles. Des campagnes axées sur la responsabilisation de la famille avec un coaching des parents sur l'éducation de leur enfants en l'absence du père (et ou de la mère);

4. D'évaluer l'expérience aussi bien des écoles publiques installées dans les pays d'accueil que des programmes pédagogiques et culturels au profit des enfants des migrants au cours des vacances.



III. Le Délégué Régional de la Protection de l'Enfance

Rappel des constats:

En matière de suivi des enfants des migrants, les Délégués Régionaux de la Protection de l'Enfance n'entretiennent aucune relation ni avec les délégués ni avec les autres institutions (Direction Régionale des affaires Asociales, Direction Régionale de l'Education, Unités locales de Promotion Sociale, Etablissements de santé, etc...).

Nous recommandons dans le cadre des Protocoles du travail en réseau:

1. D'établir et renforcer le réseautage entre les DPE, les services sociaux, l'OTE et les ONGs pour identifier, prévenir et prendre en charge les situations de vulnérabilités ou d'exploitation et ce en facilitant l'accès des DRPE aux services et personnels existants des différentes institutions locales telles que les Etablissements de santé, les Unités Locales de Promotion Sociale (ULPS) et les Centres Intégrés Jeunesse et Enfance (CIJE);
2. De permettre aux DRPE d'accéder aux informations sur les enfants en général et les enfants des migrants en particulier selon un canevas normalisé et ce dans le cadre des protocoles 1 et 2. Le partage d'informations avec les différents partenaires facilitera la collaboration entre les différents intervenants. En particulier la collaboration avec l'OTE d'une part, les ULPS (Unités Locales de Promotion Sociale), les CASS (Cellule d'Action Social Scolaire) et les associations d'autre part permet de promouvoir la prévention et de renforcer l'impact de l'intervention pour le cas d'enfants en difficultés (scolaire, psycho sociale, etc..),

IV- Ministère de la Santé Publique et ses établissements sous-tutelle

Dans le domaine de la santé, nous recommandons:

1. Qu'une coordination plus efficace soit mise en œuvre entre les établissements sous-tutelle du ministère de la santé et les délégations régionales de l'OTE pour permettre le partage de l'information sur les familles des migrants;
2. Que le Ministère de la Santé Publique, via ses établissements sous-tutelle (ONFP - Centre Régional de Santé de la Reproduction - Centre de Santé de Base), procède à la mise en place d'une base de données sur les familles des migrants; l'exploitation des données permettrait dans un premier temps de faire une typologie des familles des migrants. Dans un deuxième temps, des programmes de soins spécifiques qui seront conçus pour le suivi médical des familles des migrants souffrant ou pas de problèmes de santé (en particulier les femmes et les enfants). Des programmes spécifiques cibleraient aussi, sans les stigmatiser, les migrants de retour pour la réalisation d'un bilan de santé gratuit (programmes qui permettraient de lutter contre les MST);
3. Que les centres régionaux de santé de la reproduction multiplient leurs actions terrains particulièrement en ciblant les familles des migrants notamment en matière d'information sur le planning familial. Ceci nécessiterait un renforcement des capacités humaines (plus d'animatrices, accompagnement par un psychologue, sociologue) et matérielles (moyens de transport, équipement médical, etc.);
4. Que le Ministère de la Santé Publique, via ses établissements sous-tutelle (Etablissements de santé) et en coordination avec les ULPS (Unités Locales de Promotion Sociale) intervienne pour agir en urgence en matière de santé mentale et de soins psychosocial en direction des familles affectées par la mort d'un migrant naufragé et des jeunes migrants irréguliers ayant souvent versés dans la délinquance. Ces derniers ont un besoin urgent en matière d'assistance à la réhabilitation sociale suite à leur expulsion ou retour forcé en Tunisie;
5. Que le Ministère de la Santé Publique, via ses établissements sous-tutelle, animent en coordination

avec les délégations régionales de l'OTE des campagnes d'information et de communication périodiques sur les dits programmes spécifiques en matière de santé physique et mentale et en matière de soins psychosocial qui ciblent les migrants et leurs familles restées au pays;

V - Institutions d'accompagnement et d'appui à l'investissement

Rappel des Constats

Les fonds transférés par les migrants tunisiens au-delà de leurs destinations pour une assistance aux familles restées aux pays, devraient être mieux valorisés, pour contribuer au développement économique et ce par une meilleure mobilisation de ces fonds vers les projets productifs. Toutefois, rappelons que plusieurs difficultés ont été mises en évidence lors de nos entretiens dont nous citons :

1. Le manque d'accompagnement lors de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine;
2. Le manque d'accompagnement lors du lancement et du suivi des projets, et surtout une très grande difficulté d'obtention de financements complémentaires, que ceux-ci soient sous la forme de crédits ou de subvention;
3. Une lourdeur administrative (délais d'obtention d'autorisation, méfiance) et une multiplication des intervenants qui souvent se contredisent au niveau des procédures et formalités exigées.
4. Enfin, l'éloignement du migrant et l'impossibilité de sa participation à la gestion effective du projet représentent aussi des facteurs dissuasifs à l'investissement en Tunisie. En effet, la gestion du projet en Tunisie promu par le migrant résident à l'étranger est souvent déléguée en partie ou en totalité à un tiers (un ami, un membre de la famille, etc..) ce qui pose alors des problèmes de confiance, de fiabilité et d'intégrité de cet intermédiaire;

Au vue de ces insuffisances et dans la perspective de simplifier les formalités et démarches relatives aux investissements des TRE, nous recommandons d'introduire les incitations suivantes au profit des TRE :

Axe 4.1.

Des incitations à la formalisation et la facilitation des transferts de fonds

De prime abord, pour drainer plus de transferts et réduire la part de l'informel, certaines mesures se rapportant à l'environnement même des transferts peuvent apporter des solutions. Les mesures devraient réduire le coût de transactions et améliorer le rendement du placement de l'argent via les circuits formels. Dans ce domaine, la Tunisie accorde des avantages aux TRE par la possibilité d'ouverture de comptes bancaires en devise ou en dinars convertibles garantissant la gestion des opérations en devises, au débit et au crédit, en évitant le risque de change et bénéficiant de la gestion des comptes à distance sans aucune limite au niveau des transactions vers l'étranger.

Toutefois, au-delà de l'évitement du risque de change, ces comptes n'offrent pas suffisamment d'avantages particuliers en matière de bonification. Dans ce domaine, et en vue d'inciter les tunisiens résidents à l'étranger d'utiliser davantage les canaux officiels de transferts de fonds, nous préconisons à l'instar des politiques suivies au Maroc et en Turquie¹⁷ de généraliser la bonification des taux de rémunération des comptes migrants. Certaines

17 - En Turquie, la banque centrale, offre la possibilité aux migrants d'ouvrir un compte dans la devise de son choix ; elle prend en charge



banques en Tunisie¹⁸ le font déjà pour les comptes épargne logement avec des bonifications allant de 0,5% à 0,75%.

Axe 4.2.

Des mécanismes de garantie et des fonds de co-développement pour une meilleure valorisation des fonds pour la création de projets

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la partie diagnostic, aujourd'hui la plupart des migrants investisseurs s'appuient essentiellement sur leur propre épargne, constituée dans le pays d'accueil, pour financer leurs projets. Dans certains cas, cela ne suffit pas et il leur faut donc recourir au crédit. En Tunisie, les migrants rencontrent de grandes difficultés pour obtenir des crédits, en particulier lorsqu'il s'agit d'investissement industriel ou agricole. Si aujourd'hui, les banques n'octroient pas des crédits d'investissements aux migrants, elles invoquent deux grandes raisons:

- L'absence de dispositif de garantie adapté;
- La méconnaissance de l'emprunteur migrant par l'établissement prêteur.

Pour le problème de la garantie, il est évident qu'aucune institution financière ne prête pour des projets sans garanties qui peuvent être de différents types : garanties personnelles ou par un tiers, ou garanties hypothécaires, ou par caution mutuelle. Le problème est beaucoup plus significatif pour les migrants pour lesquels les banques n'ont aucune information sur leurs situations financières ou leur patrimoine accumulé à l'étranger et qui ne représente pas sur le plan légal une garantie qui permettrait à la banque en Tunisie de s'assurer de la solvabilité du migrant. En effet dans le cas d'un migrant bancarisé à l'étranger, la banque sollicitée pour un prêt en Tunisie n'a pas de connaissance directe de son emprunteur - elle ne connaît de lui au mieux que ses activités financières locales dans le cas où il a un compte bancaire en Tunisie. Ainsi les banques en Tunisie ne prennent pas le risque de prêter aux résidents à l'étranger puisqu'elles ne détiennent aucune information sur le demandeur. Certaines banques proposent des services adaptés en matière de crédit à l'investissement mais spécialement aux migrants de retour qui s'installent en Tunisie.

Ces contraintes font que les migrants qui souhaitent faire des projets d'envergure en Tunisie se trouvent souvent dans l'incapacité de boucler leurs schémas de financement vu la complexité voir l'impossibilité d'accéder aux crédits par le système bancaire. Ces migrants, qui n'ont pas non plus suffisamment de patrimoine en Tunisie et/ou que leurs membres de familles vivent déjà dans la vulnérabilité financière ne peuvent apporter les preuves de garanties suffisantes pour promouvoir leurs projets et ce même dans le cas où le migrant inscrit le projet au nom de l'un des membres de la famille résidante en Tunisie. Dans ce cadre, nous recommandons de mener une étude approfondie sur l'Etat des lieux des pratiques de collaboration inter bancaire transnationale en matière de financement et de garantie en vue de proposer les dispositifs les plus appropriés en tenant compte de l'état de la réglementation en Tunisie et dans les principaux pays de destination des migrants tunisiens. Dans ce qui suit, nous présentons les grandes orientations en matière d'appui au financement des projets des migrants en Tunisie.

Une collaboration inter bancaire pour une meilleure garantie des crédits:

Pour assurer la garantie sur les crédits à octroyer aux TRE, il convient de rechercher d'autres types de couverture des risques et il serait logique d'utiliser l'épargne accumulée par les migrants dans le secteur bancaire du pays d'accueil comme source de refinancement à moyen ou long terme dans le pays d'origine. L'épargne dans les pays d'accueil jouera alors le rôle d'une garantie pour l'octroi de prêts par le secteur bancaire en Tunisie. Dans ce domaine, et à partir des réglementations existantes, il s'agit de créer des ponts entre les transferts d'argent des migrants et les institutions financières, qui peuvent soutenir les initiatives de développement social

les frais d'ouverture et bonifie le taux d'intérêt de 50 points de base par rapport au marché, pour la même maturité (1 à 3 ans). Dans certains pays, comme au Cap Vert, la réglementation bancaire permet d'offrir des comptes en devises à vue, et à terme, en proposant des taux de rémunération sensiblement supérieurs non seulement aux taux du marché local, mais également à celui du marché des pays d'accueil des migrants (US et France où sont localisés la plupart des migrants).

18 - C'est le cas de l'UBCI avec son plan d'épargne proprio

et entrepreneurial des migrants et de familles ou communautés en Tunisie. (Voir ANNEXE IV pour quelques expériences internationales).

L'institution financière qui détient l'épargne du migrant tunisien à l'étranger, pourrait, par exemple, contribuer à un refinancement du crédit accordé dans le pays d'origine ce qui résoudrait en partie le problème de la garantie. Le refinancement pourrait prendre la forme d'un partage de crédit au niveau de la trésorerie et du risque ou d'une ligne de crédit spéciale dédiée par la banque du pays d'accueil à la banque en Tunisie. Ces montages nécessiterait la mise en place d'un dispositif de régulation qui suppose un partenariat étroit entre les institutions de gouvernance bancaire en Tunisie et dans le pays d'accueil (en l'occurrence les banques centrales) permettant de cadrer les conventions de refinancement entre l'institution bancaire détenant l'épargne du migrant dans le pays d'accueil et l'institution bancaire d'octroi du crédit au migrant pour un projet en Tunisie. Le fait que plusieurs banques de la place sont détenues en partie par des banques étrangères (UIB (Société Générale), UBCI (BNP), etc.), la collaboration bancaire ne devrait pas poser de contraintes techniques majeures du moins pour les TRE bancarisées à l'étranger auprès de ces banques. Ces collaborations pourraient aussi être consolidées par l'encouragement à la création de représentations d'établissements financiers tunisiens dans les pays d'installation du migrant.

Un fond pour le co-développement (Investissement et Garantie)

Au-delà de la coordination bancaire, des fonds de garantie pourraient aussi apporter une solution et ce dans le cadre d'un dispositif qui prévoit des projets de co-développement entre gouvernements des pays d'origine et d'accueil. Ces projets devraient faire l'objet d'un accompagnement rigoureux et d'une coordination efficace entre les gouvernements et cela dans le cadre de convention bilatérale de co-développement voir même par la mise en place d'un fonds commun de co-développement entre la Tunisie et le pays d'accueil du migrant. Ces projets nécessiteraient une redynamisation des actions diplomatiques pour réussir à conclure des conventions en la matière avec les principaux pays partenaires mais aussi un réseautage avec les ONG au niveau international et avec les associations et fonds au niveau local (voir ANNEXE IV pour quelques expériences internationales)

Ce fond¹⁹ d'investissement et de garantie pourrait aussi contribuer à l'aide au retour des migrants, qu'ils aient un emploi ou non et désirant rentrer définitivement en Tunisie en vue de créer un projet. Ce fonds permettrait ainsi d'aider les tunisiens, qui étaient peu accompagnés à ce jour. Dans la mesure du possible, l'aide au retour pour projets financera directement des actions concrètes, comme le financement d'équipements en cas de création d'entreprise.

Axe 4.3.

Une nouvelle vision de l'accompagnement par une meilleure attractivité des fonds pour le développement en Tunisie

Le tunisien résident à l'étranger (TRE) qui désire investir aujourd'hui en Tunisie doit s'occuper seul de toute la procédure qui, même simplifiée grâce au guichet unique, par exemple, reste complexe. Souvent les migrants investisseurs sont très pressés et ne peuvent consacrer que des courts séjours pour les formalités. Un grand nombre de ceux qui cherchent à investir dans le secteur industriel ou dans l'agriculture et qui désirent recourir aux institutions d'appui à l'investissement, sont issus des nouvelles vagues de migration (moins de 10 ans). Ils ne sont pas forcément dans une logique de retour définitif ou ils sont en phase de le préparer. La mobilisation des investissements de ce type de migrants nécessite alors une vision basée sur un accompagnement plus personnalisé avec une assistance administrative effective et des conseils et études de grandes qualités. Certains TRE rencontrés disent avoir besoin d'être informé mais surtout d'être séduit et accompagné par un vrai projet pour le développement de leurs régions. Ainsi, nous recommandons:

- Le renforcement des représentations consulaires en moyens humains et financiers afin de promouvoir

19 - La création de fonds d'investissement, avec une participation du secteur privé, qui appuie les projets des migrants et leurs associations, tels que la Fondation Hassan Ilou le Fonds d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur contribue aussi à la consolidation des investissements des migrants dans leurs pays d'accueil.



et mieux stimuler la contribution des TRE au développement en Tunisie. L'objectif étant d'assurer une proximité aux migrants par l'offre de services d'accompagnement de qualité en matière d'information sur les opportunités de projets, de conseil en montage de projet, de management, de financement, de fiscalité, etc.);

- La création de sites web permettant de mettre en réseau les compétences tunisiennes à l'étranger en vue de les mobiliser pour le conseil, l'expertise et l'investissement en Tunisie, à l'image des expériences marocaines (FINCOME). Par ailleurs, nous recommandons l'appui à la promotion des initiatives visant à créer et renforcer les liens entre les communautés de migrants et les ONG de coopération au développement. Ces actions sont susceptibles de bien canaliser les fonds vers l'investissement et le développement en Tunisie;
- La simplification des procédures administratives afin d'éviter la lenteur de traitement des dossiers. L'idée consisterait alors à créer, au niveau régional²⁰, un organisme qui regroupe les services de tous les intervenants "la maison de l'investisseur". A moyen terme, la fusion de toutes les institutions intervenant dans le processus d'investissement est une solution adéquate en matière d'appui à l'investissement en général et à l'investissement des TRE en particulier.

Recommandation n°5

En relation avec la société civile : les associations

Le diagnostic des actions en matière de travail associatif nous a permis de mettre en évidence les déficits de capacité de gestion et de mobilisation de ressources couplés par une absence de travail en réseau que ce soit entre associations ou avec les collectivités et les administrations locales et une quasi-absence d'actions médiatiques d'envergure. Ces faiblesses handicapent les associations dans la réalisation d'actions avec un impact réel et durable sur les populations cible et risquent de mettre en cause la crédibilité de leurs actions aux yeux de ces populations et des partenaires institutionnels ce qui est de nature à affaiblir leurs rôle de plaidoirie auprès des décideurs.

Nous déplorons en Tunisie actuellement un réel manque de l'adhésion de la majorité écrasante des Tunisiens au travail associatif. Un effort médiatique est nécessaire pour diffuser la culture associative auprès des citoyens tunisiens (le volontariat, le devoir d'aider les plus démunis). Ce déficit se fait sentir au niveau des dons insuffisants des citoyens en faveur des associations. Il se fait surtout sentir au niveau d'une faible participation et surtout de la part des compétences.

Les domaines prioritaires concernant le renforcement des capacités des associations se situent donc à deux niveaux :

- La gestion des associations (organisation, formation, communication interne et externe, mobilisation, gestion de projets, réseautage, etc.);
- Le réseautage associatif national et transnational et l'institutionnalisation des outils de concertation et de coordination avec les administrations locales.

Axe 5.1

La gestion des associations

La gestion des associations en général et celle des associations intervenant dans le domaine de la migration devrait faire l'objet d'un renforcement des capacités humaines à tous les niveaux. Si la dimension de la formation devrait se positionner en tête des priorités elle devra se décliner à son tour, en plusieurs aspects couvrant notamment :

20 - A l'instar du guichet unique de l'OTE au niveau central.

- La capacité des associations à fédérer les aspirations des migrants et de leurs familles: À ce niveau, les associations devraient être sensibilisées et formées sur l'importance du travail de proximité et de l'ancrage sur le vécu des migrants et de leurs familles pour gagner en confiance vis-à-vis des autorités et renforcer ainsi leurs pouvoir de négociation dans le cadre d'un éventuel nouveau dispositif institutionnel de concertation (voir plus loin Axe 5.2). En matière de proximité aux populations vulnérables, et dans le cadre de cet axe, il est important de mobiliser et sensibiliser la société civile en vue de s'organiser et créer des associations et ce essentiellement pour les catégories suivantes:

- o Les retraités de retour en Tunisie
- o Les familles de migrants présentes au pays

- La planification et l'organisation stratégique de l'association:

Le manque de vision, de visibilité des actions, de stratégie déclinées en missions; semble être une faiblesse majeure du travail associatif en matière d'accompagnement des migrants et de leurs familles demeurant en Tunisie. Des formations spécifiques en la matière à l'occasion d'un workshop présentant les meilleures pratiques internationales devraient donner plus de visibilité, de créativité aux associations en Tunisie. Des associations qui ont la capacité de faire des projections à moyen et long terme de leurs actions seraient plus capables, que d'autres, de drainer des financements pour leurs projets et sont à même de peser dans un dialogue politique constructif.

- La gestion opérationnelle de l'association :

Dans le domaine de la gestion opérationnelle, force est de rappeler que la majorité des associations travaillent principalement grâce à des bénévoles parmi les membres de l'association ou de ses adhérents. Nous considérons que le travail basé sur le bénévolat est une force surtout pour les associations naissantes puisque la vie associative repose essentiellement sur le bénévolat. Toutefois, le professionnalisme devient une nécessité pour le développement de l'association et la pérennisation de ses actions ce qui est en soit un gage de confiance et de crédibilité aussi bien aux yeux des citoyens qu'à ceux des autorités locales et nationales. Toutefois, le professionnalisme qui suppose que l'association fasse appel à des permanents, ne semble pas être l'urgence pour certaines associations que nous avons rencontrées qui sont défailtantes déjà en matière d'élaboration d'une vision, d'une stratégie et des missions concrètes.

En général en matière de qualification de capital humain des associations, il est urgent d'inscrire dans le programme de renforcement des capacités des associations, une composante relative aux axes suivants:

- Gestion administrative;
- Réseautage local (entre associations et avec les autorités locales)
- Réseautage international (ONG - Intégration des réseaux d'associations de migrants dans les pays d'accueil - Jumelage avec des associations de migrants tunisiens basées à l'étranger;)
- Formation de base (juridique, sociale) - conventions internationales sur la migration, - code de protection de l'enfant, etc;
- Formation de base sur les programmes sociaux;
- Formation sur les conventions bilatérales de la Tunisie en matière de sécurité sociale, etc;
- Technique d'écoute, orientation, communication;
- Gestion de projets depuis la formulation jusqu'au montage financier;
- Gestion de projets en consortium (avec d'autres associations locales ou à l'étranger)
- Recherche de fonds (subvention, ONG, bailleurs de fonds, etc..);
- etc.

En définitif, le renforcement de capacités des associations devrait aussi s'inscrire dans une logique de mise en place de partenariat avec les associations en Tunisie et à l'étranger. Ce réseautage est indispensable pour garantir l'efficacité des actions menées en fonction des ressources disponibles. Il permet surtout aux associations de disposer de ressources financières, qu'elles ne seraient pas capables de mobiliser sans projets



claires et partenaires crédibles. Le renforcement de capacités des acteurs associatifs devrait surtout s'orienter vers une professionnalisation de l'intervention et la gestion de problématiques spécifiques aux enfants et femmes vulnérables.

Axe 5.2

Réseautage associatif national et transnational et institutionnalisation des outils de concertation et de coordination avec les acteurs locaux en matière de migration et de développement

a- Contrôle et déontologie:

Au niveau de chaque région, les associations devront trouver les moyens de s'organiser en structure locale regroupant les associations intervenant sur les mêmes axes, sur la question migratoire en ce qui nous concerne. Cette structure peut être rattachée dans un deuxième temps à une organisation nationale fédératrice. Cette proposition est revenue souvent lors de nos entretiens, cependant nous avons constaté une grande méfiance des associations les unes envers les autres, méfiance basée essentiellement sur deux aspects. Il s'agit d'abord d'une demande récurrente de vérification des sources de financement d'associations et cela en relation avec leurs actions souvent considérées comme politisées. Ensuite, certaines associations sont accusées d'avoir profité de leur statut d'association pour l'exploitation financière de la misère des gens: des associations se font rémunérer pour les services rendus aux migrants ou aux membres de leurs familles. C'est dans ce sens qu'un contrôle interne des activités des associations a été réclamé par plusieurs associations appelant aussi à établir un "comité d'éthique" dans le cadre d'une structure fédératrice des associations pour s'assurer d'un minimum de cohérence déontologique dans l'action associative.

b- Réseautage entre associations locales et associations de migrants à l'étranger

Par ailleurs, précisons que, certaines associations sont inscrites aujourd'hui dans une logique de coopération internationale, avec des associations étrangères (Françaises ou Italiennes essentiellement) sans que cela ne soit formel. Les associations inscrites dans ce type de réseautage communiquent faiblement à son propos et ne cherchent pas à élargir leur réseau. Pourtant, le partenariat entre les associations en Tunisie et celles de tunisiens résidant à l'étranger, permettrait de contribuer, pas uniquement à l'amélioration des conditions de vie des membres de familles de migrants présents aux pays mais à l'amélioration de celles de leurs régions de manière générale. Ainsi, la contribution des migrants pourrait davantage être utile lorsque ceux-ci, et certains le font déjà, investissent dans l'amélioration tout particulièrement des services de santé ou du système scolaire de leur région. L'acquisition et la distribution, au profit des unités de soins de la région, de matériaux médicaux, paramédicaux, d'ambulances ou de médicaments est de nature à améliorer les services de santé de la région mais nécessite une coordination avec les directions de la santé. Cette contribution peut aussi dépasser les limites de la région d'origine des migrants pour couvrir d'autres régions du territoire national. Par ailleurs, l'action des migrants en faveur du système scolaire de leurs régions, peut passer par le soutien et la réalisation d'actions en faveur de l'amélioration du transport scolaire, des cantines scolaires et des infrastructures scolaires de manière générale- eau, latrines etc... Ces actions concernent le niveau primaire mais surtout le préscolaire et le collège dans les zones d'origines des migrants. Grâce au réseautage transnational et aux actions concertées avec l'administration, il serait important d'élargir aussi le soutien au système scolaire au niveau du milieu rural et zones périurbaines, pour que cela puisse bénéficier aux zones les plus vulnérables. Bien sûr cela n'empêche que ces associations participeraient en collaboration avec les institutions gouvernementales locales à des actions plus directes en faveur des enfants de migrants présents au pays, notamment pour améliorer leur intégration scolaire, améliorer leurs résultats scolaires et se prémunir contre le risque de décrochage.

c- L'institutionnalisation des mécanismes de concertation avec les acteurs publics

Comme précisé plus haut, les externalités positives escomptées de ce type de partenariat entre les associations basées en Tunisie et celles des migrants à l'étranger ne peuvent cependant être effectives qu'en coordonnant les actions avec celles des acteurs publics locaux des différentes administrations concernées. D'où l'importance de l'institutionnalisation des mécanismes et des outils de dialogue et de concertation entre société

civile et institutions publiques aussi bien au niveau central qu'au niveau local et ce à travers la promulgation des textes réglementaires. Parmi les mécanismes à mettre en œuvre en matière de renforcement de la participation des associations dans la conception des programmes de suivi et d'accompagnement des migrants et de leurs familles demeurant en Tunisie, nous recommandons de concevoir un dispositif de concertation tripartite, une sorte de comité local de suivi (CLS) composé des différents intervenants:

- Délégation régionale de l'OTE;
- Collectivités locales (membres du conseil régional, municipalités, etc..) et autres membres des administrations régionales (DRAS, DRE, DRPE, ULPS, CSR, etc.);
- Société civile représentée par la structure regroupant les associations locales les plus crédibles.

C'est au sein de ces comités locaux que se discuteront la nature de la coopération entre les institutionnels et les associations. Les besoins sont variables d'une région à une autre et une autonomie de l'action conjointe est nécessaire au niveau local. La délégation de certaines actions spécifiques à des associations, officiellement par l'Etat, peut leur conférer de la crédibilité vis-à-vis de leurs interlocuteurs et peut aussi les aider à drainer plus de fonds de provenance locale ou internationale (ONG ou autres...). Le comité peut aussi rendre compte aux directions centrales de certaines demandes des associations, notamment celles relatives à l'exonération fiscale (sur l'importation de matériel ou produits à distribuer) ou à la simplification des procédures administratives bloquant parfois l'action de ces associations. Le comité local aura aussi un rôle de suivi périodique (ie. chaque trimestre) de la situation des familles des migrants présentes en Tunisie et ce sur la base d'un reporting administratif de la situation au niveau de chaque région en retenant au préalable les indicateurs pertinents de suivi/évaluation. Le reporting devrait être élaboré par l'OTE en concertation avec les autres administrations impliquées (DRAS, DRE, DRPE, CSR, ULPS, etc..). La confrontation entre les différents intervenants, y compris la société civile, permettrait de mieux orienter les actions et programmes élaborées par les instances gouvernementales. De plus, à l'occasion de la réunion de ces comités, la société civile assurera la remontée de l'information terrain sur les situations de familles en difficultés. Un ensemble de recommandations sera élaboré par le comité en vue d'en faire le suivi pour les réunions postérieures. Les rapports de suivi au niveau de chaque gouvernorat, seront transmis à la hiérarchie en vue d'une exploitation minutieuse dans l'objectif de faire un état des lieux au niveau national.

CONCLUSION



L'étude que nous venons de présenter, porte sur l'évaluation de l'impact de la migration sur les membres des familles de migrants présents au pays. Dès le départ nous avons cherché à identifier et décrire les principales caractéristiques des membres des familles des migrants et cela compte tenu des différentes formes de la migration possibles. L'impact de la migration est ensuite développé selon ses différentes dimensions sociale, culturelle, psychologique, sanitaire, éducation et scolarisation des enfants, juridique, financière ou encore condition de vie, investissement et emploi des migrants et de leurs membres de familles. Pour atteindre ces objectifs, nous avons adopté une démarche qualitative basée sur la réalisation de quatre types d'entretiens. D'abord, dix Focus Groups de membres de familles de migrants. Ces Focus Groups sont définis de telle sorte qu'ils assurent la plus large couverture spatiale que possible du territoire nationale, la prise en compte de toutes les formes de mobilités ainsi que les différentes distinctions des caractéristiques des membres des familles des migrants à étudier (sexe, âge, milieu de résidence, niveau d'instruction, profession essentiellement). Ensuite nous avons réalisé 46 entretiens semi-directifs de membres de familles de migrants qui viennent étoffer les Focus Groups par le fait de toucher les profils rares et non rencontrés lors des FG et par la recherche, à travers ces entretiens individuels, d'informations personnelles sur l'impact de la migration difficiles à obtenir lors des FG. Par la suite nous avons considéré l'aspect institutionnel en effectuant 43 entretiens individuels avec des responsables administratifs régionaux couvrant toutes les institutions publiques intervenants dans la gestion et le traitement de la migration. Enfin, nous avons cherché à toucher la société civile et à évaluer son rôle en réalisant 14 entretiens individuels avec les responsables d'associations de migrants ou de familles de migrants ou d'investissement et de développement local, concernées directement par l'accompagnement des migrants et des membres des familles de migrants en particuliers. Ces quatre volets de l'étude nous ont ainsi permis de décrire l'impact de la migration sur les membres des familles de migrants présents aux pays. Ils nous ont permis en plus et grâce au volet institutionnel de fournir un diagnostic sur le fonctionnement de ces institutions, celui des associations et de proposer des recommandations pour améliorer l'intervention publique et associative dans l'accompagnement, le traitement et le suivi des membres des familles des migrants.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES



Chaieb Raja (2006), Les migrations de retour en Tunisie, Informations Statistiques, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, MIREM project.

Guide pratique duco Développementdestiné aux organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM)

www.wbi.be/cwbci: Conseil Wallonie-Bruxelles, de la Coopération internationale

Maddouri Kamel (2011), Protection sociale des Travailleurs Tunisiens migrants : examen critique des dispositifs nationaux et internationaux, CARIM Research Reports 2011/09 – EuropeanUniversity Institute & Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Migrations et Solidarité avec les Pays d'Origine, La Lettre de l'IFRAM, N°16, IV/2008, www.irfam.org/ IRFAM: Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations

Migrants de Retrouver au Maghreb, Réintégration et Enjeux de Développement; Rapport Général (2007), Robert Schuman Centre for Advanced Studies

J. Trepanier, M. De Passille et I. Zouari (2005), PISTES POUR UNE OPTIMISATION DE LA PROTECTION DES ENFANTS EN DANGER EN TUNISIE, rapport pour la Délégation de la Protection de l'Enfance (www.delegation-enfance.nat.tn)

SITES WEB CONSULTÉS



www.social.nat.tn	Ministères des Affaires Sociales
www.ote.nat.tn	Office des Tunisiens à l'Etranger
www.cnam.nat.tn	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
www.cnrps.nat.tn	Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale
www.cnss.nat.tn	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
www.education.gov.tn	Ministère de l'Education Nationale
www.femmes.gov.tn	Ministère de la femme et de la famille
www.santetunisie.rns.tn	Ministère de la santé
www.onfp.nat.tn	Office National de la Famille et de la Population
www.diplomatie.gov.tn	Ministère des Affaires Etrangères
www.tunisieindustrie.nat.tn	Agence de Promotion de l'Industrie et l'Innovation
www.apia.com.tn	Agence de Promotion de l'Investissement Agricole
www.douane.gov.tn	Direction Générales des Douanes
www.ifeda.org.tn/	Centre d'Information, de Formation, d'Études et de Documentation sur les Associations
www.delegue-enfance.nat.tn	Délégué de la Protection de l'Enfance



ANNEXE I : Listes des focus groups et des entretiens semi-directifs réalisés

ANNEXE I-1 : Tunis, Manouba et Ariana

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date: Lundi 08-07-2013 - 9H00	Lieu: Siège de l'OTE		
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
E.A	Homme	Tunis	Retraité
M.A.A	Homme	Tunis	Immigré
B.D	Homme	Tunis	Immigré
K.O ep H	Femme	Tunis	Epouse d'immigré

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
Lundi08-07-2013	B.A.	Homme	Tunis	Fils d'un migrant retraité
Lundi08-07-2013	N.H.	Femme	Tunis	Fille d'un immigré clandestin
Mardi09-07-2013	M.S.	Homme	Le Kram	Immigré
Mardi09-07-2013	Y.D.	Femme	Ennasr	Fille d'immigré

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi08-07-2013	ANOLF TUNISIE	Menzah 1	71751595	Sohaib Chemkhi	Président
Mardi30-07-2013	Croissant Rouge	Tunis		Ahmed Karimi	Coordinateur des programmes du CRT

ANNEXE I-2 : Ben Arous et Zaghuan

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date : Mercredi 17-07-2013 - 9H30 - 1200		Lieu: : OTE Ben Arous	
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
N.B.H	Homme	Zaghuan	Père de migrant
B.Z.	Homme	Jbal Jloud	Migrant
F.H.	Femme	Tunis	Femme de migrant
M.R.	Femme	Kasserine	Mère de migrant
K.B.R	Femme	Tunis	Mère de migrante
A.S.	Femme	Le Bardo	Migrant et sa mère

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Profil
Mercredi 10 juillet 2013	H.H.	Homme	Migrant de retour né en France
Mercredi 10 juillet 2013	A.M.	Homme	Père de migrant
Mercredi 10 juillet 2013	W.M.	Homme	Migrant de retour
Mercredi 10 juillet 2013	A.A.	Femme	Migrante de retour

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
29/07/2013	Cap initiative et développement	Nabeul	98 216 208	Ayatollah Hlaïem	Président

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Mardi 09-07-2013	Délégation OTE Ben Arous / Zaghuan	Ben Arous	71751595	Khaled Ben Fatteh	Délégué
Mardi 09-07-2013	Ecole primaire	Hamman-Lif		Rafika Hichri Oueslati	Institutrice à l'école primaire de la rue de Libye à Hamman-Lif
Mardi 09-07-2013	Direction régionale des affaires sociales Ben Arous	Hamman-Lif		Saiida Ben Slama	Administrateur conseillé et chef de service Médina Jadida



ANNEXE I-3 : Bizerte

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date: Vendredi 12-07-2013/ 09h00 - 12h00			Lieu: Maison des jeunes Bizerte
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
J.S. ep K.	Femme	Bizerte	Epouse d'un immigré
S.H.	Femme	Bizerte	Epouse d'un immigré
K.B.G.	Femme	Bizerte	Epouse d'un immigré
F.G.	Femme	Bizerte	Immigrée de retour
S.M.	Femme	Bizerte	Mère d'une immigrée
A.B.G.	Femme	Bizerte	Soeur d'une immigrée
L.D.	Femme	Bizerte	Mère d'un immigré
Y.M.	Femme	Bizerte	Fille d'un immigré
Y.G.	Femme	Bizerte	Fille d'immigré (de retour)

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Vendredi 02-08-2013	H.J.	Femme	Bizerte	Epouse d'un immigré
Vendredi 02-08-2013	K..G.	Femme	Bizerte	Immigré retraité de retour

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Samedi 20 juillet 2013	Association de développement local Utique Al Jadida	Bizerte		Mr Bel Hadj Youssef (*)	Président

(*) Entretien téléphonique (problème de disponibilité)

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 8 juillet 2013	Délégation régionale de l'OTE	Bizerte	72432449	Mr Kattar Abdelkarim	Délégué régional
Vendredi 19 juillet 2013	Maison des Jeunes 15 octobre	Bizerte		Mr Aloui Slimane	Directeur
Vendredi 19 juillet 2013	Direction régionale des affaires sociales	Bizerte	72432165	Mme Haddad Moufida	Responsable assistance sociale
Samedi 20 juillet 2013	Ecole Primaire Assad Ibn El Fourat	Menzel Abderrahmen		Mr Ben Hadj Salem	Instituteur
Samedi 20 juillet 2013	Ecole Primaire Av Habib Bourguiba	Menzel Jemil	72492367	Mr Faycal Gara	Instituteur

ANNEXE I-4 : Jendouba

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date : Vendredi 19-07-2013 - 09h30 - 11h30			Lieu: OTE Jendouba
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
S.A.	Femme	Jendouba	Sœur de 2 migrants
M.B.	Homme	Jendouba	2 frères migrants avec enfants au pays
R.K.	Femme	Jendouba	Soeur d'émigré
A.Z.	Femme	Sidi Meskine	Femme de migrant de retour
D.G.	Femme	Jendouba	Fille de migrant
E.G.	Femme	Jendouba	Femme de migrant de retour
R.A.	Femme	Jendouba	Sœur de 3 migrants
M.T.	Femme	Jendouba	Sœur d'une migrante

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Jeudi 18/07/2013	A.O A.B	Femme	Jendouba	Soeur de migrant et mère de migrants
Jeudi 18/07/2013	A.L.	Femme	Jendouba	Migrante
Jeudi 18/07/2013	F.H	Femme	Jendouba	Mère de migrante
Jeudi 18/07/2013	S.A.	Femme	Jendouba	Migrante de retour

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Jeudi 18 juillet 2013	Al Mouhajjaroun	Ghardimaou		Dr Béchir Marwani	Président

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Jeudi 18 juillet 2013	Direction régionale des affaires sociales	Jendouba		Mokhtar Wechtati	Assistant social - Formateur
Jeudi 18 juillet 2013	Direction régionale de l'éducation	Jendouba		Abdellatif Solati	Directeur régional
Jeudi 18 juillet 2013	Centre de la santé de la reproduction	Jendouba	78603509	Mekni Najet (le délégué régional de l'office de la famille et de la population à Jendouba)	Délégué régionale + Staff du centre
Vendredi 19 juillet 2013	API	Jendouba	78601577	Abderrouf Sabbeh	Directeur Régional
Vendredi 19 juillet 2013	APIA	Jendouba		Hakim	Directeur Régional
Vendredi 19 juillet 2013	Délégation régionale de l'OTE	Jendouba		Boujemaa Khiari	Délégué Régional



ANNEXE I-5 : Sousse et Monastir

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date : Lundi 15-07-2013 - 09h30 - 11h30			Lieu: Bureau CCF - Immeuble Rouatbi - Sousse
Participants	Sexe	Ville	Profil
A.Z.	Femme	SOUSSE	Fille d'un immigré (Elle est rentrée en Tunisie)
A.S.	Homme	SOUSSE	Immigré de retour
F.B.O	Homme	SOUSSE	Immigré
B.J.	Homme	SOUSSE	Père d'un immigré
H.L	Femme	SOUSSE	Epoux d'une immigrée
A.H.	Homme	SOUSSE	Frère d'un immigré
B.R.	Homme	SOUSSE	Fils d'un immigré (Il est rentré en Tunisie)
K.O.	Homme	SOUSSE	Père d'un fils et d'une fille immigrés et frère de 2 immigrés

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Lundi 15/07/2013	F.B.S.	Femme	Sousse	Migrante de retour
Mardi 16/07/2013	I.K.	Homme	Monastir	Migrant (Coopération technique) de retour
Mardi 16/07/2013	K.F.	Femme	Monastir	Epouse d'un immigré
Mardi 16/07/2013	A.G.	Homme	Msaken	Migrant de retour (retraité)
Mardi 16/07/2013	B.Z.	Femme	Msaken	Femme et mère de migrant
Mardi 16/07/2013	H.S.	Femme	Msaken	Fille de migrant
Mardi 16/07/2013	K.H.	Homme	Msaken	Fils de migrant
Mardi 16/07/2013	M.H.	Homme	Msaken	Fils de migrant

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 15 juillet 2013	Daf3 Ettanmiya	Monastir		Rached Azaiez	Président

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 15 juillet 2013	Délégation OTE de Sousse	Sousse	73227557	Faouzi Houimel	Délégué régional Sousse
Lundi 15 juillet 2013	Direction régionale de l'éducation	Sousse		Hassen Chaabane	Sous-directeur de l'enseignement primaire
Mardi 16 juillet 2013	Direction générale de l'éducation	Monastir		Zohra Saddam	Assistante sociale
Mardi 16 juillet 2013	Direction de l'enseignement primaire	Monastir			Sous-directeur de l'enseignement primaire
Mardi 16 juillet 2013	Unité locale de la promotion sociale	Msaken	73462464	Ghazi Rjich	Président de l'unité
Mardi 16 juillet 2013	Délégation OTE de Monastir	Monastir	98978999	Manel Dimassi	Délégué régional Monastir

ANNEXE I-6 : Mahdia

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date : Lundi 19-08-2013 - 09h30 - 11h30			Lieu: OTE Mahdia
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
A.O.	Femme	Mahdia	Epouse d'un immigré (Elle est rentrée en Tunisie)
N.D.	Femme	Mahdia	Soeur d'un immigré
H.H.	Femme	Mahdia	Soeur d'un immigré
A.B.	Femme	Mahdia	Immigrée clandestine
A.B.	Femme	Mahdia	Fille d'un immigré (Elle est rentrée en Tunisie)
Y.J.	Femme	Mahdia	Epouse d'un immigré (Elle est rentrée en Tunisie)

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Lundi 19/08/2013	S.H.	Femme	Mahdia	Epouse (Veuve) d'un immigré
Mardi 20/08/2013	H.B.	Homme	Mahdia	Frère d'un immigré (organisateur de voyages clandestins)
Mardi 20/08/2013	A.M.	Homme	Mahdia	Immigré retraité
Mardi 20/08/2013	M.D.	Homme	Mahdia	Immigré retraité
Mardi 20/08/2013	H.C.	Homme	Mahdia	Immigré
Mardi 20/08/2013	H.E.	Homme	Mahdia	Immigré (Coopération Tech)
Mardi 20/08/2013	L.H.	Homme	Mahdia	Immigré clandestin

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 19 août 2013	APIA Mahdia	Mahdia	73694500	Fairouz Chtioui	Second Directeur Régional
Lundi 19 août 2013	Unité de soin	Mahdia	73697764	Majdi Attar	Directeur de l'unité de soin
Lundi 19 août 2013	Ecole Primaire de Rjich	Rjich		Naïma Douchman	Directrice d'école primaire
Lundi 19 août 2013	API Mahdia	Mahdia	73680527	Ramzi Fkih	Directeur régional



ANNEXE I-7 : Gabes

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 12 août 2013	Association FADOI	Métouia		Samir Ayedi	Président
Lundi 12 août 2013	La maison de la famille	Gabès		Mounira Jabnoun	Président
Lundi 12 août 2013	Développement durable de la ville de Ouedhref	Ouedhref		Abderrazek Ben Hammouda	Président
Lundi 12 août 2013	La voix de l'enfant	Gabès		Majdi Bahar	Président

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 12 août 2013	Délégation régionale de l'OTE	Gabès	75277166	Zakarya Farhat	Délégué régional
Lundi 12 août 2013	Centre de défense et d'intégration sociale	Gabès	75394177	Houssine Aboussaoud	Directeur
Lundi 12 août 2013	Centre de défense et d'intégration sociale	Gabès	75394177	Hayet Ben Mansour	Psychologue
Lundi 12 août 2013	Centre de défense et d'intégration sociale	Gabès	75394177	Noura Hrichi	assistante sociale

ANNEXE I-8 : Sfax

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Samedi 13-07-2013	R.F.	Femme	Sfax	Femme de migrant Migration multidimensionnelle

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Vendredi 12-07-2013	Younga solidaire	Mahras-Sfax		Moncef Godwar	Président

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Vendredi 12-07-2013	Délégation OTE	Sfax	74296885	Moncef Khlifi	Délégué régional OTE

ANNEXE I-9 : Tataouine

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date : Mardi 13-08-2013/ 09h30 - 11h30		Lieu: Municipalité de Ghomrassen	
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
C.Z.	Homme	Ghomrassen	Fils d'immigré
A.Z.	Homme	Ghomrassen	Père d'immigré
Z.S.	Homme	Ghomrassen	Fils d'immigré
M.B.	Homme	Ghomrassen	Père d'immigrés
A.A.	Homme	Ghomrassen	Fils d'immigré et migrant de retour
H.S.	Homme	Ghomrassen	Fils de migrant
M.Z.	Homme	Ghomrassen	Frère de 2 migrants
I.M.	Homme	Ghomrassen	Epoux d'une immigrée (il est de retour)
T.B.J.	Homme	Ghomrassen	Frère d'un immigré
B.A.	Homme	Ghomrassen	Fils de migrant

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Mercredi 14 août 2013	M.B.	Homme	Chnenni Tataouine	Migrant de retour (retraité)
Mercredi 14 août 2013	Mme Fadhila	Femme	Tataouine	Fille d'un migrant
Mercredi 14 août 2013	Habib Essaadi	Homme	Tataouine	Père d'un migrant
Mercredi 14 août 2013	Mohamed Elgacer	Homme	Tataouine	Migrant de retour

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Mardi 13 août 2013	Tawassol Ghomrassen	Ghomrassen		Abdelmajid Karoui	Président
Mardi 13 août 2013	Association Ahmed	Ghomrassen		Tahar Asfour	Président

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Mercredi 14 août 2013	Direction régionale de l'enseignement	Tataouine	75870300	Ridha Mahdhaoui	Directeur
Mercredi 14 août 2013	Centre régional de la santé de la reproduction	Tataouine	75870389	Emna Idoudi	Directrice



ANNEXE I-10 : Médenine

Focus Group : Membres des familles de migrants

Vendredi 16-08-2013 - 09h30 - 11h30		Lieu : Municipalité de Houmet Souk - Djerba	
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
H.K.	Femme	Houmet Essouk	Sœur de 3 migrants
N.C et S.C	Femmes	Houmet Essouk	Sœurs d'un migrant
F.S et H.	Femmes	Houmet Essouk	Fille et sœur de migrant
J.L.	Femme	Houmet Essouk	Femme de migrant de retour
F.K.	Femme	Houmet Essouk	Femme de migrant
H.C et N.C	Femmes	Houmet Essouk	Mère et soeur d'un migrant

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Jeudi 15 août 2013	I.M.	Homme	Zarzis	Migrant qualifié
Jeudi 15 août 2013	A.M.	Homme	Zarzis	Migration clandestine
Jeudi 15 août 2013	A.S.	Femme	Zarzis	Sœur de migrante
Jeudi 15 août 2013	A.M.	Homme	Zarzis	Frère d'un migrant

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Mardi 13 août 2013	Développement Durable et Coopération Internationale	Zarzis		Fayçal Dchicha	Président

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Jeudi 15 août 2013	Direction Régionale de la Promotion Sociale	Médenine	75696190	Madame Haddad	Chef de service
Jeudi 15 août 2013	Direction régionale de la Formation professionnelle et de l'emploi	Médenine		Lasaad Labbassi	Directeur

ANNEXE I-11 : Gafsa

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date : Mardi 13-08-2013 - 11h00 - 13h00			Lieu: Gafsa
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil
B.N.	Homme	EL MOUELLA	Père de deux migrants
H.M.S.	Homme	EL ASSELA	Père d'un migrant
R.H.	Femme	CITE ENNOUR	Epouse d'un migrant (en présence de son époux)
S.B.	Homme	DOUALI	Père de trois migrants dont un de retour
B.N.	Homme	CITE CHABEB	Migrant clandestin de retour
A.N.	Homme	CITE ECHABEB	Migrant en règle de retour
A.E.	Homme	GAFSA	Migrant en règle de retour

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Lundi 12 août 2013	A.F.	Homme	Gafsa	Migrant de retour
Mardi 13 août 2013	L.S.	Homme	Gafsa	Frère d'un migrant
Mercredi 14 août 2013	S.A.	Femme	Gafsa	Epouse d'un migrant

Entretiens semi-directifs avec les associations

Date	Association	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 12 août 2013	Mashhed association culturelle	Gafsa		Moheddine Rouached	Président
Jeudi 24 octobre 2013	TARMIL pour le développement de la Région de Gafsa ¹	Gafsa		Ayachi Saïda	Présidente

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Téléphone	Interviewé(e)	Fonction
Lundi 12 août 2013	OTE Gafsa	Gafsa	76220553	Mbarka	Représentante
Lundi 12 août 2013	Direction régionale de l'enseignement	Gafsa	76226431	Klai Belgacem	Directeur de l'enseignement primaire
Lundi 12 août 2013	Délégation régionale des affaires sociales	Gafsa	76226763	Meriem	Assistante sociale
Lundi 12 août 2013	Délégation régionale de la protection de l'enfance	Gafsa	76227544	Youssef Issaoui	délégué régional
Lundi 12 août 2013	Comité Régional de la Solidarité Sociale (Union Tunisienne de la Solidarité Sociale - ONG)	Gafsa	76226134	Foued Jalloul	Responsable solidarité sociale
Lundi 12 août 2013	CNSS Gafsa	Gafsa	76220909	Mourad Kammoun	Directeur régional



ANNEXE I-12 : Kasserine et Sidi Bouzid

Focus Group : Membres des familles de migrants

Date	: Vendredi 16-08-2013- 10h00 – 12h30		Lieu	: Kasserine
Participants	Sexe	Ville / Région	Profil	
A.N.	Homme	FOUSSENA	Père d'un immigré parti pour les études	
A.T et K.T.	Homme et Femme	SIDI BOUZID	Parents d'un immigré décédé	
I.B.	Homme	KASSERINE	Frère d'un immigré	
R.A.	Homme	KASSERINE	Frère d'un immigré	
B.O.	Homme	FOUSSENA	Migrant en visite régulière en Tunisie	
T.K.	Homme	KASSERINE	Migrant de retour	
M.T.A.	Homme	KASSERINE	Migrant de retour (problème de papier lors du retour en Italie)	

Entretiens semi-directifs avec les membres de familles de migrants

Date	Participants	Sexe	Adresse	Profil
Jeudi 15 août 2013	E.B.	Femme	Cité Ezzouhour	Mère de 3 migrants en présence de sa fille (2 migrantes filles et un migrant garçon)
Jeudi 15 août 2013	M.B.	Homme	Cité Ezzouhour	Frère d'un migrant (en présence de sa mère)
Vendredi 16 août 2013	M.G.	Homme	FERIANA	Frère d'un migrant décédé en présence de sa mère et son frère
Vendredi 16 août 2013	W.S.	Homme	KASSERINE	Migrant clandestin de retour expulsé
Vendredi 16 août 2013	S.M.	Femme	Cité El Manar	Femme de migrant en présence de sa belle-mère et son beau-père (2 autres membres de la famille ont migré (le frère en Italie et la soeur en Autriche)
Vendredi 16 août 2013	M.G.	Homme	KASSERINE	Fils d'un migrant décédé

Entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels

Date	Institution	Adresse	Tél.	Interviewé(e)	Fonction
Jeudi 15 août 2013	Délégation OTE Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa et Tozeur par intérim	Kasserine	77474266	Lotfi Kahri	Délégué
Jeudi 15 août 2013	Délégation OTE Kasserine, Sidi Bouzid, Gafsa et Tozeur par intérim	Kasserine	77474266	Hassen	Assistant du Délégué
Jeudi 15 août 2013	Direction Régionale Des Affaires Sociales En présence de deux assistantes sociales	Kasserine	77474920	Fethi Gharssali	Directeur régional
Jeudi 15 août 2013	Direction Régionale De L'enseignement	Kasserine	77476250	Gassmi	Directeur adjoint de l'enseignement primaire
Jeudi 15 août 2013	Direction Régionale De L'enseignement	Kasserine	77476250	Lotfi Nasralli	Directeur adjoint animation culturelle
Jeudi 15 août 2013	CNSS Kasserine	Kasserine	77474425	Radhouane Rekik	Directeur régional
Vendredi 16 août 2013	CNSS Kasserine	Kasserine	77474425	Mohamed Salah Ezzargui	Responsable de l'unité d'accueil et prestations
Vendredi 16 août 2013	CNAM Kasserine	Kasserine		Adel Jedli (*)	Directeur muté à Jendouba

(*) contact téléphonique

ANNEXE II : GUIDES ET MANUELS DES FOCUS GROUPS ET DES ENTRETIENS

ANNEXE II-1 : Guides d'entretiens semi-directifs :

Membres des familles des migrants restés ou revenus au pays

Objectif : recueillir des informations qualitatives, sur la situation (économique, condition de vie, sanitaire, éducation, psychologique et sociologique) des familles et membres de familles de migrants restés ou revenus au pays, en fonction des caractéristiques des membres des familles et des profils des migrants.

Le guide s'articule autour des axes suivants :

- I. Informations Générales
- II. Décision de migration et Profils migratoires des participants
- III. Liens que garde le migrant avec sa famille restée au pays
- IV. Impact de la Migration en général sur les conditions de vie de la famille
- V. Impact de la Migration sur la scolarisation
- VI. Impact de la Migration sur la santé physique
- VII. Relation de la famille, retournée ou restée au pays, avec son entourage
- VIII. Impacts psychiques
- IX. Impacts socioculturels

I - Informations Générales

1- Gouvernorat (localité ...) : _____ Lieu de l'entretien _____

2- Genre

Le migrant Homme Femme
L'interviewé Homme Femme

3- Lien de Parenté avec le migrant: _____

4- Situation de L'interviewé : Resté au pays De retour de l'étranger

5- Nature de la famille du migrant vivant sous le même toit (nucléaire / élargie...), la taille de la famille et les personnes en charge du migrant.

6- Niveau d'instruction, Diplôme ou qualification professionnelle

Le migrant _____
L'interviewé _____

7- Situation professionnelle avant migration et après migration

	Avant	Après
Le migrant		
L'interviewé		

II - Décision de migration et Profil migratoire

Q- Qui a pris la décision de migrer ?

Q - Les causes de la migration :

Départ avec contrat en poche



- Recherche de travail sur place
 Migration pour faire des études.

Q - Les attentes de la migration

Q - Pays de destination, pourquoi ce pays ?

Q - Quelles étaient les sources d'information sur les opportunités de migration

Q - Qui a aidé à la migration (parents, amis, association, migration organisée, service public...)

- Précisez la nature de l'aide (financement, administratif...)
- Si aide financière familiale, précisez l'impact sur la famille de la prise en charge (ou participation) des dépenses de la migration par les parents ou par d'autres membres de la famille.

Q - La durée totale de la migration (du membre migrants) et ses épisodes (s'il a réalisé plusieurs migrations)

Q - Si le membre interrogé est lui-même migrant de retour, précisez la durée totale de résidence dans le pays de migration

Q- Qu'est ce qui a motivé la décision de retour (du membre interrogé, si retour), et dans quelles conditions, développez

Les liens que garde le migrant avec sa famille restée au pays

III - Transferts de fonds

Q-le migrant réalise-t-il des transferts d'argent, sous quelles formes (virements bancaires, postaux, prestataires..).

Q- Précisez les principaux bénéficiaires, le début des transferts était immédiat après la migration ou a-t-il pris du temps. Indiquez la fréquence des envois d'argent, la stabilité (augmentation/baisse) des transferts de fonds au fil du temps

Q- Il y a-t-il des difficultés liées à la réception des transferts, développez.

Q- Pratique de transferts de fonds par voix non conventionnelles (informelles).

Si oui, précisez le circuit

Q- Appréciation du niveau des transferts de fonds effectifs par rapport aux transferts de fonds espérés avant migration.

Q-Précisez les principaux postes de dépense des transferts de fonds (consommation courante, éducation, nutrition, soins de santé, logement, investissement...), classez-les.

IV - Contacts avec la famille

Q - Fréquences des contacts entre le migrant et les membres de la famille par les moyens de télécom ?

En êtes-vous satisfait de cette fréquence ? Justifiez

Q - Citer les moyens de communication utilisés (téléphone fixe, mobile, internet, skype FB...), Classez les, par fréquence d'usage.

Q- Qui appelle le plus souvent, le migrant ou la famille ?

Q- Qui a financé (directement ou indirectement) l'installation des moyens de communication

Q- Fréquence des visites du migrant (vacances ou autres) et leurs durées

Impact de la Migration en général sur les conditions de vie de la famille

V - Conditions et niveau de vie en Tunisie :

Grâce aux revenus de la migration :

Q - Investissement dans l'amélioration du logement Oui Non

Q - Avant et après la migration

Accès à l'eau de robinet Avant : Oui Non Après : Oui Non

Accès à l'électricité Avant : Oui Non Après : Oui Non

Possession d'un moyen de transport Avant : Oui Non Après : Oui Non

Possession de (téléphone fixe, réfrigérateur), autres changements, à préciser

Q - Investissement dans un nouveau logement consécutif à la migration Oui Non

Q - Précisez le rythme (lent ou précoce, indiquez la durée) de ces changements.

VI - Revenu, consommation et épargne

Q - En dehors des transferts du migrant, avez-vous d'autres sources de revenu pour la famille

Avant : Oui Non

Après : Oui Non

Si oui après migration, précisez les sources.

Q - Relation entre les transferts de fonds et les revenus que gagnait ou aurait gagné le migrant au pays

Q - Augmentation/diminution du revenu du ménage par rapport à la période précédant la migration

Grâce aux revenus de la migration :

Q - Réalisation, ou augmentation, d'épargne grâce aux revenus de la migration

Q - Augmentation de la consommation du ménage après la migration.

Précisez les postes de dépense ayant augmenté

Q - Changement du mode de consommation et des biens consommés. Précisez

VII - Investissements productifs et produits financiers

Q- Le ménage a-t-il réalisé des investissements induit par les revenus de la migration ?

Q- Part des investissements par rapport aux transferts de fonds

Q-Précisez la nature des investissements (secteur, activité...)

Q- Qui gère les investissements ?

Q- Si vous êtes directement impliqué dans la réalisation ou la gestion des investissements, pouvez-vous nous indiquer :

▪ La disponibilité de l'information sur les investissements ? Développez

▪ Avez-vous (l'investisseur) demandé ou reçu une assistance pour réaliser l'investissement? Si oui précisez la personne, l'organisme, l'association

▪ Si l'investissement a nécessité le recourt à ces services, merci d'évaluer leur qualités (API, APIA, autres ...)

Q- Connaissez-vous des services bancaires destinés aux migrants ou à leurs familles (produits financier, plan d'investissement)

Q- Avez-vous recouru vous-même ou le migrant à ces services bancaires et financiers

Si oui évaluer la qualité des services

Q- Précisez les retombées positives (s'il y en a) relatives à ces investissements ou placements (réussite du projet, stabilité financière, création d'emplois pour les membres de la famille...)

Q- Précisez les retombées négatives (s'il y en a) relatives à ces investissements ou placements (échec du projet, problèmes financiers, problème et conflit dans la famille à cause de l'investissement, conséquence sur l'héritage, partage des gains etc....).

VIII - Statut sur le marché du travail

Q- Les migrants de retours ont-ils des difficultés pour retrouver un emploi, bénéficient-ils d'un soutien, précisez et développez.

Q- Les femmes (épouses) restées au pays, travaillent-elles plus ou moins que les autres femmes du même milieu.

Q- Modification, du nombre et du statut des membres des familles qui travaillent, causée par la migration

Si oui, développez (motif, période...)

Q- Retour (temporaire, volontaire, forcé ou permanent) des membres de la famille autre que le migrant Si oui, indiquez le motif

Impact de la Migration sur la scolarisation

IX - Scolarisation du migrant

Q- Accès à l'éducation du migrant après migration : gratuité ou non, même en situation irrégulière, développez.

Q- Le niveau d'instruction actuel après la migration par rapport à celui d'avant la migration



X - Scolarisation des enfants restés au pays

- Q- Avez-vous des enfants en âge de scolarisation Oui Non
- Scolarisés
Non scolarisés (pas encore scolarisée/ rupture ou abandon)
- Q- L'enfant est suivi dans sa scolarisation par quel membre de la famille (sa mère, son père, son grand-père, sa grand-mère, autre, à préciser.....)
- Q- L'enfant bénéficie-il du même soutien matériel (fourniture scolaire, livres, transport, ...) que les enfants des non migrants? Développez
- Q- Difficultés scolaires : problème de concentration, d'absentéisme, faibles résultats, conflits avec les écoliers ou les collègues, conflits avec les instituteurs / les professeurs
Précisez et développez _____
- Q- Résultats scolaires par rapport à ceux des enfants des non migrants:
 Plus mauvais Les mêmes Meilleurs
- Q- L'enfant bénéficie-t-il dans sa scolarité, d'une assistance publique (de la part de l'école ou autres intervenants,) et/ou associative (à préciser)?
Pourriez-vous évaluer les difficultés et l'impact de l'intervention, développez.
- Q- L'enfant suit-il des cours de rattrapage et activités extrascolaire depuis la migration du parent ? A-t-il subi un changement d'établissements (public/privé ou autre) depuis la migration, développez.

XI - Scolarisation des enfants revenus au pays

- Q- L'enfant est-il intégré dans une classe qui correspond à son niveau réel, ou a-t-il subi un déclassement ?
Développez _____
- Q- A-t-il des problèmes de communication (maîtrise de la langue ou autres...) avec ses camarades
- Q- Difficultés scolaires : problème de concentration, d'absentéisme, faibles résultats, conflits avec les écoliers ou les collègues, conflits avec les instituteurs / les professeurs
Précisez et développez _____
- Q- Résultats scolaires par rapport à ceux des enfants des non migrants:
 Plus mauvais Les mêmes Meilleurs
- Q- Est ce que l'école ou le collège fournisse un effort spécifique (principal et maître) pour aider l'enfant dans sa réinsertion? Si oui comment?
- Q- Quelles recommandations ? Quel rôle de l'école ou du collège... ?

Impact de la Migration sur la santé physique

- Q - Est-ce que la famille bénéficie d'une couverture médicale (sociale), précisez sa nature. Y a-t-il eu un changement de couverture après la migration ? Développez.
- Q - Augmentation/diminution des dépenses de santé en général de la famille, celles de soins occidentaux par rapport aux soins traditionnels en particulier.
- Q - Les membres de la famille (enfants, femmes, personnes âgées...) accèdent-t-ils, au même titre que les non migrants, aux soins de santé ? Développez
- Q - Est-ce que les personnes de retour bénéficient de la même qualité de soin que dans les pays d'accueil ? Est-ce que cela influence la décision de retour/migration ? Développez

XII - Santé du migrant selon l'interviewé :

- Q - Amélioration/détérioration de la santé du migrant liée à la migration.
- Q - Maladies pour la première fois après la migration

XIII - Santé du conjoint (de la femme ou de l'homme) resté au pays

- Q -Tombez-vous Plus fréquemment malade, après la migration du conjoint ?
Citez-des exemples de nouvelles maladies non contractées avant
- Q - Avez-vous eu des enfants après la migration du conjoint ?

Si oui, aviez-vous un suivi médical régulier?

Précisez quel type de centre de soins _____

Comparer avec la situation avant la migration. _____

Q Avez-vous reçu des informations relatives à la santé sexuelle et de la reproduction ? De la part de quel organisme ?
Développez.

XIV - Santé des enfants

Q - Est-ce que l'enfant est suivi chez un pédiatre régulièrement ? Public Privé

Avant la migration Après la migration ?

Q - Est ce que l'enfant a fait tous ses vaccins ? Oui Non

Avant la migration Après la migration ?

Q - Dans quel type de centre de soins l'enfant est-il traité et avez-vous changé de centre après la migration ?
Pourquoi ? Développez

Q - Quelles recommandations pour améliorer les services de santé ?

Relation de la famille, retournée ou restée au pays, avec son entourage

Q - Existe-t-il des conflits (intergénérationnels et décalage culturel) entre la famille de retour et les autres membres de la famille élargie ou la communauté ? Développez et précisez les motifs

Q - Y a-t-il des difficultés d'insertion et d'adaptation à la nouvelle vie pour les retours ? Précisez

Q - En cas d'émigration des deux parents, quelle est la nature de la relation qu'entretien l'enfant avec les personnes qui s'occupent des enfants dans le pays d'origine, développez

Q Observez-vous de l'hostilité de la part des non migrants? Envers qui dans la famille et pour qu'elles raisons à votre avis?

Impacts psychiques

XV - Impact sur l'équilibre psychique de l'enfant

Q -Avez-vous remarqué l'apparition de symptômes de maladie tels que la dépression, les troubles de comportement (agressivité...) après la migration de l'adulte ?

Développez _____

Q - L'enfant présente-t-il des problèmes d'instabilité de sentiment, de comportement ..?

Développez _____

Q- Les enfants ou les adolescents ont-ils eu des problèmes avec la justice (Risque de délinquance) ? Développez

_____ Oui Non Avant la migration Après la migration

XVI - La relation parents-enfants restés au pays

Q - La séparation entre parents et enfants provoque-t-elle les sentiments suivants: sentiments de culpabilité des enfants, sentiment d'abandon des enfants et surtout des adolescents, sentiment de deuil du conjoint qui est resté.., Précisez et développez _____

Q - La manifestation des relations parents/enfants : «les soins parentaux sont souvent assimilés à l'achat de cadeaux»

Oui Non

Développez _____

Q- L'absence prolongée des époux provoque-t-elle chez la femme : le sentiment d'abandon, des problèmes de dépression? Oui Non

Développez _____

Q - Le parent absent exprime-t-il le sentiment de ne pas être une bonne mère ou un bon père?

Oui Non

Développez _____



XVII - Les enfants de retour au pays d'origine

La personne revenue présente-t-elle les problèmes suivants ?

Q - La mauvaise connaissance de la langue, la perte des valeurs traditionnelles, la méconnaissance de la réalité du pays d'origine.

Q - La difficulté de nouer de nouvelles relations et le sentiment d'être étranger dans son pays d'origine

Q - Un coût émotionnel important (relatif à des séparations dans les pays d'accueil...), ou la nostalgie du pays d'émigration

Q - Des violences parents/enfants de retour ou Violences conjugales

Q - Le sentiment de perte d'appartenance pour les retours

Impacts socioculturels

XVIII - Culture, tradition et normes sociales : modification des relations

Q ☐ Observez-vous un changement de l'importance qu'accordent les gens de la commune à la famille, depuis la migration (hiérarchies des classes sociales) ?

Si oui, développez _____

Q - Les transferts sociaux sont-ils effectifs (pratiques, idées et capital social transmis aux familles et à la communauté lors des visites des migrants) ?

Si oui, développez _____

et précisez l'impact de ces transferts sur la santé (de bonnes pratiques nutritionnelles et sanitaires, tel que boire de l'eau potable, s'occuper de son hygiène, ne pas vivre avec les animaux ou faire des bilans de santé de manière cyclique).

Q - Pouvez-vous citer des normes sociales, dans les pays d'accueil, transmises au pays d'origine du migrant (les mariages tardifs, une moindre fécondité, une plus grande ambition des filles en matière d'éducation, d'emploi et de participation aux décisions) ?

Q - Lorsque la migration concerne la femme, y a-t-il une redéfinition des rôles au sein de la famille ? (Bouleversement des valeurs familiales et sociétales)

Si oui, cela concerne quels rôles (traditionnels : soin des enfants et des anciens..) ?

Q - Citez les problèmes familiaux internes auxquels a été ou est confrontés la famille (divorce, abandon conjugal, arrêt versement de pension, conflit sur la garde des enfants...).

Q - Quels soutiens la famille a-t-elle eu pour faire face à ces problèmes et de la part de qui ? (les dimensions juridique, psychologique, sociale et économique).

XIX - Femmes restant au pays

Q - Lors de la migration du père, qui a pris sa place en termes d'autorité auprès de l'enfant ? Développez _____

Q - Y a-t-il eu un changement de la division du travail dans le ménage en fonction du genre (entre frères et sœurs) ? Si Oui, développez _____

Q - Les femmes restées au pays accèdent-elles à une certaine forme d'autonomie, après la migration de leurs époux ? Si Oui, développez _____

Q - Les femmes restées au pays obtiennent-elles des places de choix au sein de leur commune, après la migration de leurs époux ? Si Oui, développez _____

Q - Y a-t-il eu un changement du statut d'emploi de la femme après la migration de son mari, ou après son retour à elle de l'étranger ?

Q - Est-ce que la femme est devenue responsable des ressources financières de la famille après la migration de son mari, ou après son retour à elle de l'étranger ?

ANNEXE II-2 : Guides d'animation Focus Group :

Membres des familles des migrants restés ou revenus au pays

Objectif : recueillir des informations qualitatives, sur la situation (économique, condition de vie, sanitaire, éducation, psychologique et sociologique) des familles et membres de familles de migrants restés ou revenus au pays.

Le guide s'articule autour des axes suivants :

Axe 1 : Histoire et spécificités de la migration

Axe 2 : Les contacts entre la famille et le migrant

Axe 3 : Impact sur les conditions de vie de la famille

Axe 4: Relation de la famille avec son environnement

Axe 5 : Evaluation de rôle de l'Etat, des services publics et des associations

AXE I- histoire et spécificités de la migration

1. Chacun d'entre vous peut-il rapidement me dire qui de sa famille a émigré, depuis quand (tour de table)
[Si des migrants eux-mêmes sont présents récit du départ]
2. Avez-vous d'une manière ou d'une autre participé à cette décision ? Comment ? Pour quelle raison ?
[Si des migrants eux-mêmes sont présents : qui a participé à la décision]
3. Pourquoi ils/elles [Vous avez] ont décidé d'émigrer ? Quels étaient/sont leurs[vos]objectifs ?
4. De quel type d'émigration s'agit-il ? [si différents type faire débattre sur les différences, avantages, désavantages]
5. Sur quelle base s'est fait le choix du pays de migration ? (présence d'autres membre de la famille, réseau, proximité, « tradition » locale ?)
6. Y a-t-il eu un soutien des membres de la famille ou de la communauté dans le cas de l'émigration légale ou dans celui de l'émigration clandestine [dans ce cas réseaux organisé ou aide] ? Expliquez
7. Aujourd'hui, globalement, pensez-vous qu'il s'agissait d'une bonne décision ? Si Oui ou non Pourquoi ?
8. Ont-ils/avez-vous [migrant ou famille si décision commune] atteints leurs/vos objectifs ?

Pour ceux qui sont revenus (retraite, envoie par les parents, choix personnel....)

- Qu'est ce qui a motivé le retour/la venue en Tunisie [enfants de migrants venus vivre en Tunisie ?
- Comment évaluez-vous cette venue/ce retour ?

AXE II- Les contacts entre la famille et le migrant

9. En général, par quels moyens êtes-vous en contact avec le membre de votre famille à l'étranger ?
10. Ces contacts sont-ils fréquents ?
11. Le téléphone, vous semble-t-il un moyen important, accessible ?
12. L'usage de Skype (Internet) vous est-il familier et qu'en pensez-vous ?
13. Avez-vous le sentiment que garder le contact est facile ou non ?
14. A votre avis, en quoi est-il important de maintenir ce contact ? Qu'est-ce que ça apporte (à vous et aux autres membres de la famille) ?
15. Rendez-vous /vos enfants rendent-ils visite au membre migrant? est-ce que ces visites sont fréquentes/



régulières ou non ?

16. Quels sont les objectifs de ces visites ? (lien, soins, renouvellement de documents administratifs, préparation d'une installation. ?
17. Qu'apportent-elles à vous/autres membre de la famille ou au migrant lui-même ?
18. Rencontrez-vous des difficultés à ce niveau ? Lesquelles (argent, visa?)

AXE III- IMPACT SUR LES CONDITIONS DE VIE DE LA FAMILLE

19. Avez-vous le sentiment que cette émigration a eu un impact (positif ou négatif) sur vos conditions de vie [partir de ce qui a été évoqué puis relancer sur les différents éléments non mentionnés]
 - Niveau de vie
 - Logement (amélioration, construction, équipement...)
 - Santé (conditions de santé et accès aux soins, secteur privé ou public, soins à l'étranger)
 - Revenus
 - Transferts Financiers
 - ✓ périodicité,
 - ✓ utilisation
 - source unique, principale ou secondaire (suffisant ou pas / Autonomie financière)
 - Comment est envoyé ou récupéré l'argent
 - Evolution du montant des transferts
 - Epargne et/ou Investissements
20. Est-ce la migration du membre de la famille a eu un impact au niveau de votre activité professionnelle ou celle d'autres membres de votre famille qui vivent ici (retrait du marché du travail, entrée sur le marché du travail ? Pour quelle raison ? (investissement et donc création d'un travail, baisse des transferts financier, rupture avec le migrant?.)
21. Vous diriez que la migration du membre de votre famille vous a donné plus ou moins d'autonomie personnelle ? (Contrôle social (communauté, faille élargie)
22. Avez-vous le sentiment que l'éloignement a un impact au niveau affectif/psychologique sur vous/autre membre de la famille ?

Pour les enfants et ceux qui ont des enfants insister sur l'impact sur les niveaux suivants :

- Education des enfants (rapport, autorité.)
- Scolarité des enfants (niveau, difficultés, gestion de ces difficultés par la famille ou par le système éducatif..)
- Equilibre affectif
- Envie de départ (émigration, rapprochement avec le/les parent(s)

AXE IV- Relation de la famille avec son environnement

23. On dit généralement que les gens qui vivent à l'étranger deviennent par leurs comportements et leurs valeurs différents de ceux qui restent. Qu'en pensez-vous ?

24. Pensez-vous que le fait que les parents soient à l'étranger a un impact sur les enfants, leur éducation, leur équilibre, la relation avec celui qui reste ou est parti ?
25. Pour ces enfants, estimez-vous qu'ils sont plus ou moins exposés à des problèmes affectifs ou comportements « déviants » que d'autres enfants de leur âge ? Pourquoi ?
26. Pensez-vous que ces effets sont les mêmes qu'il s'agisse de garçons ou de filles ?
27. Pensez-vous que le retour ou la venue est quelque chose de facile (en termes d'adaptation) ou non ? Pour quelles raisons ?
28. Pour vous, quand un des conjoint est à l'étranger, quels sont les effets les plus importants sur la vie de celui qui reste au pays (rôle, surcharge, contrôle, solitude.) [Question qui vise à résumer les effets les plus « personnels »]

AXE V-Evaluation du rôle de l'Etat, des services publics et des associations

29. Actuellement bénéficiez-vous de droits/services qui sont spécifiques aux migrants ou aux familles de migrants ? Lesquels ?
30. Est-ce que vous estimez que ces droits/services sont suffisants, qu'ils correspondent à vos besoins ? Pourquoi ?
31. Estimez-vous que vous êtes suffisamment informés de vos droits en tant que migrant ou famille de migrant ?
32. Connaissez-vous des associations qui soutiennent les migrants ou leur famille (dans votre région, localité ou au niveau national) ? Que font-elles concrètement ? avez-vous utilisé leurs services ? en êtes-vous satisfait ?
33. Pour conclure quelles sont les mesures qui doivent être prises pour améliorer vos droits et mieux répondre à vos besoins

ANNEXE II-3 : Guides d'entretiens semi-directifs :

Acteurs institutionnels

La problématique : comment les acteurs institutionnels et autres informateurs clés (responsables régionaux ou locaux de l'OTE, directeurs et enseignants d'écoles, travailleurs sociaux, responsables d'associations, administration locale, gouvernorat et délégation) procèdent-ils pour s'informer et orienter leurs stratégies et activités en vue de soutenir les familles des migrants.

L'objectif : recueillir des informations qualitatives, des évaluations, des opinions et points de vue différents sur les éléments de la problématique.

- Attitude et niveau d'information
- Niveau de collaboration avec les différents acteurs
- Moyens mis en oeuvre (efficacité-efficacité et impact)
- Attentes en termes d'outils pour assurer un bon suivi évaluation de la politique migratoire et son impact sur les familles des migrants



Ce guide comporte 4 parties. Les trois premières parties concernent tous les acteurs et la quatrième partie est spécifique à chaque acteur.

I - Informations sur l'interlocuteur

- 1.1 Information sur l'institution (présentation générale)
- 1.2 Information sur la responsabilité actuelle de l'interlocuteur ainsi que ses actions en relation avec la question migratoire.
- 1.3 Son expérience dans le poste actuel et expérience antérieure en lien avec la question de la migration

II - Attitude et perception générale par rapport à la migration et son impact sur la famille des migrants

- 1.1 Comment percevez-vous la migration en Tunisie?
- 1.2 Comment jugeriez-vous l'impact de la migration en général sur les familles des migrants restées ou de retour au pays.

Education | Santé | Travail | Investissement | Facteurs psychiques | Intégration | etc.

- 1.3 Comment percevez-vous la migration dans votre région?
- 1.4 Comment jugeriez-vous l'impact de la migration sur les familles des migrants ou de retour dans votre région

Education | Santé | Travail | Investissement | Facteurs psychiques | Intégration | etc.

III - Niveau de connaissance, collaboration et échanges d'informations avec les acteurs institutionnels et associatifs

- 1.5 Quelles informations avez-vous sur la situation des familles des migrants en général
- 1.6 Comment avez-vous procédé pour obtenir ces informations:
 - 1.6.1 recueil d'informations auprès des institutions locales, régionales, nationales, étrangères? Lesquelles? Quel type d'information? Selon quel canal (email, fax, téléphonique)?

NB: Il s'agit ici de demander à l'interlocuteur de citer en spontanée tous les acteurs avec lesquels il entretient des relations de collaboration et/ou d'échange d'information par contact direct avec les familles.

Est-ce que vous échangez ces informations avec d'autres acteurs institutionnels (au niveau local, régional, national et international). Lesquels? Comment?

IV - Guide d'entretien selon l'acteur

ACTEURS	Stratégie de suivi des familles des migrants
Délégué OTE	<p>a- Pourriez-vous présenter la politique générale de la délégation ou du bureau régional que vous dirigez? Les objectifs, les missions, la relation avec l'administration centrale, la relation avec les autres acteurs institutionnels et associatifs au niveau local et régional et international.</p> <p>b- Pourriez-vous présenter votre système d'information (les sources d'information, le traitement et l'échange des données, la production de rapport, s'il y a lieu. La communication et la diffusion auprès des migrants et familles des migrants et auprès des acteurs institutionnels et associatifs)</p> <p>c- Comment se manifeste concrètement et sur le terrain vos relations avec les migrants et leurs familles restées au pays? Quel rôle vous jouez pour le suivi et l'assistance aux migrants et à leurs familles?</p> <p>d- Pourriez- vous préciser en particulier les moyens humains et logistiques mis en oeuvre pour exercer votre mission? Comment jugeriez-vous ces moyens eu égard les objectifs de votre mission au niveau local?</p> <p>e- Avez-vous des idées, des recommandations pour un meilleur rendement de votre bureau au niveau local?</p>
<p>Directeur d'Ecole et/ou Collège</p> <p>Instituteur</p> <p>Professeur</p>	<p>Pourriez-vous présenter sommairement l'expérience de votre institution avec les familles des migrants (les enfants scolarisés, les parents, les proches)? Il s'agit ici de préciser:</p> <p>a- Le suivi des enfants par leurs parents/proches</p> <p>b- Le niveau d'intégration de l'enfant au sein de l'école (ou collège)/relations avec les instituteurs/avec les autres écoliers..</p> <p>c- Les difficultés scolaires particulières/ pourquoi?</p> <p>d- Existe-t-il un programme d'assistance spécifique à ces enfants (restés au pays ou de retour au pays)? Si non pourquoi? Si oui lequel? avec quels moyens?</p> <p>e- Quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en oeuvre de ce programme d'assistance?</p> <p>f- Quelles sont vos principales recommandations pour un meilleur suivi et assistance aux enfants des familles de migrants?</p> <p>g- Quelles sont vos principales attentes par rapport aux différents acteurs concernés par la question migratoire ? : (la délégation régionale de l'éducation - la délégation régionale de la protection de l'enfance - le tissu associatif)</p>



<p>Direction régionale de l'éducation</p>	<p>Pourriez-vous présenter sommairement:</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Le type de relations avec les établissements scolaires (Ecoles - Collèges etc..) en matière d'échange d'information b- Existe-t-il un programme spécifique pour l'assistance aux enfants des migrants? Si non pourquoi? Si oui lequel? c- Existe-t-il d'un dispositif de suivi évaluation de ce programme? Si non pourquoi? Si oui lequel? Quel était l'impact de ce programme? Quelles étaient les problèmes rencontrés? d- Avez-vous les moyens humains et logistiques nécessaires pour faire le suivi? Comment jugeriez-vous ces moyens? e- Quelles sont vos principales attentes pour un meilleur exercice de vos activités? f- Avez-vous des recommandations pour un meilleur suivi des enfants des migrants scolarisés dans les écoles et collèges en Tunisie?
<p>Le délégué de la protection de l'enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> a- Pourriez-vous présenter sommairement l'expérience de votre institution avec les familles des migrants? Il s'agit ici de préciser: Relations avec les établissements et institutions concernés par l'enfance (Ecoles - Collèges- Jardins d'enfants - hôpitaux - dispensaires, associations, etc...) b- Comment procédez-vous pour l'échange d'informations - Avez-vous une base de données des familles des migrants? Avez-vous un contact direct avec ces familles? c- Existe-t-il un programme spécifique pour la protection des enfants des migrants? Si non pourquoi? Si oui lequel? Quel était l'impact de ce programme? Quelles étaient les problèmes rencontrés? d- Avez-vous les moyens humains et logistiques nécessaires pour faire le suivi? Comment jugeriez-vous ces moyens? e- Quelles sont vos principales attentes pour un meilleur exercice de vos activités? f- Avez-vous des recommandations pour un meilleur suivi des enfants des migrants scolarisés.
<p>Directeur de dispensaire ou hôpital régional -ou son représentant</p> <p>Médecins</p> <p>Pédiatres- Psychiatres, etc..)</p>	<p>Pourriez-vous présenter sommairement l'expérience de votre institution avec les familles des migrants? Il s'agit ici de préciser:</p> <ul style="list-style-type: none"> a- S'il existe un programme qui cible les familles des migrants? Si non avez-vous le moyen de les identifier? Comment? b- Est-ce que les patients membres des familles des migrants présentent des particularités qui les distinguent des autres patients? Si oui lesquelles? Merci de faire des précisions particulièrement pour les enfants des migrants? c- Existe-t-il des maladies relativement plus fréquentes chez les membres des familles de migrants?

<p>Direction régionale de la santé</p> <p>Centre de Santé de Base</p> <p>Centre de Santé de la Reproduction</p> <p>ONFP</p>	<p>Pourriez-vous présenter sommairement:</p> <p>a- Quels types de relations votre direction entretient avec les établissements de santé (Hôpitaux - Dispensaire, etc..) en matière d'échange d'information sur la santé des membres des familles de migrants</p> <p>b- Existe-t-il un programme de santé spécifique pour les familles des migrants? Si non pourquoi? Si oui lequel?</p> <p>c- Existe-t-il un dispositif de suivi évaluation de ce programme? Si non pourquoi? Si oui lequel? Quel était l'impact de ce programme? Quelles étaient les problèmes rencontrés?</p> <p>d- Avez-vous les moyens humains et logistiques nécessaires pour faire le suivi? Comment jugeriez-vous ces moyens?</p> <p>e- Quelles sont vos principales attentes pour une meilleure assistance aux familles des migrants dans le domaine de la santé.</p> <p>f- Avez-vous des recommandations pour un meilleur suivi des enfants des migrants (scolarisés dans les école et collèges ou non) restés ou de retour en Tunisie?</p>
<p>Direction régionale des affaires sociales</p> <p>Unité Locale de Promotion Sociale</p> <p>CNSS</p> <p>CNRPS</p> <p>CNAM</p>	<p>Pourriez-vous présenter sommairement l'expérience de votre institution avec les familles des migrants? Il s'agit ici de préciser:</p> <p>a- Comment procèdent vos services pour la collaboration et l'échange d'information avec les différents acteurs (délégations ministérielles régionales, établissement d'éducation et de santé, les associations, etc..)</p> <p>b- Avez-vous une base de données des familles des migrants?</p> <p>c- Existe-t-il un programme social spécifique pour les familles des migrants? Si non pourquoi? Si oui lequel? Quel était l'impact de ce programme? Quelles étaient les problèmes rencontrés?</p> <p>d- Avez-vous un dispositif ou une stratégie pour le suivi des familles des migrants? Si non pourquoi? Si oui lequel? Quel était l'impact de ce programme? Quelles étaient les problèmes rencontrés?</p> <p>e- Avez-vous un contact direct avec les familles des migrants? Si oui, quelles sont leurs principales préoccupations? Comment procédez-vous pour traiter leurs dossiers?</p> <p>f- Avez-vous les moyens humains et logistiques nécessaires pour faire le suivi? Comment jugeriez-vous ces moyens?</p> <p>g- Quelles sont vos principales attentes pour un meilleur exercice de vos activités?</p> <p>h- Avez-vous des recommandations pour un meilleur suivi et assistance aux familles des migrants</p>



Délégation régionale de la culture	<p>Pourriez-vous présenter sommairement l'expérience de votre institution avec les familles des migrants? Il s'agit ici de préciser:</p> <p>a- Comment procèdent vos services pour la collaboration et l'échange d'information avec les différents acteurs (délégations ministérielles régionales, établissement d'éducation et de santé, les associations, etc..)</p> <p>b- Avez-vous une base de données des familles des migrants?</p> <p>c- Avez-vous des programmes culturels (ou d'animation) spécifiques aux familles des migrants particulièrement aux enfants restés ou de retour au pays ? Si oui lesquels ?</p> <p>d- Est-ce que vous jugez que sur le plan culturel, les enfants de retour au pays expriment des difficultés d'intégration ou autres ? Si oui lesquels ?</p> <p>e- Comment selon vous faudrait-t-il agir pour mieux intégrer les enfants des migrants restées ou de retour au pays ?</p>
Délégation régionale de la jeunesse	
Maisons de jeunes	
Maisons de la culture	

ANNEXE II-4 : Guides d'entretiens semi-directifs :

Associations

Objectif : comprendre comment les associations intervenant dans le champ de l'assistance aux familles des migrants, procèdent pour s'informer, s'organiser et orienter leurs stratégies et activités en vue de soutenir les familles des migrants.

Les entretiens visent alors à recueillir des informations qualitatives relatives à la compositions des associations, leurs partenariats et actions ainsi que leurs limites et propositions pour améliorer la qualité de leurs activités et les services en direction des familles de migrants.

Le guide s'articule autour des axes suivants :

- Axe 1 : Présentation de l'association
- Axe 2 : Les activités et les actions de l'association
- Axe 3 : Le partenariat avec les institutions et les autres associations
- Axe 4 : Evolution des actions, attentes et recommandations

AXE I- PRESENTATIION DE L'ASSOCIATION

1. Pouvez-vous me parler de la création de cette association ?
 - Date, Conditions, Motivations
2. Quelles sont vos populations cibles ?
 - 1.4 Pourquoi cette population en particulier ?
 - 1.5 Quelle(s) est/sont les/la Population(s) cible(s) ? depuis quand ? Y a-t-il eu des changements de population et pourquoi ?
 - 1.6 Spécificités de ces populations cibles (conditions de vie, santé, éducation des enfants, niveau psychologique (**insister sur les axes d'intervention de l'association**))
 - 1.7 Par quel moyens êtes-vous en contact avec ces populations (elles viennent, l'association se déplace, elles sont adressées (par qui ?) dans le cadre d'actions.
3. Quelles sont vos domaines spécifiques d'intervention auprès de ces publics ?
4. L'association dispose t- elle d'une équipe permanente ?
5. De quels profils est-elle composée ?
6. Par quelles ressources financez-vous les salaires de ces personnels permanents ?

7. Ont-ils bénéficié de formations pour intervenir sur ces publics spécifiques ?
8. Comptez-vous beaucoup de bénévoles et quels sont leurs profils ?

AXE II- LES ACTIVITES ET LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

9. Estimez-vous que dans la région où vous êtes implantés, les migrants et leurs familles ont des caractéristiques spécifiques ? Lesquelles ? Pourquoi ?
10. Quelles sont les principales actions que vous menez à leur intention ? (administratif, financier, logement, santé physique ou mentale, soutien scolaire, soutien juridique, médiation..)
11. De quelles manières et sur quelle périodicité arrêtez-vous vos programmes d'action ?
12. Par qui sont-ils financés (différents bailleurs/donateurs selon les actions ou régularité) ?

AXE III- LE PARTENARIAT AVEC LES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS

13. Travaillez-vous en partenariat avec des institutions et lesquelles ? Quelles sont leur rapport avec les questions de migration ?
14. S'agit-il de collaborations poursuivies ou ponctuelles ?
15. Travaillez-vous avec des associations qui agissent au profit des migrants ou de leurs familles ?
16. Travaillez-vous avec des associations qui ne sont pas sur ce créneau de la migration ?
17. Quelle est selon vous, dans ces partenariats, votre place spécifique ?
18. Pensez-vous que le partenariat peut apporter plus en termes d'actions en direction de vos populations cibles ? Pour quelles raisons ?
19. Estimez-vous qu'il serait opportun de développer ce type de partenariat
 - 1.8 Avec des institutions : lesquelles et pourquoi ?
 - 1.9 Avec des associations ? lesquelles et pourquoi ?
 - 1.10 Quelle forme pourrait prendre selon vous ce partenariat (réseautage, convention, intégration dans des comités de pilotage **au sein des institutions..)** (**schémas de collaboration idéale**)

AXE IV- EVOLUTION DES ACTIONS, ATTENTES ET RECOMMANDATIONS

20. Aujourd'hui avez-vous le sentiment que votre public cible est suffisamment couvert par les secteurs associatifs et/ institutionnel ?
21. Quelles sont, à votre avis, les difficultés majeures rencontrées par ces publics cibles ?
22. Quelles sont, selon vous les priorités en matière d'intervention/d'action
 - 1.11 De votre part ?
 - 1.12 De la part d'institutions ?
 - 1.13 De la part d'autres associations ?
23. Pour mener à bien vos actions en cours ou à venir estimez-vous que vous auriez besoin de
 - 1.14 Plus d'appui financier
 - 1.15 De collaboration (association/institutions)
 - 1.16 De formation (en quoi ?)



ANNEXE III :

Focus Groups et entretiens individuels

La couverture des caractéristiques des membres des familles des migrants

La réalisation d'une étude quantitative pour mesurer l'impact de la migration sur les membres des familles de migrants nécessite d'une part l'existence d'une base de sondage et d'autre part une connaissance suffisante des spécificités de la population cible à travers des études empiriques. Dans la situation actuelle de la connaissance du contexte migratoire en Tunisie, nous ne disposons pas des deux informations précitées. Le recours aux méthodes qualitatives s'impose alors pour une exploration du contexte et de la situation des familles des migrants présentes en Tunisie et ensuite pour préparer le terrain pour une éventuelle enquête quantitative.

L'enquête qualitative que nous avons menée auprès des membres des familles de migrants présents en Tunisie s'est basée sur deux types d'entretiens de nature complémentaire. La méthode des Focus groups dans un premier temps et celle des entretiens individuels dans un deuxième temps.

1. Les Focus Groups :

La méthodologie des Focus Group est basée sur la réalisation d'un échantillon théorique dans lequel Les participants sont sélectionnés, par convenance, en fonction des objectifs de l'étude. Ce mode d'échantillonnage vise à refléter la réalité et à explorer la plus grande diversité possible de témoignages afin de faire émerger tous les points de vue sur le sujet. L'étude bibliographique que nous avons menée a permis d'identifier les critères de sélection des individus à enquêter. De manière générale, le nombre de participants à chaque Focus Group est idéalement de 6 à 8 personnes. Au minimum 4 personnes est indispensable pour assurer une dynamique de groupe, et au maximum 12 personnes pour permettre à chacun de s'exprimer et de pouvoir modérer le groupe.

Par ailleurs, il faut constituer des groupes assez homogènes pour que les débats soient fructueux et égaux. Plus les groupes sont homogènes plus vite on arrivera à saturation d'idées et inversement. Néanmoins, il faut s'adapter à la disponibilité des participants. Il n'y a donc pas de composition stricte a priori. En moyenne, il faut 2 à 3 Focus Groups pour chaque profil de participants pour répondre à ce principe de «saturation d'idées», mais cela dépend de la complexité de sujet à traiter et de l'échantillon.

En adoptant cette méthodologie, nous avons réalisé 10 Focus Groups de membres de familles de migrants qui ont permis d'observer et d'atteindre toutes les formes migratoires possibles (organisée ou non organisée, permanente, circulaire, saisonnière ou illégale), ainsi qu'une couverture maximale de l'hétérogénéité des caractéristiques des migrants et leurs membres de familles (principalement par sexe, classe d'âge, profession, niveau d'instruction, milieu de résidence, classe sociale). Une couverture géographique la plus large que possible du territoire national a été assurée.

Nous avons cherché à respecter empiriquement les principes ci-dessus en réalisant des recrutements pour les 10 Focus Groups selon la répartition donnée dans les tableaux 1 et 2.

- Cette répartition permet d'assurer la plus grande diversité des catégories des migrants et leurs familles étudiés, par : nature de la migration, genre, classes d'âge, lien de parenté au migrant. Lors de la sélection des participants nous avons aussi pris en compte, par convenance, la diversification des professions et secteurs d'activités des migrants ainsi que leurs niveaux d'instruction dans la mesure du possible.
- Cette répartition prévisionnelle de la composition des FG a permis d'assurer une collecte d'informations avec un maximum de couverture que possible. Certains ajustements ont été opérés, en fonction des contraintes du terrain, et les entretiens individuels ont permis de compléter dans certains cas les profils

non touchés par le FG.

- Nous avons réalisé en moyenne près de 30% de surplus dans les prises de RDV. C'est ainsi que les FG ont été réalisés avec le nombre requis de participants. Dans l'Annexe I sont présentées les listes des participants aux différents FG.

2. Les entretiens individuels :

Les entretiens individuels que nous avons réalisés, se sont déroulés de manière semi-directive. Les membres des familles de migrants rencontrés étaient incités à développer leurs propos et nous n'intervenons que pour amener des précisions au niveau chaque thématique.

L'organisation des entretiens individuels était programmée et ajusté en fonction des résultats des FG. Dans chaque région, nous avons organisé d'abord le FG qui est suivi des entretiens individuels. Nous avons ainsi effectué 46 entretiens individuels avec des membres de familles de migrants présents en Tunisie. Ces entretiens couvraient évidemment les thématiques évoquées dans le cadre des FG. Ils s'ouvraient surtout sur les aspects personnels difficiles à exprimer dans le cadre des FG. Nous avons par ailleurs pu toucher des profils rares ou absents lors du FG de la région, grâce aux entretiens individuels.

Tableau 1 : Composition prévisionnelle des Focus Groups

Membres	Migration permanente et/ou non organisée							
	Parents (père ou mère du migrant)		Conjoints		Parents (frères et soeurs)		Adolescents	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Ben Arous		X		X		X		X
Ariana	X		X		X		X	
Mahdia		X		XX		X		X
Sousse								
Bizerte								
Kasserine	X	X		X	X	X		
Gafsa	X			XX	X	X	X	X
Jendouba								
Djerba		X		XX		X		XX
Ghomracen	X		XX		X		XX	

Membres	Migration organisée (circulaire ou saisonnière et regroupement)							
	Parents (père ou mère du migrant)		Conjoints		Parents (frères et soeurs)		Adolescents	
	M	F	M	F	M	F	M	F
	X		X		X		X	
	X		XX		X		X	X
		X		XX		X		XX

Membres	Membres de retour au pays							
	Parents (père ou mère du migrant)		Conjoints		Parents (frères et soeurs)		Adolescents	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Ben Arous				X		X		
Ariana	X		X				X	
Mahdia								
Sousse	X		X				X	X
Bizerte		XX		XX		X		XX
Kasserine				X			X	X
Gafsa	X	X		X				X
Jendouba				XX			XX	
Djerba				XX		X		XX
Ghomracen					X		XX	

Membres	Migration illégale							
	Parents (père ou mère du migrant)		Conjoints		Parents (frères et soeurs)		Adolescents	
	M	F	M	F	M	F	M	F
		X		XX		XX		X
		X		XX		X		XX
	X			XX	X	X		
	X		X	XX	X		XX	
	X				X		XX	



ANNEXE IV - A :

Les actions incitatives à l'investissement local

Les expériences en France

A-1- Programme Migration et Investissement Économique (PMIE) :

« Investissement à distance » au Mali et au Sénégal: accès au crédit et accompagnement

<http://www.pseau.org/pmie/>

Le Programme Migrations et Initiatives Economique (PMIE) a débuté en 2001 et est mis en œuvre par l'association pS-Eau (Programme Solidarité Eau). Il résulte du capital d'expériences acquis depuis 1996 par le pS-Eau et le réseau GAME en matière d'accompagnement à la réinsertion économique des migrants dans leur pays d'origine. Le pS-eau/ BFS a animé, en effet, de 1996 à 2000, le service d'appui et de réflexion du PDLM (Programme Développement Local Migration), à la demande du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et du Ministère des Affaires étrangères. Le PDLM est un dispositif d'appui à la réinsertion économique des migrants originaires du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Précisions, que ce programme s'est arrêté le 31 décembre 2010, 9 ans après son lancement.

Ce programme propose à un migrant de cautionner, par son épargne, le projet économique porté par un promoteur local dans le pays d'origine. Le porteur de projet peut également être le migrant, ce qui suppose par la suite une gestion à distance d'entreprise. L'association française Programme Solidarité Eau (PS Eau), en charge de la coordination du PMIE, identifie les candidats cautionnaires et assure le lien entre le migrant et l'opérateur d'appui. Les membres du Groupe d'appui à la micro entreprise (GAME), quant à eux, informent, orientent et accompagnent les migrants pour qu'ils s'inscrivent dans le dispositif.

Un Comité de pilotage analyse l'aspect technique du projet d'entreprise. Il est composé de représentants de l'Office des migrations internationales (OMI), du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et de l'opérateur local d'appui. La première étape pour le migrant, lorsqu'il s'agit d'un projet d'entreprise porté par lui-même pour un tiers au pays d'origine, est d'identifier et de monter le projet avec le soutien d'un membre du GAME. Si le porteur de projet est le migrant, il pourra bénéficier d'un accompagnement par cette structure.

Le migrant doit ensuite pouvoir constituer la garantie nécessaire à l'octroi du crédit dans le pays d'origine (autour de 50 % du montant du crédit), garantie qui sera par la suite transférée vers la banque partenaire du pays en question (Mali/Sénégal). Cette garantie fait l'objet d'un dépôt à vue qui est rémunéré entre 3 et 5 % par an, bloquée jusqu'à remboursement intégral du crédit et des intérêts.

Les structures d'accompagnement soulignent que la négociation avec les banques locales reste difficile et retarde l'avancement des projets d'investissement. Les banques sont en général réticentes à financer de la création d'activités. Les critères pour l'attribution du crédit relèvent à la fois des compétences et de la solvabilité du promoteur (formation, expériences), de la solidité et de la viabilité du projet (viabilité technique, financière, existence d'un marché local). Lorsqu'elles accordent un crédit, les conditions pratiquées restent contraignantes pour le promoteur. Un taux d'intérêt de 25 % annuel peut décourager ce dernier à demander un crédit car il peut estimer que ce coût financier va se répercuter sur les bénéfices escomptés.

La caution morale du PMIE et le transfert physique de la garantie financière sont les gages de confiance pour les banques mais ne sont pas garants de facilitation. Le transfert de la garantie implique, par ailleurs, que le risque de change est entièrement porté par le migrant.

A-2-La Coopérative Financière pour le Développement de l'Economie Solidaire Nord Sud (COFIDES Nord Sud): accès au crédit et accompagnement

<http://www.cofides.org/>

La COFIDES Nord Sud mobilise des fonds propres qui lui permettent de se porter garant auprès des banques locales du sud. C'est une forme novatrice de coopérative, une Union d'Economie Sociale. Son objectif est de cautionner des prêts dans les pays dits du Sud (institution de microfinance, groupement villageois, organisations paysannes, porteurs de projet individuels).

Pour ce faire, elle mobilise un réseau d'acteurs en France et dans le pays : un entrepreneur, une banque en France, un établissement financier dans le pays d'origine du migrant, un organisme local d'appui et enfin un parrain du promoteur, sociétaire de la COFIDES Nord Sud et dans certain cas des banques en France. La COFIDES propose aujourd'hui aux migrants de bénéficier du même service pour la création ou l'extension d'une entreprise dans le pays d'origine.

Le protocole vise à proposer à la banque un niveau de garantie, sachant que la COFIDES complète la garantie du parrain. Les taux de garantie actuellement pratiqués sont de l'ordre de 50% à 80% du prêt. L'emprunteur est parfois sollicité pour un dépôt de garantie représentant environ 20% du crédit demandé. Ce protocole se résume par les étapes suivantes:

1. Le migrant épargnant confie son argent à la COFIDES sous forme de différents produits solidaires.
2. La COFIDES gère cet argent pour constituer des fonds suffisants et pouvoir se porter garant des micro-entrepreneurs du sud auprès des banques locales dans le pays d'origine du migrant.
3. L'association SIAD (Service International d'Appui au Développement) accompagne l'entrepreneur dans l'élaboration de son projet.
4. La COFIDES prend alors contact avec des institutions financières locales pour proposer sa garantie. La banque valide ou non le projet du porteur.
5. Si la banque valide le projet, l'entrepreneur peut enfin obtenir un crédit et débiter l'activité de son entreprise.

La dernière étape, après la signature du protocole et avant l'octroi du prêt par la banque, consiste pour la COFIDES à lui faire parvenir une lettre de garantie certifiée. Le principe est le suivant: La somme relative à l'opération est déposée dans une banque partenaire de la COFIDES. Cette banque joint à la lettre de garantie, une attestation relative à l'existence de la somme et à son blocage dans ses comptes jusqu'au remboursement total du prêt. Le tout est transmis à l'organisme financier du Sud qui va octroyer le crédit au plan local. Cette procédure évite le transfert de fonds en Afrique.

La banque octroie le crédit dans les conditions précisées dans le protocole d'accord et le migrant ouvre un compte bancaire et effectue les remboursements sur ce compte. Un organisme local d'appui assiste le migrant (formation, aide à la gestion, conseils techniques...) et transmet des informations au parrain.



ANNEXE IV - B :

Les actions incitatives à l'investissement local

Les expériences à l'étranger

B-1- Fondation de Co-développement IntEnt aux Pays-Bas

www.intent.eu

Les programmes mis en place par la fondation IntEnt aux Pays-Bas visent à stimuler l'implantation de nouvelles activités portées par des migrants entrepreneurs ou la coentreprise dans leur pays d'origine. Le programme cible des entrepreneurs migrants débutants ou confirmés résidant aux Pays-Bas. Les pays concernés sont le Maroc⁶, la Turquie, le Ghana et le Surinam. Les services rendus se résument essentiellement dans l'aide à la création, l'accompagnement et le suivi, l'accès au crédit et l'interfaçage.

Les deux programmes proposés aux migrants, grâce à l'appui du Ministère des Affaires Etrangères aux Pays-Bas (DGIS - Département Coopération Internationale - Programme Secteur Privé) et de l'Union Européenne (UE) sont :

- IntEnt Joint-Venture Programme : pour la création de coentreprise. IntEnt sélectionne les partenariats potentiels. Le système de coentreprise présente l'originalité de permettre au migrant d'investir à distance et de bénéficier de l'expertise de IntEnt dans le choix de l'associé. Ce système contribue à diminuer le risque pour le migrant d'un engagement dans une création d'activité à distance et les implications que cela suppose.
- IntEnt Starters Programme : pour la création d'une entreprise, pour les entrepreneurs débutants

IntEnt met à disposition ses services durant les trois phases d'élaboration du projet d'entreprise. L'assistance technique et l'accès au financement sont à la charge de l'entrepreneur. Les frais concernant l'appui/conseil proposé aux entrepreneurs sont quelques fois couverts par un système de cofinancement entre l'entrepreneur et le programme d'appui (financement bailleur institutionnel). La fondation IntEnt assure la coordination et l'exécution du programme avec l'appui des structures fondatrices. IntEnt active le canal économique local de financement pour soutenir le démarrage des entreprises. La participation financière se réduit alors à la constitution d'un fonds de garantie (45 à 50 %) permettant l'octroi de crédits par des banques locales. Le Cabinet de Conseil Facet BV et la Fondation Seon sont à l'initiative de la Fondation IntEnt. Facet BV est responsable du management de IntEnt. Au service des petites entreprises, Facet est active dans les pays en développement et dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est. Elle est spécialisée dans la promotion de l'entreprenariat et l'assistance aux banques pour les petites entreprises. La Fondation Seon propose le conseil d'entreprise, la formation en groupe ainsi que le conseil individuel. Elle utilise sa méthodologie dans les programmes de la Fondation IntEnt.

B-2- Collaboration inter bancaire

Caisse d'Epargne en Espagne et Banco Solidario en Equateur

Les deux banques ont mis en place un dispositif visant la sécurisation, la canalisation et la valorisation du transfert de l'épargne des migrants équatoriens en Espagne dans leur pays d'origine. Il est basé sur un partenariat interbancaire entre les Caisses d'épargne en Espagne et le réseau Banco Solidario en Equateur. Les crédits à l'investissement permettent au migrant ou à son mandataire d'investir dans une microentreprise ou une TPE dans son pays d'origine. Le remboursement s'effectue par des transferts sur un compte « crédit ».

6 - Pour le Maroc, http://intent-maroc.com/a_propos_dintent.aspx